

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES AFFAIRES CULTURELLES

2002 EN BREF

Une collectivité qui pense exister, dans laquelle les individus se reconnaissent, au-delà de leurs différences de richesse, de pouvoir et de formation, comme semblables et solidaires, n'est jamais frappée par un sentiment d'impuissance économique.

*Emmanuel Todd
L'illusion économique, 1998*

Mettre en œuvre et réaliser les grands chantiers ouverts par notre département en 2000 et en 2001: c'est ainsi que l'on peut résumer sommairement les douze mois qui viennent de s'écouler. En 2002, les structures d'accueil de la petite enfance sont devenues une réalité, l'informatique s'est immiscée dans le quotidien de nos classes et l'Université, régie par une nouvelle loi, est en mesure d'affronter les défis de notre siècle.

D'autres grands projets ont été affinés. Les bases de la réforme du secondaire 1 sont désormais jetées et cette importante réorganisation commencera à être concrétisée dans le courant 2003. Il en va de même dans le secteur universitaire, avec les collaborations envisagées au niveau romand, dans le secteur des sciences économiques, de la théologie et dans celui de la microtechnique. Ou dans celui, encore, des hautes écoles spécialisées, avec le regroupement des sites de l'espace BEJUNE en un seul établissement rattaché à la HES-SO/S2.

Le développement de la culture et du sport figure aussi à l'ordre du jour. En 2003, des assises cantonales permettront de définir les grands axes de la politique culturelle que nous entendons développer et des contacts ont déjà été noués pour esquisser les contours d'une politique du sport coordonnée avec les villes et les cantons de Berne et du Jura.

Depuis une décennie, le paysage de l'enseignement, de ses secteurs transversaux, tel l'appui à la jeunesse, est en perpétuel mouvement. Ces changements sont dictés par la nécessité de suivre une révolution technologique, économique et sociologique, aussi considérable que la révolution industrielle. Comme nous, ceux qui ont mis en place l'instruction publique moderne, en 1848, ont dû s'adapter pour faire face à des mouvements de fond.

La foi qui animait les pionniers de notre République doit nous inspirer. Leur volonté aussi. Car il s'agit, pour notre canton et pour chacun de ses habitants, de rester maîtres de notre avenir commun. Pour ne pas sombrer dans l'impuissance.

Secrétariat général

Entité créée dans sa configuration actuelle à fin 2001, le Secrétariat général a été consolidé durant l'année 2002, dans sa fonction d'état-major du chef du département. A ce titre, il joue un rôle de coordination au double plan interdépartemental et interne au département, en assumant des missions transversales d'aide à la direction et à la gestion, d'aide à la décision et de pilotage dans le secteur logistique, pour toutes les affaires touchant à la gestion des ressources humaines, financières et au subventionnement des constructions scolaires.

En outre, le Secrétariat général assure le suivi des travaux de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) et des affaires internationales. Depuis le mois de juin 2002, le secrétaire général du DIPAC assume la présidence de la Conférence des secrétaires généraux de la CIIP.

Les comptes 2002 de la caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de recettes de quelque 222.736 francs. Durant l'exercice écoulé, les indemnités de remplacement découlant de maladies, d'accidents et de congés maternité se sont élevées à plus de 4.700.000 francs.

La commission cantonale des constructions scolaires s'est réunie à deux reprises en 2002, en vue d'élaborer de nouvelles directives et recommandations et de nouvelles normes de subventionnement. Les subventions cantonales 2002 pour des constructions scolaires et sportives communales et intercommunales se montent à 3.631.591 francs.

Enseignement et formation

Enseignement obligatoire

En raison de l'officialisation de la 1^{ère} année d'école enfantine, on compte, en août 2002, 147.5 classes enfantines (121 en août 2001). Dix communes ont d'ores et déjà officialisé leur école enfantine. Pour rappel, les communes ont un délai de quatre ans pour institutionnaliser la première année d'école enfantine (4 ans), soit jusqu'au terme de l'année scolaire 2004-2005.

Dans l'enseignement primaire, le nombre d'élèves a régressé en 2000-2001 de 10'350 à 10'190 en 2001-2002. De même, le nombre de classes a passé de 576 à 572, de l'année scolaire 2000-2001 à l'année scolaire 2001-2002. Le fléchissement se poursuit au niveau du nombre d'élèves, qui a passé de 10'190 en 2001-2002 à 10'147 en 2002-2003. En revanche, le nombre de classes est en légère augmentation, passant de 572 classes en 2001-2002 à 575 classes en 2002-2003.

Pour les maîtres-ses d'école enfantine, le marché de l'emploi est demeuré pléthorique; en revanche, il est resté équilibré pour les instituteurs-trices.

L'étude de la réforme des structures du secteur secondaire 1 est arrivée à un tournant décisif, avec le dépôt du rapport final de la commission *ad hoc* en novembre 2002. Cette réforme vise la mise en place d'une voie générale regroupant les élèves des actuelles sections moderne et préprofessionnelle. Par ailleurs, les travaux relatifs à l'*Appréciation du travail des élèves au secondaire 1* (ATES) se sont poursuivis: l'ATES s'inscrit à la fois dans la continuité de l'évaluation à l'école primaire (ATE) et assure d'une manière harmonieuse la transition vers les formations post-obligatoires. Enfin, le canton a entrepris une réécriture du Plan d'études neuchâtelois secondaire (PENSE). Une première version du PENSE doit être disponible en juin 2003 et la version finale, après consultation, devrait être prête pour le début de l'année 2004. Selon la planification définie, la réforme du secondaire 1 doit être introduite, par degré, dès août 2005.

Formation des enseignants, enseignement secondaire 2 et informatique scolaire

La mise en place de la nouvelle Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, la HEP-BEJUNE, s'est poursuivie en 2002. La haute école a accueilli la première volée d'étudiants se destinant au métier d'enseignant préscolaire et primaire en 2001. En principe au bénéfice d'une maturité gymnasiale, les nouveaux étudiants ont commencé un cycle

d'études de trois ans. Ils recevront leur titre en juillet 2004. Parallèlement, la formation des enseignants secondaires a débuté.

En juillet 2002, les premières nouvelles maturités suisses ont été délivrées. Sept ans après l'émission de la nouvelle réglementation suisse, le canton de Neuchâtel a réussi sa réforme structurelle, transformant six écoles de maturité communales, intercommunales et cantonales, dans les trois lycées du canton. La réforme pédagogique introduite par la nouvelle maturité suisse, caractérisée par ses disciplines fondamentales, ses options spécifiques et complémentaires ainsi que par le travail de maturité, est ainsi accomplie.

Le projet d'intégration des technologies de l'information et de la communication, nommé ICT01-04, a atteint sa vitesse de croisière en 2002. Après le vote du Grand Conseil du 6 février 2001, octroyant notamment un crédit de 11.900.000 francs pour la connexion de tous les bâtiments scolaires du canton, de l'école enfantine aux écoles de l'enseignement secondaire 2, l'équipement des classes en matériel multimédia et la formation des enseignants, il a fallu mettre en place les équipes nécessaires à la réalisation de ce grand projet qui jette les bases du développement de l'Ecole du 21^e siècle. Afin d'assurer le déploiement du projet, des centres de compétences ont été créés au sein de l'"Entité de l'informatique scolaire" du SFE2IS, opérationnelle depuis août 2001. La maintenance technique est assurée par une équipe performante créée au sein du Service du traitement de l'informatique (STI). Signalons enfin que la modification profonde du rôle de l'enseignant, en raison de l'intégration des ICT dans l'enseignement, fait l'objet d'une étude permanente de recherche et développement. Cette mission conduit le service à intervenir fréquemment dans des réunions ou des congrès universitaires traitant de cette problématique. Les retombées sont directement exploitées notamment dans la formation des enseignants.

Formation professionnelle

En 2002, le Grand Conseil a adopté, lors de sa session de juin, un décret portant octroi d'un crédit de 7 millions de francs destiné au Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) pour la construction et la rénovation d'un bâtiment pour les professions de l'automobile au Locle.

Le Grand Conseil a également accepté, lors de la session de juin, la réorganisation des formations du domaine santé-social. Dorénavant, la formation des infirmiers-infirmières HES, ainsi que leur perfectionnement professionnel, leurs formations postgrades et les activités de recherche appliquée sont dispensés au sein de la Haute école de soins infirmiers (HESI), site neuchâtelois de la future HE-BEJUNE, membre de la HES-S2 de Suisse romande. Cette école est localisée en ville de Neuchâtel. Quant à toutes les formations de base des degrés secondaire 2 et tertiaire non HES, elles sont dispensées par le nouveau Centre neuchâtelois des formations du domaine santé-social, dénommé Centre Pierre-Coullery, situé à La Chaux-de-Fonds. Cette importante restructuration permet d'adapter les formations aux nouvelles dispositions fédérales et de répondre aux besoins accrus en personnel qualifié dans le domaine santé-social.

Dans le secteur des hautes écoles spécialisées (HES), l'étude intercantonale visant à créer, en été 2004, un seul établissement dénommé HE-BEJUNE, regroupant toutes les écoles dispensant des formations de niveau HES dans l'Arc jurassien, avance bien. Un projet de convention intercantonale devrait être présenté aux parlements des trois cantons concernés vers la fin de l'année 2003. Ce texte devra bien entendu être parfaitement conforme au concordat HES-SO et à la convention HES-S2, étant donné que la HE-BEJUNE fera partie intégrante de ces deux entités romandes.

A la rentrée 2002/2003, la Haute Ecole Neuchâteloise compte 596 étudiants (446 en 2001/2002) auxquels s'ajoutent, au 1^{er} janvier 2003, 94 étudiants de la HESI. Le Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) dénombre 1417 élèves à temps partiel (1591 en 2001) et 1190 élèves à plein temps (1029 en 2001). 686 apprentis (667 en 2001) suivent les cours du Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB). L'effectif du Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) atteint 893 élèves à temps partiel (931 en 2001) et 1245 élèves à plein temps (1297 en 2001).

Le Centre neuchâtelois de formation aux professions de la santé (CESANE) compte 169 élèves (130 en 2001). L'Ecole romande d'aides familiales et d'aides familiaux (ERAF) forme 53 élèves (68 en 2001). L'Ecole neuchâteloise de puéricultrices-éducatrices (ENPE) compte 62 élèves (48 en 2001).

Au total, 2577 apprentis sont sous contrat dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (2576 en 2001).

Université

Sur le plan fédéral, l'élaboration et les discussions relatives au message du Conseil fédéral destiné à encourager la formation, la recherche et la technologie pour la période 2004-2007 ont marqué l'année écoulée. En bref, la Confédération prévoit d'augmenter son effort financier de l'ordre de trois milliards durant les quatre ans à venir, ce qui signifie une croissance annuelle de l'ordre de 6%. L'inscription de ces montants dans les budgets respectifs peut toutefois réserver des surprises en raison des mesures de compression budgétaire qui peuvent intervenir. Pour l'Université de Neuchâtel, on peut s'attendre à ce que les subventions fédérales progressent d'environ un million par année, durant la période 2004-2007.

La Conférence universitaire suisse, qui s'est réunie à cinq reprises, a fait par ailleurs porter ses débats sur une restructuration générale des études, selon les principes de Bologne, et sur la mise en œuvre d'un organe d'accréditation destiné à reconnaître les filières publiques et privées qui le souhaitent. Elle a également consacré une partie de sa séance plénière au problème du financement des universités cantonales.

En décembre 2002, la nouvelle loi sur l'Université a été approuvée par le Grand Conseil par 89 voix contre 13. Elle renforcera la direction et la gestion de l'Université dans un contexte en profonde évolution. Deux projets de coopération, adoptés et soutenus financièrement par la Confédération en 2001, ont été mis en œuvre durant l'année écoulée. Il s'agit du renforcement du réseau Benefri et de la création du Laboratoire européen associé en microtechnique (LEA). En date du 18 juin, les conseillers d'Etat responsables de l'instruction publique dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel ont confié aux recteurs de leurs universités un mandat d'études portant notamment sur le transfert de filières ou la création d'institutions autonomes communes. Un rapport concernant un éventuel rattachement des filières économiques de notre Université à l'Ecole des HEC de Lausanne a été adressé aux intéressés en date du 30 octobre. La réalisation du projet est soumise à diverses conditions qui seront réalisées ultérieurement. Le département a par ailleurs confié un mandat d'étude destiné à explorer les possibilités d'un rapprochement entre le Centre suisse d'électronique et de microtechnique, l'Institut de microtechnique de l'Université, l'Observatoire cantonal et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, dans le domaine de la microtechnique.

En 2002, le rectorat a créé une commission de l'enseignement de manière à conduire une réflexion sur les formations conduisant aux bachelors et aux masters, ainsi que sur les structures de futures écoles doctorales. Ces études ne pouvant pas se faire en vase clos, il a été amené à fonder avec les universités de Lausanne et de Genève le *Triangle Azur*.

L'Université a pris la décision d'acquérir, en s'appuyant sur sa modeste fortune, au numéro huit du Faubourg de l'Hôpital, un immeuble qui appartient au patrimoine culturel de notre région; il offrira à la fois une situation centrale et la perspective de regrouper enfin la direction de l'Université et son administration, après plus de dix ans de dispersion. Cette solution permettra également à terme de réunir à nouveau dans le bâtiment central du Premier Mars, deux divisions académiques.

L'effectif des étudiants de l'Université, pour l'année universitaire 2001-2002, était de 3215 (3142 pour 2000-2001), dont 1671 étudiantes (1585 pour 2000-2001).

Services parascolaires – Office des bourses

En matière de lutte contre les incivilités juvéniles, un cycle de conférences du psychologue valaisan Maurice Nanchen a rencontré un vif succès. Les activités de prévention de la violence dans les écoles ont par ailleurs été élargies. Pour rappel, le Service de la jeunesse a créé l'entité *Relation sans violence (RSV)* destinée à donner les impulsions nécessaires au sein des établissements scolaires du canton.

Dans le secteur des bourses, on peut observer une diminution des dépenses globales à partir de l'exercice 2001. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette diminution. On relèvera notamment que la situation financière générale des familles neuchâteloises s'est améliorée, sous l'effet de la reprise économique ressentie en 2000 et en 2001.

Néanmoins dans l'orientation, la consultation pour adultes (personnes âgées de 20 ans et plus, hors d'études ou d'apprentissage) a considérablement augmenté au cours des dernières années. 829 dossiers en faveur d'adultes ont ainsi été ouverts à l'OCOSP en 2001-2002 (19% des prestations de conseil), alors qu'en 1991/92, seuls 480 dossiers étaient nécessaires, soit une augmentation de 73% en 11 ans. Les personnes au chômage demandant une consultation en orientation professionnelle prennent une place importante dans la consultation pour adultes. Les offices régionaux de placement (ORP) et les OROSP ont mis en place une collaboration interinstitutionnelle officialisée par la signature d'une convention entre le DEP et le DIPAC.

Afin de disposer des informations de gestion indispensables pour atteindre l'objectif d'autofinancement fixé par le Conseil d'Etat, le CBVA a pris ses dispositions pour mettre en place une comptabilité analytique, en utilisant les instruments expérimentés par les services pilotes GESPA. Les premiers résultats de cette comptabilité analytique ont permis notamment d'adapter les prix des prestations. A fin 2002, le niveau d'autofinancement du centre s'élève à 77% (22% en 2000 et 57% en 2001).

Pour la première fois depuis 5 ans, le nombre de signalements a diminué dans chaque secteur de l'OMP. Ce dernier a néanmoins enregistré en moyenne trois signalements par jour ouvrable en 2002. Il y a dix ans, le nombre était exactement de 1,5 par jour ouvrable.

Le Règlement d'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance a été signé. Au terme d'un examen des demandes effectué, dans une première phase, par les conseillères éducatives du SMT et, dans une seconde phase, par le contrôle du budget et des comptes sous la responsabilité de l'OPE, les structures d'accueil peuvent être reconnues dans le cadre du plan d'équipement cantonal et dès lors bénéficier d'une subvention. 16 structures d'accueil sont parvenues au terme de la démarche et ont été agréées par l'OPE. Pour ces institutions, le montant total versé en 2002, à titre de subventions, s'élève à 824.000 francs. Par ailleurs, un contrat de prestations a été établi entre l'État de Neuchâtel, représentés par le Service des mineurs et des tutelles et l'Office de la petite enfance, et l'Association cantonale des Mamans de jour.

Culture

Les ateliers de Paris et de Berlin ont été occupés par cinq artistes neuchâtelois en 2002. En outre, une artiste neuchâloise a séjourné dans l'appartement-atelier loué par les cantons romands à Barcelone en 2002.

Au début de l'année 2002, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a désigné le Conseil provisoire de la HETSR chargé de la mise en place de cette nouvelle institution qui s'ouvrira à Lausanne en été 2003. Le Conseil d'Etat neuchâtelois est favorable à la création de la HETSR. Mais avant de soumettre au Grand Conseil le décret portant adhésion du canton de Neuchâtel à la convention, il souhaite obtenir des garanties quant à la participation du Conservatoire neuchâtelois à une Haute école de musique de Suisse romande en réseau. Ceci devrait être le cas d'ici à l'été 2003.

Le crédit de 3.320.000 francs voté par le Grand Conseil le 5 février 2001 a permis la réalisation du pavillon de promotion du canton de Neuchâtel. Érigé sur l'esplanade Léopold-Robert, à Neuchâtel, au sud du Musée d'art et d'histoire, ce pavillon a suscité un grand intérêt auprès des très nombreux visiteurs. La journée cantonale ARAINE organisée conjointement par les cantons d'Appenzell et de Neuchâtel, les 25 et 26 mai 2002, sur l'arteplage et dans la ville de Neuchâtel a rencontré un vif succès et a permis des rencontres chaleureuses et des échanges cordiaux.

Au printemps 2002, le SPMS a débuté le recensement architectural des zones rurales du canton de Neuchâtel. L'ensemble du processus, qui s'inscrit en droite ligne de celui des zones d'ancienne localité, sera achevé en 5 ans. Il se prolongera par la publication des deux ouvrages neuchâtelois de la série "Les maisons rurales de Suisse".

En tenant compte des journées d'inauguration du 7 au 9 septembre 2001, 85'800 visiteurs se sont rendus au Laténium en un an et trois mois. Bilan de l'exercice 2002: plus de 500 visites commentées et ateliers ont été organisés en cinq langues. L'Expo.02 n'a en rien dissuadé le public de se rendre au Laténium. Ouverte le 3 mai, la première exposition temporaire du Laténium a été consacrée à 125 ans de photographie archéologique en pays de Neuchâtel.

Au service des archives, le nouveau système de gestion électronique des documents (GED) a été enrichi de 7300 documents intéressant aussi bien les inventaires d'archives que le fonds

documentaire. Le site Internet du service a été remanié selon la charte de publication de l'Etat et enrichi de vingt-huit inventaires qui peuvent être consultés en ligne. La Journée portes ouvertes, organisée le 16 novembre 2002, dans le cadre de la journée des archives parrainée par l'Association des archivistes suisses, a connu un vif succès, avec plus de milles visiteurs.

Sport

Les travaux liés à Jeunesse et Sport 2000 sont achevés. Le nouveau mouvement Jeunesse et Sport entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2003. D'importantes réformes ont été apportées, notamment en ce qui concerne les concepts de formation des moniteurs, les saisies informatiques et l'indemnisation des écoles ou groupements.

En 2002, la société du Sport-Toto a versé au canton la somme de 1.186.408 francs (1.100.808 francs en 2001), calculée selon les enjeux et la population. Un montant de quelque 482.000 francs (458.000 francs en 2001) a été attribué aux diverses associations sportives neuchâteloises. Par ailleurs, les constructions, aménagements d'installations sportives non affectées à l'usage scolaire, ainsi que les acquisitions de matériel de sport ont été subventionnées à hauteur de 295.700 francs (387.155 pour 2001).

Durant la saison s'étendant du 1er octobre 2001 au 30 septembre 2002, 57.539 nuitées ont été enregistrées dans les bâtiments mis à disposition pour les camps d'hiver et d'été, en Valais (61.103 nuitées pour la saison précédente).

En ce qui concerne l'action "Sport pour Tous", en Valais, durant la saison 2000/2001 le pourcentage des nuitées dans les camps s'élève à 9% (7,3% en 1986 et 25,8% en 2000/2001). L'action "Midi Tonus" a été reconduite pour la treizième fois, en collaboration avec la Ville de Neuchâtel.

1. SECRETARIAT GENERAL

1.1. Législation générale

Lois et décrets du Grand Conseil

19 juin	Décret portant abrogation du décret concernant la création de la fondation du Centre neuchâtelois de formation aux professions de la santé.
19 juin	Décret portant abrogation du décret érigeant l'Ecole de laborantines médicales de l'Hôpital Pourtalès, à Neuchâtel, en Ecole cantonale de laborantines et laborantins médicaux.
24 juin	Décret portant octroi d'un crédit de 7 millions de francs destiné au Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises pour la construction et la rénovation d'un bâtiment pour les professions de l'automobile au Locle.
3 septembre	Décret portant octroi d'un crédit d'étude de 1.500.000 francs en vue de la construction d'un bâtiment destiné au Conservatoire de musique de Neuchâtel et à la Haute école de gestion, sur le site Crêt-Taconnet/Ecoparc, à Neuchâtel.
5 novembre	Loi sur l'Université.
11 décembre	Décret portant octroi d'un crédit-cadre de 5.134.000 francs destiné à compléter les équipements informatiques et scientifiques de la Haute école neuchâteloise (Ecole d'ingénieurs du canton de Neuchâtel, au Locle) pour la période 2002-2004.

Arrêtés du Conseil d'Etat de portée générale

Organisation

16 janvier	Règlement d'application de la loi sur l'école enfantine.
23 janvier	Arrêté modifiant la grille-horaire hebdomadaire de l'enseignement obligatoire pour introduire l'enseignement de l'allemand.
8 juillet	Arrêté modifiant le règlement organique de l'Ecole supérieure de gestion commerciale.
14 août	Arrêté portant révision du règlement des examens de la Faculté de droit et des sciences économiques, du 1 ^{er} juillet 1999.
14 août	Arrêté portant révision du règlement des examens de la Faculté des lettres et sciences humaines, du 1 ^{er} juillet 1999.
28 août	Arrêté portant modification du règlement d'exécution de la loi sur la Haute école neuchâteloise, du 13 septembre 2000.
28 août	Arrêté portant modification du règlement provisoire d'exécution de la loi de santé, du 31 janvier 1996.
28 août	Arrêté portant modification de l'arrêté approuvant la convention intercantonale concernant la formation aux professions de la santé (professions médicales exceptées) et son financement, du 24 juin 1996.
28 août	Arrêté définissant les modalités d'appréciation du travail des élèves et les critères de promotion dans l'enseignement primaire.

- 30 septembre Arrêté concernant l'application des mesures d'assouplissement lors de l'admission ou durant la progression des élèves en scolarité obligatoire.
- 11 décembre Arrêté fixant l'entrée en vigueur de la convention intercantonale créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande.
- 11 décembre Arrêté portant approbation d'une modification du règlement général du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois.

Corps enseignant

- 13 février Arrêté portant modification du règlement d'application pour le personnel des établissements d'enseignement public, de la loi concernant le statut général du personnel relevant du budget de l'Etat, du 14 juillet 1982.
- 29 mai Arrêté concernant le statut des enseignants porteurs d'un titre HES reconnu.

Dispositions financières

- 17 juin Arrêté adoptant les barèmes A, B, C et D destinés au calcul des bourses d'études et d'apprentissage, de perfectionnement et de reconversion professionnels.
- 17 juin Arrêté concernant l'octroi de subsides aux étudiants de la formation initiale secondaire 1 et 2 de la HEP-BEJUNE.
- 3 juillet Arrêté modifiant l'article 11 du règlement concernant les traitements de la fonction publique, du 18 décembre 1996 (HEP-BEJUNE).
- 8 juillet Arrêté modifiant l'article 12, al. 3, du règlement d'exécution de la loi concernant la création d'un fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels.
- 11 décembre Arrêté concernant le versement d'une allocation unique de renchérissement pour 2003.
- 18 décembre Arrêté modifiant l'article 5 du règlement d'exécution de la loi concernant la création d'un fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels.
- 18 décembre Arrêté concernant le montant de la contribution au fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels.
- 18 décembre Arrêté fixant le montant de l'indemnité kilométrique versée aux titulaires de fonctions publiques.

Aide à la jeunesse

- 5 juin Règlement d'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance.

1.2. Personnel administratif du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles

En 2002, les mutations suivantes ont été enregistrées au sein du personnel administratif du département et des écoles cantonales:

- 9 démissions (31 en 2001)
- 6 retraites (11 en 2001).

9 apprenti(e)s de commerce poursuivent leur formation professionnelle dans les services du département.

Etat au 31 décembre 2002: 8 personnes pour 6.5 postes selon la répartition suivante:

- 1 secrétaire général
- 1 adjoint au secrétaire général

- 1 administratrice de la Caisse de remplacement
- 2 secrétaires
- 3 collaboratrices administratives

Secrétariat général

Entité créée dans sa configuration actuelle à fin 2001, le Secrétariat général a été consolidé durant l'année 2002, dans sa fonction d'état-major du chef du département. A ce titre, il joue un rôle de coordination au double plan interdépartemental et interne au département, en assumant des missions transversales d'aide à la direction et à la gestion, d'aide à la décision et de pilotage dans le secteur logistique, pour toutes les affaires touchant à la gestion des ressources humaines, financières et au subventionnement des constructions scolaires.

En outre, le Secrétariat général assure le suivi des travaux de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) et des affaires internationales. Depuis le mois de juin 2002, le secrétaire général du DIPAC assume la présidence de la Conférence des secrétaires généraux de la CIIP.

1.3. Bâtiments scolaires communaux

Planification et constructions scolaires

La commission cantonale des constructions scolaires s'est réunie à deux reprises en 2002, en vue d'élaborer, d'une part, de nouvelles directives et recommandations concernant l'aménagement et l'équipement des classes de l'école enfantine, de l'aménagement des constructions scolaires destinées à l'enseignement obligatoire et pour la construction et la transformation d'installations sportives et, d'autre part, de nouvelles normes de subventionnement pour la construction, la transformation, la rénovation et l'entretien des bâtiments scolaires communaux et des installations sportives.

Au cours de l'année, des mandats d'études techniques ont été confiés aux architectes-conseils du département.

Enseignement primaire

Onze arrêtés accordant des subventions provisoires ont été pris sur la base des plans et devis soumis par les communes.

Treize arrêtés de subventions définitives ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat ou le département, après l'exécution des travaux et l'approbation des comptes.

Le montant des subventions versées aux communes durant l'exercice 2002, pour des bâtiments scolaires primaires, s'élève à 1.729.671 francs.

Enseignement secondaire

Cinq arrêtés accordant des subventions provisoires et trois arrêtés allouant des subventions définitives ont été pris par le Conseil d'Etat ou le département.

Les subventions payées en 2002 pour les bâtiments d'écoles secondaires s'élèvent à 1.101.756 francs.

Formation professionnelle

Aucun arrêté de subventionnement n'a été pris.

Les acomptes versés pour des constructions communales relevant de la formation professionnelle et ayant fait l'objet de crédits accordés par le Grand Conseil, s'élèvent à 500.000 francs.

Installations sportives

Un arrêté accordant une subvention provisoire et un arrêté allouant une subvention définitive ont été pris par le Conseil d'Etat ou le département.

Les subventions payées en 2002 pour la construction d'installations sportives se montent à 300.164 francs.

Récapitulation des dépenses en 2002

	Fr.
1. Enseignement primaire	1.729.671.–
2. Enseignement secondaire	1.101.756.–
3. Formation professionnelle	500.000.–
4. Installations sportives	300.164.–
Total	3.631.591. –

1.4. Activités générales et sociales

Education routière

L'exercice 2002 a été particulier étant donné l'engagement des gendarmes et de plusieurs policiers locaux dans le maintien de la sécurité pendant Expo.02. La priorité a été d'assurer la formation des élèves dans les classes. Pour les campagnes, le programme théorique a pu être assuré grâce aux policiers de l'éducation routière de La Chaux-de-Fonds et du Locle d'une part, aux policiers des communes d'Hauterive, de Marin-Epagnier et du Landeron, d'autre part. Nous tenons à remercier ces policiers de l'aide apportée. Dans les villes, le programme habituel a pu être maintenu.

Dans le cadre de la campagne "*A pied c'est mieux!*", par laquelle le Canton de Neuchâtel milite en faveur de la sécurité et de la santé, en étroite collaboration avec l'office fédéral de la santé publique et la fondation suisse pour la promotion de la santé, les collèges pilotes des 3 villes ont conclu leur travail par des manifestations auxquelles ont participé élèves, enseignants, autorités, parents. Les communes de Colombier et de Vilars ont amorcé une réflexion qui devrait aboutir à des réalisations en 2003. A l'initiative de parents, un *Pédibus* a vu le jour à Marin-Epagnier. Le concept est d'offrir un accompagnement, selon un horaire établi, aux élèves qui se déplacent à pied sur le chemin de l'école. La campagne "*A pied c'est mieux*" a soutenu cette réalisation.

Vu l'intérêt de visiteurs étrangers pour le site internet (<http://www.rpn.ch/cer/>), le "webmaster" a demandé la création d'un groupe de référence composé de membres de la commission cantonale.

Par ailleurs, CONCERT'POP (Concept de circulation et éducation routière pour les jeunes en scolarité postobligatoire du pays de Neuchâtel) a poursuivi son extension et a touché près de 100 classes du postobligatoire.

La composition des brigades d'éducation routière n'a pas changé, elle est la suivante:

Moniteurs de la brigade scolaire de la gendarmerie:

- sgtm D. Guillet

- sgt J.-C. Rohrbach, adjoint au chef de brigade
- app. J.-L. Chervet, éducateur suppléant

Moniteurs des polices locales des villes:

- Neuchâtel: cpl F. Philippin, app H. Morgenthaler
- La Chaux-de-Fonds: sgt B. Matthey, agte N. Doudin
- Le Locle: cpl O. Gsteiger, cpl M. Châtelain

Champ d'activités:

- école enfantine: comportement du piéton;
- école primaire, degrés 1, 2 et 3: traversée de la chaussée, dangers de la route, reconnaissance école-domicile;
- école primaire, degrés 4 et 5: connaissance des signaux, règles de sécurité routière, équipement du vélo, jardin de circulation;
- école secondaire, 6^e année: examen pour cyclistes, théorie et pratique;
- école secondaire, 7^e année: consolidation des connaissances relatives aux cycles, notions concernant les cyclomoteurs;
- école secondaire, 8^e année: jeux et sports sur la route et leurs conséquences;
- école secondaire, 9^e année: sécurité relative au cyclomoteur, notion de responsabilité dans le trafic;
- autres activités:
 - conduite des traditionnelles campagnes, notamment celle du *Merle Blanc* de l'ACS;
 - présence sporadique des agents aux abords des collèges primaires et secondaires, de même que lors de certaines manifestations impliquant des enfants afin d'augmenter leur sécurité;
 - création de moyens d'enseignement adaptés aux nouvelles technologies, notamment développement des supports de formation informatisés sur le logiciel PowerPoint destinés aux 6^e, 7^e et 9^e années;
 - animation des séances relatives aux mesures éducatives prises à l'encontre d'adolescents qui ne respectent pas les règles de la circulation;
 - participation à diverses manifestations;
 - contrôle des vélos, à la demande de commissions scolaires, de plusieurs collèges du canton;
 - formation de patrouilleurs scolaires et de patrouilleurs adultes;
 - sensibilisation des étudiants de l'Ecole normale au rôle qu'ils doivent jouer, en classe, dans le domaine de l'éducation routière, en collaboration avec l'école primaire du Landéron;
 - distribution aux enseignants, lors de la rentrée scolaire, de divers documents, notamment des calendriers scolaires "*Fais gaffe*" du BPA, des baudriers du TCS et du courrier BPA;
 - collaboration lors de plusieurs campagnes spécifiques dont "*Rentrée scolaire*", "*A pied c'est mieux*", "*Démarrer-Allumer*", "*du Respect s.v.p.*", "*Captivé par son jeu*";
 - distribution du document présentant les objectifs de l'éducation routière;
 - distribution ou expédition de brochures, dépliants et gadgets;
 - tenue de stands d'information à l'occasion de la journée "*En ville sans ma voiture*";
 - information sur la sécurité dans le trafic, lors de séances d'enseignants, au cours TCS Junior et à l'Ecole d'Aspirants;
 - collaboration avec le conseil de la sécurité routière;
 - présence à différentes séances de travail (TCS, ACS, BPA et CSR) et examen de diverses publications;
 - participation de plusieurs agents à des sessions de formation continue à Lausanne.

Frais de transport des élèves

La participation de l'Etat aux frais de transport des élèves fréquentant les classes enfantines et primaires se monte à 330.170 fr. 85.

1.5. Contentieux

Durant l'année 2002, le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles a été saisi de 49 recours en première instance. Ceux-ci ont porté sur des décisions de ses services ou des autorités scolaires communales ou intercommunales, selon le tableau suivant:

Répartition par services

Services	Recours déposés	Recours rejetés	Recours admis	Recours classés	Nouvelle décision	En suspens
SEO	2	2				
Commissions	5	2	3			
Ecole normale	1	1				
SFE2IS						
Lycée Piaget	1			1		
SFP	6	4		2		
CIFOM	3	2	1			
ECMTN	2			2		
ESCEA	1	1				1
ESNIG	1					
HEG	1			1		
SEU						
Université	3	1		1		1
SJ						
Bourses	17	8		2	3	4
OMP	1	1				
SAC						
Conservatoire	5	5				
Total	49	27	4	9	3	6

8 décisions ont fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif.

2. CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Les comptes de l'exercice 2002 se présentent comme suit:

Compte d'exploitation	Revenus Fr.	Charges Fr.
Cotisations ordinaires employeur (écoles communales).....	2.253.472,25	
Cotisations ordinaires institutions privées.....	64.364,45	
Cotisations ordinaires Etat.....	929.144,25	
Cotisations ordinaires, assurés.....	1.623.310,60	
Cotisations ordinaires, remplaçants.....	12.403,50	
Intérêts sur c/c Etat et CCP.....	296,00	
Revenus sur titres.....	25.875,00	
Indemnités assurance-accidents LAA.....	614.532,55	
Recettes diverses.....	71.410,40	
Indemnités de remplacement.....		4.767.251,45
Charges AVS, ALFA, chômage, accidents.....		379'764,65
Charges AVS, ALFA, chômage, accidents à des tiers.....		40.404,50
Caisse de pensions.....		70.815,20
Déplacements.....		7.568,50
Frais de gérance et divers.....		102.558,65
Autres frais divers.....		1.728,30
Intérêts sur engagements courants (c/c Etat).....		1.981,40
	5.594.809,00	5.372.072,65
Récapitulation:		
Total des revenus 2002.....	5.594.809,00	
Total des charges 2002.....	5.372.072,65	
Excédent de recettes.....	222.736,35	

L'excédent de recettes de 222.736 fr. 35, relatif à l'exercice écoulé, a été porté en augmentation de la fortune qui passe de 758.449 fr. 64 au 31 décembre 2001 à 981.185 fr. 99 au 31 décembre 2002.

Bilan	Actif Fr.	Passif Fr.
Chèques postaux.....	350.014,10	
Débiteurs.....	13.511,60	
Titres.....	500.000,00	
Compte courant Etat.....	461.078,64	
Fonds de secours.....		300.000,00
Créanciers.....		43.418,35
Fortune.....		981.185,99
	1.324.604,34	1.324.604,34

3. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Introduction

Avec ses 19 collaborateurs – chef de service, adjoints, inspecteurs d'écoles, assistants d'inspection et personnel administratif, le Service de l'enseignement obligatoire a organisé et conduit l'enseignement dans les écoles enfantines, primaires et secondaires 1, en relation avec les autorités scolaires communales, les directions des écoles et quelque 2350 enseignants.

Le Service de l'enseignement obligatoire a été marqué par l'engagement d'une nouvelle assistante d'inspection en la personne de M^{me} Marylène Vuille pour remplacer M. Olivier Ratzé qui a quitté ses fonctions après quelques mois pour retourner dans l'enseignement.

Outre la conduite générale de l'enseignement, le Service de l'enseignement obligatoire a mené, cette année, de nombreux dossiers à caractère pédagogique: l'élaboration de recommandations générales relatives à l'organisation de l'année scolaire, l'étude de l'apprentissage de la lecture et de son renforcement, l'articulation et la conduite de la campagne "*Unis contre la violence*", l'offre d'une action en expression artistique, le développement d'un concept Sports-Arts-Etudes, le suivi du dossier PECARO (plan d'études cadre romand), l'officialisation de l'école enfantine pour les deux années qui précèdent le début de la scolarité obligatoire, le suivi de l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement de l'informatique, l'introduction de l'enseignement de l'allemand dès la 3^e année primaire, la préparation de l'introduction des séquences didactiques en français en collaboration avec l'IPN (PF3), la préparation de la mise en place de nouvelles formations, la généralisation du moyen d'anglais "Go!" en 9^e année (sections moderne et de maturités), en collaboration avec le SFE2IS, le suivi du déploiement de l'informatique dans les écoles.

3.1. Enseignement préscolaire

Organisation des classes

A la rentrée scolaire 2001, on dénombrait 121 classes enfantines.

En raison de l'officialisation de la 1^{ère} année d'école enfantine, on compte, en août 2002, 147.5 classes enfantines. Les 10 communes qui ont d'ores et déjà officialisé leur école enfantine sont les suivantes: Neuchâtel, Marin-Epagnier, Thielle-Wavre, Cornaux, Cressier, Le Landeron, Cernier, Le Locle, La Chaux-du-Milieu et La Chaux-de-Fonds.

Pour rappel: les communes ont un délai de quatre ans pour institutionnaliser la première année d'école enfantine (4 ans), soit jusqu'au terme de l'année scolaire 2004-2005.

Autorités communales

Aucun changement n'est intervenu, durant cette année scolaire, au niveau de la désignation des autorités communales responsables de l'école enfantine.

Elèves

Le taux de fréquentation de la 2^e année d'école enfantine, avec 99%, reste très élevé. La collaboration avec les services parascolaires se poursuit dans de bonnes conditions et plusieurs enfants ont été pris en charge par les institutions reconnues par le Conseil d'Etat.

L'appui langagier offert aux élèves non francophones de l'école enfantine est toujours très sollicité par les communes.

Matériel scolaire

Le système mis en place continue de donner satisfaction. Les membres du corps enseignant préscolaire ont la possibilité d'acquérir du matériel général d'enseignement subventionné et ils bénéficient de crédits forfaitaires pour l'achat de matériel dit de consommation courante.

Personnel enseignant

Les 203 membres du corps enseignant préscolaire sont tous porteurs d'un des titres exigés par le Conseil d'Etat.

Parmi les 120 enseignants préscolaires qui travaillent à temps partiel, 112 se partagent un poste d'enseignement.

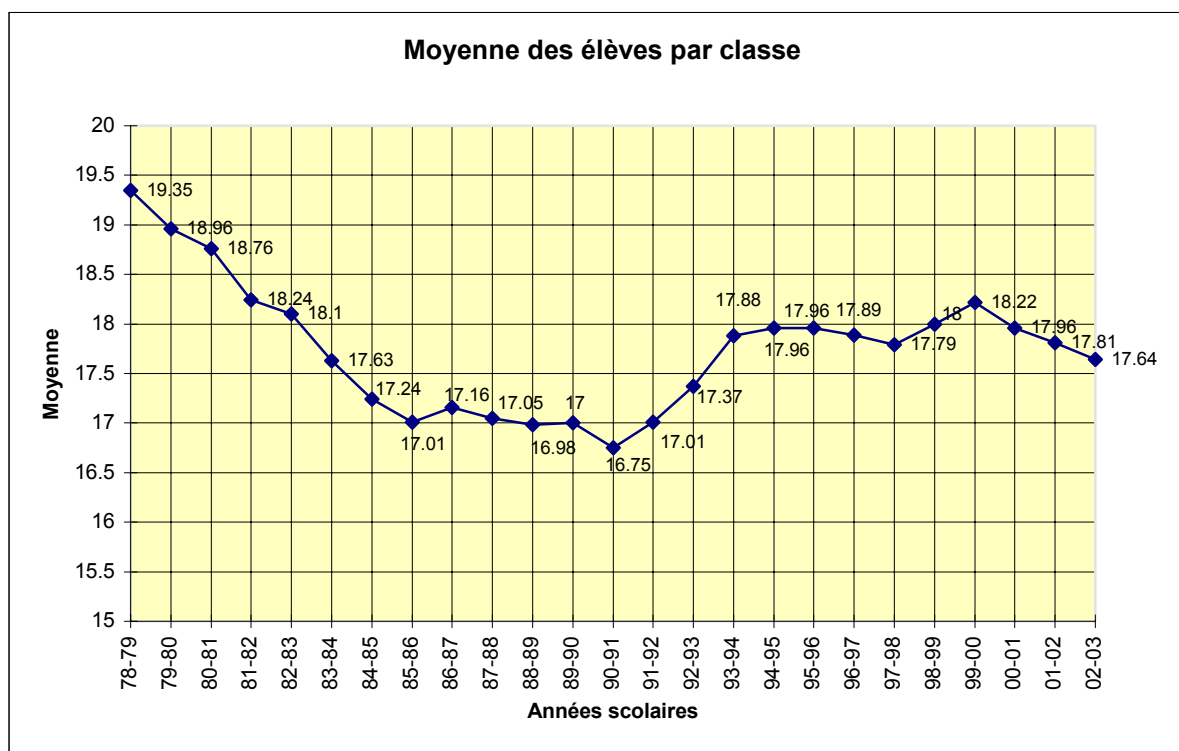
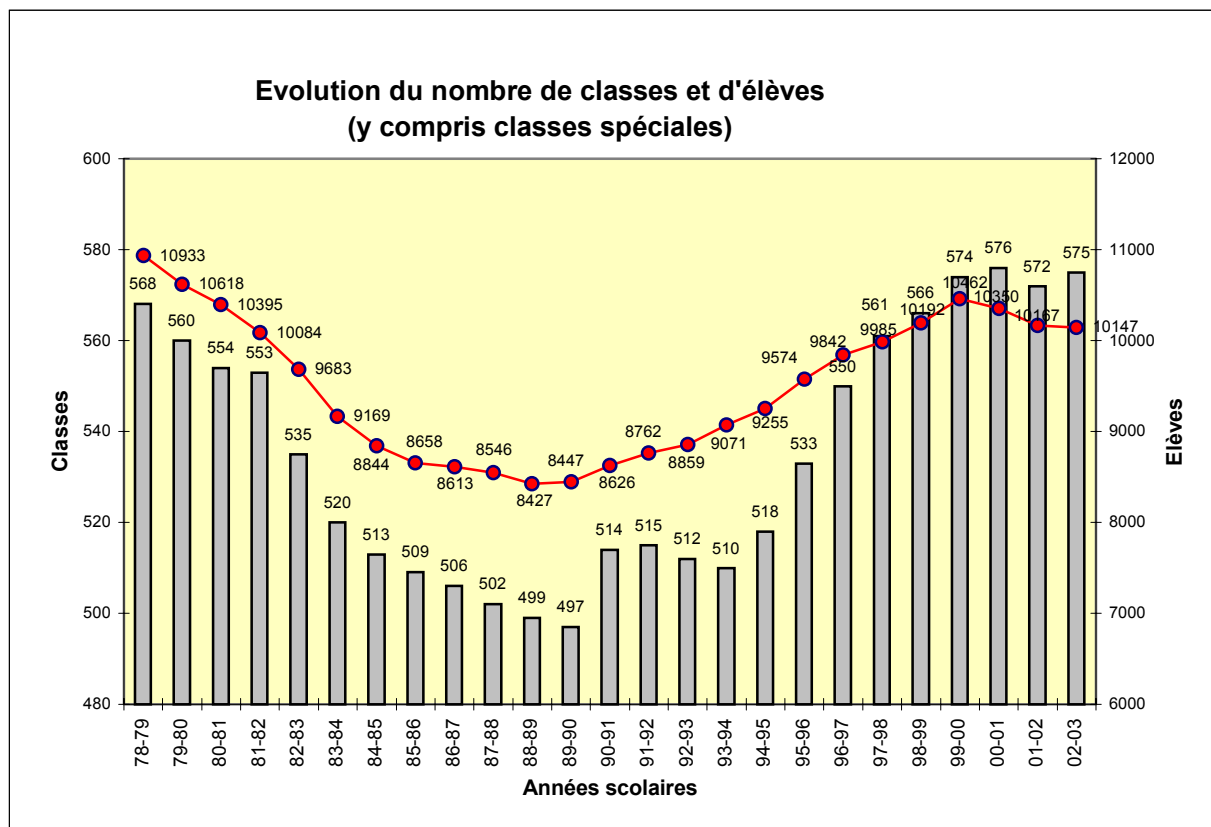
Quant au marché de l'emploi du secteur préscolaire, il est toujours pléthorique: quelques maîtresses d'école enfantine prétendent aux indemnités de chômage et certaines doivent se tourner vers une autre profession.

Sur les 17 enseignant(e)s préscolaires sorti(e)s de l'Ecole normale en 2002, seul(e)s 3 ont trouvé un emploi à temps partiel dans le secteur de l'école enfantine. Les autres se sont tourné(e)s, momentanément, vers d'autres types d'activités ou effectuent des remplacements ou des stages professionnels dans le cadre du 1^{er} emploi.

3.2. Enseignement primaire***Marche générale de l'enseignement***

L'accroissement du nombre d'élèves constaté dès l'année scolaire 1989-1990 est arrivé à son terme en 2000. En effet, le nombre d'élèves a régressé en 2000-2001 de 10'350 à 10'190 en 2001-2002. De même le nombre de classes a passé de 576 à 572 de l'année scolaire 2000-2001 à l'année scolaire 2001-2002.

Le fléchissement se poursuit au niveau du nombre d'élèves, qui a passé de 10'190 en 2001-2002 à 10'147 en 2002-2003. En revanche, le nombre de classes est en légère augmentation, passant de 572 classes en 2001-2002 à 575 classes en 2002-2003.



Emploi des enseignants

Le Conseil d'Etat a délivré, en juin 2002, 16 diplômes de maîtres/ses d'école enfantine et 37 diplômes d'instituteurs/trices. Pour les maîtres/ses d'école enfantine, le marché de l'emploi est demeuré pléthorique; en revanche, il est resté équilibré pour les instituteurs/trices.

Enseignement spécialisé

Quelques arrêts sur image, pour témoigner et mettre en évidence le champ des activités:

- En matière d'intégration un nouveau pas important a été franchi cette année. En effet, un arrêté signé respectivement par le chef de notre département et celui des finances et affaires sociales officialise la mise en place d'une commission cantonale chargée d'établir une politique d'intégration concertée dans notre canton.

Dès maintenant, grâce à ce nouvel instrument, il sera possible de développer plus efficacement avec les parents, les institutions, et les autorités des projets d'appui et de scolarisation pour les élèves handicapés dans l'école publique.

- Sur le terrain, grâce à l'implication et la coopération efficace de tous les partenaires, deux nouvelles classes de la Fondation des "Perce-Neige" se sont ouvertes dans les collèges primaire et secondaire de la ville du Locle. Les échanges et activités partagées se déploient de manière réjouissante.
- Plus généralement, nous relevons avec plaisir que les collaborations entre école publique et institutions s'affirment toujours davantage. Deux exemples pour témoigner de cette dynamique:
 - le projet d'intégration d'un enseignant d'institution à l'école secondaire au service non seulement des élèves intégrés, mais aussi de ceux qui sont en difficulté au collège.
 - le temps partiel d'une enseignante spécialisée responsable de l'intégration et de l'orientation scolaire des élèves accueillis en groupe d'urgence dans une institution.
- Dans le domaine des graves difficultés de langage, le groupe de travail chargé d'établir un concept d'aide aux enfants dysphasiques a terminé ses travaux. Si le projet est accepté par les autorités, l'expérimentation d'une aide efficace pourra se mettre en place dès la prochaine année scolaire.
- En matière d'appui spécialisé aux élèves malentendants, de nouvelles collaborations dans le domaine de la formation continue se sont développées avec l'école cantonale pour enfants sourds de Lausanne. Elles permettent maintenant aux enseignantes neuchâteloises des réflexions et échanges systématiques sur leurs pratiques.
- En octobre s'est déroulée la deuxième journée de "l'enseignement spécialisé neuchâtelois". Elle fut un véritable succès, puisqu'elle a rassemblé la presque totalité des enseignants. A l'ordre du jour, conférence et ateliers ont permis à chacun de travailler à la mise en évidence de ses propres ressources et stratégies face à la complexité croissante des contraintes imposées à la profession.

3.3. Enseignement secondaire 1

Une réforme selon trois axes principaux

Structures du secondaire 1: Après l'accord de principe du chef du département, le 7 février 2002, de poursuivre l'étude de la réforme des structures du secteur secondaire 1, la commission ad hoc a déposé son rapport final en novembre 2002. Cette réforme consiste à:

- Maintenir la voie de maturités telle qu'elle existe et a été récemment renouvelée.
- Mettre en place une voie générale regroupant les élèves des actuelles sections moderne et préprofessionnelle.

Cette nouvelle voie générale a fait l'objet d'une étude approfondie et de consultations multiples. Elle se caractérise par la volonté d'assurer un encadrement efficace des élèves, de développer les mesures permettant de différencier l'enseignement et, en 9^e année, d'offrir une meilleure préparation à l'insertion professionnelle. L'introduction de l'anglais dès la 7^e année et l'utilisation efficace de l'informatique visent à préparer plus efficacement tous les élèves sans diminuer les exigences.

Evaluation au secondaire 1: Deuxième volet de la réforme, la commission ad hoc, après un premier accord de principe du chef du département donné le 18 avril 2002, a déposé le rapport No 5 présentant le cadre général institutionnel pour une nouvelle "*Appréciation du travail des élèves au secondaire 1*" (ATES). Ce projet a été présenté aux cadres de directions le 27 novembre 2002. Il a reçu un accueil positif. Il s'inscrit à la fois dans la continuité de l'évaluation à l'école primaire (ATE) et assure d'une manière harmonieuse la transition vers les formations post-obligatoires.

Plans d'études et programmes: Un grand mouvement d'harmonisation est en route, initié par la Conférence des directeurs de l'instruction publique suisses (CDIP) au travers du projet *HARMOS* qui veut définir des standards pour l'enseignement des langues, des mathématiques et des sciences en fin de 2^e année, 6^e année et 9^e année.

Ce projet est relayé sur le plan romand par le Plan d'études cadre romand (*PECARO*). Ce plan d'études cadre doit mettre en évidence les objectifs prioritaires d'apprentissage attendus en fin de 2^e année, 6^e année et 9^e année. Une première version est attendue en juin 2003; la version finale, après consultation devrait être avalisée par la Conférence des chefs de département de suisse romande et du Tessin (CIIP) en 2004.

Ce document touche l'ensemble de la scolarité obligatoire et doit permettre de concrétiser dans les classes la déclaration de la CIIP intitulée *Le projet global de formation de l'élève et de culture commune de l'école publique* qui devrait être ratifiée incessamment.

Neuchâtel n'a pas attendu que ces documents soient finalisés pour entreprendre une réécriture du Plan d'études neuchâtelois secondaire (PENSE) qui s'inscrit dans la continuité des dossiers précédents. Le travail se fait en parallèle et le responsable du projet PENSE est membre des instances du PECARO. Une première version du PENSE doit être disponible en juin 2003 et la version finale, après consultation, devrait être prête pour le début de l'année 2004.

Selon la planification définie, la réforme du secondaire 1 doit être introduite, par degré, dès août 2005.

Moyens d'enseignement

Anglais: L'introduction de la méthode "*Go!*" s'est poursuivie. Durant l'année 2002-2003:

7^e année de maturités: 2^e volée

8^e année de maturités et moderne: 2^e volée

9^e année de maturités et moderne: 1^{ère} volée qui aura suivi "*Go!*" sur 2 ans.

La méthode donne satisfaction. Un complément pour la 9^e année est actuellement à l'étude. Il est destiné aux élèves de 9^e année qui ont commencé en 7^e année avec le nouveau moyen. La décision devrait tomber en mars 2003.

Il manque également des supports informatiques. Ceux-ci existent mais le financement des licences demande encore réflexion.

Allemand: La méthode "*Auf Deutsch*" est actuellement généralisée jusqu'au degré 9 toutes sections confondues. Par des contacts réguliers, il s'agit d'assurer un passage coordonné avec les formations post-obligatoires. Un complément d'exercices de grammaire pour la 9^e a été préparé.

De plus, une série d'exercices visant à faciliter la différenciation est en voie de réalisation pour les degrés 5 et 6.

Education aux cultures religieuses et humanistes: Les compléments concernant le début du christianisme et les Hébreux, compléments qui doivent s'insérer dans le programme actuel d'histoire de 6^e année, sont prêts et ont été testés. Ils seront introduits dans les classes en août 2003, après une formation du corps enseignant.

Français: Une nouvelle collection de moyens d'enseignement romands intitulée "*S'exprimer en français*" est parue dans le courant de l'année. Articulé autour de séquences didactiques pour l'expression orale et écrite, ce nouveau moyen concerne l'ensemble de la scolarité obligatoire et comble une lacune dans le domaine de l'enseignement du français. La formation du corps enseignant accompagnera l'introduction des séquences dans les classes dès août 2003.

Mathématiques: Les nouveaux moyens d'enseignement romands pour les mathématiques ont été introduits en 6^e année en août 2002. Le corps enseignant est en phase de formation et ces nouveaux moyens toucheront, année après année, les degrés 7, 8 et 9, toutes sections confondues.

3.4. Législation

Voir chapitre du secrétariat général.

3.5. Commissions consultatives

Conseil scolaire

Le Conseil scolaire a tenu sa première séance de la législature 2001-2005 le 22 novembre 2001. Il a reçu une information approfondie sur:

- l'introduction des mesures liées à la petite enfance et à la généralisation de l'école enfantine, degré moins 2;
- l'état du dossier de la réforme du secondaire 1;
- le syndrome d'épuisement professionnel dans l'enseignement, suivie d'un débat.

Une prochaine séance est prévue le 21 janvier 2003.

Conférence des inspecteurs et directeurs des écoles enfantines et primaires (CIDEP)

La Conférence des inspecteurs et directeurs des écoles enfantines et primaires (CIDEP) a été réunie 5 fois, pour traiter de:

- l'enseignement de l'allemand et la mise sur pied de rencontres entre les secteurs primaire et secondaire,
- l'informatique scolaire,
- l'enquête PISA et ses résultats,
- l'apprentissage de la lecture dans toute la scolarité,
- l'enseignement spécialisé (dyslexie, dysphasie, classes AI, intégration),
- la problématique de l'emploi,
- la relation Ecole-familles,
- les réformes du secondaire 1,
- la formation continue,
- l'enseignement des activités créatives sur textile,
- l'introduction des séquences didactiques en français,
- le recensement des élèves par l'ORESTE,
- les statistiques des promotions,
- les projets d'établissement,
- l'enquête MATHEVAL,

- la formation du soutien pédagogique,
- la formation en connaissance de l'environnement et de la violence à l'école entre autres thèmes.

Conférence des directeurs d'écoles secondaires

Entre janvier et décembre 2002, la Conférence a tenu 8 séances sous la présidence du chef de service. En plus des objets touchant au fonctionnement même des écoles secondaires, la Conférence a étudié plus particulièrement les objets suivants:

- les relations à promouvoir entre les directions, les services d'enseignement et la Haute école Pédagogique BEJUNE;
- les problèmes d'organisation de la voie de maturités (options en 8^e année et en 9^e année);
- la problématique des remplacements dans les écoles secondaires;
- l'utilisation du réseau pédagogique neuchâtelois;
- la problématique de l'emploi en fonction des retraites, de l'engagement du corps enseignant, des formations prévues et des reconnaissances de titres;
- les épreuves cantonales de 6^e et de 9^e années;
- le concept général de la formation continue et les formations mises en place en 2002;
- la réforme du secondaire 1 et ses trois dossiers liés: structures-évaluation-plans d'études.

De plus, une séance commune avec les cadres des écoles enfantines, primaires et secondaires présidée par le chef du département s'est tenue le 11 mars 2002; elle avait pour objet:

- les remplacements du corps enseignant et les perspectives liées à l'emploi;
- l'évaluation des élèves au secondaire 1;
- l'enseignement de la lecture;
- le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes et les mesures d'économies envisagées.

3.6. Renseignements relatifs au personnel enseignant et au nombre de classes

Classes enfantines

Le nombre des classes enfantines reconnues sur le plan cantonal pour l'année scolaire 2002-2003 s'élève à 147.5. On notera que, dans les 9 communes suivantes, les classes ont un horaire partiel: Rochefort, Fresens, Noiraigue, La Côte-aux-Fées, Les Hauts-Geneveys, Valangin, La Brévine, La Chaux-du-Milieu et Les Planchettes.

Les élèves qui fréquentent les classes enfantines reconnues se répartissent de la manière suivante:

800 sont en 1^{ère} année enfantine (4 ans)

1949 sont en 2^e année enfantine (5 ans).

L'effectif des titulaires de classes enfantines reconnues se présente comme suit:

2 maîtres d'école enfantine

201 maîtresses d'école enfantine.

L'engagement des 203 titulaires de classes enfantines s'est fait de la manière suivante:

Nominations

à un poste complet: 77

à un poste partiel: 90

Engagements

à un poste complet: 6

à un poste partiel: 30

Classes primaires***Evolution du nombre de classes***

Le nombre de classes primaires est passé de 572 au 31 décembre 2001 à 575 au 31 décembre 2002.

L'effectif des titulaires de classes se présente comme suit:

804 maîtres à temps complet ou partiel

239 maîtres spéciaux y.c. soutien pédagogique, éducation par le mouvement et appui langagier

33 maîtres assurent des appuis ou des décharges

Pour la rentrée scolaire d'août 2002, les postes ouverts suivants ont été l'objet d'une offre publique d'emploi: 26 postes complets d'instituteurs/trices (19 en 2001) et 30 postes partiels d'instituteurs/trices (18 en 2001).

On compte 575 classes le 19 août 2002, contre 572 en août 2001. Cette augmentation de 3 classes est expliquée de la manière suivante: Hauterive (+1), Marin-Epagnier (+1), Cernier (-1), Le Locle (+1), La Chaux-de-Fonds (+1).

3.7. Epreuves***Epreuves de référence***

Les épreuves cantonales de référence constituent un des rouages essentiels du processus d'évaluation du travail des élèves, en ce sens qu'elles ont pour mission d'évaluer les compétences acquises par les élèves en regard des objectifs définis par les plans d'études.

Les épreuves de référence jouent, par ailleurs, un rôle important pour les enseignants puisqu'elles leur permettent de situer leur travail et celui de leurs élèves selon une référence cantonale.

Ainsi, au fil des ans, la "banque" d'épreuves mise à disposition du corps enseignant s'enrichit d'outils recouvrant l'ensemble des disciplines figurant au plan d'études.

Enfin, ces épreuves dotent le canton d'un instrument de validation de l'enseignement en ce qui concerne un pan particulier d'une discipline.

Au mois de mai 2002, les élèves des classes de 1^{ère} à 5^e années primaires ainsi que ceux des classes dites spéciales et/ou des institutions ont été soumis à une épreuve de mathématiques, plus particulièrement dans le domaine de la structuration. En effet, compte tenu de l'introduction d'un nouveau support d'enseignement dans l'ensemble des classes primaires, il a paru important de valider cet empan essentiel d'objectifs en mathématiques.

Cette épreuve 2002 a révélé de fort bons résultats pour l'ensemble des degrés de la scolarité primaire. Les moyennes sont les suivantes:

1 ^{ère} année	:	20.03 points sur 24 points, seuil du suffisant à 18 points
2 ^e année	:	19.60 points sur 25 points, seuil du suffisant à 18 points
3 ^e année	:	20.90 points sur 27 points, seuil du suffisant à 19 points
4 ^e année	:	33.77 points sur 41 points, seuil du suffisant à 30 points
5 ^e année	:	39.55 points sur 45 points, seuil du suffisant à 33 points

Les épreuves 2003 porteront sur les mathématiques, plus particulièrement le domaine de la résolution de problèmes.

Statistique des épreuves d'orientation (année scolaire 2001/2002)

Dans le tableau ci-dessous, on trouvera successivement les effectifs et pourcentages des codes attribués aux trois critères qui déterminent l'orientation.

2001/02		Filles		Garçons		Total	
Épreuves	A	224	25.9%	190	23.5%	414	24.7%
	B	475	55.0%	470	58.0%	945	56.5%
	C	165	19.1%	150	18.5%	315	18.8%
Notes	A	405	46.9%	337	41.6%	742	44.3%
	B	310	35.9%	310	38.3%	620	37.0%
	C	149	17.2%	163	20.1%	312	18.6%
Avis	A	433	50.1%	359	44.3%	792	47.3%
	B	318	36.8%	331	40.9%	649	38.8%
	C	113	13.1%	120	14.8%	233	13.9%
Orientation	A	443	51.3%	384	47.4%	827	49.4%
	B	249	28.8%	249	30.7%	498	29.7%
	C	172	19.9%	177	21.9%	349	20.8%
		864	51.6%	810	48.4%	1674	

Répartition des codes A, B et C aux trois critères de l'orientation [Source: ORESTE]

La dernière partie du tableau, notée Orientation, annonce que 49,4% des élèves ont la possibilité de poursuivre leur scolarité en section de maturités, 29,7% en section moderne et 20,8% en section préprofessionnelle.

En réalité, ces chiffres ne sont pas complets, car, aux 1'674 élèves qui figurent sur le tableau, il faudrait ajouter 12 élèves, intégrés en cours d'année, qui n'ont pas reçu de code Épreuves et 93 autres qui sont non promus au terme de l'année d'orientation.

Pour s'imaginer ce que sera la rentrée scolaire en 2^e année de l'école secondaire, il convient encore de rectifier ces chiffres en tenant compte des élèves qui constituaient les classes de transition.

Une partie de ces derniers continueront en classes terminales. D'autres viendront augmenter les effectifs de la section préprofessionnelle.

A la rentrée d'août 2002, parmi les effectifs de 7^e année,

- 42.4% des élèves formaient les classes de la section de maturités,
- 25.7% des élèves formaient les classes de la section moderne,
- 31.9% des élèves formaient les classes de la section préprofessionnelle.

Epreuves cantonales de 9^e année (EC)

Suite aux résultats de la première session qui s'est déroulée en mars 2001, la commission de rédaction, qui a vu quelques-uns de ses membres renouvelés, s'est attachée à finaliser les épreuves pour mars 2002. Comme pour la session précédente, il s'agissait de tester les compétences acquises en fin de scolarité, en allemand, en français et en mathématiques.

Les épreuves se sont déroulées avec une nouvelle répartition des disciplines, chaque matin, proches de ce que les élèves vivent quotidiennement, soit une discipline différente toutes les 45 minutes.

Pour la première fois, un rapport 2002 complet sur les résultats par compétence avec des seuils attendus a pu être livré aux enseignants et aux directions. Il montre une assez bonne réussite cantonale des différentes compétences acquises en français, particulièrement en section de maturités. Pour l'allemand, il s'agissait de la dernière volée ayant suivi le cours d'allemand *Unterwegs*. Pour les mathématiques, les résultats montrent des taux de réussite inférieurs à ceux attendus. Comme la rédaction de ces épreuves est encore en phase d'expérimentation, nous nous garderons de tirer des conclusions hâtives.

La commission de rédaction attend avec impatience le nouveau plan d'études en cours d'élaboration, qui sera la base de toute nouvelle création d'épreuves.

La démarche de réalisation des épreuves et de la restitution des résultats a été complétée de principes simples qui devraient faciliter l'analyse des résultats et la comparaison entre les années.

Pour les épreuves 2003, le département a répondu positivement à la demande des enseignants et des directions d'école en organisant un cahier ouvert dans lequel les élèves doivent écrire leur démarche. Ces cahiers seront corrigés par les enseignants. Il y a la volonté de soutenir les nouvelles didactiques qui demandent aux élèves une production personnelle.

Cette nouveauté sera étudiée attentivement afin de préparer les éventuelles épreuves de référence qui sont annoncées au secondaire 1 dans le cadre du dossier ATES (appréciation du travail de l'élève au secondaire).

4. SERVICE DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS, DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 2 ET DE L'INFORMATIQUE SCOLAIRE

4.1. Rapport du service

Personnel

Etat au 31 décembre 2002, 11 personnes pour 10,1 postes complets selon la répartition suivante:

- 1 chef de service 100%
- 3 adjoints 300%
- 3 responsables de centres de compétences 270%
- 4 collaboratrices administratives 340%

Formation des enseignants

L'année 2002 a été marquée par le suivi de la mise en place de la nouvelle Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, la HEP-BEJUNE. Ouverte en août 2001, la haute école a accueilli la première volée d'étudiants se destinant au métier d'enseignant préscolaire et primaire. En principe au bénéfice d'une maturité gymnasiale, les nouveaux étudiants ont commencé un cycle d'études de trois ans; ils recevront leur titre en juillet 2004. Parallèlement, la formation des enseignants secondaire a débuté; une année à plein temps, suivie d'une année en emploi, permettra aux étudiants d'obtenir leur titre en juillet 2003. Signalons que la haute école forme aussi plusieurs enseignants déjà titrés en vue de leur octroyer l'autorisation d'enseigner une discipline supplémentaire. Cette formule, exceptionnelle et plus légère, est le résultat d'une demande actuellement très forte au niveau des écoles secondaires.

Enfin, une formation rénovée et récemment reconnue par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-CH) a ouvert ses portes dans le domaine de l'enseignement spécialisé. Trois ans de formation en emploi conduiront à la certification d'une première volée HEP-BEJUNE en juillet 2004.

Le service s'est aussi préoccupé durant l'année 2002 des nombreuses demandes de reconnaissance de titres, souvent étrangers, afin d'octroyer de nouvelles autorisations d'enseigner ou de proposer des formations complémentaires.

Enfin, la formation complémentaire des maîtres généralistes continue de déployer ses effets, faisant profiter les nouveaux enseignants en section préprofessionnelle, fraîchement diplômés de l'Ecole normale, bientôt de la HEP-BEJUNE, d'un complément de formation nécessaire afin d'appréhender les aspects spécifiques de l'enseignement dans cette filière de l'école neuchâteloise.

Enseignement secondaire 2

En juillet 2002, les premières maturités suisses "nouveau style" sont délivrées dans les trois lycées cantonaux: le Lycée Blaise-Cendrars à La Chaux-de-Fonds, le Lycée Jean-Piaget à Neuchâtel et le Lycée Denis-de-Rougemont à Neuchâtel et à Fleurier. Sept ans exactement après l'émission de la nouvelle réglementation suisse, le canton de Neuchâtel a réussi sa réforme structurelle, transformant six écoles de maturité communales, intercommunales et cantonales, en trois lycées cantonaux. De plus, la réforme pédagogique introduite par la nouvelle maturité suisse, caractérisée

par ses disciplines fondamentales, ses options spécifiques et complémentaires ainsi que par le travail de maturité, est réalisée pleinement avec la première délivrance des nouveaux titres, eux-mêmes reconnus par la CDIP-CH et le Département fédéral de l'intérieur.

Informatique scolaire

Le projet d'intégration des technologies de l'information et de la communication, nommé ICT01-04, a pris sa vitesse de croisière durant l'année 2002. Après le vote du Grand Conseil du 6 février 2001, octroyant notamment un crédit de 11.900.000 francs pour la connexion de tous les bâtiments scolaires du canton, de l'école enfantine aux écoles de l'enseignement secondaire 2, l'équipement des classes en matériel multimédia et la formation des enseignants, il a fallu mettre en place les équipes nécessaires à la réalisation de ce grand projet qui jette les bases du développement de l'Ecole du XXI^e siècle.

Rappelons qu'afin d'assurer le déploiement du projet, la formation des enseignants, la maintenance pédagogique et technique nécessaire, des centres de compétences ont été créés au sein du service: ils sont regroupés sous l'appellation "Entité de l'informatique scolaire", opérationnelle depuis août 2001:

- Centre de compétence pédagogique (concept pédagogique et formation des enseignants);
- Centre de compétence "réseau et médiathèque" (gestion du réseau pédagogique neuchâtelois rpn.ch et des ressources multimédias);
- Centre de compétence "gestion des écoles" (implantation et harmonisation de l'informatique administrative des écoles);
- Centre de compétence "recherche et statistique".

A noter que ce dernier centre est appelé à reprendre progressivement les tâches de l'Office de recherche et de statistique de l'enseignement (ORESTE). C'est pourquoi cet office a été rattaché au service dès août 2001.

La maintenance technique est assurée par une équipe performante créée au sein du Service du traitement de l'informatique (STI). Signalons enfin que la modification profonde du rôle de l'enseignant, en raison de l'intégration des ICT dans l'enseignement, fait l'objet d'une étude permanente de recherche et développement assurée par le service, en s'appuyant sur l'expérience "SUMUME", réalisée afin de montrer en vraie grandeur le changement de paradigme d'enseignement en paradigme d'apprentissage vécu par une école intégrant les ICT. Cette mission de recherche nous conduit à intervenir fréquemment dans des réunions ou des congrès universitaires traitant de cette problématique. Les retombées sont directement exploitées notamment dans la formation des enseignants.

Echanges scolaires

Dans ce domaine, les statistiques établies par le Centre de coordination et d'information *ch* Echange de Jeunes, à Soleure, démontrent que le canton de Neuchâtel se trouve dans le peloton de tête au niveau suisse quant au nombre d'échanges scolaires de toute nature réalisés par des maîtres, des classes entières ou individuellement par des élèves.

Hormis les traditionnels échanges de classes neuchâteloises avec la Suisse alémanique ou l'étranger, les échanges de professeurs d'une durée d'un an avec le Canada, l'Australie, l'Allemagne ou d'autres pays, ou encore les échanges individuels de vacances réalisés avec des élèves de la Suisse alémanique et du Tessin, deux programmes particuliers ont été lancés en relation avec l'Exposition nationale 2002. Il s'agit d'Exchange.02 et de ARAINE (échanges avec Appenzell). Dix-huit classes des enseignements secondaire et professionnel ont participé au premier projet. Quant aux contacts avec les deux demi-cantons d'Appenzell, ils ont été excellents et nombreux (plus de 40 classes enfantines, primaires et secondaires). Une évaluation fine sera entreprise, identique dans notre canton et les deux demi-cantons. Ces liens privilégiés pourront se poursuivre grâce aux subsides encore disponibles.

4.2. Prestations de l'office de recherche et de la statistique scolaire (ORESTE)

Personnel

L'ORESTE est composé de 6 personnes qui représentent 420% de postes, son directeur est simultanément, à 50%, chargé de cours à la Haute Ecole de Gestion de Neuchâtel. La répartition des charges est la suivante:

- 1 directeur	50%
- 1 secrétaire	60%
- 1 chargée de recherche	100%
- 1 collaboratrice scientifique	100%
- 1 collaboratrice PAO	60%
- 1 collaboratrice administrative	50%

Préambule

Des changements dans l'attribution de certaines responsabilités et diverses modifications dans la constitution de son personnel devraient amener l'ORESTE à redéfinir ses missions en cherchant à exploiter davantage les données qu'il possède et à devenir un observatoire pour le département. La situation est à un stade de réflexion, qui devrait prendre forme progressivement dans le courant 2003.

Missions statistiques

L'ORESTE est l'office responsable envers la Confédération pour la collecte et l'organisation de toutes les données nécessaires à la statistique scolaire suisse. Dans ce sens il collabore avec l'Office fédéral de la statistique pour la mise en place d'un système d'indicateurs de l'enseignement.

Cette année l'ORESTE a saisi toutes les données de 11'000 élèves qui n'étaient pas dans la base de données CLOEE; deux personnes temporaires (180% de poste) ont assumé cette mission durant 6 mois.

Les données utiles aux services du DIPAC sont dorénavant disponibles sur le serveur du STI. L'ORESTE édite un "*Mémento statistique de l'école neuchâteloise*" qu'il distribue largement dans les milieux scolaires, administratifs et politiques.

Missions logistiques

L'ORESTE apporte un support logistique au SEO pour la préparation, la composition, la correction, l'analyse et l'établissement des résultats aux épreuves cantonales (épreuves d'orientation et EC9).

L'ORESTE tient encore à disposition des chercheurs une base de données comportant le cheminement scolaire pour établir différentes statistiques sur des données plus qualitatives de la population scolaire.

En phase de réalisation, l'ORESTE construit et alimente la rubrique "Statistiques scolaires" du site internet de l'Etat de Neuchâtel. On y trouve aussi des prévisions sur les effectifs scolaires de ces prochaines années.

Secteur de la recherche

En tant qu'organe cantonal compétent en matière de recherche de l'enseignement, l'ORESTE a participé à divers travaux dont les principales études et collaborations portent:

Sur le plan neuchâtelois:

- coordination et suivi de l'expérience d'enseignement précoce de l'allemand par immersion aux degrés enfantin et primaire à Hauterive et au Landeron;
- participation à diverses commissions aux degrés primaire et secondaire:
 - Commission des épreuves cantonales de niveau 6;
 - Commission cantonale "Evaluation au degré secondaire I";
 - Groupe de pilotage Mathématiques 1P-4P.

Sur le plan romand:

- participation aux groupes scientifiques et de mise en œuvre de l'enquête internationale de l'OCDE (PISA) sur le suivi des acquis des élèves de 15 ans;
- coordination et suivi de l'enquête intercantonale relative au bilan des compétences et des comportements acquis par les élèves de 2P et 4P en mathématiques (MATHEVAL).

Sur les plans suisse et international:

- contribution orale et écrite dans le cadre du 15^e colloque international de l'ADMEE-Europe et congrès annuel de la Société suisse de recherche en éducation (SSRE), à Lausanne;
- contribution orale et écrite dans le cadre du Congrès annuel de l'Association internationale pour le développement de la recherche didactique du français, langue maternelle (DFLM), à l'Institut de formation des maîtres (IUFM) de Grenoble.

4.3. Lycée Denis-de-Rougemont

Généralités

La première volée d'élèves à s'être préparée à la nouvelle maturité suisse selon l'ORRM (Ordonnance/règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité) a reçu un certificat de maturité gymnasiale dont la présentation a été complètement repensée et harmonisée entre les trois lycées du canton. Une procédure d'évaluation du nouveau système a été lancée dans toute la Suisse, à la demande des autorités fédérales et cantonales.

Effectifs des élèves et du personnel

Personnel administratif:	14 personnes pour 11,8 postes complets dont la direction (3,5 postes pour 1 directeur et 3 adjoints) et une équipe administrative et technique (8,3 postes pour 10 personnes).
Personnel enseignant:	117 professeurs pour 72,5 postes complets.
Effectif des élèves:	685 (majorité féminine croissante).
Titres de maturité délivrés:	261, tous selon la nouvelle réglementation.

Activités

Au chapitre des mutations, il convient de signaler plus particulièrement les départs à la retraite de M^{me} A.-M. Naudy et M. J.-L. Saisselin, les démissions de M^{mes} N. Doffey et S. Guénat. Pour des raisons de santé M^{me} G. Friggeri et M. F. Huguenin ont cessé de donner leur enseignement. Le directeur, promu à d'autres fonctions, a annoncé son départ.

Plusieurs contrats n'ont pas été renouvelés mais trois engagements ont été possibles: M^{mes} I. Rytz, F. Laroché Chavanne, M. F. Persoz (ces deux derniers sont habilités dans le cadre de la HEP). Les maîtres en économie et droit engagés par le Lycée Jean-Piaget pour le compte de notre école bénéficient depuis cette année d'une nouvelle convention.

Dans les personnels, M^{me} N. Demarchi remplace M^{me} M. Berthoud au secrétariat du bâtiment de Fleurier. M. J. Krattinger, aide concierge, est au bénéfice d'un horaire réduit à 50%, ce qui a permis l'engagement de M. M. Lambert.

On ne mentionnera ici que quelques-unes des activités proposées dans le cadre d'une vaste offre culturelle et sportive: la journée Santé "*Estime de soi, Image de soi*"; le Concert des Lycéens (œuvres de Beethoven, Bernstein, Williams); la superbe interprétation de "*Jacques et son maître*" de Milan Kundera, par le Groupe théâtral du Lycée; les auditions théâtre et musique; l'introduction d'un nouveau cours facultatif de cinéma; la visite d'Expo.02; les voyages de maturité; des échanges avec Esslingen et Rome; la participation à la Vogalonga de Venise; les camps de ski.

Une rame ICN des CFF portant le nom de Denis de Rougemont a été inaugurée. M. Gilles Petitpierre, neveu de l'écrivain, en est le parrain. Une salle multimédia va être réalisée dans le cadre du programme d'impulsion ICT01-04. La Société "*Etude*" a repris du service et fête ses 125 ans d'existence. L'entrée de la 2^e volée d'élèves bilingues (anglais) confirme l'intérêt pour une telle filière de formation.

Dans le cadre d'un nouveau concept appelé "*Espace Lycée*", les maîtres ont pu participer à différentes conférences visant à leur apporter un soutien dans le cadre de leur fonction. Il faut saluer ici l'immense investissement consenti par les enseignants pour mettre en place la nouvelle maturité dans un temps où les sollicitations qui pèsent sur eux sont de plus en plus nombreuses et diverses.

4.4. Lycée Blaise-Cendrars

Généralités

L'année 2002 a vu le terme de l'ancienne maturité type E, les premiers examens de la nouvelle maturité (RRM) ainsi que, pour la première fois, une rentrée constituée exclusivement d'élèves sous les statuts de la nouvelle maturité.

Effectif des élèves et du personnel

Personnel administratif et technique: 9 personnes pour 6,85 postes.

Personnel enseignant: 1 directeur, 1 directrice adjointe et 1 directeur adjoint: 3,00 postes.

77 enseignants pour 55,76 postes.

Elèves: 594 (à la rentrée d'août 2002).

Titres délivrés: 177 maturités gymnasiales (RRM) et 31 maturités type E.

Mutations du personnel

Départs à la retraite:	Jean-Claude Cuénin (directeur adjoint), Jean-Pierre Ferraroli (physique), Francis Jeannin (technicien), Francine Kimball (latin, anglais, allemand).
Démission:	Frédéric Bésia (géographie).
Contrats non renouvelés:	Etienne Grandjean (branches économiques), Patrick Huguenin (branches économiques), Claudine Monnier (branches économiques).
Engagements:	Adriana Giorgis Bilat (géographie), Johann Boillat (géographie), Christian Flückiger (économie et droit), Davide Germanà (anglais), Jean-Claude Regazzoni (mathématiques). Théo Huguenin-Elie (français) est engagé au titre de sa 2 ^e année de formation HEP.
Congé d'une année:	Claude Darbellay (français, anglais).

Activités principales

Dix travaux de concours ont été primés tant dans les domaines littéraire et scientifique que dans ceux du droit ou des arts visuels.

Le concert Lycée-Conservatoire a présenté, sous la direction de François Cattin, un programme original avec des œuvres de Mendelsohn, Cattin et Mozart autour de textes de Christian Bobin. Le groupe théâtre a présenté *Top Dogs* d'Urs Widmer, mis en scène par Pier-Angelo Vay.

Le chœur a participé avec Pascal Auberson à la cérémonie d'ouverture d'Expo.02. La journée cantonale a permis au Lycée d'accueillir plus de 400 élèves de la Kantonsschule de Trogen et d'offrir au public un concert commun au Temple du Bas qui a connu un grand succès. Le Lycée a en outre participé à l'action cantonale de visite des sites de l'Expo.02.

Les élèves ont assisté à plusieurs spectacles: *Défense d'entrer* d'après une nouvelle de Anne-Lise Grobéty joué par Emmanuelle Theurillat, un spectacle *Prévert* par le Théâtre en Partance, *La Prose du Transsibérien* de Cendrars par J. Probst, *Killer Joe* de Tracy Letts par le TPR, *Jenny tout court* de Michel Beretti par le TPR et *Harlequin serviteur de deux maîtres* de Carlo Goldoni par le TPR.

Les voyages d'étude ont emmené les classes de 2^e année à Rome, Sorrente et Barcelone. La classe bilingue a visité Londres et deux classes ont combiné leur voyage d'étude à Cologne avec un échange linguistique avec une école de l'île de Föhr. Le voyage prévu à Prague a dû être remis au printemps prochain en raison des graves inondations qui ont touché cette région.

Les journées hors cadre ont été consacrées, selon le degré, aux problèmes de développement, au Sida, aux visites d'entreprises, aux informations universitaires ou à l'option spécifique.

Une vingtaine d'élèves de 3^e année a participé à une semaine consacrée entièrement à la découverte des *Technologies nouvelles* conclue par une conférence du Professeur Jacques Neiryck.

Outre des visites de musées, l'école a organisé dans ses murs des expositions du peintre Victor Guirard, du photographe Francis Besson ainsi qu'une présentation d'affiches de musées russes. Le Lycée a également accueilli, pour l'ensemble du canton, l'exposition "Qui suis-je", réflexion sur le sens de la vie. La médiathèque a présenté une exposition sur *Victor Hugo et son temps*.

Signalons enfin que deux classes ont participé à la magnifique opération du gigantesque Calendrier de l'Avent qui a transformé l'espace d'un mois la ville en Cité des Anges.

4.5. Lycée Jean-Piaget

Généralités

2002 pour le Lycée Jean-Piaget est, de par sa localisation, indissociable de l'Expo.02. Même s'il a parfois fallu adapter l'enseignement au(x) rythme(s) des manifestations, nos élèves ont ainsi pu vivre pleinement l'événement et 980 d'entre eux ont acquis un abonnement général à un tarif préférentiel. De plus, tous les élèves du Lycée ont été invités à la cérémonie d'ouverture ainsi qu'à deux journées de visite.

Notre bâtiment Léopold-Robert a accueilli les réceptions organisées par la ville à l'occasion des journées cantonales, ainsi que celles en l'honneur des villes amies, des villes jumelles et des Neuchâtel du monde. De nombreux élèves du Lycée ont alors fonctionné comme hôtes d'accueil.

La cérémonie de clôture du Lycée revêtait en 2002 un aspect historique dans la mesure où il a, à cette occasion, délivré les dernières maturités fédérales du type E et les premières nouvelles maturités. Cette cérémonie s'est déroulée comme d'habitude aux Patinoires du Littoral, soit pour 2002 dans l'enceinte de l'Expo 02 qui a fourni toute l'infrastructure technique. Certains étudiants ont même eu la chance de recevoir leur titre des mains de Lili ou de Cantor, les deux mascottes de l'Expo.02.

A la rentrée d'août, l'Ecole supérieure de commerce du Lycée a accueilli la 1^{ère} volée d'élèves de l'option gestion des cours de secrétariat et de gestion, cours accéléré de formation professionnelle destiné avant tout aux porteurs(ses) de maturité gymnasiale qui ne poursuivent pas d'études universitaires.

La Commission du Lycée s'est réunie à trois reprises, de même que son bureau. Elle a procédé à la nomination de onze maîtres et enregistré la démission de deux enseignants alors qu'un autre faisait valoir son droit à la retraite.

Le Lycée Jean-Piaget a été profondément marqué en 2002 par le décès de trois maîtres. Tous les élèves, le personnel et la direction du Lycée garderont un souvenir ému et reconnaissant de M^{mes} Marlyse Jost et Danielle Eigeldinger ainsi que de M. Helmut Reith.

Effectif des élèves et du personnel

Effectif du personnel administratif:	3 directeurs pour 3 postes. 2 sous-directeurs pour 2 postes. 9 collaborateurs administratifs pour 7,8 postes. 2 médiathécaires pour 1,5 postes. 1 opératrice de saisie (absences) pour 0,4 poste. 1 technicien pour 1 poste. 8 concierges pour 6,85 poste.
Effectif des enseignants:	222 professeurs pour 139,3 postes.
Effectif total des élèves au 23 août 2002:	1633 élèves.
Titres délivrés:	422 dont 190 maturités gymnasiales (y compris 72 type E), 30 maturités professionnelles commerciales (MPC), 111 diplômes de commerce (y compris 57 par la voie MPC), 69 diplômes EDD, 22 diplômes de secrétariat.

4.6. Université populaire neuchâteloise

En 2002, il n'y a pas eu de changement dans le personnel s'occupant de l'Université populaire neuchâteloise.

Le travail de l'étudiant graphiste de l'Ecole d'art de la Chaux-de-Fonds a abouti. Les sections des Montagnes neuchâteloises et du Littoral possèdent, depuis la rentrée d'août 2002, du matériel administratif avec un logo commun (seule la couleur est différente). Les programmes 2002-2003 sont également sortis sous un même format et même graphisme.

Les deux sections proposent chacune 50 à 60 cours qui sont fréquentés par 600 à 700 étudiants.

La section du Val-de-Travers, qui avait disparu il y a plus de 10 ans, va renaître. Un comité est en train de se former. Il souhaite proposer entre 5 et 10 cours en 2003-2004.

5. SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

5.1. Rapport du service

Personnel

En début d'année 2002, le service a accueilli M^{me} Maryse de Kaenel en tant qu'adjointe chargée des dossiers santé-social et M. Pierre-Yves Romanet en remplacement de M. Steve Catricala comme collaborateur administratif au secteur des examens. Dans le courant du printemps, M^{me} Catherine Ingold Schuler a quitté le service pour rejoindre le secrétariat général des HES-SO et S2 en tant que juriste. M^{me} Véronique Clivaz l'a remplacée au poste d'adjointe juridique du service. En automne, M^{me} Valérie Barfuss, collaboratrice administrative, a quitté le service et a été remplacée par M^{me} Magali Hirschi.

M. François Cuénoud a été engagé sous forme de mandat à temps partiel, pour une année, pour les aspects "communication et promotion de l'apprentissage".

Au 31 décembre 2002, 17 personnes à plein temps et 3 personnes à temps partiel représentent 18,5 personnes en équivalent plein temps, selon la répartition suivante:

- 1 chef de service;
- 4 adjoint(e)s;
- 1 responsable des cours pour maîtres d'apprentissage;
- 1 responsable de l'organisation des examens de fin d'apprentissage;
- 3 inspecteurs des apprentissages;
- 1 secrétaire;
- 9 collaborateur(trice)s administratif(ve)s, dont 3 à temps partiel.

Au vu des nombreuses réformes en cours à tous les niveaux de la formation professionnelle, tant au plan fédéral qu'au plan cantonal, plusieurs collaborateurs du service sont de plus en plus sollicités pour participer aux travaux de groupes intercantonaux. Comme la défense des intérêts de notre canton passe par une telle participation, la bonne marche du service n'est possible actuellement que par l'accomplissement d'un important nombre d'heures supplémentaires qui ne peuvent, le plus souvent, pas être compensées en congés ou rétribuées.

Cette situation risque encore de s'aggraver avec la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle qui impliquera dans les mois à venir l'élaboration d'une nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle. Pour mener à bien ces travaux supplémentaires dans des conditions supportables, il faudra certainement envisager de confier certaines tâches spécifiques à des collaborateurs externes, engagés pour accomplir des mandats de durée limitée.

A ce chapitre, signalons encore, en fin d'exercice, le décès de la directrice de l'Ecole romande d'aides familiales (ERAF) des suites d'une longue maladie.

Généralités

En 2002, le Grand Conseil a traité des objets suivants en relation avec la formation professionnelle:

- Il a adopté, lors de sa session de juin, un décret portant octroi d'un crédit de 7 millions de francs destiné au Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) pour la construction et la rénovation d'un bâtiment pour les professions de l'automobile au Locle. Rappelons que cet investissement faisait suite aux exigences des autorités fédérales qui

demandaient que le secteur des professions de l'automobile localisé jusqu'ici dans le bâtiment de la rue du Progrès 38-40 à La Chaux-de-Fonds soit déplacé afin de réserver ces locaux exclusivement aux formations du secteur tertiaire. La nouvelle localisation du secteur auto du CIFOM au Locle sur le site de l'ancien Technicum, soit à proximité immédiate de l'Ecole technique du CIFOM et de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Neuchâtel a été approuvée à l'unanimité par le Conseil général de la ville du Locle. Cette réalisation implique un investissement total de près de 14 millions de francs donnant lieu à une subvention cantonale d'un montant estimé à environ 7 millions de francs.

- Il a accepté, également lors de la session de juin, la réorganisation des formations du domaine santé-social. Rappelons que la révision de 1999 de la Constitution fédérale a comme conséquence que les formations de ce domaine doivent dorénavant s'inscrire dans la systématique qui prévaut pour les autres secteurs de la formation professionnelle. On constate par ailleurs que les besoins personnels des établissements et institutions offrant des prestations sanitaires et sociales sont considérables. Le canton ne parvient de loin pas à former le personnel qui lui est nécessaire. L'expérience montre cependant que les personnes formées dans le canton y exercent ensuite plus volontiers une activité professionnelle durable. La réforme structurelle acceptée par le Grand Conseil permettra d'utiliser au mieux les ressources présentes dans les écoles actuelles par leur mise en commun. Ainsi, dorénavant, la formation des infirmiers-infirmières HES, ainsi que leur perfectionnement professionnel, leurs formations postgrades et les activités de recherche appliquée sont dispensés au sein de la Haute école de soins infirmiers (HESI), site neuchâtelois de la future HE-BEJUNE, membre de la HES-S2 de Suisse romande. Cette école, dirigée par M^{me} Elisabeth Bernoulli, est localisée en ville de Neuchâtel. Quant à toutes les formations de base des degrés secondaire 2 et tertiaire non HES, elles sont dispensées par le nouveau Centre neuchâtelois des formations du domaine santé-social, dénommé Centre Pierre-Coullery. Ce centre, situé à La Chaux-de-Fonds, est dirigé par M. Jean-Marie Fauché. Cette importante restructuration permet d'adapter les formations aux nouvelles dispositions fédérales pour répondre toujours mieux aux besoins accrus en personnel qualifié dans le domaine santé-social. La nouvelle structure vise à relever ces importants défis, tout en maintenant un engagement financier supportable pour notre canton.
- Il a accepté, lors de sa session de novembre, un crédit d'étude de 1,5 million de francs en vue de la construction d'un bâtiment commun destiné à la fois à la Haute école de gestion (HEG) et au Conservatoire de musique.
- Il a accepté, lors de sa session de décembre, le décret portant octroi d'un crédit-cadre de 5.134.000 francs destiné à compléter les équipements informatiques et scientifiques de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Neuchâtel (EICN) au Locle pour la période 2002-2004. Ce crédit s'inscrit dans la perspective du maintien technologique des installations de l'EICN. Par la fusion projetée avec l'Ecole d'ingénieurs de Saint-Imier, le canton de Neuchâtel répond aux attentes du Conseil fédéral en matière de concentration et l'école peut désormais être considérée comme sauvée. Afin de maintenir une bonne qualité des prestations, il est toutefois impératif de procéder au renouvellement de certaines installations devenues obsolètes et de procéder à la mise à niveau du réseau informatique.

Dans le secteur des hautes écoles spécialisées (HES), l'étude intercantonale visant à créer, en été 2004, un seul établissement dénommé HE-BEJUNE, regroupant toutes les écoles dispensant des formations de niveau HES dans l'Arc jurassien, avance bien. Un projet de convention intercantonale devrait être présenté aux parlements des trois cantons concernés vers la fin de l'année 2003. Ce texte devra bien entendu être parfaitement conforme au concordat HES-SO et à la convention HES-S2, étant donné que la HE-BEJUNE fera partie intégrante de ces deux entités romandes.

En bref, signalons encore quelques dossiers traités durant l'exercice 2002:

- l'offre, à titre de projet pilote, d'une sixième orientation de maturité professionnelle, la maturité professionnelle santé-social par la voie post-CFC;
- la poursuite des projets développés dans le cadre du second arrêté fédéral sur les places d'apprentissage (Apa 2). Plusieurs de ces projets visent à encourager les entreprises à créer de nouvelles places d'apprentissage, afin de limiter, autant que possible, les formations professionnelles dispensées à plein temps en école;

- l'ajustement, après une première année de fonctionnement, des prestations du Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels;
- la poursuite des réflexions relatives à un statut des maîtres de la formation professionnelle mieux adapté aux formes actuelles d'enseignement (formations modulaires, intégration théorie-pratique,...). Ces réflexions sont singulièrement compliquées par la situation précaire des finances publiques;
- le développement de collaborations avec le Département de l'économie publique ainsi qu'avec la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, afin de toujours mieux appréhender les besoins des entreprises par rapport à la formation professionnelle et de mieux informer les employeurs des offres de formation existantes;
- la publication d'un bulletin d'information trois fois par an destiné aux entreprises formatrices;
- la conduite de la réforme des formations commerciales de base qui implique la poursuite de la phase pilote (deux classes par année depuis 1999) et la préparation de la généralisation des nouvelles formes d'apprentissage dès la rentrée d'août 2003;
- la mise en œuvre, en collaboration avec le canton du Jura, d'un nouveau système informatique de gestion et de suivi des contrats d'apprentissage, soit près de 4.000 dossiers actifs pour le canton de Neuchâtel;
- la généralisation du nouvel apprentissage modulaire d'informaticien, "I-CH", le canton de Neuchâtel étant canton pilote dans cette expérience novatrice;
- l'analyse et la participation à différents projets nationaux relatifs au projet de nouvelle loi sur la formation professionnelle (vente.ch, formation pratique, système qualité de l'apprentissage, ...).

5.2. Législation

Voir sous chapitre 1, secrétariat général.

5.3. Hautes écoles spécialisées

Haute école neuchâteloise (HEN)

Elle est constituée de 3 entités, à savoir l'Ecole d'ingénieurs du canton de Neuchâtel au Locle (EICN), la Haute école de gestion de Neuchâtel (HEG) et la Haute école d'arts appliqués à La Chaux-de-Fonds (HEAA). Dès le 1^{er} janvier 2003, la Haute école de soins infirmiers (HESI) sera intégrée à la HEN.

Corps enseignant

A la rentrée scolaire 2002/2003, le corps enseignant de la HEN compte 96 collaborateurs à plein temps et 94 à temps partiel, soit au total 190 collaborateurs équivalents à 133,8 postes à plein temps (EPT). Cet effectif comprend les collaborateurs scientifiques engagés sur des projets financés en grande partie par des ressources externes (Confédération, HES-SO, entreprises privées).

L'encadrement administratif et technique représente 21 collaborateurs (16,7 EPT), dont certains sont engagés sous contrat de droit privé.

Effectif des étudiants

Les 9 filières de formation HES ouvertes à la rentrée 2002/2003 comptent 596 étudiants (+11,4% par rapport à la rentrée 2001/2002), dont 122 suivent une formation en emploi. Il faut encore ajouter 8 étudiants à la HEAA qui suivent une année de formation propédeutique, et qui sont

totalelement intégrés dans la formation HES. Au 1^{er} janvier 2003, ce sont encore 94 étudiants de la HESI qui compléteront les effectifs de la HEN.

Etudes postgrades

Etudes postgrades en conception horlogère (EICN): 11 étudiants

Etudes postgrades en criminalité économique (HEG): 51 étudiants

Etudes postgrades en gestion pour ingénieurs (HEG): 72 étudiants

Un cycle d'études postgrades destiné aux femmes diplômées qui veulent se réinsérer dans la vie active démarre en janvier 2003 avec 24 personnes inscrites. D'autres personnes sont sur la liste d'attente.

Diplômes délivrés

Une cérémonie commune pour les 3 écoles aura lieu le 22 mars 2003.

A cette occasion, la HEAA délivrera 12 diplômes, soit 6 pour la filière de conservation-restauration et 6 pour celle de design industriel. 48 étudiants de l'EICN tentent actuellement d'obtenir leur diplôme. 56 étudiants en économie en font de même à la HEG. Pour cette école, 6 ingénieurs recevront encore un diplôme d'études postgrades HES en gestion.

Divers

Plusieurs dossiers ont occupé les instances de la HEN, soit:

- La mise en place d'une HES regroupant les cantons de Neuchâtel, du Jura et la partie francophone du canton de Berne, sous la dénomination HE-BEJUNE, avec comme point d'orgue la fusion des 2 écoles d'ingénieurs du Locle et de St-Imier;
- Le projet de construction d'un établissement qui abritera la HEG et le Conservatoire de musique;
- L'intégration de la filière santé dans la HEN.

Aspects financiers

L'obligation faite pour les HES de développer des missions telles que la recherche appliquée et le développement (Ra&D) et le transfert de technologie, en plus des missions d'enseignement de base et de formation continue, a eu des effets très négatifs sur les structures des écoles qui se sont fortement alourdies et ce, sans que les recettes liées à ces nouvelles activités ne permettent de couvrir les charges y relatives.

Jusqu'à fin 1998, le canton de Neuchâtel subventionnait les activités de Ra&D entre 1,5 et 2 millions de francs par année. La mise en place d'une réserve stratégique au sein de la HES-SO a eu pour conséquence que ce subventionnement interne s'est transformé en alimentation d'un fonds externe, avec mission pour les écoles de déposer des projets, afin de récupérer l'argent versé par les cantons.

Les écoles ont toutefois mis du temps pour assimiler le nouveau système et ont continué à développer des projets non-couverts financièrement.

Pour la HEN, l'impact se solde par une accumulation de pertes qui se monte à fin 2001 à près de 2,6 millions de francs. Ce montant doit toutefois être mis en relation avec la réserve stratégique puisque l'alimentation de celle-ci par le canton de Neuchâtel est supérieure de 1,5 millions à l'argent utilisé pour financer les projets à fin 2001. Bien entendu, d'autres projets seront financés par le même truchement, mais le canton continuera également d'alimenter cette réserve. Il y a donc un lissage à opérer sur plusieurs années.

Quoi qu'il en soit, la HEN ne saurait continuer à perdre de l'argent chaque année et des mesures urgentes doivent être prises pour réduire les coûts. Les activités de la HEN doivent désormais s'assimiler à celles d'une entreprise et c'est le chiffre d'affaires réalisé qui doit déterminer les dépenses. Les outils mis en place permettent de suivre les projets au plus près et une attention particulière est désormais prêtée au respect des budgets par projet.

5.4. Ecoles de la formation professionnelle, de la santé et du social

Centre professionnel du Littoral neuchâtelois, Neuchâtel (CPLN)

Le centre regroupe les écoles suivantes:

- Ecole technique (ET);
- Ecole des arts et métiers (EAM);
- Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature (ECMTN)*;
- Ecole professionnelle commerciale (EPC);
- Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion (ESNIG)*;
- Ecole supérieure de gestion commerciale (ESECO)*;
- Ecole supérieure de droguerie (ESD)*;
- Ecole technique du soir (ECOTS)*;
- Ecole cantonale de laborantines et laborantins médicaux (ECLM)*;
- Section de la formation continue (SFC).

**Ecoles cantonales placées sous mandat de gestion*

Corps enseignant

Au 30 octobre 2002, 141 enseignants à plein temps et 176 enseignants à temps partiel, soit 220,4 enseignants en équivalent plein temps œuvraient au CPLN.

Effectif des élèves

A la rentrée scolaire 2002/2003, il y avait 1417 élèves à temps partiel et 1190 élèves à plein temps dont 133 en préformation.

Certificats et diplômes délivrés

Au cours de l'exercice écoulé, le CPLN a délivré 747 diplômes et certificats.

Cours spéciaux

Plus de 2100 participants ont suivi les cours du soir en informatique, technique, artisanat, commerce et thérapie naturelle.

Activités particulières

Le CPLN, après avoir obtenu le 30 novembre 2001 la certification ISO 9001: 2000, a obtenu le 3 juin 2002 la certification EDUQUA pour sa section de formation continue qui forme plus de 2100 participants.

Un voyage linguistique d'une classe de maturité professionnelle commerciale de 2^e année du CPLN-EPC s'est concrétisé dans un collège de Newcastle du 1^{er} au 5 juillet 2002. Les élèves ont pu visiter la région avec les étudiants de ce collège et analyser les différences de règlement et d'enseignement des systèmes suisse et anglais.

Visites d'entreprises, voyages

Les visites d'entreprises apportent un complément à l'enseignement professionnel. Elles se sont déroulées dans des entreprises situées en Suisse en relation avec chaque profession.

Des voyages d'études ont été organisés à destination de nombreuses villes et capitales européennes.

Centre neuchâtelois de formation aux professions de la santé (CESANE)

Corps enseignant

Lors de la rentrée scolaire 2002/2003, 8 enseignants à plein temps et 15 à temps partiel représentent l'équivalent de 20,1 postes à plein temps.

Effectif des élèves

En octobre 2002, l'effectif cumulé des formations d'infirmières niveau II et HES, d'aides soignantes en école et en emploi, d'aides en gériatrie et d'assistantes en soins et santé communautaire était de 169 élèves.

Certificats et diplômes délivrés

En 2002, 14 diplômes en soins infirmiers niveau II, 1 diplôme en soins infirmiers niveau I, 31 certificats d'aides soignantes (en école ou en emploi) et 12 certificats d'aides en gériatrie ont été délivrés à un total de 58 élèves.

Cours spéciaux

CESANE a accueilli les premières volées des nouvelles formations du domaine de la santé. 25 étudiantes pour la formation au diplôme HES en soins infirmiers et 23 élèves pour la formation au CFC d'assistant(e) en soins et santé communautaire (dont la première année est en tronc-commun avec celles d'aides-familiale et gestionnaire en économie familiale) ont suivi ces nouveaux cours.

Dans le cadre des projets Apa 2 ont été dispensées les premières sessions de formation continue, destinées aux praticiens qualifiés accueillant des stagiaires soignants. Ce cours a remporté un vif succès de participation et sera reconduit l'an prochain.

Aspects spécifiques

L'exercice 2001/2002 sera le septième et dernier de CESANE puisque au 31 décembre 2002 la fondation a été dissoute. Ses missions de formation sont poursuivies en deux nouvelles entités.

Ainsi la formation au diplôme HES en soins infirmiers forme la Haute école en soins infirmiers (HESI), qui se localise à Neuchâtel et qui rejoint la HEN.

Les autres formations de niveau secondaire et tertiaire non universitaire sont intégrées avec celles dispensées jusqu'alors par l'Ecole romande d'aides-familiale et l'Ecole neuchâteloise de puéricultrices-éducatrices. Elles constitueront, dès 2004, un nouvel établissement cantonal baptisé Centre Pierre-Coullery.

Ecole romande d'aides familiales et d'aides familiaux, Neuchâtel (ERAF)***Corps enseignant***

Une directrice à plein temps et 8 enseignants à temps partiel, soit 5 postes à plein temps, assurent l'enseignement depuis le début de l'année scolaire 2002/2003.

Effectif des élèves

Depuis le début de l'année scolaire 2002/2003, 53 élèves suivent la formation à plein temps ou en cours d'emploi.

Certificats et diplômes délivrés

Lors de la cérémonie qui s'est déroulée pour la première fois conjointement avec CESANE, l'ENPE et l'ERAF, 46 certificats fédéraux de capacité (CFC) ont été délivrés, dont 13 pour des adultes qui s'étaient préparés selon l'article 41 de la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Cours spéciaux

Le séminaire annuel a été remplacé, pour les élèves entrés en août 2002, par une semaine de planification et concrétisation de projets sur un thème général ayant rapport avec la profession.

Visites d'entreprises, voyages

Des visites d'entreprises et culturelles ont apporté des compléments utiles à l'enseignement.

L'école a effectué une visite à Expo.02.

Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment, Colombier (CPMB)***Corps enseignant***

Pour l'année scolaire 2002/2003, 18 enseignants à plein temps et 47 à temps partiel, soit un équivalent de 31,8 postes complets, dispensent l'enseignement.

Effectif des élèves

686 apprentis suivent les cours à temps partiel dès la rentrée 2002/2003. Ils effectuent également les cours d'introduction et de complément.

15 apprentis suivent les cours préparatoires à la maturité professionnelle.

Certificats et diplômes délivrés

Le CPMB a délivré 134 certificats fédéraux de capacité (CFC) lors de la cérémonie de clôture du 4 juillet 2002.

Il y a lieu d'ajouter la remise de 16 CFC à des lauréats ayant suivi leur formation dans d'autres cantons.

En formation élémentaire, 20 attestations ont été distribuées.

Cours spéciaux

Des cours de formation professionnelle supérieure ont eu lieu dans les domaines de l'électricité, des transports, de la menuiserie et de la maçonnerie.

Divers cours de perfectionnement ou de préparation aux examens de fin d'apprentissage ont été organisés.

Visites d'entreprises, voyages

La course annuelle pour chaque classe d'apprentis a permis une visite d'Expo.02 sur ses différents sites.

10 apprentis du CPMB ont effectué un stage d'une semaine au CFA de Saint-Etienne, en France.

En collaboration avec le ROTARY, 12 apprentis métalliers de Besançon ont effectué un stage au CPMB, avant que les apprentis constructeurs métalliques neuchâtelois se rendent à Besançon.

Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises, Le Locle et La Chaux-de-Fonds (CIFOM)

Le centre est composé des établissements suivants:

- Ecole technique (ET);
- Ecole technique du soir (ECOTS)*;
- Ecole d'art (EA);
- Ecole du secteur tertiaire-commercial-paramédical-social (ESTER);
- Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion (ESNIG)*;
- Formation continue (FC).

**Ecoles cantonales placées sous mandat de gestion*

Corps enseignant

Le corps enseignant du centre est constitué depuis août 2002 de 133 personnes engagées à plein temps et 142 personnes travaillant à temps partiel, soit un équivalent de 210,8 postes complets.

Effectif des élèves

L'année scolaire s'est ouverte avec 893 élèves à temps partiel et 1245 élèves à plein temps, dont 104 élèves en préapprentissage.

Certificats et diplômes délivrés

En 2002, 844 certificats fédéraux de capacité, certificats, attestations et diplômes ont été délivrés.

Cours spéciaux

En formation continue, 56 cours ont été offerts au public et 679 personnes s'y sont intéressées. La participation est en hausse de 13,8% par rapport à la saison précédente.

L'Université populaire neuchâteloise a ouvert 39 cours auxquels ont participé 499 personnes.

Le cycle 2002-2004 du DIFA s'est ouvert avec 17 participants. Une réflexion sur l'organisation de l'enseignement est actuellement en cours.

Visites d'entreprises, voyages

Les diverses écoles du CIFOM ont organisé des visites d'entreprises, des voyages d'études ou encore des semaines hors-cadre.

En outre, les élèves et apprentis du centre ont effectué des visites à Expo.02.

Divers

Les travaux de construction du bâtiment destiné au secteur automobiles ont débuté en automne au Locle. Dès qu'ils seront achevés, la seconde partie des travaux de réfection du bâtiment de l'ESTER pourra démarrer.

Les réalisations (mandats, concours, expositions) de l'EA ainsi que les résultats obtenus tout au long de l'année ont fait l'objet d'une intense couverture médiatique et ont assuré une présence marquée de l'EA au niveau régional et national.

A l'ESTER, la préparation de la généralisation de la réforme de la formation commerciale de base a mobilisé la direction et de nombreux enseignants.

Ecole neuchâteloise de puéricultrices-éducatrices, Le Locle (ENPE)**Corps enseignant**

L'enseignement est assuré par 7 enseignants-formateurs, ce qui représente 4,15 postes à temps complet. Par ailleurs, 784 périodes de cours ont été dispensées par des chargés de cours externes.

Effectif des élèves

Au début de l'année scolaire 2002/2003, l'école comptait 62 étudiantes réparties comme suit:

39 puéricultrices-éducatrices et 24 éducatrices de la petite enfance.

Certificats et diplômes délivrés

Lors de la remise des diplômes du 2 juillet 2002, 8 étudiantes ont reçu leurs titres. 7 autres le recevront ultérieurement après avoir complété leur formation.

Cours spéciaux

En 2002, les étudiantes de l'ENPE ont participé, sur le thème de la qualité de la prise en charge dans les structures d'accueil de la petite enfance, à une semaine de réflexion commune avec les autres écoles de la petite enfance de Suisse romande.

Visites d'entreprises, voyages

Plusieurs visites culturelles et d'institutions spécialisées ont été organisées. Les étudiantes de 3^e année ont effectué un voyage d'études à Paris.

5.5. Apprentissage dans l'industrie, l'artisanat et le commerce

Contrats d'apprentissage

	Apprentis	Apprenties	2002	2001
Nouveaux contrats d'apprentissage enregistrés	537	456	993	1073
Apprentissages en cours dans les entreprises au 31 décembre de l'année précédente	1456	1120	2576	2689
Avenants (<i>prolongation après échec au CFC, etc...</i>)	23	16	39	42
Sous-total	2016	1592	3608	3804
Contrats échus durant l'année	334	279	613	807
Ruptures de contrats	252	166	418	421
Nombre total des apprentissages en cours au 31 décembre	1430	1147	2577	2576

Contrats de formation élémentaire

	2002	2001
Contrats de formation élémentaire en cours	44	41
Attestations fédérales de formation élémentaire remises	23	17

Surveillance de l'apprentissage

	2002		2001	
	Apprentis visités	Total des visites et des entretiens	Apprentis visités	Total des visites et des entretiens
Inspecteurs cantonaux	352	454	789	789
Offices communaux:				
- Neuchâtel	676	756	796	880
- Le Locle	80	80	90	90
- La Chaux-de-Fonds	152	236	130	276
TOTAL	1260	1526	1805	2035

La baisse des visites est la conséquence de longues absences pour maladie de deux inspecteurs et également due à l'engagement des inspecteurs dans des groupes de travail relatifs à des projets fédéraux en matière de formation professionnelle.

	2002	2001
Nombre de contrôles d'entreprises demandant à former des apprentis pour la 1 ^{ère} fois	135	194
Nombre de séances de conciliation ou d'entretiens pour des cas particuliers	77	248

Cours pour maîtres d'apprentissage

En 2002, conformément à la législation fédérale, 13 cours pour maîtres d'apprentissage ont été organisés au terme desquels 227 attestations ont été délivrées.

Des enseignants du degré secondaire continuent à être associés à ces cours.

En outre, quatre journées de perfectionnement destinées aux maîtres d'apprentissage ont été mises sur pied. Ces dernières ont réuni 55 participants.

5.6. Commissions consultatives

Commission consultative de coordination de la formation professionnelle

La commission s'est réunie une seule fois en 2002.

A cette occasion, elle a examiné l'évolution des principaux dossiers liés à la formation professionnelle, à savoir les formations du secteur santé-social au secondaire II, la mise en place de la filière santé de la Haute école neuchâteloise et la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.

Elle a été informée des projets de construction pour le secteur automobile au Locle et pour la Haute école de gestion à Neuchâtel (Projet ECOPARC).

Commission perfectionnement professionnel

Quatre séances ont eu lieu au cours de l'exercice 2002.

La commission a abordé les sujets suivants: l'appui au Festival de la formation en fête 2002, les recommandations de la CDIP relatives à la formation des adultes, le préavis au sujet d'une loi cantonale sur la formation continue des adultes et la validation des acquis dans le secteur de la restauration mise en place par Gastro Neuchâtel.

Conseil de la Haute école neuchâteloise (HEN)

La commission a siégé à deux reprises en 2002. L'avenir de la HEAA ainsi que les travaux sur la mise en place d'une haute école regroupant les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (BEJUNE) ont été les principaux points de discussions.

La composition du Conseil a été élargie de 11 à 13 membres afin d'accueillir les représentants du domaine santé-social.

Commission du Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment à Colombier

Lors des deux séances qu'elle a tenues, la commission a examiné les budgets, les comptes et le rapport d'activité de la direction.

Elle a également porté son attention sur un projet de partenariat avec des entreprises. Elle a été informée des projets de rénovation des ateliers.

Commission de l'Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature à Cernier

La commission s'est réunie une seule fois en 2002.

Elle a examiné les affaires courantes et a été informée de l'évolution des dossiers: économie familiale, maturité technico-agricole et maturité artisanale intégrée à l'apprentissage.

Elle a également été tenue au courant de la mise en place d'une filière de maturité intégrée artisanale et technico-agricole.

Commission de l'Ecole technique du soir

La commission s'est réunie une seule fois lors du dernier exercice. Elle a examiné les budgets, les comptes et le rapport de la direction.

Elle a pris des décisions au sujet de l'harmonisation des finances de cours et de l'ouverture d'une filière de formation menant à la maîtrise fédérale d'entrepreneur, en collaboration avec les autres cantons romands.

Le bureau a tenu trois séances au cours desquelles il a réglé les affaires courantes.

Commission de l'Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion

En 2002, la commission a tenu une séance consacrée aux budgets, aux comptes et à la marche de l'institution.

La commission a été informée de l'ouverture d'une école supérieure jurassienne d'informatique de gestion.

Le bureau a tenu trois séances.

Commission de l'Ecole supérieure d'économie

Par décision du Grand Conseil du 19 juin 2002, l'Ecole supérieure de gestion commerciale est devenue l'Ecole supérieure d'économie.

La commission ne s'est pas réunie en 2002.

Commission cantonale des lycées d'enseignement professionnel

La commission s'est réunie à deux reprises en 2002.

A cette occasion, elle a examiné la marche des écoles, les budgets et les comptes.

Elle s'est ainsi préoccupée de l'accès aux études universitaires pour les porteurs d'une maturité professionnelle, de la mise en application du nouveau plan d'études cadre et des conditions d'admission à la maturité professionnelle artistique.

Commission de l'Ecole de laborantines et laborantins médicaux

La commission a tenu deux séances en 2002.

Elle a examiné le budget et les comptes. Elle a été informée de la marche de l'école, en particulier en ce qui concerne l'évolution des professions de la santé et du social dans le canton et du projet d'inscrire l'école au niveau ESS.

Commission consultative des utilisateurs du domaine santé-social

La commission plénière s'est réunie à une reprise en 2002.

Elle s'est préoccupée des formations du secteur santé-social offertes dans le secondaire II et le tertiaire non HES, des besoins du canton dans le domaine santé-social, du manque de places de stages et de l'opportunité de verser des indemnités aux élèves.

Le bureau a encore tenu trois séances spéciales consacrées à l'étude des besoins en personnel dans les secteurs des domaines social et sanitaire.

Le bureau de la commission a tenu cinq séances afin de préparer dans le détail les objets à soumettre à la commission plénière.

Commission de gestion du fonds spécial pour des stages linguistiques en faveur d'étudiants de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Neuchâtel

Lors de son unique rencontre, la commission s'est prononcée sur l'octroi d'aides financières à des étudiants de l'Ecole d'ingénieurs qui souhaitaient effectuer un séjour linguistique.

Commission de formation professionnelle agricole

La commission s'est réunie à trois reprises en 2002. Elle a traité des résultats aux examens de fin d'apprentissage du certificat fédéral de capacité d'agriculteur, des nouvelles dispositions concernant la rentrée scolaire 2002 et des dates d'examens.

Commission d'examens

Sur le plan cantonal, 54 commissions et 8 groupes d'experts préparent les épreuves d'examens et organisent les sessions en collaboration avec le service de la formation professionnelle, pour 84 professions.

5.7. Titres délivrés

Certificats et diplômes délivrés

134 titres ont été délivrés en 2002, soit:

- | | |
|--|----|
| • Diplôme de technicien ET en gestion d'exploitation et logistique | 8 |
| • Diplôme de technicien ET en gestion énergétique | 0 |
| • Diplôme de technicien ET conducteur de travaux | 3 |
| • Diplôme en informatique de gestion ES | 27 |
| • Diplôme de gestionnaire de systèmes bureautique | 7 |

• Certificat d'études post-diplôme d'informatique de gestion ES	1
• Certificat cantonal de bureautique appliquée	9
• Certificat cantonal de cafetier, restaurateur et hôtelier	68
• Certificat d'opérateur en mécanique	12

5.8. Cours de perfectionnement

En 2002, sous l'égide de la Confédération et du canton, des cours de perfectionnement ont été organisés à l'intention des maîtres de l'enseignement professionnel et des experts aux examens de fin d'apprentissage.

Certains enseignants ou experts se sont inscrits aux cours ci-après:

OFFT

De nombreux enseignants neuchâtelois se sont intéressés aux cours offerts dans le secteur commercial et ménager.

Les experts neuchâtelois aux examens de fin d'apprentissage ont mis à niveau leurs connaissances dans les nombreux cours qui ont été organisés.

Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle, section romande

Les enseignants du secteur technique se sont inscrits aux cours de perfectionnement offerts par l'institut.

A fin 2002, les enseignants sont en formation pédagogique dans le but d'obtenir:

• Certificat d'aptitudes pédagogiques	8
• Diplôme d'aptitudes pédagogiques	26

Cours normal suisse

Aucun enseignant neuchâtelois relevant de la formation professionnelle n'a pris part en 2002 au 111^e cours normal suisse.

Cours organisé par le département

Aucun cours spécifique à la formation professionnelle n'a été organisé cette année.

En revanche, certains enseignants se sont inscrits à un des cours offerts par le Centre de perfectionnement du corps enseignant.

Divers

Des enseignants ont suivi des cours spécialisés, visité des expositions techniques ou scientifiques et effectué des stages dans divers domaines de la technique et de l'informatique.

5.9. Ecole technique du soir

L'année scolaire 2002/2003 s'est ouverte avec 133 adultes en formation dans les diverses filières qui sont offertes.

Lors de la cérémonie organisée le 31 octobre 2002, 8 diplômes de technicien ET et 12 brevets fédéraux d'agent de maintenance ont été distribués.

En octobre, 11 personnes ont entamé leur formation en vue d'obtenir le diplôme fédéral d'entrepreneur.

6. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Personnel

Etat au 31 décembre 2002: 2 personnes à plein temps selon la répartition suivante:

- 1 chef de service
- 1 secrétaire

Politique universitaire suisse

Sur le plan fédéral, l'élaboration et les discussions relatives au message du Conseil fédéral destiné à encourager la formation, la recherche et la technologie pour la période 2004-2007 ont marqué l'année écoulée. Ce message est en effet l'instrument de politique qui fixe les objectifs que le Conseil fédéral s'assigne dans les années à venir, qui détermine l'enveloppe financière globale et procède à sa répartition entre les écoles polytechniques, les universités cantonales et les HES d'une part, le Fonds national, la CTI et d'autres organismes du financement de la recherche d'autre part. En bref, la Confédération prévoit d'augmenter son effort financier de l'ordre de trois milliards de francs durant les quatre ans à venir, ce qui signifie une croissance annuelle de l'ordre de 6%. L'inscription de ces montants dans les budgets respectifs peut toutefois réserver des surprises en raison des mesures de compression budgétaire qui peuvent intervenir.

Pour l'Université de Neuchâtel, on peut s'attendre à ce que les subventions fédérales progressent d'environ un million par année, durant la période 2004-2007. Encore faut-il que notre Université conserve son attractivité et maintienne le nombre de ses étudiants ainsi que le volume actuel des recherches.

La Conférence universitaire suisse, qui s'est réunie à cinq reprises, a fait par ailleurs porter ses débats sur une restructuration générale des études, selon les principes de Bologne, et sur la mise en œuvre d'un organe d'accréditation destiné à reconnaître les filières publiques et privées qui le souhaitent. Elle a également consacré une partie de sa séance plénière à Zurich au problème du financement des universités cantonales.

Nouvelle loi sur l'Université

L'année 2002 a été marquée par l'examen et l'adoption du projet de loi sur l'Université. En date du 12 mai, au terme d'une procédure de consultation, le Conseil d'Etat a accepté le rapport destiné au Grand Conseil. Examiné dans les groupes politiques, le projet a donné lieu à de nombreux amendements. Le Département a dès lors analysé l'ensemble de ces propositions et a fourni aux députés un document de synthèse ainsi qu'un certain nombre de contre-amendements ratifiés par le Conseil d'Etat. Trois sessions parlementaires ont été nécessaires pour l'adoption du texte. En date du 3 septembre, le Grand Conseil est entré en matière et a rejeté le renvoi en commission. Le texte a ensuite été examiné durant les séances du 2 octobre et du 5 novembre pour finalement être adopté par 89 voix contre 13. En dépit d'un certain nombre de modifications, la loi garde toute sa cohérence et devrait permettre une gestion plus efficace de l'Université. Les personnes qui dirigeront notre haute école feront le reste.

Coopération

Deux projets de coopération, adoptés et soutenus financièrement par la Confédération en 2001, ont été mis en œuvre durant l'année écoulée. Il s'agit du renforcement du réseau BENEFR1 et de la création du Laboratoire européen associé en microtechnique (LEA).

En date du 18 juin, les conseillers d'Etat responsables de l'instruction publique dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel ont confié aux recteurs de leurs universités un mandat d'études portant notamment sur le transfert de filières ou la création d'institutions autonomes communes. Un rapport concernant un éventuel rattachement des filières économiques de notre Université à l'Ecole des HEC de Lausanne a été adressé aux intéressés en date du 30 octobre. La réalisation du projet est soumise à diverses conditions qui seront réalisées ultérieurement.

Le département a par ailleurs confié à M. Jean-Pierre Schaller un mandat d'étude destiné à explorer les possibilités d'un rapprochement entre le Centre suisse d'électronique et de microtechnique, l'Institut de microtechnique de l'Université, l'Observatoire cantonal et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, dans le domaine de la microtechnique.

6.1. Législation générale

Voir également chapitre 1, secrétariat général

Actes de nomination

- 13 février Arrêté nommant M. Mario Klarer en qualité de professeur ordinaire de langue et littérature anglaises à la faculté des lettres et sciences humaines.
- 20 février Arrêté nommant M. Pierre-André Farine en qualité de professeur ordinaire d'électronique à la faculté des sciences.
- 15 mai Arrêté nommant M^{me} Nathalie Tissot en qualité de professeur extraordinaire de droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies de l'information et de la communication à la faculté de droit et des sciences économiques.
- 26 juin Arrêté nommant M. Felix Ernst Kessler en qualité de professeur ordinaire de physiologie végétale à la faculté des sciences.
- 26 juin Arrêté nommant M. Philipp Aebi en qualité de professeur ordinaire de physique expérimentale à la faculté des sciences.
- 23 octobre Arrêté nommant M. Christian Suter en qualité de professeur ordinaire de sociologie économique à la faculté de droit et des sciences économiques.

6.2. Rapport du rectorat de l'Université de Neuchâtel sur l'année universitaire 2001/2002

Organes centraux de l'Université

Rectorat

Durant l'année académique 2001-2002, plusieurs événements essentiels ont marqué la vie de notre institution. Ces événements ont ceci en commun qu'ils contribuent à inscrire notre institution dans le courant des réformes que nous construisons avec l'ensemble de la famille universitaire. Cette année a ainsi connu une intense réflexion portant sur l'introduction de formations universitaires calquées sur le modèle dit de Bologne. Ce modèle est conçu de manière à permettre une plus grande transparence des titres académiques en Europe et à privilégier une mobilité accrue des étudiants au sein des réseaux des Hautes Ecoles. Ce n'est donc pas sans raison que nous avons créé cette année une commission de l'enseignement de manière à conduire une réflexion sur les formations conduisant aux bachelors et aux masters, ainsi que sur les structures de futures écoles doctorales. Ces études ne pouvant pas se faire en vase clos, nous avons été conduits à fonder avec les universités de Lausanne et de Genève le *Triangle Azur*. En effet, l'Université de Neuchâtel, consciente de l'importance de l'espace romand au niveau de la formation académique, est absolument convaincue de la nécessité de cet espace, un espace qui se doit d'être cohérent, complet et attractif. Enfin et encore, le monde universitaire de demain ne

saurait se concevoir à l'image d'une somme d'institutions d'enseignement, discrètes et sans relations entre elles. Le temps des établissements se satisfaisant à eux-mêmes est révolu. C'est la raison pour laquelle cette année académique a vécu l'élaboration d'une nouvelle loi; celle-ci devrait notamment préciser la définition d'une nouvelle gouvernance plus à même de présider à la destinée de l'Université en ces temps d'ouvertures tant au niveau des réseaux que relativement aux nouvelles conditions imposées par la loi fédérale d'aide aux universités.

Le manque de locaux n'est pas sans nous poser de nombreux problèmes. En effet, tant les divisions juridique et économique que le domaine central de l'Université sont éparpillés dans divers espaces, et ceci sans cohérence sinon celle conduite par le hasard des disponibilités locatives. L'Etat n'étant pas actuellement en mesure de fournir le bâtiment dont l'Université a besoin, celle-ci a pris la décision d'acquérir, en s'appuyant sur sa modeste fortune, au numéro huit du Faubourg de l'Hôpital, un immeuble qui appartient au patrimoine culturel de notre région; il est intéressant à plus d'un titre puisqu'il offrira à la fois une situation centrale et la perspective de regrouper enfin la direction de l'Université et son administration après plus de dix ans de dispersion contre-productive vécue hors des murs de notre Alma mater. Cette solution permettra également à terme de réunir à nouveau dans le bâtiment central du Premier Mars, deux divisions académiques.

Relevons encore l'ouverture, en janvier 2002, de la crèche de l'Université qui a d'emblée rencontré un succès considérable.

La concurrence est entrée dans les universités. Chacune d'entre elles a à exposer clairement ce qu'elle a à offrir et les raisons qui fondent son excellence. L'Université de Neuchâtel n'échappe pas à cette nécessité de s'exposer. Présenter la manière dont notre Université développe le savoir, de quelle manière il est partagé et, de plus, contribuer à ciseler l'image de notre institution nécessitent des compétences particulières que nous sommes heureux d'avoir trouvé en la personne de M^{me} Anne Macheret, responsable du service de "Promotion et recrutement".

Conseil rectoral

Sous la présidence du professeur Philippe Terrier, le Conseil rectoral s'est réuni à quatre reprises. Le rapprochement des Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel (Triangle Azur) a été à l'ordre du jour. Il s'est prononcé sur divers plans d'études et sur le projet budget 2003. Parmi de nombreux nouveaux textes réglementaires examinés, relevons celui transformant le Séminaire de français moderne (SFM) qui sera désormais l'Institut de langue et civilisation françaises (ILCF).

Conseil de l'Université

Le Conseil de l'Université a siégé à six reprises au cours de l'année académique écoulée sous la présidence de M^{me} Michèle Berger-Wildhaber. Outre les séances consacrées aux règlements divers, plans d'études et budget, le Conseil de l'Université a consacré une séance à un examen particulièrement détaillé de la situation de la Division économique et sociale et de son avenir. Pour sa séance ordinaire de février 2002, il s'est rendu au Parc et au Musée d'archéologie de Hauterive-Champréveyres ("Latenium") qu'il a visité sous la conduite du directeur, le professeur Michel Egloff.

Sénat

Présidé par le professeur Philippe Marguerat, le Sénat s'est réuni à deux reprises au cours de l'année écoulée. La première, en février, a été consacrée à la question de l'introduction du processus dit de Bologne dans la structure des études des universités européennes et à ses conséquences pour nos facultés. La séance ordinaire de juin 2002, qui s'est déroulée au Mail en raison de la proximité d'Expo.02 sur le site des Jeunes Rives, a permis l'élection de M. Sam Hedayat au grade de docteur honoris causa et celles de MM. Frédéric Chiffelle, Yves Baer et Gottfried Hammann comme professeurs honoraires de notre Université.

Services centraux

Services administratifs

La nécessité de créer une structure de suivi des affaires académiques devient chaque jour plus évidente pour le rectorat. Il s'agirait de soutenir le vice-recteur en charge de ce domaine par un appui opérationnel permanent à l'instar de ce qui existe pour le domaine financier. L'introduction dans les études des principes du processus de Bologne est une opération extrêmement lourde, à plus forte raison lorsqu'elle doit obligatoirement être coordonnée dans l'espace universitaire suisse, romand en particulier. Cet appui n'a pas pu être réalisé malheureusement. En revanche, le rectorat a pu procéder à l'engagement de M^{me} Anne Macheret comme responsable du nouveau service de "Promotion et recrutement" de l'Université.

Rappelons encore l'ouverture de la crèche de l'Université, en janvier 2002, dans des locaux loués à la rue de la Boine. Cette action, soutenue financièrement à la fois par le programme fédéral "Egalité des chances" et par l'Université de Neuchâtel a eu un grand retentissement puisque actuellement déjà, la demande excède largement l'offre de places.

Bibliothèques

La Commission s'est réunie le 19 mars 2002. Elle a validé le rapport annuel 2001 du Service des bibliothèques. Elle a également accepté l'augmentation à 60 du nombre de documents que les assistants peuvent emprunter. Pour le reste, la réunion a surtout servi à l'information sur les différentes nouveautés (projet Cyberthèses, revues électroniques, migration du système informatique de la gestion des bibliothèques).

Le 1^{er} janvier 2002 a vu la naissance du Service des bibliothèques, chargé de la gestion technique des bibliothèques de l'Université, leur gestion scientifique restant du ressort des facultés. Ce service du domaine central réunit le personnel des bibliothèques. Suite à ce changement structurel, une réévaluation de la fonction de bibliothécaire a été entreprise et s'est terminée en octobre 2002.

L'année 2002 restera l'année d'un changement important dans l'accès aux ressources documentaires du canton de Neuchâtel, puisque les catalogues des villes (Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Le Locle) et de l'Université ont fusionné. Ceci s'est fait à l'occasion du passage à un nouveau système de gestion, Virtua. Le catalogue collectif du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) et celui du canton de Neuchâtel utilisent désormais un système identique. A cette occasion, les spécialistes du prêt et du catalogage de la Bibliothèque publique et universitaire, la Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds et l'Université ont organisé ensemble des journées de formation pour leurs collègues.

La charge de travail qu'a représenté cette "migration" n'a pas permis l'organisation de formation plus générale, destinée à l'ensemble du personnel des bibliothèques. Nous le regrettons vivement. M. Georges Boss s'est rendu à Lund (Suède) au congrès des utilisateurs européens de VTLS/Virtua. Par cette participation, il a pu suivre de près les évolutions prévues par la maison VTLS.

Les travaux de recatalogage se poursuivent. De juillet à décembre 2002, nous bénéficions de la présence de M^{me} Marie Vuarras, qui travaille à plein temps au Service des bibliothèques pour l'informatisation des catalogues. Elle s'occupe en particulier de l'Institut de langue et civilisation françaises et nous espérons qu'elle pourra également traiter ce qu'il reste à faire en théologie.

Le Service des bibliothèques continue d'assurer le financement de la plupart des ressources électroniques offertes via le consortium d'achat suisse des bibliothèques universitaires. L'offre s'est enrichie de quatre bases de données et de deux éditeurs de périodiques en janvier 2002.

Le dépôt des thèses sous forme électronique (cyberthèses) rencontre un succès grandissant: nous comptons, au 15 octobre, 27 cyberthèses, réparties entre les facultés des lettres et sciences humaines, de théologie et des sciences. Notons que sur ce nombre, 14 nous viennent de l'Institut de chimie.

Les Bibliothèques de l'Université et la Bibliothèque publique et universitaire ont tenu un stand au Salon du livre de Genève en mai 2002. Ce fut l'occasion de présenter quelques publications des

facultés et instituts. Bien que commercialement peu rentable, l'opération fut positive dans le sens qu'elle a permis aux deux institutions de se faire mieux connaître.

La bibliothèque de la Ville du Locle a rejoint RERO et le Réseau cantonal des bibliothèques neuchâteloises (RCBN) en avril 2002. L'administration cantonale neuchâteloise est également devenue partenaire de RERO et RCBN; deux de ses bibliothèques sont intégrées dans le réseau: celle des Archives de l'Etat et celle du Service juridique.

Informatique

La Commission s'est réunie une seule fois, le 29 janvier 2002. Elle a examiné l'organisation du SITEL, les activités qu'il a déployées pendant l'année 2001. Elle a constaté avec satisfaction que les buts convenus avaient été atteints. Elle a en outre examiné et approuvé le plan d'action pour l'année 2002.

Ce plan d'action comprend notamment les éléments suivants:

- Sécurité informatique: détection d'intrusions provenant du réseau; étude et mise en œuvre d'un outil de détection de vulnérabilité.
- Microinformatique: service général de stockage et sauvegarde, intégration complète des systèmes Macintosh et Unix avec système de gestion de fichiers unifiés.
- Mobilité: possibilité avec un portable de se brancher sur le réseau n'importe où dans l'Université; accès au réseau sans fil dans des salles publiques.
- Multimédia: le développement de la transmission par le réseau d'images vidéo et de son (WebTV), pouvant être utilisé pour l'apprentissage aidé par ordinateur; mise en place d'une installation de vidéoconférences, l'information étant véhiculée par le réseau universitaire Switch.
- Licences de logiciel: acquisition de licences de sites pour des logiciels très utilisés.
- Logiciels scientifiques: mise à disposition des utilisateurs d'un soutien pour l'utilisation de logiciels scientifiques.
- Informatique administrative: migration des comptabilités sur le système SAP; améliorations du système de gestion du personnel en collaboration avec les partenaires de l'Entité neuchâteloise; améliorations de système de gestion académique, avec possibilité, pour les professeurs et les secrétariats, de consulter la base de données des étudiants.
- Salles publiques: augmentation du nombre de salles publiques équipées d'ordinateurs pouvant servir à des cours.

Corps professoral et enseignement

Faculté des lettres et sciences humaines

L'année 2001-2002 a été marquée par l'entrée en fonction d'un nouveau décanat formé des professeurs Philippe Terrier (doyen), Richard Glauser (vice-doyen) et Paul Schubert (secrétaire).

Avec plus de 1300 étudiants, soit 40% de l'effectif de l'Université, la Faculté des lettres et sciences humaines reste la plus importante numériquement. Mais le taux d'encadrement ne s'est guère amélioré, devenant même dans certaines disciplines un problème majeur. Il en va de même des locaux qui commencent à faire cruellement défaut dans le bâtiment des Jeunes Rives.

Grâce aux mesures prises ces dernières années pour diminuer la durée moyenne des études, le nombre des titres délivrés pour les trois sessions de février, juin et octobre 2002 a atteint un niveau réjouissant (entre parenthèses les chiffres pour 2001): 6 (5) doctorats ès lettres et 4 (3) doctorats en sciences humaines; 72 (63) licences ès lettres et sciences humaines; 9 (8) certificats d'études supérieures de lettres et sciences humaines; 6 (19) diplômes d'orthophonie-logopédie (la différence s'explique parce qu'il y a en principe une volée tous les deux ans); 1 (1) certificat de formation permanente en psychologie et sciences de l'éducation; à quoi s'ajoutent, au Séminaire de français moderne, 28 certificats d'études françaises et 10 diplômes pour l'enseignement du français langue étrangère.

Sur le plan de l'enseignement, le fait marquant a été l'introduction de la licence interfacultaire en sciences humaines et sociales, que l'on obtient en suivant une discipline principale à la Faculté des lettres et sciences humaines (ethnologie, histoire, linguistique, psychologie, sciences de l'éducation) et une autre à la Faculté de droit et des sciences économiques (économie politique ou sociologie) ainsi qu'un module complémentaire et un module de recherche. Une soixantaine d'étudiants se sont inscrits dans cette voie. D'autres disciplines principales de notre faculté vont figurer au programme dès octobre 2002: la géographie ainsi que le journalisme et communication, qui devient aussi discipline principale de la licence ès lettres et sciences humaines. Par ailleurs deux projets ont été discutés au Conseil de faculté: la création d'une licence en ethnobiologie et celle d'un module d'enseignement et de recherche en histoire de l'art et muséologie, intitulé *Histoire technique et conservation de l'objet. De la production à l'usage*. Concernant le 3^e cycle, deux projets d'école doctorale en collaboration avec d'autres universités ont d'ores et déjà été retenus, l'un en ethnologie-anthropologie, l'autre (interdisciplinaire) sur les *Archives des Lumières*. Quant au cours public organisé au semestre d'hiver par l'Institut des sciences de l'Antiquité, il a porté sur *La vie en communauté dans le monde antique*.

Dans le domaine de la recherche, il faut relever l'organisation des colloques suivants qui se sont tous déroulés durant l'année 2002:

- le 14 janvier, à l'occasion du 20^e anniversaire du Centre de linguistique appliquée: *20 ans de recherches sur les langues en contact*.
- les 18 et 19 janvier, à l'Institut des sciences de l'Antiquité, les 23^e *Matageitnia*.
- le 14 mars, en mémoire du professeur Marc Eigeldinger qui a fait don de sa bibliothèque à notre faculté: *La recherche dix-neuviémiste à Neuchâtel* (littérature française).
- les 25, 26 et 27 avril, à l'Institut d'histoire: *La Suisse occidentale et l'Empire, XIIe – XIVE siècles*.
- Les 14, 15 et 16 mai, à l'Institut d'espagnol: *José Maria Merino* (en présence de l'écrivain).
- Le 12 juillet: *Identité plurielle – pluralité des identités* (latin et autres disciplines).
- Les 10 et 11 octobre, à l'Institut de logique: *La quantification*.

Deux nouveaux professeurs ordinaires ont commencé leur activité le 1^{er} octobre 2001: M^{me} Ellen Hertz Werro en ethnologie et M. Etienne Piguët en géographie. Grâce aux mesures de soutien de la Confédération au réseau BENEFR, la Faculté a pu engager M^{me} Mariela de la Torre Agostinho, professeure assistante en langues ibéro-romanes, et M. Yan Greub, maître assistant en français médiéval. M. Ludwig Oechslin, conservateur du Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, a reçu le statut de privat-docent et professeur associé. La Faculté a accueilli en outre trois professeurs boursiers du Fonds national suisse de la recherche scientifique: M. Thomas Ricklin en philosophie médiévale (dès octobre 2001), ainsi que MM. Claude Bourqui en littérature française et M. Jean-Yves Béziau en logique (dès octobre 2002). Au sein du personnel administratif, une nouvelle secrétaire, M^{me} Florence Tombez, a été nommée pour les langues romanes.

Plusieurs personnes ont pris leur retraite: M. Frédéric Chiffelle, professeur ordinaire de géographie et ancien doyen; M^{me} Vittoria Cesari, professeure associée en psychologie; Mme Toni O'Brien Johnson, chargée de cours en littérature anglaise; M. Frédéric Hurni, chargé de cours, responsable pendant 25 ans de l'enseignement complémentaire de latin; M^{me} Lise Gacond, bibliothécaire et M^{me} Myriam Niederhäuser, secrétaire à l'Institut d'orthophonie.

Enfin deux enseignants ont quitté notre faculté: M. David Spurr, professeur ordinaire d'anglais, nommé à l'Université de Genève, et M. Julio Penate, professeur associé, nommé professeur ordinaire d'espagnol à l'Université de Fribourg.

L'année écoulée a été pour le *Séminaire de français moderne* la dernière sous cette appellation et sous l'égide du règlement de 1972, l'avant-dernière dans les locaux de l'Avenue du Premier-Mars 26 qu'il occupe depuis sa fondation en 1892. Rebaptisé *Institut de langue et civilisation françaises* (ILCF) à partir du 1^{er} octobre 2002, il s'installera en automne 2003 dans les anciens locaux de l'Ecole normale au Faubourg de l'Hôpital 61-63. Le corps enseignant n'a pas connu de mutations.

En plus du programme préparant au *Certificat d'études françaises* et au *Diplôme pour l'enseignement du français langue étrangère*, le SFM a offert ses autres prestations habituelles, un cours réservé aux étudiants non francophones des facultés (6h hebdomadaires), un séminaire de didactique du français langue étrangère ouvert aux étudiants de la HEP-BEJUNE, enfin, le

système Tandem organisé en collaboration avec les instituts de langues vivantes de la faculté. Il s'est chargé aussi, pour la première fois, des examens de français pour l'admission des étudiants de langue étrangère à l'Université (6 candidats à la rentrée d'octobre 2001). Deux conférenciers ont été invités dans le cadre du cours de littérature romande: le 22 janvier 2002, M. Daniel Maggetti, de l'Université de Lausanne (*Nouvelles éditions des œuvres de Ramuz: présentation et enjeux*) et le 18 juin 2002, M^{me} Sylviane Roche, écrivain, qui a présenté son roman *Le Temps des cerises*.

Le cours d'été de langue et littérature françaises s'est déroulé du 8 juillet au 2 août 2002 dans le bâtiment de la faculté aux Jeunes Rives, sous la direction de M. Loris Petris. Cette 110^e édition a réuni près de 170 étudiants, soit plus que l'an dernier, répartis dans dix classes. Les conférences, données par des professeurs de l'Université, des écrivains, des hommes politiques et des diplomates du Département fédéral des affaires étrangères, ont remporté un grand succès auprès des étudiants comme du public neuchâtelois. Outre les habituelles excursions ainsi que les nombreuses activités culturelles et sportives, une journée spéciale a été consacrée à Expo 02 avec la visite des sites de Bienne et de Neuchâtel. Tous les participants et leurs professeurs ont eu l'honneur d'être reçus par les autorités de la Ville et au Château par le Conseil d'Etat.

Faculté des sciences

Les premières réflexions relatives à la réorganisation Bologne ont été conduites dans les instituts et dans ce contexte de nouveaux rapprochements ou de nouvelles synergies entre instituts se sont progressivement mis en place.

En ce qui concerne le corps professoral, trois professeurs sont partis à la retraite et deux ont rejoint d'autres horizons:

Ainsi, fin septembre, le professeur Yves Baer a quitté l'Institut de physique après 21 ans d'activités scientifiques extrêmement fructueuses. De même, les professeurs associés Imre Müller du CHYN et Rolf Steiger de l'Institut de chimie ont chacun pris leur retraite après 20 ans de riches activités parmi nous.

Le professeur de physique théorique Adel Bilal nous a quittés à la fin du semestre d'hiver pour rejoindre le CNRS à Paris alors que le professeur Enrico Martinoia, de l'Institut de botanique, a été nommé professeur à l'Université de Zürich.

D'autre part, cinq nouveaux collègues nous ont rejoints: en microtechnique: Hans-Peter Herzig, professeur d'optique et futur successeur du professeur René Dändliker au 1^{er} mars 2002 et Pierre-André Farine, professeur d'électronique et futur successeur du professeur Fausto Pellandini au 1^{er} juin 2002 sont aujourd'hui installés. Le CHYN s'est réjoui également de l'arrivée du directeur de recherche D. Hunkeler.

De plus, trois nouveaux professeurs rejoignent nos rangs cet automne ou sont en train d'être désignés: en biologie, Félix Kessler, en physique, Philippe Aebi et enfin en informatique où le successeur de J.-P. Muller est prédésigné.

De surcroît, deux postes de professeurs ont été mis au concours à l'IMT: un poste en "matériaux électroniques", succession du professeur Arvind Shah et un poste de professeur assistant en "technologie des microsystèmes et nanotechnologie pour la recherche spatiale" financé par l'EPFL.

D'autre part, la Faculté s'est aussi enrichie de deux nouveaux collaborateurs de haut niveau scientifique: au CHYN, le Dr Heinz Surbeck, collaborateur scientifique, expert en radioactivité et en analyses isotopiques de l'eau souterraine et à l'Institut de physique, le Dr Daniel Hofstetter, professeur boursier du Fonds national. Enfin, le professeur Olivier Besson a séjourné en congé sabbatique à l'Université de Saint-Louis du Sénégal et à North Carolina State University.

Les membres de la Faculté ont eu de nombreuses activités suisses et internationales, sous forme d'organisation de congrès et de colloques, accueillant le plus souvent de nombreux spécialistes étrangers: L'Institut de zoologie a organisé une série de six séminaires consacrés notamment à la neurobiologie avec des conférenciers venus de Genève, Zürich, Paris, Locarno et Liverpool. Dans le cadre du 3^e cycle romand en sciences biologiques, la biologie de Neuchâtel a organisé avec succès un séminaire sur la biologie des cestodes au Muséum d'Histoire naturelle de Genève.

Sur des sujets spécialisés portant sur la géologie fondamentale, appliquée et sur l'hydrogéologie des contaminants, l'Institut de géologie et le CHYN, ont organisé plus de 20 conférences données par des conférenciers aussi bien étrangers que suisses. Le CHYN a également organisé un séminaire thématique consacré à "Impact des anciennes décharges sur les ressources en eau: Evaluation des sites et estimation des risques".

En mathématique, l'institut a organisé à Neuchâtel trois journées de la Société de mathématiques Suisse et à Chambéry une école d'été de géométrie hyperbolique. De plus à Berne, l'institut a organisé le Séminaire Borel 2002, "*Coût et cohomologie- L^2* ".

Les déplacements des professeurs en mission à l'étranger ont été nombreux. On peut ainsi citer le Directeur du CHYN qui, en sa qualité de président de l'action COST 620, a organisé de multiples réunions, notamment à Liège, à Dubrovnik et à Athènes. D'autre part, dans le cadre du projet SCOPES consacré à l'environnement de la mer d'Aral, le CHYN a organisé deux expéditions en Asie centrale.

Pour l'avenir, la Section de biologie a de nombreux projets, notamment: les laboratoires de parasitologie et de physiologie animale qui ont été mandatés pour organiser le 5^e "International Symposium on Ticks and Tick-Borne Pathogens", à Neuchâtel en 2005 et le laboratoire de floristique qui se prépare à organiser la XXe Conférence internationale en aérobiologie, en 2005.

De nombreuses synergies se sont mises en place: en plus de l'établissement de nouveaux liens entre l'Institut de physique et celui de microtechnique demandés par nos autorités, la Faculté a organisé une réunion entre les chercheurs de la microtechnique et ceux du site du Mail pour susciter de nouvelles synergies. Un ou deux projets sont ainsi en train de prendre forme.

Enfin, l'Institut de mathématiques associé à ceux de chimie et de physique a organisé au semestre d'été un séminaire interdisciplinaire de 2^e cycle, sur les représentations de groupes et leurs applications.

Faculté de droit et des sciences économiques

Au cours de l'année universitaire 2001-2002, la Faculté de droit et des sciences économiques a poursuivi ses collaborations dans le cadre du réseau BENEFR, du Triangle Azur, ainsi qu'avec l'Office fédéral de statistique. Elle est aussi à l'origine de la signature de plusieurs conventions de mobilité ou de collaboration avec des universités étrangères, notamment celles de Galatasaray, Gênes, Grenade et Heidelberg. Elle a organisé, avec la Faculté des lettres et sciences humaines, la première année d'études de la nouvelle licence interfacultaire en sciences humaines et sociales.

Les UER des sciences économiques, politiques et sociales ont connu divers changements au niveau du corps enseignant et des professeurs. Mentionnons, entre autres, les démissions en sociologie du professeur Franz Schultheis et de M. Olivier Tschannen, maître-assistant; les nominations de M^{me} Monica Budowski comme chargée de cours en méthodologie de l'enquête, de M. Ioannis Papadopoulos (Université de Lausanne) comme professeur invité et chargé de cours en science politique et de M^{me} Francesca Poglia Mileti comme maître-assistante en sociologie.

M. Michel Dubois, professeur de finance, en congé scientifique en 2001-2002, a été remplacé dans ses enseignements par MM. les professeurs Dusan Isakov, Pascal Louvet et Nils Tuchschnid, chargés de cours, et MM. Jean-François Bacmann, Pierre Jeanneret et Guido Bolliger, chargés d'enseignement. MM. les professeurs Bertrand Rime et José Ramirez, chargés de cours, ont effectué des remplacements, par ailleurs, dans l'UER d'économie politique.

Les UER de droit ont introduit leur nouveau plan d'études en automne 2001, qui permettra un passage aisé au modèle de Bologne. En effet, les étudiants complèteront leurs trois années d'études de base par des séminaires thématiques, sous forme de modules interdisciplinaires axés sur la résolution de problèmes concrets, et auront la possibilité de faire reconnaître des stages pratiques d'un mois au moins auprès d'études d'avocats et notaires, de tribunaux ou de services juridiques d'administrations et d'entreprises privées. Par ailleurs, une Commission de promotion des études de droit a été mise sur pied et a déjà pris plusieurs initiatives tendant à promouvoir l'étude du droit à Neuchâtel (par exemple, analyse du profil des étudiants, organisation d'événements scientifiques ou sociaux, contacts avec les professeurs de lycée, etc.).

- M^{me} Nathalie Tissot, jusqu'à présent professeure associée de propriété intellectuelle, a été nommée professeure extraordinaire dès le 1^{er} octobre 2002,

- M. Dominique Sprumont, professeur boursier FNRS, a été nommé professeur associé en droit de la santé et poursuit sa recherche sur la réglementation de la recherche,
- M. Denis Oswald, nouveau directeur du CIES, a été nommé chargé de cours pour le droit du sport dès le semestre d'été 2002.

Les UER de droit ont organisé, en collaboration avec l'Ordre des avocats neuchâtelois et la Chambre neuchâteloise des notaires, son désormais traditionnel cycle de conférences en novembre 2001.

L'Institut BENEFRRI de droit de la santé (IDS) a poursuivi son développement, grâce notamment aux subventions reçues de la Confédération dans le cadre du réseau BENEFRRI. Ses structures de direction ont été revues, pour intégrer des représentants des Universités de Berne et Fribourg. Les enseignants rattachés à l'IDS dispensent désormais quatre cours en programme de licence ("droit de la santé" à Neuchâtel et à Fribourg; "droit et progrès médical" et "droits de la personne âgée" à Neuchâtel), un cours dans le diplôme postgrade en économie et administration de la santé à l'Université de Lausanne et ils assurent le cycle de formation continue en droit de la santé de l'IDS, composé de trois modules de deux jours. Dominique Sprumont a en outre été invité à donner un cours-bloc à l'Université de Montréal en septembre 2002. La 9^e Journée de droit de la santé, consacrée à quelques problématiques de santé mentale, a réuni à Neuchâtel en septembre 2002 une bonne centaine de spécialistes.

Le Centre International d'Etude du Sport (CIES) a connu d'importants changements en 2001-2002. Il a tout d'abord enregistré les arrivées, dans son conseil de fondation, de MM. Adolf Ogi ancien Président de la Confédération et Conseiller spécial en matière de sport du Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, et Heinz Keller, Directeur de l'Office fédéral du sport. Son directeur, Me Denis Oswald, a en outre été nommé chargé de cours à l'Université de Neuchâtel pour l'enseignement du droit du sport. Le Centre s'est encore doté d'un nouveau Secrétaire général, en la personne de M. Patrick Blatter. Le CIES a également vu avec plaisir la 3^e volée d'étudiants de l'International Master (MA) in Management, Law and Humanities of Sport, composée de 24 étudiants de 15 pays différents, commencer son cycle de formation. La 2^e volée (avec sa marraine, la vice-présidente du CIO Annita De Franz) a terminé son cursus en juillet 2002, avec un indice de satisfaction au plus haut.

Dans le Groupe d'économie politique, le professeur Milad Zarin-Nejadan a assumé la fonction du délégué du rectorat à la formation continue ainsi que la présidence de la Commission interfacultaire de la formation continue (CIFOC). Il a supervisé, pour le compte du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), deux projets d'assistance technique en Tanzanie et en Azerbaïdjan; il a également fonctionné comme membre du groupe d'experts du programme national prioritaire "Demain la Suisse" ainsi que la Commission de la recherche de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales; il a dispensé des enseignements *extra muros* à l'Université de Genève comme professeur invité d'économie politique et à l'EPFL dans le cadre du cycle postgrade en ingénierie et management de l'environnement.

Le professeur Dodge, le Dr Melfi et l'ensemble du Groupe de Statistique, ont organisé la 4^e Conférence internationale sur la norme L1 qui a eu lieu du 4 au 9 août 2002. Le Fonds National Suisse a contribué au financement de cette conférence qui a réuni plus de 100 statisticiens et statisticiennes, en provenance du monde entier. Le professeur Yadolah Dodge et Giuseppe Melfi ont été chargés, lors de la dernière conférence de la société francophone de classification qui a eu lieu à Toulouse, d'organiser la prochaine Conférence, prévue à Neuchâtel en septembre 2003. Parallèlement à la 4^e Conférence internationale sur la norme L1, s'est tenue à l'Ecole d'été sur le thème "Quantile Regression and Its Application". Des statisticiens de réputation mondiale, dont Roger Koenker (Université d'Illinois de Urbana-Champaign, USA), Gib Basset (Université d'Illinois à Chicago, USA), Steve Portnoy (Université d'Illinois à Urbana-Champaign, USA), José Machado (Faculté d'économie de l'Université Nova de Lisbonne) spécialisés dans ces domaines ont accepté de donner des cours de haut niveau sur le sujet aux étudiants inscrits dans le cadre du Postgrade en Statistique.

L'Institut de sociologie participe à la recherche européenne Siren (acronyme de *Socio-Economic Change Individual Reactions and the Appeal of the Extreme Right*) sur le populisme de droite en Europe qui termine sa première année d'activité. Entre autres manifestations, une conférence présentant les premiers résultats de la recherche a eu lieu à Vienne les 7 et 8 juin 2002.

Parmi les activités les plus significatives de l'Institut de science politique, mentionnons encore l'organisation d'un colloque sur les relations israélo-palestiniennes à Genève, sous l'égide de la CUSO (17-19 décembre 2001), qui a traité du problème du contenu et de l'impact des manuels scolaires palestiniens et israéliens. Au cours de cette année universitaire, le professeur Ernest Weibel a publié, à Paris, un ouvrage sur l'histoire et la géopolitique des Balkans de 1800 à nos jours.

Faculté de théologie

Pour marquer l'ouverture de l'année 2001-2002, la Faculté de théologie a organisé du 22 au 24 octobre un séminaire interdisciplinaire, réunissant tous les professeurs, assistants et étudiants de la Faculté autour d'un thème d'actualité en les invitant à réfléchir à la "philosophie" d'une exposition nationale, à ses formes d'expression et à ses différents contenus. Dans le cadre de ce séminaire, les participants ont eu l'occasion d'écouter M. Christophe Hans, chargé de communication à la direction de l'Expo 02. M. Denis Maillat, professeur d'économie régionale à notre Université, a étudié les effets de l'exposition d'Hanovre (2000) et a développé dans son exposé quelques lignes de ce que, dans le contexte de l'Expo 02, il attendait pour l'arc jurassien et son économie. Nous avons également visité le chantier à Morat où M. Gabriel de Montmollin, auteur du projet "Un ange passe", a exposé les lignes directrices des sept "lieux spirituels", à l'époque encore en préparation, contribution de 14 Eglises en Suisse à l'exposition nationale. Le séminaire interdisciplinaire nous a permis de nouer des contacts avec d'autres personnes encore, responsables sur le plan local, et ensemble, nous avons mené une réflexion conduisant de l'observation distanciée au risque de "s'exposer": ne pas seulement exposer *quelque chose*, produits suisses, idées suisses et autres fromages et chocolats, mais exposer *les Suisses*, quelques aspects de leur identité, leurs façons de vivre et de penser.

Le semestre d'hiver s'est déroulé avec une équipe presque au complet; seul le professeur Gerhard Seel (philosophe de la religion) a dû être remplacé, pour cette période, par M. Carlos Robert-Grandpierre. La décharge du doyen (2 heures de cours) a été assumée par M^{me} Susanne Müller-Trufaut (Paris/Fribourg), docteur en théologie de l'Université de Neuchâtel et ancienne assistante. Au niveau de l'enseignement et de la recherche, des séances de conseils et de commissions, et de nombreux contacts sur le plan local, national et international, le semestre d'hiver a été marqué plutôt par une stabilité et continuité. Mentionnons pourtant deux événements particuliers de la fin du semestre: la journée portes-ouvertes du 6 février qui a permis à la Faculté de se présenter aux gymnasiens par deux stands (dans le bâtiment de l'Avenue du 1^{er} Mars 26 et dans l'Aula des Jeunes Rives) et par des exposés (donnés dans nos locaux), ainsi que par les adieux pour M. Frédéric Hurni qui a pris sa retraite après de nombreuses années d'activité investies conjointement à la Faculté des lettres et sciences humaines (pour le latin) et à la Faculté de théologie (pour le grec). Une commission "mixte" a fait un remarquable travail d'évaluation et s'est mise d'accord de retenir, pour sa succession, la candidature de M. Jean-Pierre Schneider (entrée en fonction: 1^{er} mars 2002).

Du 14 au 16 mars, plus de 100 chercheurs, internationalement reconnus ou en début de carrière, philosophes, physiciens, théologiens, biologistes et de nombreux autres universitaires, ont participé à un congrès international sur "Mythe et science", organisé par notre *Institut romand d'herméneutique et de systématique* (IRHS). Dans la vie de notre faculté, ces trois jours sont devenus un événement marquant, préparés et animés par nos professeurs (exposés et débats), par nos assistants (administration et accueil) et par nos étudiants (écoute attentive et aide ponctuelle).

La thématique de "l'individualisme" a été au centre de la journée du 7 mai, dont la première partie s'est déroulée autour de la thèse de doctorat de M. François Dubois (avec une soutenance particulièrement intéressante) et l'après-midi, la seconde partie nous réservait un exposé du professeur Pierre Hayat (Paris), consacré à l'individualisme éthique chez Emmanuel Levinas.

Le brusque et accidentel décès de M^{me} Clairette Karakash, directrice de recherche à l'IRHS, survenu au début juillet 2002, a laissé la Faculté désemparée. A partir du 30 septembre 2002, deux autres postes professoraux sont devenus vacants, le professeur Martin Leiner (Théologie systématique) ayant été nommé à l'Université de Lénine, le professeur Gottfried Hamann (Histoire du Christianisme et de l'Eglise) étant obligé de prendre la retraite. Avec cette triple vacance (qui constitue la moitié de l'effectif professoral), la situation de la Faculté de théologie est devenue extrêmement difficile.

Durant l'année académique 2001-2002, l'équipe des collaborateurs de l'IRHS s'est composée des personnes suivantes:

- M. Andreas Dettwiler, professeur de Nouveau Testament à la Faculté de théologie de Neuchâtel, directeur *ad interim* de l'Institut romand d'herméneutique et de systématique;
- M^{me} Clairette Karakash, directrice de recherche (poste à mi-temps);
- M^{me} Yolande Joray, secrétaire (poste à 25%; dès le 01.10.2002: 50%);
- M. Florian Bille, assistant (poste à mi-temps);

Le décès accidentel de Clairette Karakash durant ses vacances en juillet 2002 fut un choc pas seulement pour l'Institut romand d'herméneutique et systématique, mais aussi pour la Faculté de théologie et le monde universitaire en Suisse romande.

Du 7 au 9 mars 2002, M. Florian Bille et M. Andréas Dettwiler ont participé au Colloque international d'analyse narrative des textes de la Bible, organisé par l'*Institut romand des Sciences bibliques* à Lausanne. M. Andreas Dettwiler, membre du comité scientifique du colloque, a participé à la table ronde du samedi après-midi, qui avait pour sujet de clarifier la relation entre la critique historique et l'analyse narrative (exposé sur "Pertinence et limite de l'approche historico-critique", suivi d'une discussion).

Dans le cadre du réseau international "Herméneutique, mythe, image", l'IRHS a organisé un colloque international d'herméneutique sur "Mythe et science" qui a eu lieu du 14 au 16 mars 2001 à la Cité universitaire de Neuchâtel. Une bonne centaine de personnes de Suisse, de France, d'Allemagne, de Belgique, de République Tchèque et de Roumanie y ont participé.

M. Andréas Dettwiler a participé à la 57^e réunion annuelle de *Studiorum Novi Testamenti Societas* (SNTS) du 6 au 10 août 2002 à Durham, Angleterre. Il a présenté une contribution ("Les discours d'adieux johanniques dans la perspective du modèle de la relecture").

Commission interfacultaire de la formation continue (CIFOC)

Durant l'année académique 2001-2002, la Commission interfacultaire de la formation continue (CIFOC) s'est réunie une seule fois le 6 juin 2002. A cette occasion, la Commission a pris connaissance du rapport d'activité 2000-2001 préparé par le délégué du rectorat à la formation continue et l'a adopté à l'unanimité. Elle a également approuvé le nouveau règlement de la formation continue ainsi que celui de la CIFOC elle-même. Ces changements réglementaires concrétisent les proportions faites par le délégué dans le cadre de son rapport d'évaluation approuvé précédemment par la CIFOC.

La modification majeure du règlement de la CIFOC réside dans sa composition. En effet, la CIFOC n'est plus composée exclusivement de professeurs de l'Université de Neuchâtel (jusqu'ici deux par faculté). Y siègent désormais un professeur par faculté et trois membres externes (représentants des milieux professionnels divers, tels que économiques, de l'administration, etc.). La présidence est assumée comme précédemment par le délégué. Les représentants des facultés ainsi que leurs suppléants sont proposés par les conseils de faculté, les représentants externes par le délégué. Ils sont nommés par le rectorat pour une période de 4 ans. La CIFOC se réunit au moins une fois par an et ne siège valablement que si un quorum de cinq membres est atteint.

Commission de la recherche scientifique

La commission s'est réunie les 29 octobre et 5 novembre 2001, et les 8 et 15 avril 2002, en séances ordinaires, afin d'étudier les demandes de subside envoyées au FNS. Elle a également siégé le 27 mai 2002 pour attribuer les bourses de chercheur débutant relevant du crédit 2002 ainsi que les prolongations de bourse. La commission a émis des préavis sur 37 demandes de subside. De plus, elle a accordé 14 bourses de chercheur débutant et 3 prolongations.

Au cours de la période concernée, les changements suivants ont eu lieu dans la composition de la commission. Pour la Faculté des lettres et sciences humaines, M. Richard Glauser est remplacé dans sa fonction de membre ordinaire par M. Paul Schubert dès le printemps 2002 et M. Christian Ghasarian devient suppléant. Pour la Faculté de théologie, M. Pierre-Luigi Dubied est

remplacé dans sa fonction de membre suppléant par M. Andreas Dettwiler; le siège de M. Martin Leiner reste inoccupé pour l'instant. Enfin, pour la Faculté de droit et des sciences économiques, M. Milad Zarin-Nejadan remplace M. Guido Pult comme membre ordinaire. Suite à ces changements, la composition de la commission est la suivante en octobre 2002 (deux représentants et deux suppléants par faculté):

Président	: M. François Grosjean
Lettres	: M. Pascal Griener, M. Paul Schubert Suppléants: M ^{me} Claire Jaquier, M. Christian Ghasarian
Sciences	: M. Jean-Marc Neuhaus, M. Jérôme Faist Suppléants: M. Martin Burkhard, M. Raphaël Tabacchi
Droit et sciences économiques	: M. Olivier Guillod, M. Milad Zahrin-Nejadan Suppléants: M. Jacques Savoy, M. Piermarco Zen-Ruffinen
Théologie	: M. Martin Rose Suppléants: M. Gottfried Hammann, M. Andreas Dettwiler

Afin de traiter l'ensemble des demandes de subside de recherche en provenance de la Faculté des sciences, la commission a fait appel régulièrement aux deux suppléants concernés.

Le total des subsides de recherche alloués par le Fonds National à l'Université au cours de l'année académique 2001-2002 se monte à 8.162.331 francs. Ce montant ne tient pas compte des sommes accordées dans le cadre des Pôles Nationaux de Recherche.

Manifestations universitaires

Comme chaque année, le rectorat s'est rendu dans les lycées du canton, de Porrentruy et de Bienne afin de présenter aux étudiants les formations universitaires et les perspectives d'emploi. Ses présentations ont été soutenues par une exposition itinérante avec la participation des facultés. Une journée "des lycéens" a en outre été organisée à l'Université même en février.

Le Dies academicus s'est déroulé le samedi 3 novembre 2001 à l'Aula des Jeunes-Rives. L'assistance a eu l'occasion de suivre, avec un grand intérêt, un exposé magistral du généticien Albert Jacquard.

Mobilité universitaire

Les échanges ERASMUS permettent chaque année à une trentaine d'étudiants neuchâtelois de passer un à deux semestres dans une université européenne de leur choix. A l'inverse, entre 20 et 30 étudiants étrangers viennent dans les mêmes conditions passer quelques mois à Neuchâtel. Dans les deux cas, l'étudiant doit avoir obtenu la certitude de la reconnaissance, par son université d'origine, des prestations qu'il aura effectuées dans son université d'accueil. Dans ces conditions, une bourse de soutien lui est versée pour la durée de son séjour à l'étranger.

Relevons encore dans ce domaine l'activité de l'école doctorale en sciences sociales de l'AUF (Agence universitaire de la francophonie) qui permet chaque année à des doctorants de pays de l'Est (son siège est à Bucarest) de poursuivre leur formation à Neuchâtel.

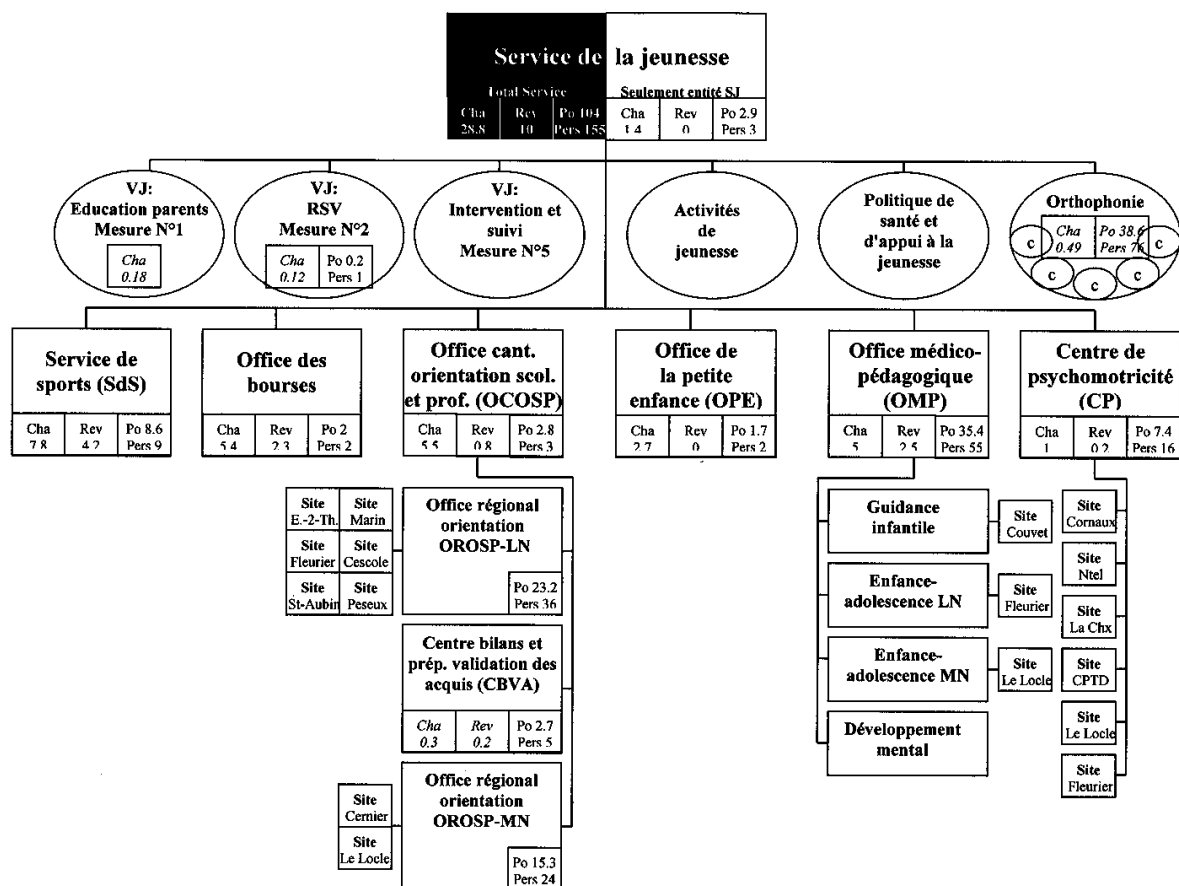
6.3. Subventions fédérales et participation financière des autres cantons

Notre canton a reçu de la Confédération, à titre d'aide fédérale à notre Université, en 2002, les montants suivants:

	Fr.
- Subventions de base	19.999.679.—
- Subventions pour bâtiments et équipements	14.407.291.—
- Programme pour l'égalité des chances	137.424.—
- Mesures spéciales en faveur de la relève universitaire	485.931.75
- subventions de l'OFAS	<u>581.854.—</u>
Total	35.612.179.75
	=====

7. SERVICE DE LA JEUNESSE

En préambule, il peut être utile de rappeler les principaux dossiers dont le service s'occupe et les entités le composant.



Légende:

Les dossiers sont représentés par des cercles, les entités par des carrés.

Cha: Charges financières, **Rev:** Revenus financiers, **Po:** Nombre de postes acceptés, **Pers:** Nombre de personnes engagées.

Effectif du service: 1 chef de service à 100%
1 adjoint au chef de service à 100%
1 secrétaire à 50%
(durant 9 mois, 1 secrétaire à 50% placée par l'Office régional de placement)

La très petite équipe du service s'est enrichie d'une nouvelle fonction, celle d'adjoint au chef du service dont le titulaire a pris ses quartiers le 1^{er} mars 2002. De cette façon, le travail d'impulsion et de supervision des entités devrait être facilité; de même, certains des dossiers attribués au service lui-même ont bénéficié d'un plus large suivi; on pense ici plus particulièrement aux mesures de lutte contre les incivilités juvéniles dont la première, appelée "responsabilisation des familles", a connu un succès remarqué et la seconde, "relation sans violence", s'est ancrée dans le quotidien des établissements scolaires du canton (voir description détaillée de ces deux mesures ci-après).

L'histoire des entités dicte partiellement l'investissement du service à leur endroit. Ainsi, l'Office des bourses a fait l'objet d'un suivi d'autant plus attentif que ses attributions étaient méconnues des cadres du service. L'Office de la petite enfance a imposé un fort engagement par son incontestable actualité, la mise en place du dispositif de soutien aux structures d'accueil; l'Office médico-pédagogique a exigé un grand travail, l'absence de médecin-directeur nécessitant un véritable

remplacement de la part du chef de service, malgré une délégation de certaines tâches à quelques responsables de l'office.

Les dossiers aussi, induisent des activités variables, certains se mettant en *stand-by* par le hasard des décisions, comme la Politique de santé et d'appui à la jeunesse, d'autres conduisant à un investissement accru, comme la promotion des activités de jeunesse ou la prévention des délits sexuels.

7.1. Prestations de l'Office des bourses

Effectif de l'office: 1 chef d'office à 100%
 1 collaboratrice administrative à 100%

Si l'exercice 2001 avait vu intervenir plusieurs changements, l'année 2002 permet de tirer un premier bilan de leurs conséquences. Le rattachement de l'Office des bourses au Service de la jeunesse a induit un rapprochement avec d'autres entités intéressées par les personnes en formation, les Offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle. Plusieurs séances ont ainsi permis aux psychologues-conseillers en orientation de se familiariser avec les grands principes de la législation en matière de bourses d'une part, et d'aborder les problèmes posés par les demandes des adultes en phase de réinsertion, de recyclage ou de perfectionnement, d'autre part.

Une collaboration plus soutenue entre l'orientation scolaire et professionnelle et l'Office des bourses est maintenant en place; un de ses objectifs sera d'intégrer, dès le départ d'un projet de formation soumis à un conseiller en orientation, la notion de faisabilité financière et les possibilités de soutien disponibles auprès de l'Office des bourses.

Après la cantonalisation des bourses d'études et de formation, survenue en août 2001, l'année écoulée a constitué le premier exercice complètement réalisé sous ce nouveau régime. Comme cela avait été prévu, l'augmentation du volume de travail liée à l'accroissement du nombre de demandes traitées par l'office des bourses a été partiellement compensée par l'allègement de la procédure de traitement des dossiers qui n'ont plus à transiter par les communes. De plus, cette cantonalisation a permis une rationalisation de certains travaux, en fin d'année notamment.

Législation et barèmes de calcul

Après la révision de la Loi sur les bourses d'études et de formation acceptée par le Grand Conseil en 2001, les modifications apportées en 2002 en matière de bourses et de prêts d'études n'ont concerné que les barèmes de calcul. Ces changements ont été apportés en fonction des objectifs suivants:

- adaptation des textes à la nouvelle législation fiscale;
- amélioration visant à mieux tenir compte de l'existence de plusieurs enfants à charge et de frais de logement ou de pension à l'extérieur du domicile parental;
- adaptation aux dispositions du nouveau droit sur le divorce, prévoyant l'attribution possible de l'autorité parentale et de la garde conjointe.

Aide financière accordée en 2002 par l'Etat pour les études et la formation

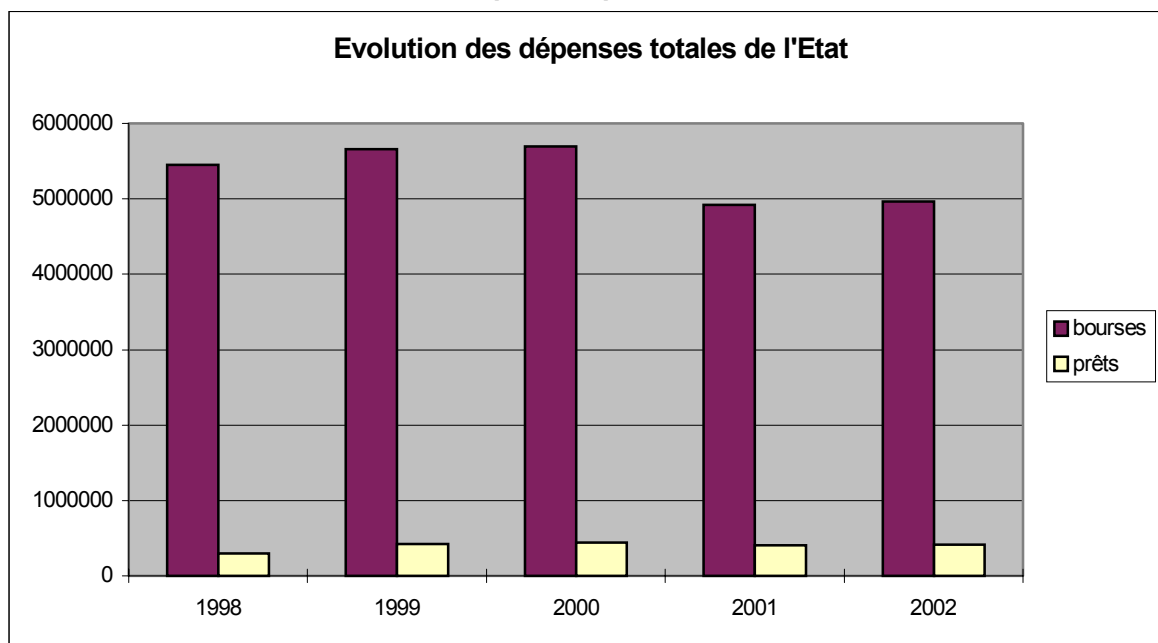
	Dépenses de l'Etat Fr.	Bénéficiaires
Bourses d'études et de formation	4.714.259,50	1740
Subsides de recherche ⁽¹⁾	92.285.—	27
Subsides HEP-BEJUNE	157.400.—	25

Prêt d'études et de formation ⁽²⁾	414.250.—	96
Total	5.378.194,50	1888

¹⁾ Les subsides de recherche sont des prestations allouées à fonds perdu par l'Etat pour encourager la préparation et la publication de thèses de doctorat ou d'ouvrages scientifiques, artistiques ou littéraires, ainsi que pour favoriser des séjours à l'étranger en rapport avec une activité de chercheur. Ces montants sont prélevés sur le Fonds pour l'encouragement des études et de la formation professionnelle.

²⁾ Les prêts se distinguent des bourses et des subsides par l'obligation de rembourser, acceptée par les bénéficiaires. Ils sont prélevés sur le même Fonds pour l'encouragement des études et de la formation professionnelle.

Schéma: En un clin d'œil, bourses et prêts depuis 5 ans



Bourses d'études et de formation versées par l'Etat en 2002

Catégories d'établissements de formation	Dépenses de l'Etat Fr.	Bénéficiaires
Scolarité obligatoire	9.882.—	36
Degré secondaire		
Ecoles préparant à la maturité	268.821.—	195
Ecoles de formation générale	107.283,50	88
Enseignants préscolaires	38.600.—	5
Formations professionnelles		
Formations paramédicales	494.590.—	99
6. Formations professionnelles à plein temps	570.807.—	354
7. Apprentissages		
a) en entreprise	545.385.—	354
b) formations élémentaires préapprentissage	42.871.—	42
Degré tertiaire		
8. Enseignants	50.900.—	20

9. Ecoles techniques supérieures	369.322,50	90
10. Ecoles supérieures d'administration	107.100.—	30
11. Perfectionnement professionnel		
a) dans une école à plein temps	22.887,50	5
b) effectué en cours d'emploi	116.765.—	62
12. Formations sociales	99.390.—	15
13. Formations artistiques	145.170.—	30
14. Hautes écoles (niveau universitaire)		
a) Université de Neuchâtel (y.c. bourses d'échange)	693.290.—	156
b) autres écoles	1.031.195.—	159
Total	4.714.259,50	1.740

Subventions fédérales

Les dépenses de l'Etat en matière de bourses sont subventionnées par la Confédération. Le taux de cette subvention est déterminé par l'indice de capacité financière de chaque canton. Actuellement, le taux est de 48% pour le canton de Neuchâtel.

Le montant des subventions reçues en 2002 se répartit de la manière suivante:

	Fr.
Part de l'Etat	2.084.023.—
Part des communes et des institutions	276.963.—
Divers*	<u>34.553.—</u>
Total	<u>2.395.539.—</u>

**Ce montant représente la subvention fédérale versée à l'Office des bourses pour les subsides de recherche prélevés sur le Fonds pour l'encouragement des études et de la formation professionnelle et les frais de repas et de déplacements des maîtres neuchâtelois à l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF) à Lausanne.*

Fonds pour l'encouragement des études et de la formation professionnelle

Les comptes de l'exercice 2002 se présentent comme suit:

	Recettes	Dépenses
	Fr.	Fr.
Intérêts sur placements	—.	
Bonification budgétaire pour 2002	—.	
Subventions fédérales sur subsides	34.553.—	
Dons et legs	—.	
Subsides alloués		92.285.—
Frais de gérance droits de garde		—.
Prêts transmis au contentieux		21.445.—
Recettes diverses	5.700.—	
Excédent de charges	73.477.—	
Total	<u>113.730.—</u>	<u>113.730.—</u>

Bilan au 31 décembre 2002

	Actif	Passif
	Fr.	Fr.
Fortune		1.342.499,30
Autres prêts	1.266.833.—	
Disponibilité auprès de l'Etat	75.666,30	
Total	1.342.499,30	1.342.499,30

En 2002, les prêts payés par ce fonds se montent à 414.250 francs alors que les remboursements des débiteurs ont atteint 248.155 francs. Les dossiers de six débiteurs ont été transmis à l'Office du contentieux général de l'Etat.

Divers

Nous faisons figurer sous cette rubrique des éléments relatifs à l'évolution de la situation générale du domaine des bourses, ainsi que des remarques relatant certaines constatations faites durant l'exercice écoulé.

Evolution des dépenses

En considérant le graphe intitulé: "Evolution des dépenses totales de l'Etat", on constate une diminution des dépenses globales à partir de l'exercice 2001. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette diminution. En premier lieu, les dispositions prises dès août 2000 dans le but de décharger la ville de La Chaux-de-Fonds de la gestion administrative des dossiers de bourses, ont eu pour conséquence une accumulation, sur l'exercice 2000, de charges qui auraient normalement été réparties plus uniformément entre 2000 et 2001. En outre, la situation financière générale des familles neuchâteloises, traduite dans les chiffres des taxations fiscales 2000 bis et 2001, s'est améliorée sous l'effet de la reprise économique ressentie en 2000 et en 2001. Cette évolution se traduit, au niveau des bourses, par une diminution du nombre des bénéficiaires.

Filières post-CFC

L'ouverture des filières post-CFC, passant par l'obtention de la maturité professionnelle et aboutissant aux diplômes HES, représente un progrès significatif dans la formation professionnelle. On doit constater toutefois que la prise en charge des coûts liés à cette prolongation de la formation peut parfois poser des problèmes. Ainsi, on perçoit au fil du traitement des demandes de bourse, qu'il est difficile d'admettre, dans certaines familles, que le soutien parental doive se prolonger pendant 3 ou 4 ans après l'obtention d'un CFC. Cette tendance touche presque exclusivement les détenteurs de CFC techniques visant des formations d'ingénieurs. Il semble que l'obtention du CFC représente, pour certains parents, l'aboutissement de leurs efforts de soutien envers leurs enfants. Ce phénomène ne constitue pas un problème majeur lorsque la situation financière des parents permet l'octroi d'une bourse. En revanche, si tel n'est pas le cas, l'Office des bourses peut être amené à jouer un rôle de médiateur entre l'étudiant et ses parents. Dans un tel contexte, des solutions sont proposées grâce à des prêts remboursables en complément aux ressources propres de l'étudiant et à l'appui tout de même obtenu de la part des parents.

7.2. Prestations de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle

Effectif de l'office:	1	directeur cantonal à 100%
	1	administratrice à 80%
	1	documentaliste cantonal à 100%

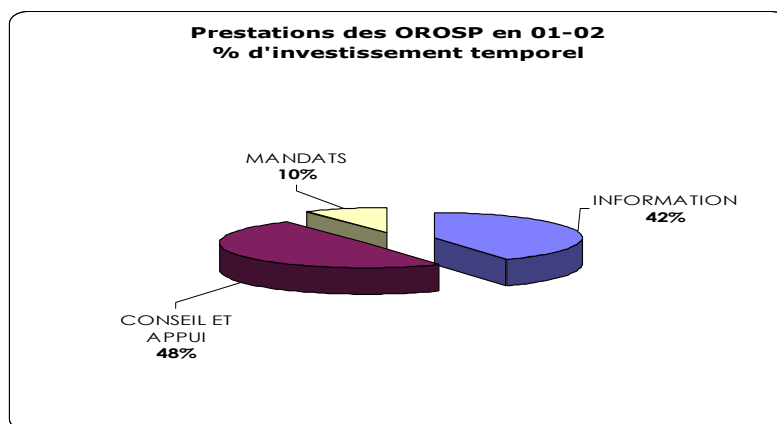
- 2 directeurs d'office régionaux à 100%
- 33 psychologues-conseillers (en tout 2'345%)
- 6 formatrices d'adultes à temps très partiel
- 14 secrétaires (en tout 910%)
- 8 documentalistes (en tout 475%)
- 2 apprenties de commerce
- 1 stagiaire employé de commerce
- 2 stagiaires psychologues

Organisation

Comme les derniers rapports de gestion le mentionnent, l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), regroupant une entité faîtière, deux entités régionales (Offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle, OROSP) et le Centre de bilan de compétence et de préparation à la validation des acquis (CBVA), participe, en qualité de service pilote du DIPAC, au projet GESPA (Contrôle de gestion des prestations).

Un important travail a ainsi permis d'établir un catalogue détaillé des prestations, de s'entendre sur des critères de qualité partagés et de quantifier les activités, afin d'évaluer les investissements temporels et les coûts relatifs à chaque prestation. Cet instrument permet de disposer d'un système de contrôle et de gestion offrant aux décideurs la possibilité d'évaluer, voire de faire éventuellement des choix parmi les prestations offertes. Dans cette perspective, l'exercice 2001-2002 a donné lieu, pour la 4^e fois, à une comptabilité analytique et le coût financier moyen de chaque prestation est actuellement connu et documenté. Les chiffres mentionnés ci-dessous résument les investissements temporels des collaborateurs (documentalistes, psychologues et formatrices).

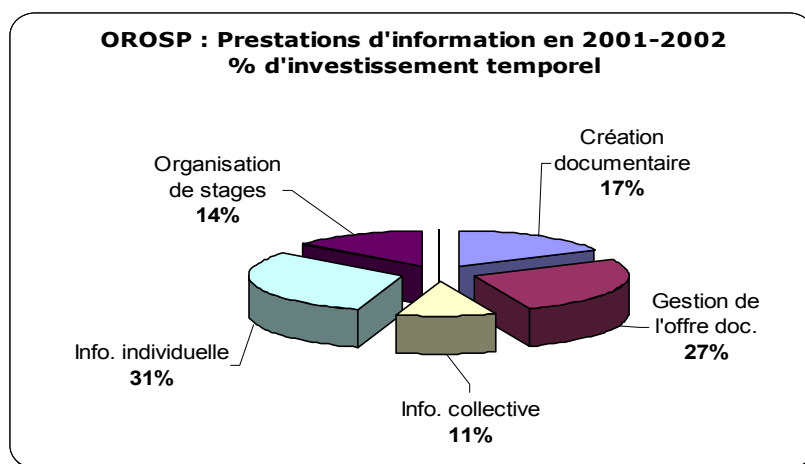
Tableau des prestations et pourcentages des investissements temporels



	Heures	%
INFORMATION	16'200	41.7
Prestations		
1. Création documentaire	2'322	6.0
2. Gestion de l'offre documentaire	4'600	11.8
3. Information collective	1'779	4.6
4. Information individuelle	5'278	13.6
5. Organisation de stages	2'221	5.7

CONSEIL ET APPUI	18'875	48.5
Prestations		
1. Conseil individuel de psychologie scolaire	3'911	10.1
2. Conseil d'orientation professionnelle fin scolarité	8'049	20.6
3. Conseil d'orientation professionnelle hors scolarité	2'795	7.2
4. Conseil d'orientation professionnelle pour adultes	2'719	7.0
5. Conseil d'orientation en groupes	320	0.8
6. Participation aux conseils de classe	1'081	2.8
MANDATS	3'836	9.8
Prestations		
1. Formation des stagiaires	470	1.2
2. Formation externe	52	0.1
3. Commissions et représentation des offices	1'848	4.7
4. Fenêtre emploi (cours de technique de recherche d'emploi pour chômeurs)	1'466	3.8
TOTAL INVESTISSEMENT TEMPOREL	38'911	100

Prestations d'information



Offre documentaire

La loi fédérale sur la formation professionnelle octroie aux offices d'orientation la tâche d'assurer l'information générale du public sur les professions et les formations. Cette mission doit donc s'appuyer sur une offre documentaire abondante, adaptée et actualisée.

Dans des contextes scolaire et professionnel en perpétuel changement, une offre documentaire adéquate relative aux professions, formations et perfectionnements nécessite une collaboration importante sur les plans cantonal et intercantonal. Le documentaliste cantonal de l'OCOSP est responsable de cette coordination permettant de réunir les moyens de tous les cantons romands dans le cadre de la Commission de l'information et de la documentation en matière d'orientation scolaire et professionnelle (CIDOSP), organe de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP). La CIDOSP, dissoute en juin 2002, a été remplacée par un Centre de production de l'information sur les études et les professions. La

création de ce nouvel organe de la CIIP a fait l'objet d'une convention intercantonale, ratifiée par le Conseil d'Etat le 12 décembre 2001. Ce centre a pour mission de produire et de diffuser les outils d'information et de documentation communs requis par les services d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire de Suisse romande.

Ce centre est appelé à gérer l'offre documentaire suivante:

- une collection d'environ 650 fiches de renseignements professionnels (InfOP);
- une série de dossiers professionnels, universitaires et généraux (environ 200 titres);
- une collection d'environ 600 fiches scolaires (Ecol'Info) présentant les écoles faisant suite à la scolarité obligatoire;
- une collection de 300 fiches de renseignements sur les études universitaires en Suisse (Uni-Info);
- la bourse des offres de perfectionnement (BOP) recensées par les offices d'orientation de toute la Suisse (plus de 25'000 offres pour tous les cantons, dont environ 6'700 pour la Suisse romande et 900 pour le Canton de Neuchâtel). Des bornes télématiques, self-service de l'information (SSI), permettent au public de consulter librement ces offres;
- la part romande du site Internet suisse "Orientation.ch"

Comme les années précédentes, plusieurs enquêtes ont été effectuées auprès de l'ensemble des maîtres d'apprentissage du canton, afin de recenser les places d'apprentissage offertes pour les mettre à disposition du public. Grâce à l'appui technique du STI, l'OCOSP dispose d'une base de données performante qui permet de tenir à jour l'offre de places d'apprentissage et d'offrir ainsi au public dans toutes les régions du canton une information fiable et constamment actualisée dans ce domaine très mouvant; le bilan final des enquêtes menées en 2001-2002 peut se résumer ainsi:

- Entreprises interrogées	1'948	
- Taux de réponse	87%	
- Entreprises engageant un ou des apprentis	37%	
- Entreprises n'engageant pas d'apprenti	47%	
- Entreprises ayant déjà engagé un ou des apprentis	3%	
- Places d'apprentissage offertes	1'030	
- Places annoncées comme repourvues en cours d'année (actualisation)	706	soit 69%

Le documentaliste cantonal et le directeur de l'OCOSP participent à la mise en place, sur le plan suisse, du site Internet "Orientation.ch" où l'ensemble de l'offre documentaire décrite précédemment peut être consultée directement par le public. Actuellement l'offre de places d'apprentissage, les fiches InfOP, Ecol'Info et Uni-Info, ainsi que la bourse des offres de perfectionnement (BOP) sont accessibles sur ce site Internet.

Information collective

Dans le but de préparer et de sensibiliser les jeunes à la problématique du choix d'études ou de professions, les OROSP ont proposé différentes séances d'information collective en 2001-2002:

- au degré 8 de la scolarité obligatoire (sections terminale, moderne et préprofessionnelle), les élèves ont été sensibilisés aux choix scolaires et professionnels et informés sur les offres de formation faisant suite à la scolarité obligatoire (509 séances touchant 119 classes ou groupes d'élèves). Un nouveau matériel d'information professionnelle a été élaboré par un groupe de travail et les 11 nouvelles fiches mises à disposition ont rencontré un écho très positif;
- 84 séances d'information et visites d'écoles ou d'entreprises, portant sur plus de 70 secteurs scolaires ou professionnels, avec la collaboration active de différents corps de métiers, ont permis à 2'430 élèves de s'informer sur différents métiers et écoles de la région en fonction de leurs intérêts;

- les psychologues ont également participé à 164 soirées d'information destinées aux parents d'élèves dans les écoles secondaires.

Information individuelle

Elèves, étudiants, apprentis et adultes viennent nombreux dans les centres de documentation des OROSP, afin de s'informer librement sur les possibilités de formation et de perfectionnement. Dans les centres de documentation de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, chaque après-midi un-e documentaliste-informateur/trice est à disposition du public souhaitant poser des questions qui nécessitent parfois une recherche documentaire particulière:

- entretiens d'information et demandes de renseignements, environ 12'700
- demandes d'information par téléphone, par écrit, fax ou e-mail 1'460

L'intérêt du public pour l'offre documentaire est encore attesté par le nombre de prêts de dossiers et de brochures sur les professions et les formations, qui a atteint le chiffre de 6'770 au cours du présent exercice. On observe une baisse du nombre de documents prêtés (-20% en 2 ans) qui s'explique notamment par le recours grandissant aux moyens d'information mis à disposition sur nos sites Internet.

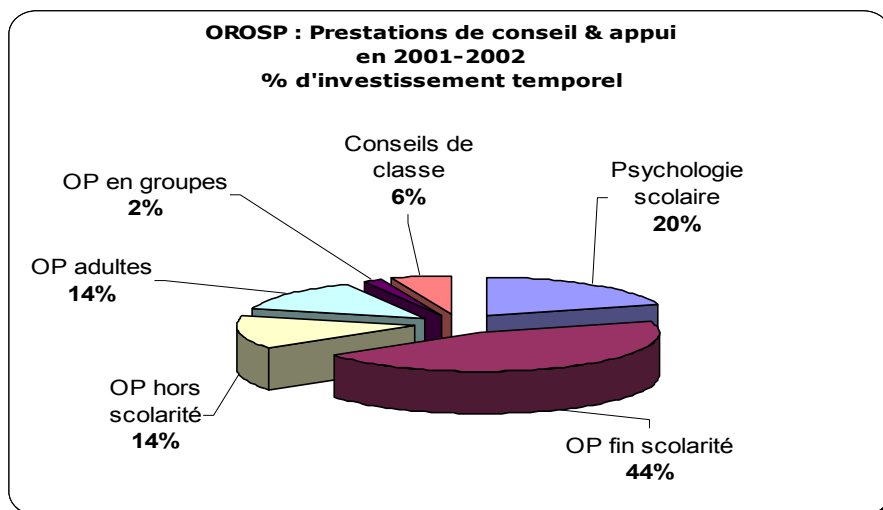
Organisation de stages

Pour faciliter le choix d'un métier, les psychologues-conseillers proposent à leurs consultants des stages en milieu professionnel. Ces stages d'information durent en moyenne 3 jours et demi. Ils s'inscrivent dans une démarche éducative d'orientation et se distinguent donc des démarches de sélection organisées par les entreprises désirant engager un-e apprenti-e. Il convient de souligner la disponibilité et l'excellente collaboration des différents corps de métiers qui, à la demande des OROSP, ont accueilli 2'945 stagiaires, en leur donnant ainsi l'occasion de se confronter concrètement à la réalité d'un métier, de confirmer un projet ou parfois de le faire évoluer vers d'autres choix. Une brochure d'information sur les stages a été réalisée et distribuée à environ 2'000 exemplaires aux maîtres d'apprentissage afin de les sensibiliser à l'importance de prendre des jeunes en stage; la distribution de cette brochure n'a toutefois pas atteint l'effet escompté.

Permanences dans les écoles

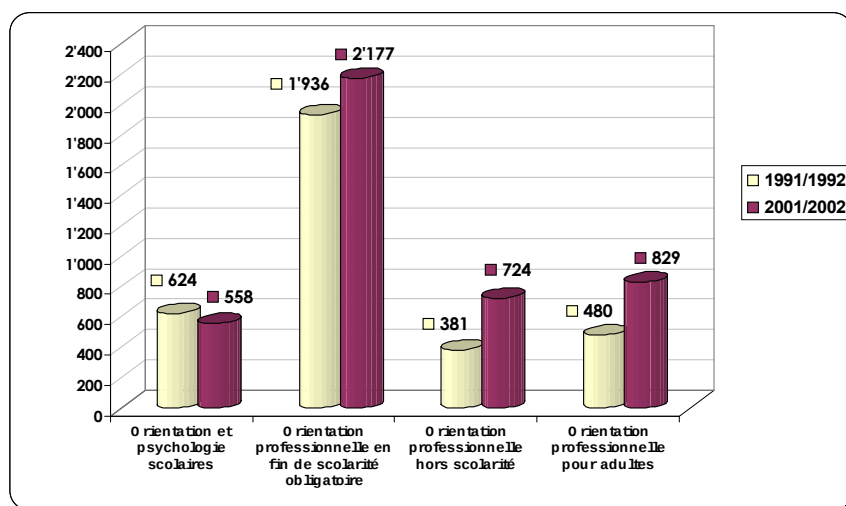
Pour offrir des contacts directs et spontanés aux élèves des écoles secondaires, des permanences sont organisées, notamment dans les écoles éloignées des offices. Les psychologues-conseillers y sont à disposition des élèves pour toute question et information, demande de stage, etc. Il s'agit là de lieux d'échanges, brefs, souples, facilement accessibles. C'est par ailleurs une occasion de rencontres régulières avec les enseignants et la direction des écoles. Au niveau secondaire II, ce type de conseil est offert aux lycées Jean-Piaget et Denis-de-Rougemont à la demande des directions de ces écoles.

Prestations de conseil et d'appui



	91/92		01/02		Evolution en 11 ans	
Orientation professionnelle en fin de scolarité obligatoire	1'936	57%	2'177	51%	241	12%
Orientation professionnelle hors scolarité	381	11%	724	17%	343	90%
Orientation professionnelle adultes	480	14%	829	19%	349	73%
Orientation et psychologie scolaires	624	18%	558	13%	-66	-11%
TOTAL	3'421	100%	4'288	100%	867	25%

Evolution des consultations



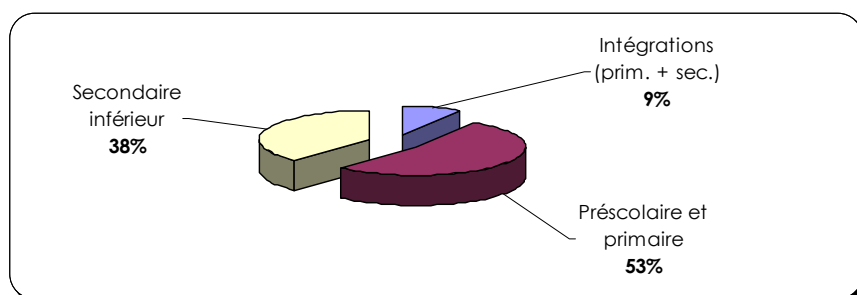
En 11 ans, on observe une légère diminution des consultations en psychologie et orientation scolaires (-11%), une légère augmentation concernant les demandes en orientation professionnelle pour les élèves en fin de scolarité obligatoire (+12%, augmentation attribuable en partie à une amélioration des modalités de prise en charge) et surtout une très forte augmentation des consultations en orientation professionnelle pour les adolescents hors scolarité obligatoire (+90%) et pour les adultes (+73%). Pour la première fois au cours de la dernière décennie marquée par une augmentation continue des consultants, on observe une légère diminution du total des consultations par rapport à l'exercice de l'année précédente.

Conseil individuel de psychologie scolaire

Au niveau primaire, les préavis concernant les admissions anticipées, les reports de scolarisation, les avancements en cours de scolarité et l'orientation scolaire à l'entrée de l'école secondaire pour les élèves de 5^e année ayant un ou deux ans de retard constituent les prestations les plus nombreuses des psychologues des OROSP. Ceux-ci se tiennent également à disposition pour aborder d'autres situations d'élèves en difficulté, en rappelant que l'augmentation des consultations ne permet pas toujours de répondre dans des délais optimaux.

Au niveau secondaire, les prestations des OROSP sont établies de longue date et portent sur de nombreux plans: collaboration étroite durant l'année d'orientation, participation aux conseils de classes, réorientation en cours de scolarité secondaire, préavis d'intégration pour des élèves migrants, conseils et suivis d'élèves en classe d'accueil pour étrangers, consultations individuelles pour des élèves en difficulté. L'intégration des psychologues dans les écoles secondaires favorise les contacts avec les élèves bien sûr, mais aussi avec les enseignants et les directions d'écoles; le signalement d'élèves en difficulté est plus rapide et le travail en réseau plus efficace. La légère diminution des consultations en psychologie scolaire ne s'explique que par l'important accroissement de la charge de travail des psychologues..

En 2001-2002, les OROSP ont ouvert 558 dossiers pour répondre à des demandes d'orientation et de psychologie scolaire, soit le 13% des prestations de conseil. Ils se répartissent ainsi:



ORIENTATION ET PSYCHOLOGIE SCOLAIRE	Total	%
Intégrations (primaire + secondaire)	50	9%
Préscolaire et primaire - Total, dont:	295	53%
Préscolaire	23	
Primaire (passages primaire/secondaire)	123	
Autres primaires	149	
Secondaire inférieur - Total, dont:	213	38%
Orientation – transition	86	
Développement - terminale – accueil	43	
Préprofessionnelle	40	
Moderne	17	
Maturité	27	
	558	100%

L'organisation interne du DIPAC prévoit que le directeur de l'OCOSP décide en matière d'assouplissement des principes qui régissent la scolarisation. C'est dans ce cadre que les décisions suivantes ont été prises:

- **Admissions anticipées en 1^{ère} année primaire**

40 demandes ont fait l'objet d'un examen

- 36 demandes ont été acceptées
- 4 demandes ont été refusées

- **Avancements en cours de scolarité**

31 demandes d'avancements ont fait l'objet d'une décision au cours de l'année 2001-2002:

- 27 demandes ont été acceptées
- 4 demandes ont été refusées

- **Doublements volontaires de l'année d'orientation**

4 demandes ont fait l'objet d'un examen

- 3 demandes ont été acceptées
- 1 demande a été refusée

En matière d'assouplissement lors de l'admission en scolarité obligatoire, un nouvel arrêté a été pris par le Conseil d'Etat en septembre 2002. Il adapte les dispositions réglementaires à l'introduction généralisée du degré -2 à l'école enfantine et clarifie les notions d'anticipation de la scolarisation et d'avancement en cours de scolarité.

A la suite d'une analyse de processus portant sur plusieurs années, l'OCOSP a par ailleurs modifié la procédure d'examen et de décision dans le cadre des demandes d'anticipation de la scolarisation en prenant davantage en compte les préavis du corps enseignant de l'école enfantine. Cette mesure a permis de réduire environ de moitié le nombre d'examens psychologiques nécessaires.

Conseil individuel d'orientation professionnelle

En fin de scolarité obligatoire, les psychologues prennent en charge les classes dès le degré 8 et les suivent au degré 9 en y assumant des tâches d'information et de conseil. Une consultation individuelle, facultative, en orientation professionnelle est offerte à tous les élèves en fin de scolarité. Après une clarification de la situation, un bilan peut être envisagé pour préciser certains éléments constitutifs d'un projet professionnel: intérêts, aptitudes, valeurs, besoins, personnalité, etc. Après cette phase d'exploration, les psychologues stimulent les jeunes dans la phase parfois difficile de réalisation et de concrétisation de leurs projets.

Dans certaines classes, de nombreux jeunes éprouvent en effet des difficultés d'insertion professionnelle et les psychologues collaborent avec tous les partenaires concernés par leur encadrement: famille, corps enseignant, maîtres et inspecteurs d'apprentissage, conseillers en personnel des offices régionaux de placement, assistants sociaux, éducateurs, etc. Cette collaboration est en particulier instituée pour les élèves des classes d'intégration professionnelle (CLIP) et terminales à formation alternée (10^e CTFA); le travail sera ciblé sur une préparation soutenue à l'entrée dans le monde du travail grâce à de nombreux stages d'information, d'évaluation et d'insertion professionnelle. Un "soutien renforcé à l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté scolaire ou linguistique" a également été mis en place dans le cadre de la préformation des centres professionnels; un poste de psychologue à 30%, subventionné par la Confédération dans le cadre de l'APA2, a ainsi été créé.

Les difficultés économiques engendrent de l'inquiétude chez les jeunes et leur capacité à se projeter dans l'avenir en est donc altérée; de là découle un besoin plus fort d'être accompagné au moment où se constitue l'identité professionnelle future. A côté des 2'177 élèves de fin de scolarité obligatoire demandant une consultation individuelle en orientation professionnelle, on assiste à une très forte augmentation des adolescents (entre 16 et 20 ans) des lycées (professionnels et académiques), des centres professionnels, des universités qui sont toujours plus nombreux à venir consulter: 724 en 2001-2002 (augmentation de 90% en 11 ans!).

L'enquête menée début juin 2002 relative aux intentions des élèves libérables des écoles secondaires du canton donne les résultats suivants:

Sur les 2'277 élèves libérables:	
25 ont effectué 8 ans d'école	1.1%
1'692 ont effectué 9 ans d'école	74.3%
508 ont effectué 10 ans d'école	22.3%
52 ont effectué 11 ans d'école	2.3%

Sur ces 2'277 élèves libérables:		
515	effectueront une 10e ou une 11e année à l'école secondaire	22.6%
1'762	quittent effectivement l'école obligatoire	77.4%
Choix des 1'762 élèves quittant effectivement l'école obligatoire:		
1'244	élèves poursuivent leur scolarité sous diverses formes,	70.6%
- 397	visent une formation professionnelle	soit: 22.6%
- 90	en écoles de métiers	
- 160	en diplôme (école sup. de commerce + MPC)	
- 147	en lycée d'enseignement professionnel	
- 652	visent une école secondaire supérieure	soit: 37.0%
- 543	au lycée	
- 109	en E.D.D. (culture générale)	
- 191	complètent leur préparation scolaire (classe de préapprentissage, de raccordement préparatoire et institutions)	soit: 10.9%
- 400	élèves entrent en apprentissage	22.7%
- 15	élèves se dirigent vers un emploi sans formation	0.8%
- 62	élèves quittent le canton	3.5%
- 41	élèves n'ont pas de solution	2.3%

Conseil d'orientation professionnelle pour adultes

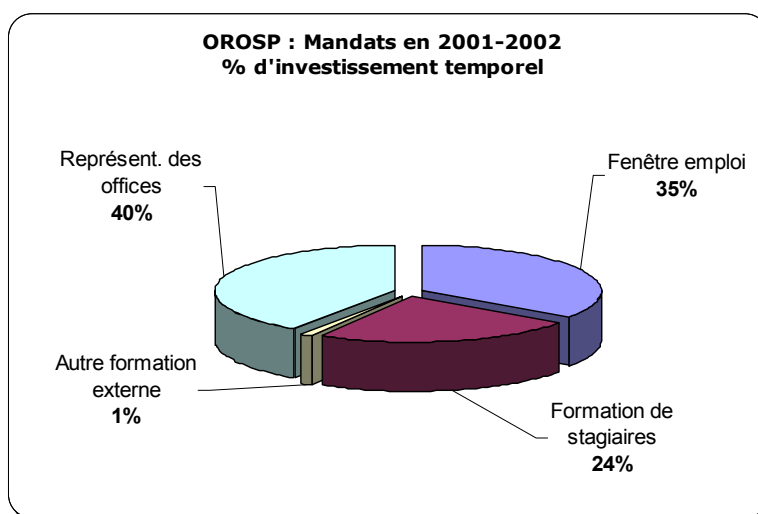
La consultation pour adultes - c'est-à-dire pour les personnes âgées de 20 ans et plus, hors d'études ou d'apprentissage - a considérablement augmenté au cours des dernières années. 829 dossiers en faveur d'adultes ont ainsi été ouverts en 2001-2002 (19% des prestations de conseil), alors qu'en 1991/92, seuls 480 dossiers étaient nécessaires. La différence (349 consultations en plus) représente une augmentation de 73% en 11 ans.

Depuis plus de 10 ans, des prestations d'orientation en groupe pour adultes sont offertes; ces ateliers en soirée sont destinés à des personnes souhaitant s'insérer dans le monde du travail ou en emploi, mais souhaitant un changement professionnel. Centrés sur une meilleure connaissance de soi et en amont des problèmes de chômage, ces réflexions améliorent la satisfaction au travail. En raison de la disponibilité des psychologues, l'offre en 2001-2002 s'est limitée à 6 ateliers de 6 soirées chacun (58 participants).

Les personnes au chômage demandant une consultation en orientation professionnelle prennent une place importante dans la consultation pour adultes. C'est pourquoi les offices régionaux de placement (ORP) et les OROSP ont mis en place une collaboration interinstitutionnelle officialisée par la signature d'une convention entre le DEP et le DIPAC. Cette collaboration, qui permet aux chômeurs de bénéficier de compétences complémentaires, a engendré un poste de psychologue pour l'ensemble du canton, payé par la Confédération.

En 2001-2002, 114 personnes au chômage ont été reçues en consultation individuelle d'orientation professionnelle à la demande des ORP (en moyenne pour 7 heures de consultation par personne). Notons que 83 autres personnes au chômage ont également été reçues en consultation dans les OROSP, sans être signalées par les ORP (consultations hors convention). Le groupe de pilotage de la Convention, constitué de représentants des ORP et des OROSP, a constaté que le réseau de collaboration mis en place entre les conseillers des ORP et les psychologues des OROSP fonctionnait à satisfaction. Au cours du présent exercice, ce groupe de travail a procédé à un recensement détaillé des prestations et des compétences complémentaires des ORP et des OROSP afin d'optimiser leur collaboration en faveur de l'insertion ou de la réinsertion professionnelle des personnes en recherche d'emploi.

Mandats



"Fenêtre emploi" (cours de techniques de recherche d'emploi)

En mars 1999, le Service de l'emploi a mandaté l'OCOSP pour réaliser et animer des cours de recherche d'emploi à l'intention de certaines catégories de chômeurs, ceci en collaboration avec la FTHM. Ces cours sont financés par l'assurance-chômage. En 2001-2002, 18 cours de 12 demi-journées chacun ont été organisés sur l'ensemble du canton. Ils portent sur:

- le marché du travail et l'assurance-chômage
- la clarification et la construction d'un projet professionnel incluant un plan d'action
- l'acquisition de techniques de recherche d'emploi

L'équipe d'animation est constituée de documentalistes, de formatrices d'adultes et de psychologues des OROSP ainsi que d'une économiste de la FTMH.

Formation de stagiaires

Au cours de l'année 2001-2002, les OROSP ont offert à 4 psychologues stagiaires la possibilité de se former en orientation scolaire et professionnelle par une année de pratique sur le terrain, dans le cadre d'un accord intercantonal avec l'Université de Lausanne régissant l'obtention d'un diplôme de 5^e année en orientation scolaire et professionnelle.

Formations externes

Le personnel des OROSP a participé à diverses actions de formation et d'enseignement, notamment:

- les cours de base pour maîtres d'apprentissage (12 cours)
- les cours de sensibilisation à la formation professionnelle destinés aux enseignants en formation initiale (SPES et Ecole normale)
- un cours sur l'orientation scolaire destiné aux étudiants en psychologie de l'Université de Lausanne

Commissions et représentation des offices

Aux niveaux local, cantonal et intercantonal, le personnel et les responsables des OROSP et de l'OCOSP se sont investis dans de nombreux groupes de travail et commissions en rapport avec l'orientation scolaire et professionnelle en y apportant des contributions ou en y représentant l'institution.

Parmi ces nombreuses commissions, il convient de signaler en particulier:

- le *Conseil de l'emploi*, prévu dans la loi concernant le marché du travail, le Service de l'emploi, l'assurance-chômage et les mesures de crise
- la *Commission cantonale de perfectionnement professionnel* (DEP-DIPAC)
- le *Conseil de fondation de CESANE*
- la *Commission sur les structures de l'enseignement secondaire I*
- la *Conférence des chefs de l'orientation de Suisse romande et du Tessin*, dont la présidence a été assumée pendant 2 ans par le Canton de Neuchâtel
- la *Commission et les groupes de travail du centre de production documentaire sur les études et les professions*, organe de la CIIP de Suisse romande et du Tessin
- la *Commission et les groupes de travail* chargés de mettre en place et d'alimenter le site Internet suisse "*Orientation.ch*"
- les différentes *Commissions et groupes de travail mis en place par le SFP*
- le *Groupe de pilotage GESPA*
- le *Comité de gestion et le Groupe d'accompagnement du CBVA*

Centre de bilan de compétences et de préparation à la validation des acquis (CBVA)

Rappelons qu'en février 2000, le Conseil d'Etat a décidé de créer le Centre de bilan de compétences et de préparation à la validation des acquis (CBVA), en accordant un crédit unique de 215.000 francs pour assurer sa mise en place. L'OCOSP a reçu le mandat de gérer le CBVA, dont la direction opérationnelle a été confiée au directeur de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle du Littoral neuchâtelois (OROSP-LN).

En créant le CBVA, le Conseil d'Etat a permis de mettre à profit les compétences avérées de son administration pour offrir de nouvelles prestations valorisant le capital humain, enjeu important pour le développement des personnes et des organisations. Chaque prestation qu'un collaborateur de l'orientation professionnelle offre au CBVA fait bien sûr l'objet d'une compensation en personnel au sein des OROSP.

En plus d'une direction à temps partiel, le CBVA dispose de 1.3 poste de psychologue, d'une responsable de formation d'adultes à temps partiel, d'une secrétaire à mi-temps et de quelques collaborateurs à l'heure ou au mandat.

Le CBVA est un centre "ressource" pour les administrations cantonale et communale. Des partenariats avec les services du personnel des villes du canton ont été mis en place et une collaboration étroite est bien établie avec le Service des ressources humaines de l'Etat. Le CBVA offre également ses prestations sur le marché privé. En bref, on trouvera ci-dessous, quelques unes de ses prestations:

- | | |
|--|------------------------|
| • Bilan de compétences et Portfolio | • Référentiel de poste |
| • Bilan de carrière | • Aide à la sélection |
| • Analyse comportementale, de personnalité | • Bilan – Outplacement |
| • Coaching (accompagnement) | • Formation |

Un comité de gestion est chargé de la mise en œuvre du CBVA, présidé par le chef du Service de la jeunesse et composé du chef du Service des ressources humaines, du directeur général du CIFOM et des directeurs du CBVA et de l'OCOSP. Un premier bilan intermédiaire montre que le développement des prestations du CBVA répond aux attentes, les demandes provenant:

- de l'administration cantonale..... **31%**
- des administrations communales..... **19%**
- des ORP **16%**
- de l'OAI..... **2%**
- des institutions et fondations publiques **10%**
- des personnes privées **9%**
- des entreprises..... **13%**

Afin de disposer des informations de gestion indispensables pour atteindre l'objectif fixé par le Conseil d'Etat, soit l'autofinancement des charges du CBVA dans les 5 ans, des dispositions ont été rapidement prises pour mettre en place une comptabilité analytique, utilisant les instruments expérimentés par les services pilotes GESPA. Les premiers résultats de cette comptabilité analytique ont permis notamment d'adapter les prix des prestations et à fin 2002, le niveau d'autofinancement du centre s'élève à 77% (22% en 2000 et 57% en 2001).

(Le rapport d'activité détaillé du CBVA est à disposition auprès de sa direction).

7.3. Prestations de l'Office médico-pédagogique

Effectif de l'office: 4 médecins-chefs (à temps partiels, en tout 360%)
 1 administrateur à 100%
 1 médecin associé à 10%
 2 chefs de clinique (à temps partiels, en tout 110%)
 5 médecins assistants (à temps partiels ou à plein temps, en tout 310%)
 37 psychologues (à temps partiels ou à plein temps en tout 2160%)
 1 assistante sociale à 50%
 6 stagiaires psychologues à 50%
 7 secrétaires (à temps partiels ou à plein temps, en tout 460%)

Par rapport à l'année 2001, l'Office médico-pédagogique (OMP) a bénéficié d'une augmentation de 1,25 poste de psychologue. Cependant, cet accroissement correspond dans les faits aux demandes de plusieurs institutions d'éducation spécialisée desservies par l'office en ce qui concerne les prestations d'appuis médicaux ou psychologiques. A l'instar du personnel oeuvrant en faveur des enfants ou adolescents placés en institution, ces postes sont donc à la charge du DFAS (par le biais de l'Office des établissements spécialisés). Aucun poste supplémentaire n'a été octroyé au secteur ambulatoire dont les demandes sont pourtant continuellement en augmentation.

On notera, par les quelques exemples, ci-dessous, l'impressionnant tournus du personnel dans le cadre de l'OMP. En effet, durant 2002, on a dénombré:

17 changements de taux d'activité,
 14 engagements nouveaux, définitifs ou provisoires,
 7 démissions ou fin de contrats prévus,
 6 congés maternités.

Direction

On se souviendra que le médecin-directeur de l'office a quitté ses fonctions fin juin 2001. De nombreuses recherches ont été effectuées en 2002, après étude et définition du profil d'une nouvelle direction. Malgré un appel d'offre habituel puis des démarches plus individualisées, l'office n'a toujours pas trouvé de directrice ou de directeur. Dans le but de donner une plus grande impulsion à ce recrutement difficile, le DIPAC a mandaté le Centre de bilan de compétences et de

préparation à la validation des acquis (CBVA), après avoir cherché à confier ce mandat à des entreprises privées spécialisées. Les démarches sont donc en cours, mais force est de constater qu'il y a pénurie de pédopsychiatres dans toute la Suisse.

Il convient d'ajouter que la recherche est rendue compliquée par les exigences de la FMH, dès lors qu'il a été décidé de tenter de conserver le statut d'établissement de formation dont jouit aujourd'hui l'OMP. Il faut rappeler que l'avantage de ce statut réside dans le fait de disposer de médecins-assistants se formant dans le domaine spécifique de la pédopsychiatrie. Il est par ailleurs intéressant de mentionner qu'ainsi, l'Etat de Neuchâtel participe à l'effort de formation des médecins. Cependant, les nombreux courriers échangés avec les organes directeurs de la FMH ne permettent pas de garantir que l'OMP pourra encore longtemps être reconnu comme site de formation.

Avec l'aval du Conseil d'Etat, le CBVA a maintenant élargi ses recherches en dehors des frontières helvétiques.

Dans l'attente de cette nouvelle direction, qui devrait être formée d'une ou d'un médecin-directeur et d'une ou d'un directeur-adjoint psychologue-psychothérapeute, l'équipe de direction créée en 2001 est toujours en place; dirigée par le chef du Service de la jeunesse, elle s'est enrichie de la présence de deux déléguées des psychologues-psychothérapeutes.

On finira par observer que l'OMP, pour les raisons citées ci-dessus, rencontre également des difficultés à recruter des médecins-assistants.

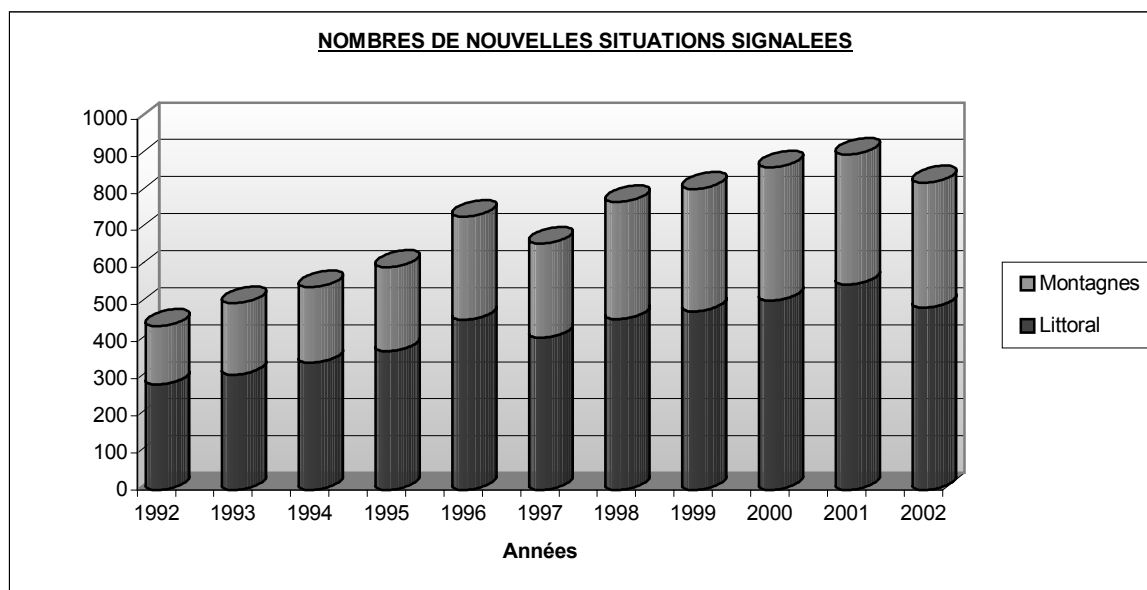
Signalements

Comme le démontrent les tableaux ci-dessous, le nombre de signalements a, pour la première fois depuis 5 ans, diminué dans chaque secteur. L'OMP a néanmoins enregistré en moyenne trois signalements par jour ouvrable en 2002 (il y a dix ans, le nombre était exactement de 1,5 par jour ouvrable).

En fonction des secteurs:

<u>NOMBRES DE NOUVELLES SITUATIONS SIGNALEES</u>						
Années	Secteur Montagnes neuchâteloises		Secteur Littoral		Total OMP	
1992	158		284		442	
		21.52 %		9.50 %		13.80 %
1993	192		311		503	
		6.25 %		10.28 %		8.74 %
1994	204		343		547	
		11.27 %		9.03 %		9.87 %
1995	227		374		601	
		22.46 %		22.72 %		22.62 %
1996	278		459		737	
		-8.99 %		-10.45 %		-9.90 %
1997	253		411		664	
		24.90 %		12.16 %		17.01 %
1998	316		461		777	
		4.43 %		4.55 %		4.50 %
1999	330		482		812	
		8.78 %		6.01 %		7.14 %
2000	359		511		870	
		-2.50 %		8.41 %		3.90 %
2001	350		554		904	
		- 3.72 %		-11.20 %		- 8.30 %
2002	337		492		829	

Evolution du nombre annuel de signalements:



Âges des enfants signalés:

<u>NOMBRES DE NOUVELLES SITUATIONS SIGNALÉES / PAR GROUPES D'ÂGES</u>						
Années	Secteur Guidance		Secteur Enfance		Secteur Adolescence	
1992	103		237		102	
		9.70 %		1.68 %		46.07 %
1993	113		241		149	
		28.31 %		9.95 %		-8.05 %
1994	145		265		137	
		5.51 %		12.83 %		8.75 %
1995	153		299		149	
		40.52 %		14.04 %		21.47 %
1996	215		341		181	
		-4.18 %		-9.38 %		-16.57 %
1997	206		307		151	
		-2.42 %		22.48 %		32.45 %
1998	201		376		200	
		27.36 %		2.65 %		1.00 %
1999	246		374		192	
		-2.03 %		6.68 %		19.80 %
2000	241		399		230	
		- 4.98 %		-1.25 %		22.17 %
2001	229		394		281	
		- 7.43 %		+ 5.07 %		- 27.76 %
2002	212		414		203	

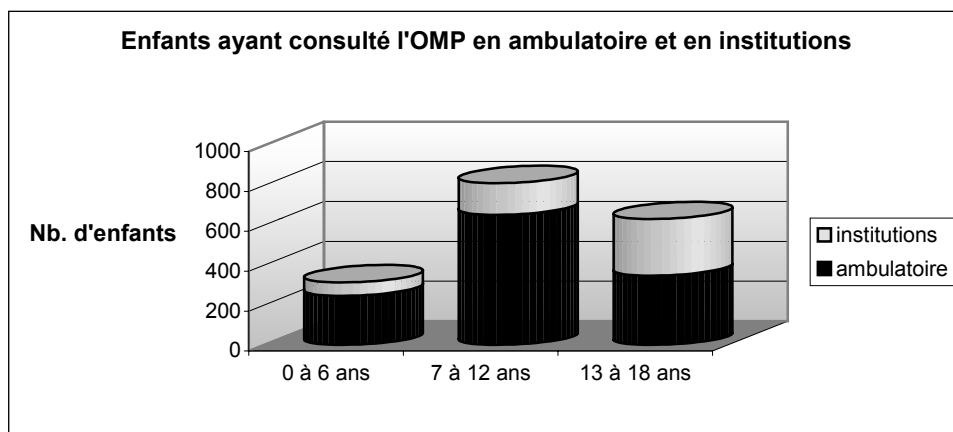
Consultations

Par rapport à la population des jeunes neuchâtelois:

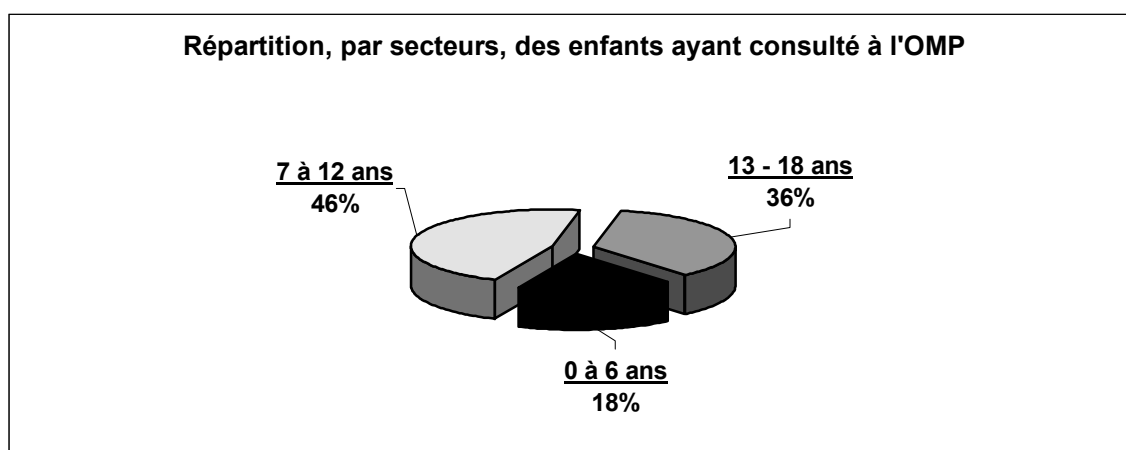
Il est intéressant de relever que 1 enfant sur 21 âgés entre 0 et 18 ans a consulté l'OMP en 2002.

Groupes d'âges	Population du Canton de Neuchâtel selon l'OFS.	Nb. Enfants ayant consulté à l'OMP	%
0 à 6 ans	13183	313	2,37 %
7 à 12 ans	11831	810	6,84 %
13 - 18 ans	11457	630	5,49 %
Total	36471	1753	4,80 %

En fonction des secteurs ambulatoire et institutionnel:



Ages des consultants

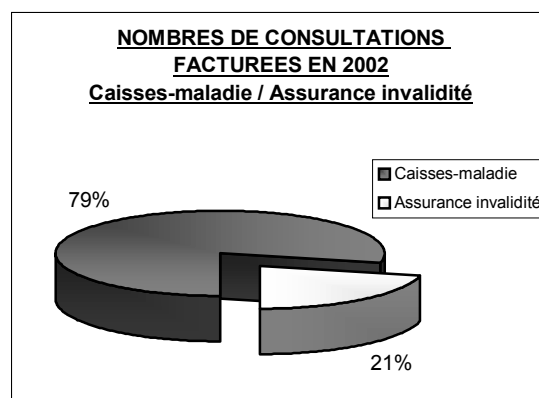
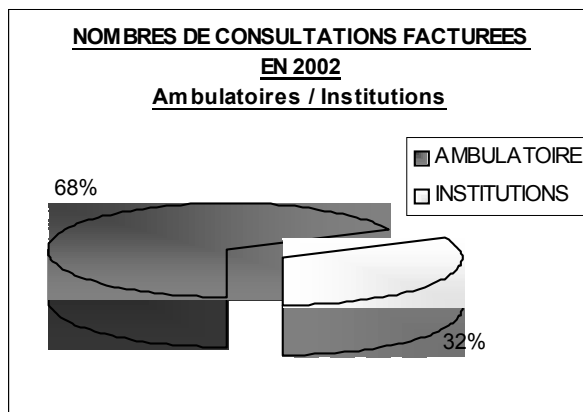


Facturation

En fonction des secteurs ambulatoire et institutionnel:

<u>NOMBRE DE CONSULTATIONS FACTUREES POUR 2002</u>						
	AMBULATOIRE		INSTITUTIONS		TOTAL	
	Caisses-maladie	Assurance invalidité	Caisses-maladie	Assurance invalidité	Caisses-maladie	Assurance invalidité
Secteur Montagnes neuchâteloises / dès 7 ans	4049	249	900	1218	4949	1467
Secteur Littoral / dès 7 ans	5467	278	1860	2273	7327	2551
Secteur Guidance / de 0 à 6 ans	3643	425	485	0	4128	425
Sous Total	13159	952	3245	3491	16404	4443
TOTAL	14111		6736		20847	

Si chaque consultation durait quarante-cinq minutes, nous pourrions compter en moyenne onze consultations par enfant en une année.



Consultation pour les écoles primaires et enfantines

La Consultation pour les écoles primaires et enfantines (CEPE), consultation particulière de l'OMP, destinée depuis 1990 aux enseignants, a poursuivi ses activités sans bouleversement et le nombre total des signalements et consultations a été stable par rapport aux années précédentes (au total 80 demandes). Les consultations ont été comme par le passé réparties selon un plan géographique entre trois psychologues-psychothérapeutes.

Issu des réflexions du "Groupe Ecoles" de la Commission faîtière de politique de santé et d'appui à la jeunesse (PSAJ), un nouveau développement est intervenu, l'instauration d'analyses de situations en collaboration avec les services socio-éducatifs des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, ainsi qu'avec les assistants d'inspection du Service de l'enseignement obligatoire. Des rencontres régulières ont pour objectif de mettre à disposition des enseignants des écoles enfantines et primaires un espace où des situations d'élèves et de classe peuvent être soumises aux regards croisés pédagogique, socio-éducatif et psychologique.

Deux types de rencontres sont institutionnalisées:

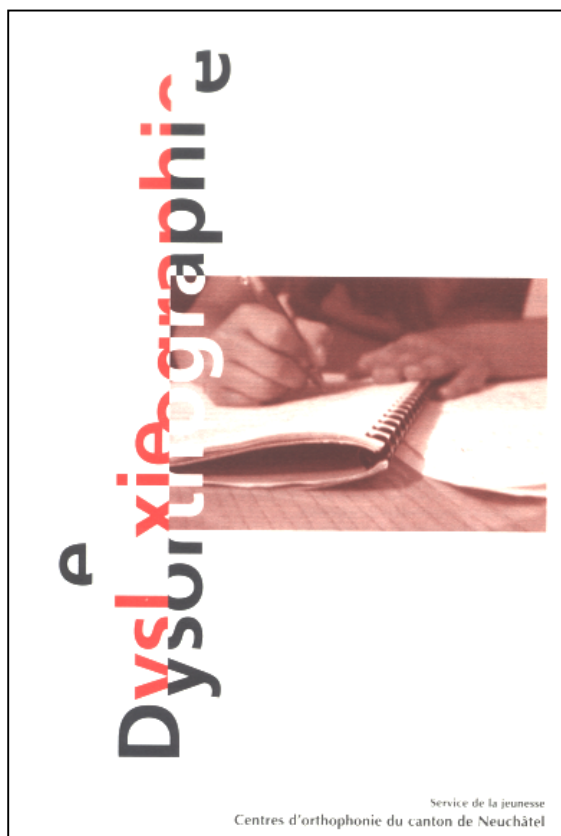
- pour un(e) enseignant(e) en individuel (ou un duo d'enseignant-e-s), sur demande, selon les souhaits et les situations rencontrées par les enseignant-e-s,
- pour un petit groupe d'enseignant-e-s, (la participation peut être ponctuelle ou continue, selon les besoins).

Les premiers échos sont favorables et un bilan sera effectué au terme de l'année scolaire 2002-2003.

Mentionnons encore qu'il y a eu peu de changements dans la nature des demandes, mais on observe un accroissement de situations de membres du corps enseignant en difficulté dans leurs relations avec les familles.

7.4. Coordination des prestations d'orthophonie

Le Service de la jeunesse, appliquant au nom du département l'arrêté concernant l'orthophonie du 29 mars 2000, est chargé de prendre les mesures propres à assurer la coordination de l'orthophonie dans le canton. Dans ce but, un colloque des responsables cantonaux de l'orthophonie (CRO) a été institué; il regroupe les directrices des centres communaux d'orthophonie de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, la responsable du Centre logopédique des institutions (CLI), la présidente et une membre du Centre des orthophonistes-logopédistes indépendantes neuchâtelois (COLIN) et une représentante de l'Association romande des logopédistes diplômées (ARLD).



En 2002, les principaux sujets abordés auront porté sur:

- la sensibilisation à l'orthophonie dans le cadre des nouveaux programmes de la HEP-BEJUNE;
- les listes d'attente préoccupantes, particulièrement dans les centres communaux;
- les réactions très positives des enseignants aux considérations publiées par les orthophonistes du Centre d'orthophonie de Neuchâtel dans un document intitulé *"Remarques et suggestions aux enseignants du niveau primaire"*;
- le passage de situations entre l'ambulatoire et les institutions spécialisées;
- l'établissement d'orthophonistes privés dans des villages et la nécessité d'information y relative;
- la répartition de forfaits octroyés par l'OFAS, entre les médecins et l'orthophoniste, lors d'examens effectués pour décider de la prise en charge d'un traitement par l'assurance invalidité;
- le suivi des groupes de travail sur la dyslexie et les mesures d'assouplissement scolaire et sur la création d'une classe de dysphasiques;
- le financement des prestations orthophoniques en faveur des enfants de requérants d'asile;
- les décharges de temps pour les responsables des centres;
- la prise en charge financière de traitement orthophonique pour les jeunes adultes en formation;
- la dyscalculie et les possibilités de prise en charge dans ce domaine par des spécialistes dans le canton;
- la présence d'une représentante des milieux de l'orthophonie lors des examens universitaires d'orthophonie, à l'Université de Neuchâtel.

En collaboration étroite avec les centres communaux d'orthophonie, le Service de la jeunesse a assuré la publication d'une brochure d'information concernant la dysorthographe, destinée aux enseignants de tout le canton. 2500 exemplaires ont ainsi été distribués en début d'année scolaire.

Statistiques de l'année scolaire 2001-2002

	examens en 01-02	situations prises en charge	situations sans prises en charge	situations AI	situations en attente de l'AI	situations non AI
Situations prises en charge avant août 01:						
par le Centre de Neuchâtel		553		301	72	180
par le Centre de la Chaux-de-Fonds		350		272	4	74
par le Centre du Locle		91		74	0	17
par le Centre logopédique des institutions (CLI)		119		107	1	11
par le Centre d'orthophonie/logopédie Indépendant Neuchâtelois (COLIN)		762		607	20	135
Situations examinées en 01-02:						
par le Centre de Neuchâtel	236	182	54	33	44	105
par le Centre de la Chaux-de-Fonds	239	208	31	72	36	100
par le Centre du Locle	58	45	13	21	10	14
par le Centre logopédique des institutions (CLI)	56	48	8	44	2	2
par le Centre d'orthophonie/logopédie Indépendant Neuchâtelois (COLIN)	757	597	160	222	110	265
Totaux	1346	2955	266	1753	299	903
Augmentation en % par rapport à 00-01	9.6	4.9	4.3	5.9	7.2	2.3
Filles en %		40				
Garçons en %		60				
Problèmes de langage oral en %		49				
Problèmes de langage écrit en %		51				

7.5. Centre de psychomotricité

Effectif du centre: la direction est assurée par le Service de la jeunesse
 15 thérapeutes en psychomotricité
 → 540% en faveur de traitements ambulatoires assurant des traitements
 → 200% en faveur des institutions d'éducation spécialisée
 1 secrétaire à 40%

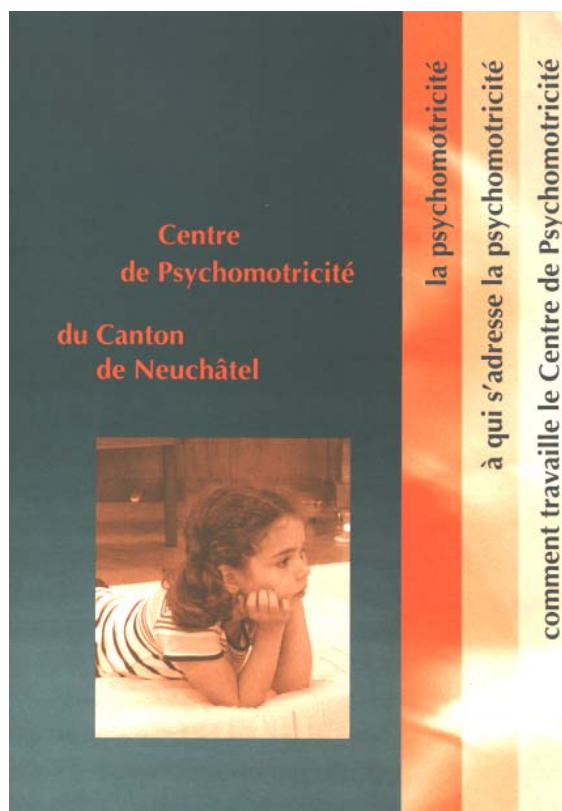
Les thérapeutes en psychomotricité ont poursuivi la conduite de leurs activités cliniques de manière autonome. Le contrôle thérapeutique est toujours assuré par une personne extérieure, psychologue-psychothérapeute genevoise. Il faut rappeler que ce statut particulier a été décidé lors de l'autonomisation de la psychomotricité jusque-là dépendante de l'Office médico-pédagogique, en 1999. Un lien organique est institutionnalisé avec le Service de la jeunesse qui assure ainsi le contrôle et la direction administrative du centre. Tant avec les thérapeutes qu'avec les partenaires professionnels, le Service de la jeunesse tire un bilan annuel de ce mode de fonctionnement particulier. Il semble donner entière satisfaction et répondre aux besoins des bénéficiaires de prestations, même si des ajustements sont régulièrement nécessaires.

Le Centre de psychomotricité continue de faire face à une constante augmentation des demandes de prises en charge thérapeutique.

A relever l'ouverture officielle, en date du 17 septembre 2002, de la consultation du Centre de psychomotricité dans l'ancien collège de Cornaux. Auparavant l'offre de psychomotricité de l'Entre-

deux-Lacs disposait de locaux mis gracieusement à disposition au Centre pédagogique de Clos Rousseau à Cressier. Des besoins en locaux dudit centre a néanmoins amené à l'abandon de cette solution.

Le Centre de psychomotricité offre dès lors ses prestations dans 6 sites: Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Fleurier, Dombresson et Cornaux.



Statistiques de l'année scolaire 2001-2002

Centre de psychomotricité	Signalements		Traitements					
			individuels		de famille		de groupe	
Année scolaire	00-01	01-02	00-01	01-02	00-01	01-02	00-01	01-02
Neuchâtel, Cornaux, Fleurier, Dombresson	67	58	28	21	11	7	6	7
Le Locle, La Chaux-de-Fonds	102	101	22	30	1	5	34	31
Totaux	169	159	50	51	12	12	40	38

7.6. Office de la petite enfance

Effectif de l'office: 1 cheffe d'office à 70%
1 secrétaire à 50%

Première année de fonctionnement de l'Office de la petite enfance (OPE), l'année 2002 a été riche de mille contacts, découvertes et interventions dans les domaines multiples et variés qui caractérisent l'accueil de la petite enfance.

Occupé en priorité par la finalisation du Règlement d'application de la Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance, qui a été signé par le Conseil d'Etat le 5 juin et sans lequel la loi ne pouvait déployer valablement ses effets, l'OPE a néanmoins répondu à ses divers mandats dans

des secteurs aussi variés que ceux de la formation des professionnels de l'éducation, du soutien à la gestion des entreprises que sont les structures d'accueil, des négociations avec les collectivités publiques régionales, de la collaboration intercantonale, etc.

Intervenir dans le champ de la petite enfance est un exercice délicat tant il est vrai que ce domaine ne laisse personne indifférent et que les positions "objectives" des uns et des autres laissent suspendus au bord des lèvres, les élans du cœur. Il est donc heureux que la législation régissant l'accueil de la petite enfance se situe dans le cadre du Département de *l'Instruction Publique*, d'une part pour reléguer au passé la vision "assistancielle" de la prise en charge des enfants d'âge préscolaire et, d'autre part, pour permettre aux professionnels dans les institutions de déployer leur action en conformité avec les valeurs éducatives essentielles dont l'école publique a charge de promouvoir. Ce faisant, et tout en respectant les caractéristiques psychoaffectives relatives à l'âge des enfants accueillis, ils œuvrent à une cohésion sociale accrue en privilégiant les modes de fonctionnement qui trouveront une heureuse continuité dans le cadre scolaire.

Cette volonté de reconnaissance de la fonction socio-éducative de l'accueil de la petite enfance est à la base de la législation. Ambitieuse, cette dernière impose des modifications importantes des procédures et fonctionnements utilisés jusqu'alors par les partenaires concernés. Qu'ils soient ici remercier pour les efforts fournis dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance.

Personnel

Au chapitre du personnel, on mentionnera que la cheffe d'office engagée au démarrage de l'office, le 1^{er} novembre 2001, a renoncé à ses fonctions à la fin janvier 2002. Au terme d'une courte période transitoire, une nouvelle cheffe a très rapidement repris cette responsabilité.

Les principaux acteurs

L'action de l'OPE se déploie en priorité auprès de trois types de collectivités:

- Les structures d'accueil de la petite enfance
- Les 62 communes neuchâteloises
- L'Association cantonale des Mamans de jour

a) Les structures d'accueil

Il s'agit d'emblée de préciser que les structures d'accueil pouvant prétendre à une subvention de l'État, conformément à la Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance du 6 février 2001 (LSAPE) et à son Règlement d'application du 5 juin 2002 (RALSAPE), sont les structures à temps d'ouverture élargi (TOE pour les spécialistes), à savoir celles qui assurent un accueil des enfants au minimum 11 heures par jour et proposent un repas de midi.

Un certain nombre d'autres conditions cumulatives doivent être réunies pour que l'institution concernée puisse bénéficier des subventions étatiques et, dès lors, entrer dans un plan d'équipement cantonal dont la gestion a été confiée à l'OPE. De ces conditions énumérées à l'article 6, alinéa 1 RALSAPE, il faut retenir que la structure d'accueil *facture un prix de journée n'excédant pas le prix de référence fixé par le département, toutes subventions déduites*. Cette disposition contraignante impose donc aux institutions une réelle maîtrise de la gestion de leur budget, leur prix de journée ne pouvant excéder la somme de 80 francs fixée par arrêté le 5 juin 2002.

Profil des institutions du canton

Dans le canton, il y a 56 structures d'accueil à TOE, d'une capacité d'accueil de 1'400 places environ.

En 2002, l'OPE a été interpellé par 36 institutions souhaitant se mettre en conformité pour bénéficier des subventions cantonales et entrer dans le plan d'équipement. Il a donc été prioritaire d'établir une procédure qui soit en adéquation avec l'Ordonnance fédérale réglant le placement

d'enfants du 19 octobre 1977. C'est donc en collaboration avec le Service des mineurs et des tutelles (SMT), qui est l'autorité compétente en la matière, que cette procédure a été mise sur pied.

C'est au terme d'un examen approfondi des demandes, effectué dans une première phase par les conseillères éducatives du SMT qui se rendent dans les institutions pour évaluer les conditions de l'accueil et la qualification du personnel d'encadrement éducatif, et dans une seconde phase par le contrôle du budget et des comptes sous la responsabilité de l'OPE, que les structures d'accueil peuvent être reconnues dans le cadre du plan d'équipement cantonal et dès lors bénéficier d'une subvention.

Ainsi, ce ne sont pas moins de 16 structures d'accueil qui sont parvenues au terme de la démarche et qui ont été agréées par l'OPE. Pour ces institutions, le montant total versé en 2002 à titre de subventions est de 824.000 francs.

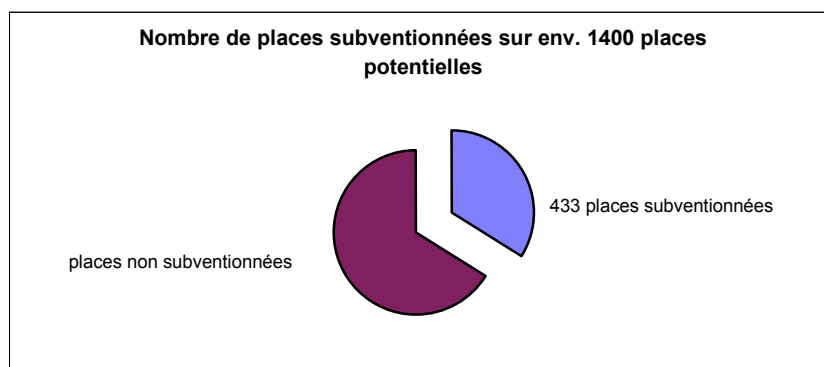
Éléments chiffrés

Dans le cadre de sa mission d'observatoire de la petite enfance, l'OPE répertorie toutes les données relatives aux structures d'accueil pour développer une analyse globale de la situation dans le canton.

Extrait de notre base de données, le tableau et les graphiques ci-dessous révèlent des paramètres intéressants:

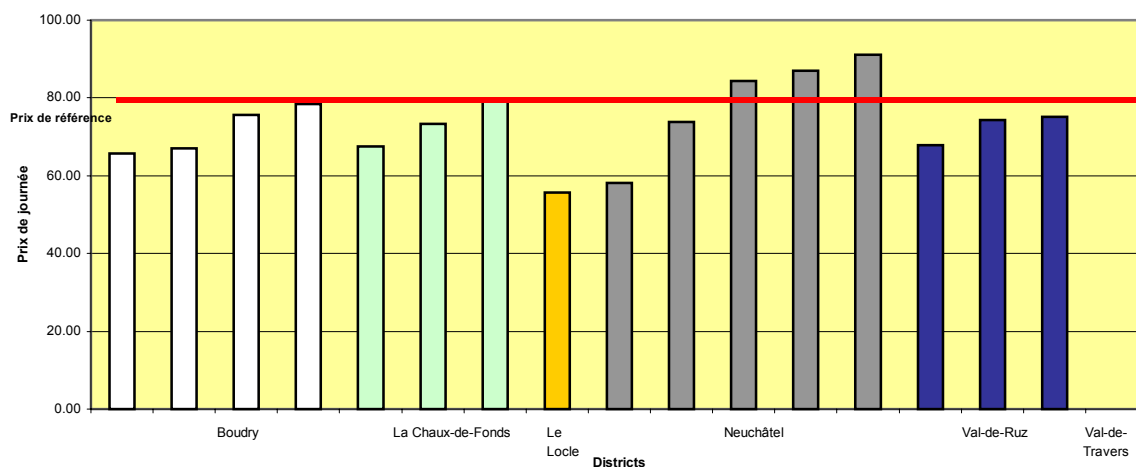
Structures d'accueil subventionnées au 31 décembre 2002 dans le Canton de Neuchâtel:

Nombre d'institutions:	16
Répartition dans les districts:	
Boudry	4
La Chaux-de-Fonds	3
Le Locle	1
Neuchâtel	5
Val-de-Ruz	3
Val-de-Travers	0
Nombre de places offertes	433
Moyenne par institution	27
Nombre de postes de travail en équivalent plein temps	66.10
Personnel qualifié	80.67%
Personnel d'encadrement non formé	19.33%
Taux d'occupation	77.38%
Prix de journée moyen	Fr. 73.40



Tableau

Répartition des institutions subventionnées par district



b) Les communes neuchâteloises

Toutes les communes neuchâteloises sont impliquées au premier chef par la LSAPE dans la mesure où, en fonction de l'article 3, alinéa 1, il incombe aux communes de veiller à ce qu'il y ait un nombre adéquat de places d'accueil. Les incidences financières sont véritablement conséquentes pour les communes puisque, dans le cadre du RALSAPE, il est stipulé à l'article 14 *Les communes veillent à satisfaire aux exigences du plan d'équipement* et, à l'article 16, *La commune prend en charge la part lui incombant des frais relatifs à l'accueil de ses administrés*.

Les mécanismes d'introduction d'une nouvelle loi ne sont pas sans poser, dans les faits, un certain nombre de problèmes; ils génèrent des questionnements, voire des inquiétudes. La mise en œuvre de la LSAPE n'a pas échappé à ce phénomène. Les communes neuchâteloises ayant manifesté leur souhait d'être consultées dans le remaniement du premier projet de règlement d'application, l'OPE a interrogé les 62 communes au travers d'un questionnaire détaillé. Un groupe de travail a ensuite été constitué rassemblant des représentants de l'Association des Communes Neuchâteloises (ACN) et de l'État pour rédiger un règlement d'application agréé par les différents partenaires. Les points spécifiquement abordés concernaient les mesures de contrôle à appliquer lors de l'examen des éléments comptables dans le cadre de la procédure d'octroi de subvention (art. 6 RALSAPE), ainsi que la mise sur pied d'un barème de référence relatif à la participation financière des représentants légaux aux frais de l'accueil de leur(s) enfant(s) (art. 15 RALSAPE). Les Conseils généraux d'une cinquantaine de communes ont d'ores et déjà voté un tel arrêté.

Suite à ce travail commun, qui a permis aux différents partenaires de faire valoir leur point de vue, le RALSAPE a pu être adopté le 5 juin 2002, avec une entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2002. Pour l'OPE, cette démarche a été riche d'enseignements et cette prise de contact à travers une tâche commune a permis le développement d'une attitude de respect des différentes réalités des uns et des autres, ce qui est essentiel à la poursuite de la mise en œuvre de la LSAPE dans un esprit de partenariat.

c) L'Association cantonale des Mamans de jour

L'article 13 du RALSAPE stipule que *L'office favorise la création de places d'accueil offertes par les Mamans de jour, en complément de l'offre des institutions prévue par le plan d'équipement. La gestion de ces places peut être déléguée à des tiers sous le contrôle de l'office*.

Un contrat de prestations a donc été établi entre l'État de Neuchâtel, représenté par le Service des mineurs et des tutelles et l'Office de la petite enfance, et l'Association cantonale des Mamans de jour.

Les principaux éléments de cette délégation concernent:

- Le développement de l'offre des places d'accueil en augmentant l'indemnité versée aux Mamans de jour;
- L'information et la gestion des familles d'accueil et des parents placeurs, par les coordinatrices de district;
- L'élaboration d'une tarification unifiée des heures de garde;
- En collaboration avec le SMT et l'OPE, l'organisation d'un appui éducatif auprès des professionnels de l'accueil de la petite enfance et la mise sur pied de cours de base destinés aux Mamans de jour.

L'intervention de l'État donne ainsi à l'Association cantonale des Mamans de jour une garantie financière suffisante pour lui permettre de concentrer ses forces sur l'amélioration de la qualité des prestations fournies tant par les coordinatrices de district que par les Mamans de jour.

C'est ainsi qu'un groupe de soutien professionnel réunissant les coordinatrices de district et les collaboratrices éducatives du SMT sous la direction de l'OPE a été constitué afin d'harmoniser les activités des différents partenaires.

D'autre part, en sa qualité de membre du Comité cantonal de l'Association, l'État peut contrôler le respect des termes du contrat de prestations.

Les domaines d'intervention

Pour remplir sa mission d'impulsion à la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance, l'OPE a l'ambition de rassembler toutes les informations relatives au domaine de son intervention, données collationnées prioritairement dans le canton mais également dans un cadre plus vaste. C'est en développant une vision globale qu'il pourra valablement conseiller les collectivités publiques dans le cadre du déploiement du plan d'équipement.

Sa fonction d'observatoire de la petite enfance impose tout naturellement à l'Office d'offrir largement des prestations d'information. Ces dernières sont dispensées à toutes les personnes et collectivités interpellées par le domaine de la petite enfance, parents, professionnels de l'éducation, étudiants, médias: la liste n'est pas exhaustive.

D'autre part, l'OPE assume une mission de conseil et d'appui, particulièrement auprès des structures d'accueil dans tous les domaines relatifs à l'organisation et la gestion des institutions, mais également auprès des communes en matière de conseils juridiques qui sont élaborés en collaboration étroite avec le Service juridique de l'État.

L'OPE est également très actif dans le domaine de la formation du personnel d'encadrement éducatif. En effet, les articles 10 et 11 du RALSAPE permettent la prise en charge du financement de la formation à la direction d'institution de la petite enfance ainsi que la mise en place et la prise en charge financière d'une formation d'auxiliaire de crèche pour les personnes sans qualification, en fonction dans les structures d'accueil lors de l'entrée en vigueur de la loi. Dans ce domaine spécifique, l'office collabore avec le Service de la formation professionnelle (SFP), le Centre Pierre-Coullery qui dispense la formation d'éducatrice de la petite enfance, reprenant à sa charge les activités de l'ancienne ENPE (École neuchâteloise de puéricultrices-éducatrices), l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne ainsi que le Centre de bilan et de préparation à la validation des acquis (CBVA).

Réalisations et activités de représentation

Enquête auprès des communes concernant le projet de règlement d'application	Les résultats de cette enquête ont engendré des modifications importantes de certains aspects du règlement d'application, répondant ainsi aux souhaits des communes et facilitant la mise en application de la loi.
Base de données sur les structures d'accueil	Cette base de données évolutive est élaborée à partir de nombreuses informations fournies par les institutions et permet:

	• d'analyser la situation des institutions d'un point de vue objectif; • d'établir des critères et des outils de gestion à l'intention des directrices d'institutions; • d'obtenir une vue d'ensemble pour l'élaboration du plan d'équipement.
Enquête sur le profil du personnel d'encadrement éducatif (en collaboration avec le SMT)	Réalisée auprès des institutions, cette enquête a permis de: • répertorier les formations accomplies par le personnel d'encadrement éducatif; • déterminer le taux de personnel formé dans chaque institution; • définir les formations complémentaires à mettre en place dans le cadre du soutien aux institutions.
Enquête sur l'état des besoins des familles en matière de places d'accueil	Un questionnaire, élaboré en collaboration avec la Haute École de Gestion (HEG), a été envoyé à toutes les familles du canton ayant des enfants de 0 à 6 ans. Les données ont été récoltées et encodées par les communes au moyen d'un programme informatique élaboré pour l'occasion. L'analyse des données effectuée par la HEG est actuellement en cours.
Établissement d'un contrat de prestations avec l'Association cantonale des Mamans de jour	Ce contrat précise le mandat confié à l'Association des Mamans de jour par délégation de l'OPE et du Service des mineurs et des tutelles.
Participation au groupe de travail cantonal pour finaliser le RALSAPE et le RAOFPE (Règlement d'Application de l'Ordonnance Fédérale réglant le Placement d'Enfants).	Cette collaboration interdépartementale s'est avérée fructueuse pour la coordination du contenu des deux règlements d'application dont les domaines d'intervention sont fortement imbriqués.
Coordination romande de l'accueil familial de jour	Les représentants romands se sont rencontrés pour faire un bilan comparatif des différentes pratiques et législations existantes dans le domaine de l'accueil familial de jour en Suisse romande et au Tessin.
Commande d'une démarche Portfolio spécifique mise en place par le CBVA	Dans le cadre de sa mission de soutien aux institutions, l'OPE a mandaté le CBVA pour la mise sur pied d'un bilan de compétences ciblé en vue de l'admission à la formation de direction d'institution de la petite enfance pour les personnes ne répondant pas aux critères ordinairement requis.
Examen d'arrêtés communaux	Sur demande des communes et en collaboration avec le Service juridique, l'office procède à un examen des projets d'arrêtés communaux à prendre par les Conseils généraux. Les arrêtés votés sont ensuite soumis à la sanction du Conseil d'État.

7.7. Mesure de lutte contre la délinquance juvénile la violence à l'école

Considérant l'augmentation de la délinquance imputable aux mineurs d'une part, et le développement de comportements violents observés chez des élèves fréquentant l'école d'autre part, le Conseil d'Etat a créé, en 1998, une commission interdépartementale composée des secteurs de la formation, de la jeunesse, du social, de la police et de la justice pour étudier ces phénomènes et proposer des moyens d'y remédier. Un dispositif de 13 mesures préventives, curatives et répressives a ainsi vu le jour. En janvier 2001, le Grand Conseil a été informé de ce

dispositif, donnant une appréciation positive quant aux mesures d'urgence déjà prises ou à celles qui devaient encore être mises en place.

Le Service de la jeunesse a reçu la responsabilité de conduire certaines de ces mesures préventives et veille au déploiement des autres, en y étant parfois associé. Ces mesures se développent donc simultanément, constituant autant de démarches pluridisciplinaires évoluant vers un but commun, la gestion sociale de la violence juvénile et si possible son atténuation.

On trouvera, ci-après, un descriptif des actions menées dans le domaine préventif par le SJ et plus brièvement, un état des autres mesures en cours.

Mesures préventives

1) Responsabilisation des familles: Aujourd'hui encore, dans une société qui semble dire que toute limite est inacceptable, éduquer n'est pas facile. La crainte des adultes d'être directifs à l'égard des enfants conduit ceux-ci, quelques années plus tard, à user des grands moyens pour trouver leur place. La famille est le premier lieu de prévention par ses dimensions affectives, éducatives et sociales. Elle doit être informée et soutenue pour qu'elle poursuive sa mission éducative.

Par des campagnes de publicité, proposant aux familles une réflexion sur leurs comportements parentaux, cette mesure prévue sur cinq ans encourage les parents à se réapproprier le fait d'éduquer; trop de parents sont captifs du discours des spécialistes des sciences de l'éducation et de la psychologie ou de journaux, en général destinés aux femmes, donnant d'innombrables conseils en matière d'éducation.

Le message prévu par le SJ se veut donc être empreint d'expérience et de simplicité; les parents doivent se sentir appuyés dans leur capacité à éduquer, plutôt que déstabilisés comme de nombreux adultes peuvent l'être, pris dans la tourmente d'une information excessive au sujet des subtilités de la relation parents-enfants.

Grâce à l'appui d'une entreprise de communication, plus de 5300 familles neuchâteloises dont les enfants étaient âgés de 1 à 6 ans, et quelque 8000 élèves (grâce à une collaboration efficace avec les Ecoles de parents) ont reçu un message de ce type, conviant les parents à participer à l'une des conférences données à ce sujet ou à en savoir plus en commandant un livre au Service de la jeunesse. En effet, pour dire et expliquer combien des normes et des interdits sont utiles au développement de l'enfant, le Service de la jeunesse a demandé à M. Maurice Nanchen, père et psychologue valaisan, de donner une série de conférences. M. Nanchen est l'auteur de *Ce qui fait grandir l'enfant, axes affectif et normatif*, livre qui connaît un grand succès dans les pays francophones et particulièrement ici, depuis sa venue. En 2002, plus de 2300 livres ont ainsi été vendus aux familles et aux professionnels à prix préférentiel, par le secrétariat du Service de la jeunesse! Après une première conférence, qui a eu lieu le 12 septembre à l'Espace Perrier de Marin, et qui a attiré 570 personnes (une centaine d'autres ayant dû repartir, faute de places dans la salle!), M. Nanchen en a donné une deuxième à la Salle de spectacles de Fontainemelon, le jeudi 24 octobre, devant 650 personnes puis une troisième au Locle, à la Salle Dixi, devant 950 parents et professionnels! En collaboration avec la Croix-Rouge, la garde des enfants était assurée gratuitement durant les soirées de conférences.

Les témoignages de gratitude de la part de parents, d'enseignants ou d'éducateurs ont été nombreux.



2) Développer la communication et des relations sans violence à l'école: Cette mesure a été lancée début 2000 déjà; plus de 60 établissements scolaires se sont engagés dans des réalisations de prévention de la violence et ont bénéficié d'un accompagnement et/ou d'un financement du Service de la jeunesse en faveur de leur projet. La plupart de ces réalisations s'inscrivent dans une vision à moyen ou long terme, au carrefour de trois tendances observées actuellement dans les écoles:

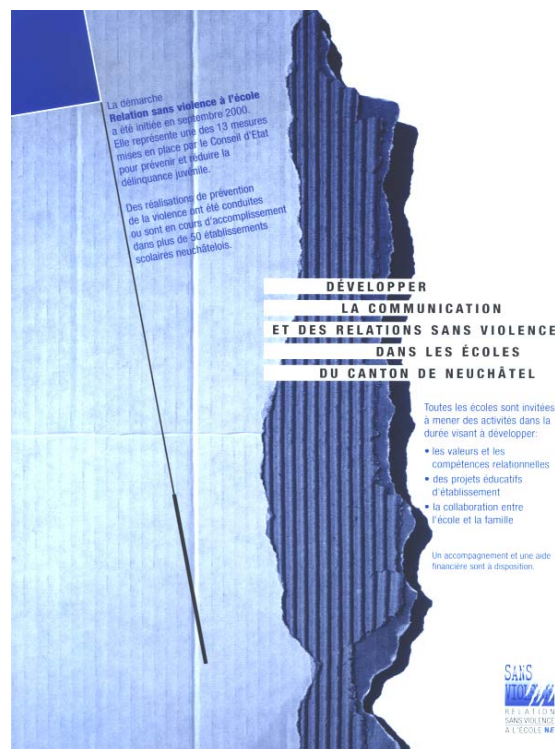
- le rôle éducatif de l'école, comprise comme un lieu de développement des compétences sociales;
- l'évolution de la médiation scolaire, incarnée à l'origine par la relation d'aide des médiateurs en établissement, et considérée aujourd'hui comme un ensemble de pratiques visant à développer les valeurs et les compétences relationnelles et à faire de l'école un espace de parole qui enrichit l'estime de soi et contribue à la santé de chacun;
- l'élaboration de projets d'établissement, l'école se trouvant de plus en plus confrontée à la nécessité de compter, outre les activités menées au niveau de la classe, sur des démarches impliquant l'ensemble des acteurs de l'établissement scolaire selon une approche de projet qui mobilise, dans un sens partagé, les ressources et les responsabilités de tous ses membres.

Il s'agit en fait d'instaurer, à l'échelle de l'établissement, des conditions favorisant une expérience humaine positive, dynamisant la communication et contribuant à l'apprentissage de la vie sociale. Parallèlement, cette mesure tente de permettre une réelle implication des parents dans les écoles. Sans donner à la famille la possibilité de revendiquer une place dans les missions de formation ou l'organisation de l'école, le rapprochement entre partenaires est une manière de travailler à une action éducative cohérente.

L'année 2002 a été marquée à la fois par une extension des activités de prévention de la violence et un ancrage de ces dernières dans les écoles concernées. De très nombreuses réalisations y ont été menées. On se rappellera que le Service de la jeunesse a créé l'entité *Relation sans violence* (RSV) pour donner les impulsions nécessaires à inviter les établissements scolaires du canton à développer:

- Une éthique scolaire grâce à des projets impliquant l'ensemble du personnel d'une école, dans une perspective répondant à la mission éducative de cette dernière;
- Une aide à l'enseignement par l'amélioration de la qualité des relations humaines;
- L'implication des familles dans les écoles et des pistes concrètes pour une collaboration active entre l'école, la société et la famille.

A l'occasion d'un forum, organisé le 20 novembre 2002 par RSV et qui avait pour but de favoriser l'échange d'expériences dans la prévention de la violence à l'école, les représentants des autorités, des écoles et des familles ont pu constater que l'on ne pouvait que confirmer l'importance et l'intérêt de la prévention de la violence à l'école. 35 écoles et institutions d'éducation spécialisée ont eu l'occasion d'y présenter leurs réalisations de prévention à plus de 300 personnes (professionnels et tout public). Pour la circonstance et sous forme d'une brochure de 88 pages, RSV a regroupé les textes explicatifs de ces démarches rédigés par plus de 30 établissements scolaires et institutions. Pour plus d'information sur le contenu de cette journée et la brochure, l'adresse Internet est la suivante: www.rpn.ch/relationssansviolence/documents/forum-20novembre2002.htm.



En bref, les activités menées tout au long de l'année peuvent être décrites ainsi:

Les activités d'accompagnement, en réponse aux demandes des écoles:

- accompagnement de projets-pilotes,
- soutien financier des réalisations des écoles,
- mise en contact avec des intervenants spécialisés,
- conseil à distance face aux situations de violence.
- suivi de 21 nouveaux projets en 2002, dont 14 au niveau des écoles enfantines et primaires, 3 au niveau des écoles secondaires, 2 au niveau des lycées et 2 au niveau des institutions.

À ce jour près de 50 établissements ont mené ou préparé des actions avec le soutien de RSV sous une ou plusieurs des formes décrites ci-dessous.

- Élaborer une charte d'école

- Organiser des spectacles interactifs de prévention de la violence,
- Mettre sur pied un conseil d'établissement et/ou de classe,
- Travailler sur des règles de vie, de savoir-vivre et de sentiment social,
- Organiser des journées de bilan et de réflexion,
- Former des enseignants et d'autres professionnels concernés.

L'information:

Envoi via messagerie électronique de 5 bulletins d'information sur les activités RSV à l'école (à plus de 1400 destinataires) et de lettres d'information aux directions d'écoles et commissions scolaires;

- Développement du site Internet www.rpn.ch/rerelationsansviolence qui fournit des informations sur les réalisations dans les cantons et l'état des connaissances dans le domaine de la prévention de la violence;
- Nombreux contacts avec les médias pour annoncer les événements importants (conférences publiques, nouveaux projets d'écoles, etc.);
- En date du 28 octobre 2002, une conférence de presse présidée par le chef du département reprenait l'ensemble des activités réalisées à ce jour et annonçait notamment la tenue du forum public du 20 novembre 2002;
- 3 conférences ouvertes au public, toutes très largement suivies, ont eu lieu dans le courant de l'année:
 - M. Yazid Kherfi, consultant en violence urbaine, a discuté de la manière de transformer la violence en conflit;
 - le Professeur Albert Jacquard, généticien et conférencier de renommée mondiale, a débattu du système éducatif et de l'art de la rencontre;
 - le Dr Nahum Frenck a abordé le thème du poids de l'école dans la famille et dès lors de la collaboration; cette conférence a été organisée en collaboration avec l'école primaire de Cortaillod.

La formation:

- Organisation d'une matinée colloque (3 conférences et 3 ateliers) entre plus de 150 personnes (directeurs et inspecteurs d'école, enseignants, éducateurs);
- Au sein des écoles, mise sur pied de séminaires de formation-action, ateliers thématiques, espaces d'échange et d'analyse de situations d'incivilités ou de violence et de recherche de pistes d'action.

Les ressources didactiques:

- Inventaire de ressources classées par thèmes (textes, ouvrages, liens Internet) et mise à disposition sur le site Internet;
- Mise à disposition de ressources, livres, cassettes, cédéroms (avec et par l'Office de documentation et de recherches pédagogiques);
- Distribution de 4 types d'affiches à plusieurs centaines d'exemplaire illustrant des processus de prévention de la violence; ce matériel a servi de support pédagogique aux enseignants dans leur démarche y relative;
- Distribution de plus de 80 cédéroms de la conférence d'Albert Jacquard et de 40 cédéroms sur la prévention de la violence scolaire;
- Élaboration d'un nouveau dépliant présentant les activités de RSV et les moyens de prévention à l'école. Ledit dépliant a été envoyé à chaque enseignant du canton, aux personnes concernées par cette problématique, aux autorités scolaires, et diffusé lors des conférences publiques;
- Rédigés par plus de 30 établissements scolaires et institutions, RSV a imprimé une brochure de textes explicatifs de démarches de prévention de la violence en milieu scolaire ou institutionnel.

Les collaborations:

- Poursuite de la coordination des activités avec la Campagne Unis contre la violence avec le Service de l'enseignement obligatoire;
- Poursuite de la collaboration avec la HEP-BEJUNE, les associations de parents, la police;

- Création avec le Service de l'enseignement obligatoire d'un groupe mandaté par le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles sur la question de la collaboration école – familles;
- Préparation d'une formation interdisciplinaire pour les professionnels dans les domaines de la prévention et de l'intervention face à la violence;
- Dans le cadre de l'évaluation du projet "Relation sans violence à l'école", mise en place d'un consortium intercantonal (qui regroupe 7 cantons) pour le développement d'un concept et d'outils d'évaluation du climat scolaire (en collaboration avec les Universités de Neuchâtel et Montréal).

Une visite du site Internet www.rpn.ch/relationssansviolence fournit des informations complètes sur l'ensemble de la démarche, des activités y relatives ainsi qu'un large éventail de documents répertoriés dans le domaine de la prévention de la violence et de la délinquance juvénile.

3) Développement de l'appui socio-éducatif dans les écoles: La clarification des rôles de l'appui aux jeunes et son développement sont l'objet de la 3^e mesure. Du contrôle de santé de la jeunesse aux mesures pédopsychiatriques, en passant par l'éducation à la santé, le soutien pédagogique, l'éducation par le mouvement, les mesures d'aide non scolaire, la médiation scolaire, les réseaux et services socio-éducatifs, la consultation pour enseignants des écoles primaires et enfantines, la psychologie scolaire prodiguée par les collaborateurs des offices d'orientation scolaire et professionnelle, le conseil aux apprentis, la psychomotricité et l'orthophonie, l'ensemble des prestations d'aide en faveur de la jeunesse est devenu fort complexe. En août 1999, le Conseil d'Etat s'est engagé à proposer un dispositif cantonal cohérent de santé et d'appui à la jeunesse. Pour y parvenir, une vaste commission regroupant tous les partenaires des domaines cités ci-dessus conduit les travaux nécessaires. L'année 2002 s'est caractérisée par l'étude de nombreuses variantes de financement de ce futur dispositif.

Il est intéressant de noter que cette mesure s'est enrichie d'un axe particulier édifié par la Croix-Rouge, à l'égard des jeunes étrangers. Maniées avec beaucoup de prudence, les données relatives à la déviance de jeunes étrangers n'ont pas été mises en exergue dans les mesures de base; le facteur "étranger" n'est en effet jamais le seul à expliquer l'incivilité ou la violence commise. Cependant, un travail de soutien socio-éducatif étayant l'intégration familiale des étrangers est venu judicieusement compléter cette mesure. Le travail concret, effectué dans sa phase pilote dans la Commune de La Chaux-de-Fonds, est soutenu financièrement par le SJ, avec l'appui du DFAS (action sociale) et du DEP (intégration des étrangers).

4) Soutien des activités de jeunesse: L'engagement des jeunes dans les activités sportives, musicales, culturelles et religieuses, soutenus par des adultes attentifs et informés, constitue une prévention primaire de premier choix. Il est incontestable que les organisations s'occupant de loisirs permettent une action auprès des jeunes, attirant aussi – les adolescents suivant leurs camarades – une partie de la jeunesse à risques. Dans un canton où les maisons de quartier n'existent pas, où les centres de loisirs sont relativement peu nombreux et rarement professionnalisés, les associations de jeunesse, les clubs sportifs, etc. méritent la plus grande attention des autorités politiques. L'objectif est d'appuyer la prise en charge extra-scolaire des jeunes. Les animateurs neuchâtelois ont travaillé, durant l'année 2002, à un projet de plate-forme d'information au sujet des activités de promotion de la santé avec le concours du Service de la jeunesse.

5) Amélioration du processus de suivi des délits: On rappellera ici qu'il s'agit de trouver un système permettant de répondre au désarroi d'un jeune, dès les premiers signes de déviance. On observe que lorsqu'un problème émerge, les adultes ont tendance à vouloir le régler au plus vite. Personne pourtant ne doute de l'intérêt de donner un sens à l'acte et pourtant, la réponse à la délinquance est encore par trop banalisée. Un petit larcin commis dans un grand magasin amène la direction à réclamer une amende, les parents payent et l'affaire se termine sans que l'enfant, qui exprimait vraisemblablement un malaise, ne soit en fait entendu. Les professionnels de l'action sociale, de la justice et de la police en appellent à une forme plus établie de suivi du délit. Cette volonté de mieux suivre et encadrer le jeune, fera partie de la formation du pool interdépartemental de prévention des incivilités et d'intervention lors de problèmes de violence juvénile; 2002 a permis d'esquisser les contenus de cette formation prévue pour 2003.

6) Création d'une police de proximité et la formation de la police à la médiation: La police est aujourd'hui initiatrice d'activités différentes de la seule répression. Elle peut faire réfléchir, elle peut discuter avec la jeunesse; cette dernière, contrairement à ce que de nombreux schémas

véhiculent, l'apprécie. Les exemples existent, grâce à l'engagement et à la créativité de collaborateurs de la police dont il faut promouvoir l'action préventive. A l'instar des milieux soignants, les policiers passent trop de temps à s'occuper des victimes plutôt que de potentiels auteurs. Une brigade sera créée pour répondre à l'objectif de proximité. On se souvient que cette mesure est prévue sans toutefois financièrement pouvoir être mise en œuvre. Le DJSS suit ce dossier.

7) Développement de l'éducation de rue: Cette mesure, bien implantée, porte déjà ses fruits grâce au travail effectué par la Fondation Carrefour. Dans un quartier à risques de La Chaux-de-Fonds, une équipe d'éducateurs de rue investit les bistrots fréquentés par la jeunesse en difficulté et a créé la Pinata, un espace de discussion avec des jeunes pourtant réputés comme réticents à toute aide. Le BIP (bus itinérant de prévention) sillonne les quartiers où se rencontrent des jeunes et les manifestations "chaudes" du canton. Un groupe de travail représentatif des différents secteurs concernés (scolaire, éducatif, protection de la jeunesse, police) s'est rapidement mis en place pour veiller à la conduite de cette démarche pour notre canton.

Mesures curatives

8) Création de places d'accueil d'urgence: Un réseau complet d'accueil fonctionne maintenant, ouvert bien sûr aux habituels services sociaux mis en demeure de placer pour protéger, mais aussi indirectement des écoles qui déplorent de devoir parfois en arriver à l'exclusion sans solution alternative. Le DFAS suit ce dossier.

9) Développement de familles éducatives: Alternative au placement en institution, cette mesure connaît un démarrage lent, le recrutement de familles d'accueil étayées par les éducateurs d'une institution, n'étant pas facile. Le DFAS suit ce dossier.

10) Création de places pour jeunes souffrant de troubles psychosomatiques et psychiatriques: C'est maintenant chose faite, par les efforts financiers consentis pour adapter un hôpital psychiatrique dépendant du DJSS. Des liens plus construits avec l'Office médico-pédagogique, évidemment concerné, devraient se concrétiser en 2003.

Mesures répressives

11) Création de cellules de détention pour mineurs et arrêts possibles en cours de placement: Le DJSS a intégré cette mesure dans le cadre de la réflexion concernant un établissement carcéral plus moderne.

12) Développement de la détention pour filles: Le DJSS travaille cette mesure dans le cadre de ses relations intercantionales.

13) Valorisation éducative des astreintes au travail: Cette mesure, on s'en souvient, a été abandonnée après avoir donné lieu à une réflexion entre milieux concernés des domaines du social et de la justice. L'objectif était de donner une plus grande valeur ajoutée à la peine prononcée en général très tardivement après le délit.

7.8. Service des sports

Effectif du service: 1 chef de service à 100%
1 adjoint au chef de service à 100%
1 collaborateur technique à 80%
5 collaboratrices administratives à temps partiels ou à plein temps (en tout 380%)
1 concierge
2 apprentis de commerce

Commissions

La Commission cantonale des sports n'a pas été réunie durant cette année alors que la Commission du Sport-Toto, qui s'est réunie à plusieurs reprises a attribué:

aux associations sportives:

- Groupe gymnastique, athlétisme, lutte	79.000.-
- Groupe football	91.500.-
- Groupe sports d'hiver	106.300.-
- Groupe sports nautiques	33.600.-
- Groupe sports de salle	84.300.-
- Groupe sports de plein air	30.200.-
- Groupe sports divers	57.300.-
soit:	482.200.-

La répartition des subsides a été effectuée sur la base des données récoltées par une nouvelle enquête.

pour les constructions et achats de matériel:

Le montant des subventions versées pour les constructions, aménagements d'installations sportives non-affectées à l'usage scolaire, ainsi que pour les acquisitions de matériel de sport est de 295.755 francs.

à d'autres organismes:

Les subventions définitives seront calculées et versées à réception des travaux et décomptes. Le montant de ces promesses ouvertes s'élève à 524.341 francs.

A noter que la Société du Sport-Toto a versé à notre canton la somme de 1.186.408 francs, calculée selon les enjeux et la population de notre canton et que la fortune du fonds des sports au 31 décembre 2002 se montait à 3.301.526,65 francs.

Constructions sportives

L'état d'avancement des projets connus au 31 décembre 2002 se présente ainsi:

Commune de Neuchâtel:

Le projet de construction du nouveau stade de la Maladière modifie toutes les options prises à ce jour. Si ce projet aboutit, les deux salles de la Pierre-à-Mazel, ainsi que la salle triple omnisport seraient démolies et remplacées par deux salles triples dans le cadre du stade de football.

La procédure étant arrivée à son terme, les travaux de construction de la salle de la Riveraine devraient débuter dans le courant du premier trimestre.

Les études étant terminées, la construction du collège de la Maladière comprenant une salle de gymnastique devrait pouvoir débuter.

Afin de permettre l'enseignement de l'éducation physique durant la construction des diverses salles, Panespo et La Bulle continueront d'être exploités.

Commune de Marin:

La nouvelle salle de gymnastique construite dans le cadre du CSUM est en exploitation.

Commune de Colombier:

Les travaux de construction du collège des Mûriers, comprenant une salle de gymnastique devraient débuter prochainement.

Le projet de construire une salle de sport à l'anneau d'athlétisme (2^e étape) reste à l'étude et a été inscrit dans le catalogue de la Conception des installations sportives d'importance nationale de la Confédération.

Commune de Bôle:

La commune étudie la possibilité d'agrandir la salle actuelle ou de construire une nouvelle salle de gymnastique.

Commune de Gorgier:

Dans le cadre de l'agrandissement du collège, les travaux d'assainissement des installations sportives extérieures et la construction d'un local pour entreposer le matériel ont débuté.

Commune de Couvet:

Les travaux de construction des installations sportives extérieures du Centre sportif régional sont terminés.

Commune de Fleurier:

Les travaux de construction des installations sportives extérieures sises à proximité du collège de Longereuse sont terminés.

Commune de Fenin-Vilars-Saules:

Un concours a été organisé en faveur du projet d'une salle de gymnastique polyvalente.

Commune de La Chaux-du-Milieu:

Le nouveau collège doté, d'une salle de gymnastique polyvalente, a été inauguré.

Commune de La Chaux-de-Fonds:

Pour compenser le déficit actuel en salles de gymnastique, la commune envisage la construction d'une salle de sport double.

Compétitions sportives scolaires

En collaboration avec les associations et les clubs sportifs concernés, dix compétitions sportives scolaires ont été organisées avec succès durant l'année 2002 et une compétition a été annulée par manque de neige:

au niveau cantonal:

9 février 2002	championnat cantonal scolaire de ski de fond aux Cernets s/Les Verrières (annulé)
20 avril 2002	championnat cantonal scolaire de VTT à Colombier
1 ^{er} mai 2002	tournoi cantonal scolaire de football (6x6) à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds
courant mai 2002	tournois qualificatifs pour la journée suisse de sport scolaire (handball – unihockey – basketball)
22 mai 2002	championnat cantonal scolaire de course d'orientation au Devens sur Gorgier
31 août 2002	traversée du lac de Neuchâtel (Chevroux-Cortailod)

au niveau national:

16 et 17 mars 2002	journées suisses de ski de fond pour la jeunesse aux Diablerets
5 juin 2002	journée suisse de sport scolaire à Macolin et environs
19 juin 2002	finale du tournoi suisse de football scolaire à Berne

Gestion des bâtiments (camps)

Occupation:

Pour la saison 2001/2002, 150 camps de ski étaient planifiés et ont été organisés par le service:

Vercorin	Auberge Bellecrête	7.238 nuitées
----------	--------------------	---------------

Zinal	Auberge La Navizence	6.503 nuitées
Zinal	Auberge de jeunesse, Les Liddes	7.159 nuitées
Zinal	Auberge Les Bondes	4.131 nuitées
Les Collons	Chalet Les Diablotins	6.118 nuitées
Les Collons	L'Etherolla	5.815 nuitées
Les Collons	Chalet des Amis	6.563 nuitées
Chandolin	Chalet Les Choucas	5.428 nuitées
Evolène	La Niva	6.115 nuitées

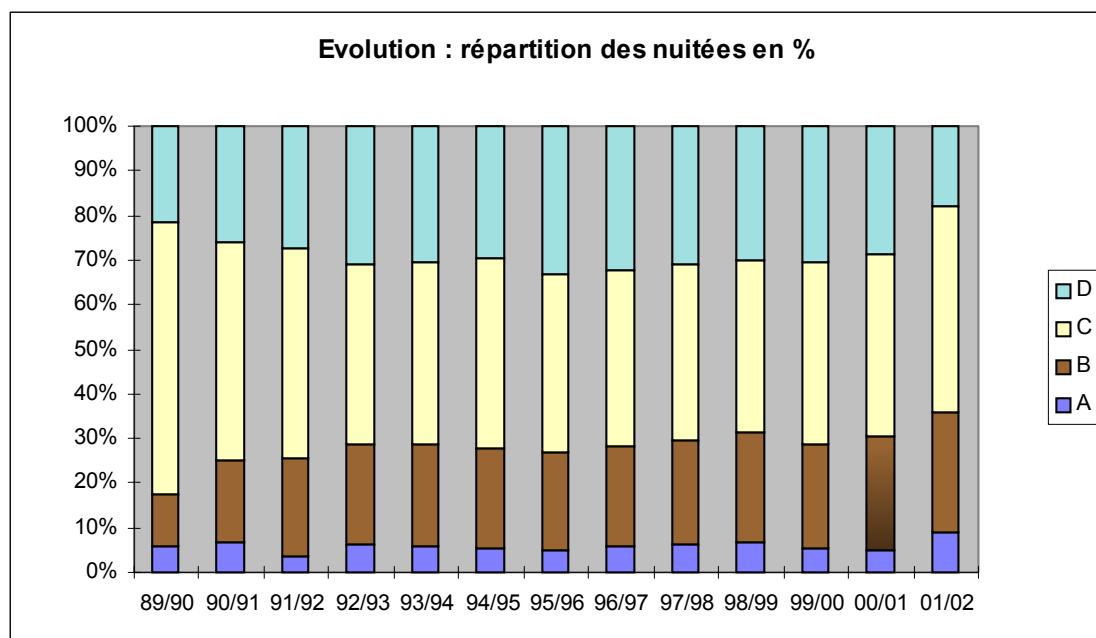
Total hiver 2001/2002 55.070 nuitées

Total printemps et été 2002, Les Collons 2.469 nuitées

Total exercice (1^{er} octobre 2001 – 30 septembre 2002) 57.539 nuitées

Répartition des nuitées hiver, par genre de groupes, exercice 2001/2002

A	Jeunesse et Sport Neuchâtel	27%
B	Sport pour Tous	9%
C	Ecoles neuchâteloises	46%
soit (A + B + C)	Occupation neuchâteloise	82%
D	Autres groupes	18%



Prestations:

- Logement en petits dortoirs de 2, 4, 6, 8 et 12 lits.
- Pension complète préparée par du personnel qualifié, engagé par nos soins.
- Libre parcours, du lundi au samedi ou du lundi au vendredi, sur toutes les installations mécaniques de la station ou de la région.
- Organisation des déplacements en autocar ou en chemin de fer.

- Développement des offres pour les activités complémentaires hors ski, dans les différentes stations concernées.
- Offres Sport pour Tous dans tous les bâtiments, en dehors des périodes scolaires, en week-ends, durant les fêtes et en semaines.
- Dans certains chalets, avec la collaboration du personnel engagé, animation et proposition de soirées spéciales à thème.

Sport pour tous

Séjours en Valais:

Dans le cadre de l'organisation des camps de ski des écoles neuchâteloises, toutes les périodes non louées par les écoles (semaines, week-ends et périodes de fêtes) sont proposées prioritairement à la population neuchâteloise. Compte tenu des prix intéressants, cette activité remporte un très large succès et représente depuis quelques années, une part importante de l'actif du budget des camps. Cette occupation optimale des bâtiments permet de maintenir des tarifs attractifs pour les écoles du canton.

Midi-tonus

En collaboration avec la Ville de Neuchâtel et au vu de son succès, cette action populaire a été reconduite à Neuchâtel. Chaque année, de janvier à avril, à raison d'une fois par semaine, une détente sportive est offerte durant la pause de midi (de 12h15 à 13h15).

Jeunesse et Sport

Les travaux liés à Jeunesse et Sport 2000 sont terminés. Le nouveau mouvement Jeunesse et Sport entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2003. D'importantes réformes ont été apportées, notamment en ce qui concerne les concepts de formation des moniteurs, les saisies informatiques et l'indemnisation des écoles ou groupements.

Camps pour la jeunesse

Les offices cantonaux des sports de BEJUNE poursuivent leur collaboration pour offrir à la jeunesse une palette de camps attractifs. Tous les camps planifiés se sont déroulés dans d'excellentes conditions.

Le camp romand a été organisé à Saignelégier.

Branches	Lieux	Participants			Encadrement		
		Filles	Garçons	Total	Moniteurs	Autres	Total
Ski/snowboard	Les Collons	24	36	60	9	1	10
Ski/snowboard	Les Collons	24	33	57	10	1	11
Ski/snowboard	Les Collons	22	44	66	9	1	10
Ski/snowboard	Chandolin	31	30	61	9	1	10
Ski	Zinal	13	21	34	4	2	6
Snowboard	Zinal	10	16	26	4	2	6
Ski/snowboard	Zinal	17	17	34	5	0	5
Camp romand	Saignelégier	4	3	7	4	0	4
Polysportif	St-Blaise	15	16	31	3	1	4
Polysportif	St-Blaise	15	16	31	3	1	4
Polysportif	St-Blaise	13	17	30	3	1	4
Polysportif	St-Blaise	10	20	30	3	1	4
Aviron	St-Blaise	11	11	22	4	0	4

Polysportif	St-Blaise	14	16	30	3	1	4
Polysportif	St-Blaise	24	5	29	3	1	4
VTT	Les Collons	6	21	27	3	0	3
Total des camps		253	322	575	79	14	93
Participants neuchâtelois aux camps BEJUNE		42	37	79			

Prêt de matériel

Le prêt de matériel reste une prestation très appréciée des écoles ou des clubs. La collaboration instituée avec les Etablissements militaires à Colombier a permis une gestion efficace de l'octroi et de la reddition du matériel en prêt. Durant l'exercice 2002, 675 bulletins de prêt de matériel ont été établis.

Le dépôt des cartes spécifiques pour l'initiation et la pratique de la course d'orientation au siège du service permet de soutenir cette activité. Grâce à une collaboration étroite avec l'Association neuchâteloise de course d'orientation, le nombre de nouvelles cartes relevées à proximité des collèges est en augmentation.

Subventions de la Confédération

Pour les cours de branches sportives

- aux associations, groupements, clubs	752.585,65
- aux écoles	200.732,35
- au Service des sports	18.453,00

Pour l'activité du Service des sports

- conseillers	318,60
- cours de moniteurs	140.181,50
- formation des coaches J+S	2.560,00
- subvention annuelle calculée au prorata des subventions versées aux écoles et groupements du canton (% sur le chiffre d'affaire)	123.450,00

Total des subventions versées par la Confédération

enregistrées pour J+S en 2002	1.238.281,10
(en 2001)	1.187.474,30

8. SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

8.1. Généralités

Cité internationale des arts, Paris

En 2002, les personnes suivantes ont bénéficié d'un séjour dans l'atelier "Le Corbusier":

- M^{me} Nathalie Gullung-Michel, hautboïste, du 1^{er} janvier au 30 avril 2002;
- M^{me} Muriel Moser, restauratrice d'instruments de musique, du 1^{er} mai au 31 juillet 2002;
- M. Hubert Crevoisier, artiste verrier, du 1^{er} août 2002 au 31 mars 2003.

Au début de l'année 2002, un concours a été lancé auprès des artistes en vue de la mise à disposition de cet atelier. Le plan d'occupation est établi jusqu'au 31 mars 2004.

Appartement-atelier, Berlin

Deux artistes neuchâtelois ont séjourné dans l'appartement-atelier de Berlin, en 2002:

- M. Alois Dubach, sculpteur, du 1^{er} janvier au 30 juin 2002;
- M^{me} Nathalie Amstutz, harpiste, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2002.

L'appartement-atelier a été officiellement inauguré le 16 septembre 2002 par MM. Bernard Soguel, conseiller d'Etat, et Eric Pavillon, président du Comité cantonal de répartition des bénéfices de la Loterie romande, en présence de M. Werner Baumann, ambassadeur de Suisse à Berlin.

A la suite d'un concours, le plan d'occupation de l'appartement-atelier est arrêté jusqu'au 30 juin 2004.

Appartement-atelier, Barcelone

Sélectionnée parmi 13 candidat(e)s, M^{me} Sophie Cattin, bijoutière, diplômée de l'Ecole d'art de La Chaux-de-Fonds, a occupé durant le 1^{er} semestre 2002 l'appartement-atelier loué par les cantons romands, à Barcelone.

Ce lieu pourra à nouveau être mis à disposition d'un artiste neuchâtelois, dès 2005.

Promotion culturelle dans les écoles

L'Institut pédagogique neuchâtelois, par l'intermédiaire du secteur "recherches, ressources documentaires et multimédias", assure la diffusion d'informations aux écoles à propos de spectacles ou manifestations culturelles destinés aux écoles.

Le Service des affaires culturelles collabore avec le Service de l'enseignement obligatoire dans la conduite de l'action "éducation artistique dans les écoles" menée durant l'année scolaire 2002-2003, action à laquelle sont associés plusieurs artistes plasticiens du canton.

La réflexion se poursuit par ailleurs en vue de mettre en place une politique de sensibilisation des élèves et des enseignants à la culture.

Grange aux concerts du Site de Cernier

Le chef du Service des affaires culturelles préside la Commission des activités culturelles du site de Cernier.

Cette commission collabore avec la Commission de prospection et de développement et la direction du site de Cernier en ce qui concerne l'ensemble des activités culturelles du site de Cernier. Elle a notamment élaboré en 2002 la charte de la Grange aux concerts, mis au point le règlement d'utilisation et défini la structure d'exploitation de ce lieu.

Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

Au début de l'année 2002, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a désigné le Conseil provisoire de la HETSR chargé de la mise en place de cette nouvelle institution qui s'ouvrira à Lausanne en été 2003. Le chef du Service des affaires culturelles représente le canton de Neuchâtel au sein du Conseil provisoire.

Le directeur de la HETSR a été désigné, à la suite d'une mise au concours. Il s'agit de M. Yves Beaunesne, metteur en scène, directeur de compagnie et formateur de comédiens, né en 1958, d'origine belge.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois est favorable à la création de la HETSR. Toutefois, avant d'approuver la convention y relative et de soumettre au Grand Conseil le décret portant adhésion du canton de Neuchâtel à celle-ci, il souhaite obtenir des garanties quant à la participation du Conservatoire neuchâtelois à une Haute école de musique de Suisse romande en réseau, ce qui devrait être le cas d'ici à l'été 2003.

Projet de création d'un espace culturel dans la tour de l'Office fédéral de la statistique, à Neuchâtel

Les réflexions au sujet de ce projet se sont poursuivies durant l'année 2002 et un concept d'exploitation a été élaboré.

Sur la base d'une consultation des milieux culturels et compte tenu de l'intérêt marqué par ces derniers quant à ce projet, la réflexion se poursuit au sein d'un comité provisoire et dans la perspective de la création d'une association qui serait chargée de l'animation et de l'exploitation de cet espace, dont l'ouverture est prévue pour le printemps 2004.

Le Service des affaires culturelles participe activement aux études en cours.

Expo.02

Le crédit de 3.320.000 francs voté par le Grand Conseil le 5 février 2001 a permis la réalisation du pavillon de promotion du canton de Neuchâtel. Érigé sur l'esplanade Léopold-Robert, à Neuchâtel, au sud du Musée d'art et d'histoire, ce pavillon a suscité un grand intérêt auprès des très nombreux visiteurs.

La journée cantonale ARAINE organisée conjointement par les cantons d'Appenzell et de Neuchâtel, les 25 et 26 mai 2002, sur l'arteplage et dans la ville de Neuchâtel a rencontré un vif succès et a permis des rencontres chaleureuses et des échanges cordiaux.

Nous rappelons que les réalisations et créations culturelles significatives suivantes ont bénéficié de soutiens de la part du canton:

- Création théâtrale "*Philippe Suchard*", par le Théâtre Tumulte (50.000 francs);
- Création du spectacle "*Artemisia*", co-production du Centre culturel du Val-de-Travers, du Théâtre du Passage, à Neuchâtel, et de l'Expo.02 (50.000 francs);
- Concours de composition et d'exécution musicales, par l'Association cantonale des musiques neuchâteloises (20.000 francs);

- Création de deux opéras de chambre, par l'Opéra décentralisé, dans le cadre des Jardins musicaux de Cernier (100.000 francs);
- Création théâtrale "*La Servante*", par le Théâtre Occurrence (80.000 francs).

Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie romande (LORO)

En 2001, la Commission neuchâteloise de la LORO a redistribué dans le canton plus de 10.400.000 francs à des institutions culturelles, sociales ainsi qu'aux domaines de l'environnement, de la recherche et de la conservation du patrimoine.

L'appui apporté par la LORO au secteur culturel est important et souvent décisif.

Le chef du Service des affaires culturelles représente l'Etat de Neuchâtel au sein des organes neuchâtelois de répartition des bénéfices de la LORO.

Association pour l'aide à la création littéraire

L'association a publié le 2^e ouvrage de la collection d'auteurs neuchâtelois. Ce livre intitulé "*Meilleures pensées des Abattoirs*" est l'œuvre de Jean-Bernard Vuillème.

Nous rappelons que l'Association pour l'aide à la création littéraire a pour objectif de publier une collection d'ouvrages d'écrivains neuchâtelois.

Taxe sur les spectacles – Loi sur le cinéma

Le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil deux rapports visant pour l'essentiel à maintenir la taxe sur les spectacles en ramenant toutefois le taux de celle-ci de 15% à 10% et en affectant le produit de celle-ci à la culture et au sport.

En outre, dans le but de mettre en place une politique culturelle coordonnée dans le domaine du cinéma, il est proposé qu'une part du produit de la taxe provenant du cinéma soit versée à un fonds pour l'encouragement des activités cinématographiques.

Les deux rapports inscrits à l'ordre du jour du Grand Conseil des sessions de novembre et décembre 2002 n'ont finalement pas pu être traités à fin 2002. Ils seront examinés au début de 2003.

8.2. Commission – Groupe de travail – Sous-commission

Commission consultative de la culture

La commission a tenu deux séances en 2002, les 8 mars et 3 octobre.

La commission a été consultée à propos du projet de décret relatif à la taxe sur les spectacles et du projet de nouvelle loi cantonale sur le cinéma. Elle a approuvé ces propositions à l'unanimité.

Les membres de la commission ont été renseignés sur les principaux dossiers traités par le Service des affaires culturelles et ont approuvé l'avant-projet de loi sur l'encouragement des activités culturelles ainsi que l'avant-projet de règlement d'application de celle-ci. Ces deux éléments serviront de base de travail pour le forum qui sera organisé dans le courant du printemps 2003 sur le thème "Les nouveaux principes directeurs de la politique culturelle de l'Etat", forum auquel seront invités des représentants des milieux culturels et économique.

Groupe de travail "Politique et collaboration culturelles"

Le groupe de travail a tenu sept séances en 2002. Il a remis au chef du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles, à l'intention du Conseil d'Etat, des propositions en vue de la modification de la loi sur l'encouragement des activités culturelles puis a préparé un avant-projet de loi et un avant-projet de règlement d'exécution.

Le groupe de travail a également élaboré le projet de concept d'organisation du forum qui sera consacré aux "nouveaux principes directeurs de la politique culturelle de l'Etat".

Commission des arts plastiques

Les membres de la commission se sont réunis à cinq reprises en 2002 et ont notamment traité les dossiers suivants:

- sélection des résidents pour les ateliers de Paris et de Berlin;
- examen des demandes d'inscription sur la liste des artistes neuchâtelois et mise à jour de cette liste;
- organisation de concours d'intervention artistique pour les bâtiments de l'Etat.

Les membres de la commission ont visité la plupart des expositions consacrées à des artistes neuchâtelois et ont présenté des propositions d'achats au Service des affaires culturelles.

Sous-commission littéraire neuchâteloise

La sous-commission a tenu trois séances en 2002. Elle a traité les demandes d'aide à l'édition et celles d'aide à l'écriture et a présenté au chef du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles des propositions de subventions.

Commission Archives pour demain

La commission Archives pour demain poursuit la mission qui lui a été dévolue par le Conseil d'Etat.

A la suite de la retraite du responsable du studio du Bois-Noir qui est intervenue en octobre 2002, le studio en question a cessé toute activité dès cette date. En effet, le matériel du studio étant devenu au fil du temps obsolète, le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles a finalement renoncé à investir dans le renouvellement des appareils techniques, préférant confier à une entreprise privée la réalisation des productions d'Archives pour demain.

Après un appel d'offres lancé à plusieurs entreprises spécialisées dans le domaine de l'audiovisuel, le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles a finalement retenu l'offre de CIP Productions à Tramelan qui donne toutes les garanties techniques pour la poursuite des productions d'Archives pour demain.

Dès lors, le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles et CIP Productions à Tramelan ont passé, le 11 avril 2002, une convention réglant la collaboration pour la réalisation de films vidéo dans le cadre d'Archives pour demain. Cette dernière est entrée en vigueur au début de l'année 2003.

Quant au problème de la conservation et de l'archivage des cassettes vidéo d'Archives pour demain, une réflexion a eu lieu en décembre 2000 entre les responsables du service des affaires culturelles, du service des archives de l'Etat et de la bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Finalement, le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles et la Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds ont passé une convention, le 14 septembre 2001, réglant le dépôt des cassettes d'Archives pour demain au département audiovisuel qui est chargé d'en assurer la conservation.

Le transfert des cassettes en question du Lycée Blaise-Cendrars au Département audiovisuel de la Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds est intervenu en février 2002.

La commission Archives pour demain a tenu trois séances durant l'année 2002. En outre, elle a organisé une conférence de presse visant à marquer d'une part les 25 ans d'Archives pour demain et d'autre part le dépôt des cassettes vidéo d'Archives pour demain au Département audiovisuel de la Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Durant l'année 2002, quatre productions ont pu être réalisées, à savoir:

- M. François Jeanneret interrogé par M. Roland Châtelain
- M. Henri Parel interrogé par M. Yann Richter
- M. Henry Jacot interrogé par M. Pierre-André Delachaux
- M. François Pantillon interrogé par M. Bertrand Roulet.

A ce jour, la commission Archives pour demain a produit 78 films vidéo.

8.3. Musique

Un montant de 352.311 fr. 60 a été versé par l'Etat pour encourager, soutenir et développer la culture musicale. Les appuis suivants ont été accordés:

	Fr.
Orchestre symphonique neuchâtelois, Neuchâtel, subvention annuelle	35.000.—
Orchestre symphonique neuchâtelois, subside pour le projet " <i>Mahler</i> "	5.000.—
Orchestre de chambre, Neuchâtel, subvention annuelle	35.000.—
Orchestre de chambre, Neuchâtel, garantie de déficit pour concerts de Noël en collaboration avec les écoles	4.000.—
Orchestre de chambre, Neuchâtel, subvention pour concerts à l'occasion du 5 ^e anniversaire du jumelage Aarau-Neuchâtel	3.000.—
Orchestre de chambre, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	3.000.—
Fondation de l'Orchestre Symphonique Suisse de Jeunes, Zurich, subvention annuelle	500.—
Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles, Nyon, subvention annuelle	3.000.—
Chœur Cantabile, Neuchâtel, garantie de déficit pour concerts	5.000.—
Chœur In illo tempore, Hauterive, garantie de déficit pour concerts.....	1.000.—
Chœur mixte des paroisses réformées, La Chaux-de-Fonds, garantie de déficit pour le 64 ^e Concert des Rameaux	3.000.—
Chœurs mixtes de Lignières et Peseux, garantie de déficit pour concerts.....	2.000.—
Chœur mixte de Colombier, garantie de déficit pour concert annuel.....	2.500.—
Chœur mixte de La Coudre, Neuchâtel, garantie de déficit pour concerts.....	1.000.—
Chœur suisse des jeunes, Lucerne, contribution du canton.....	500.—
Chorale Faller, La Chaux-de-Fonds, garantie de déficit pour concerts	2.000.—
Société chorale, Neuchâtel, garantie de déficit pour concert annuel.....	5.000.—
Société de Musique, Neuchâtel, subvention annuelle	18.000.—
Société de Musique, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle.....	18.000.—
Société pour la musique populaire en Suisse, Neuhausen am Rheinfall, subvention pour la publication de la collection de musique populaire Hanny Christen.....	1.000.—

Société cantonale des chanteurs neuchâtelois, subvention annuelle.....	1.500.—
Fête cantonale des chanteurs neuchâtelois, premier prix de la Fête des Jeunes	600.—
Collège musical, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	25.000.—
Collège musical, La Chaux-de-Fonds, subvention pour équiper les salles de solfège et de percussion	9.000.—
Concerts de Musique Contemporaine, La Chaux-de-Fonds, subvention	3.500.—
Concerts de la Collégiale, Neuchâtel, subvention pour la réalisation de CD consacrés à l'intégrale des 16 concertos pour orgue et orchestre de Haendel	7.500.—
Jeunesses musicales de Suisse, Genève, subvention annuelle.....	1.000.—
Association des Amis de l'Ensemble La Sestina, Neuchâtel, garantie de déficit pour concerts	2.000.—
Association cantonale des musiques neuchâteloises, subvention annuelle.....	4.000.—
Association cantonale des musiques neuchâteloises, subvention pour l'organisation du camp musical.....	1.000.—
Association des amis de la musique des cadets, La Chaux-de-Fonds, subvention pour renouvellement des instruments	2.000.—
Association des amis de la musique des cadets, La Chaux-de-Fonds, garantie de déficit pour camp musical	1.000.—
Association Dahu Festival, Les Brenets, garantie de déficit pour l'organisation du Dahu Festival 2002.....	1.000.—
L'Avant-Scène Opéra, Colombier, subvention annuelle.....	10.000.—
L'Avant-Scène Opéra, Colombier, subvention pour tournée en France	3.000.—
L'Avant-Scène Opéra, Colombier, opérettes de Jacques Offenbach	1.500.—
Opéra décentralisé, Auvernier, subvention pour les Jardins musicaux	50.000.—
Chanson du Pays de Neuchâtel, garantie de déficit pour concert	187.60
Agence Plateau Libre, Neuchâtel, subvention pour les concerts " <i>Culture Nomade</i> " .	5.000.—
Festival de musique des jeunes européens, Liestal, subvention pour le 7 ^e festival ...	4.624.—
Festival Hors Tribu, Fleurier, garantie de déficit pour l'organisation du Festival Hors Tribu 2001	3.000.—
Music Festival Promo, Le Locle, subvention pour l'organisation d'un concert dans le cadre de la Fête des promotions	3.000.—
Festi-Vau, subvention pour la présentation de la comédie musicale " <i>Un Américain à Paris</i> "	5.000.—
Yvan Cuhe, La Chaux-de-Fonds, subvention pour concert et lecture musicale	2.500.—
Sunday Ada, La Chaux-de-Fonds, subvention pour une tournée européenne.....	2.000.—
Gilbert Ummel, Neuchâtel, subvention pour la réalisation d'un CD	2.000.—
Yves Häusermann, Neuchâtel, subvention pour la réalisation d'un CD.....	1.900.—
Martin Noverraz, La Chaux-de-Fonds, subvention pour la réalisation d'un CD	1.000.—
Groupe Semic, Neuchâtel, subvention pour la réalisation d'un CD	500.—
Sepa Productions, La Chaux-de-Fonds, subvention pour la réalisation d'un premier CD " <i>Hotel Bravo</i> " de Napoléon Washington	2.500.—
Ramblin'bomber, La Chaux-de-Fonds, subvention pour la réalisation d'un CD	1.000.—
Yvostellka, Cernier, subvention pour la réalisation d'un CD	1.500.—
Bovet-Moser-Dougoud quartette, Fribourg, subvention pour la réalisation d'un CD ..	1.500.—

David Lack, Neuchâtel, subvention pour la réalisation d'un CD	1.000.—
Samuel Rossetti, Neuchâtel, subvention pour la réalisation d'un CD	500.—
David Ferrington, La Chaux-de-Fonds, subvention pour la réalisation d'un premier CD	1.000.—
Christophe Studer, La Chaux-de-Fonds, subvention pour la réalisation d'un CD	2.500.—
Sylvain Muster, Neuchâtel, garantie de déficit pour concerts-opéra.....	3.000.—
Louis Crelier, Neuchâtel, subvention pour le projet musical " <i>Rhapsodia</i> "	8.000.—
Elisabeth Reichen-Amsler, Les Planchettes, subvention pour l'organisation de concerts de l'Oratorio " <i>Nicolas de Flue</i> " d'Arthur Honegger	5.000.—
Unik Version Association, Neuchâtel, subvention pour l'organisation du Festival romand de breakdance	1.000.—
Musicomédie, La Chaux-de-Fonds, garantie de déficit pour la comédie musicale " <i>Fame</i> "	3.000.—
Compagnie Scène de Méninges, Neuchâtel, subvention pour la création de " <i>Concert de la DIVA</i> "	4.000.—
Académie de Cor 2002, La Chaux-de-Fonds, garantie de déficit pour la semaine académique de Cor	2.000.—
L'Ensemble Rayé, Colombier, subvention et garantie de déficit pour tournée au Japon.....	5.000.—
Nouvel ensemble contemporain, La Chaux-de-Fonds, subvention pour l'organisation de concerts	5.000.—
Ensemble Vocal, Neuchâtel, garantie de déficit pour concerts.....	2.000.—
Ensemble Pange Lingua, Neuchâtel, garantie de déficit pour concerts	1.000.—

8.4. Théâtre et centres culturels

Une somme de 889.500 francs a été versée pour le théâtre et les centres culturels. Ce montant a été réparti de la manière suivante:

	Fr.
Association du Théâtre Populaire Romand, La Chaux-de-Fonds subvention annuelle	300.000.—
Association du Théâtre Populaire Romand, La Chaux-de-Fonds subvention pour la promotion culturelle dans les écoles	2.000.—
Association Galatée, Cortaillod, aide à la création pour " <i>Le Mensonge</i> "	1.000.—
Association Cirqu'alors, La Chaux-de-Fonds, subvention pour les activités de Cirqu'alors	2.000.—
Association Talus Circus, La Chaux-de-Fonds, subvention pour les activités de Talus Circus.....	4.000.—
Association Kinimata, aide à la création pour " <i>Mornar</i> "	2.000.—
Théâtre ABC, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	42.000.—
Théâtre ABC, La Chaux-de-Fonds, subvention pour promotion culturelle dans les écoles.....	2.000.—
Théâtre de la Poudrière, Neuchâtel, subvention annuelle	30.000.—
Théâtre des gens, Neuchâtel, aide à la création pour " <i>Demain, si je suis toujours vivant</i> " et " <i>Bagatelles</i> "	16.000.—

Théâtre des gens, Neuchâtel, aide à la création pour " <i>Au bord de la vie</i> ", " <i>Paroles sur rue</i> " et " <i>Laphard Dzbarogh</i> "	10.000.—
Théâtre Rumeur, Neuchâtel, subvention annuelle.....	15.000.—
Théâtre Entr'acte, Hauterive, aide à la création pour deux spectacles.....	3.000.—
Théâtre Le Chemin, Neuchâtel, aide à la création pour " <i>Reste avec nous</i> "	1.000.—
Théâtre des Lunes, Neuchâtel, aide à la création pour " <i>Le sourire du cosmos</i> "	10.000.—
Théâtre Tumulte, Neuchâtel, aide à la création	5.000.—
Théâtre Tumulte, Neuchâtel, aide à la création pour " <i>Philippe Suchard</i> "	50.000.—
Théâtre Superflu, La Chaux-de-Fonds, subvention pour la saison 2002-2003	2.500.—
Théâtre pour le moment, Berne, aide à la création pour " <i>Mort des Dieux</i> "	2.000.—
Théâtre Xannda, Lausanne, aide à la création pour " <i>Les Crépusculaires</i> " de Monique Laederach	6.000.—
La Turlutaine, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour " <i>Le prince bleu</i> " et " <i>Le petit musicien de Prague</i> "	1.000.—
Arthéâtre, Neuchâtel, aide à la création pour deux spectacles.....	3.000.—
Groupe de Théâtre Antique de l'Université, Neuchâtel, garantie de déficit pour " <i>Les Métamorphoses</i> "	1.500.—
Groupe théâtral Héliogade, Neuchâtel, aide à la création pour " <i>Le Mariage</i> "	2.000.—
Centre culturel, neuchâtelois, subvention annuelle.....	150.000.—
Centre culturel neuchâtelois, subside exceptionnel	10.000.—
Centre culturel, neuchâtelois, subvention pour promotion culturelle dans les écoles	2.000.—
Centre culturel du Val-de-Travers, Môtiers, subvention pour promotion culturelle dans les écoles.....	2.000.—
Centre culturel La Grange, Le Locle, subvention annuelle	8.000.—
Forum économique et culturel des régions, Neuchâtel, subvention annuelle.....	15.000.—
Forum économique et culturel des régions, Neuchâtel, subvention complémentaire	25.000.—
Fédération des sociétés théâtrales d'amateurs, Bulle, subvention annuelle	2.000.—
CORODIS, Démoret, subvention annuelle.....	10.000.—
Club 44, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	55.000.—
ARTOS, Démoret, subvention	1.000.—
La Tarentule, Saint-Aubin, subvention annuelle	13.000.—
Tape'Nads Compagnie de danse, Neuchâtel, aide à la création pour " <i>Lueurs de l'aube</i> "	6.000.—
Tape'Nads, Compagnie de danse, Neuchâtel, subvention pour tournée en Allemagne.....	1.500.—
Carré d'choc productions, Couvet, aide à la création pour " <i>Tronche de vie</i> " et " <i>Les Trois Moustiquaires</i> "	4.000.—
Compagnie Objets-Fax, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	10.000.—
Compagnie Aloïs Troll, Neuchâtel, aide à la création pour " <i>La Malcastrée</i> "	3.000.—
Compagnie du Passage, Neuchâtel, aide à la création pour " <i>Lorenzaccio</i> "	50.000.—
Cod.Act, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour " <i>Siliknost</i> "	3.000.—
Isabelle Meyer, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour " <i>La Griffure</i> "	4.000.—
Stéphanie Majors, Neuchâtel, aide à la création pour " <i>Oui Emile pour la vie</i> "	2.000.—

8.5. Fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques

Le fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques permet notamment:

- l'octroi de subventions, de subsides ou de garanties de déficit pour des créations, des actions et des manifestations culturelles ponctuelles ou pour l'organisation de manifestations ayant un caractère unique ou dont l'inscription budgétaire n'a pu être prévue;
- l'acquisition de pièces de collection appartenant au patrimoine cantonal, ainsi que d'oeuvres créées par des artistes neuchâtelois contemporains;
- le soutien à la création d'oeuvres littéraires et l'aide à l'édition;
- la participation aux frais de formation et de perfectionnement des conservateurs et des responsables des musées neuchâtelois, ainsi qu'aux dépenses relatives à la promotion touristique cantonale de ces derniers;
- la participation à des institutions culturelles et artistiques d'importance nationale ou cantonale.

8.6. Arts

Achat d'œuvres d'art

	Fr.
Claude Alix Renaud, " <i>Compression IV</i> ", céramique, grès blanc et noir.....	650.—
Grégoire Müller, " <i>Anguille</i> ", huile sur toile	6.000.—
Alain Jaquet, sans titre, gravure rehaussée	2.000.—
Raymond Perrenoud, portrait de M. Francis Persoz, recteur de l'Université, huile sur toile	5.000.—
Claire Pagni, " <i>Printemps</i> ", dessin.....	2.800.—
Yvan Freymond, " <i>Homoerectus</i> ", sculpture métallique.....	2.300.—
Jean Bouille, " <i>Paysage de Bourgogne</i> ", huile sur toile	3.000.—
Boyko Mitkov, " <i>La ville dans la nuit</i> ", sculpture-bronze.....	3.400.—
Minala Jacques, " <i>Café de la Collégiale</i> ", deux vitraux	2.000.—
Marcus Egli, " <i>Un élément de la trilogie</i> ", sculpture	2.500.—
Marcel Mathys, " <i>Tetramorphe</i> ", trois bas-reliefs, bronze	12.000.—
Marcel Schweizer, " <i>Rouille</i> ", peinture murale	1.600.—
Anne-Charlotte Sahli, " <i>Montagne de rêve II</i> ", encre de chine sur papier chinois	500.—
Nicola Marcone, " <i>Les artifices de la nuit</i> ", huile sur toile.....	<u>3.500.—</u>
Total.....	<u>47.250.—</u>

Cotisations, subsides et subventions

	Fr.
Société des amis des arts, Neuchâtel, subvention annuelle.....	2.000.—
Société des amis des arts, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	2.000.—
Fondation suisse pour la restauration et la conservation du patrimoine photographique, Neuchâtel, subvention annuelle	10.000.—
SPSAS, subvention annuelle	3.500.—
SPSAS, subside pour l'organisation de la Triennale.....	5.000.—
Galerie et Groupe 2016, Hauterive, subvention annuelle	750.—

Espace <i>La Plage</i> subside pour expositions consacrées à de jeunes artistes neuchâtelois contemporains durant la saison 2002-2003.....	5.000.—
Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, subvention annuelle	30.000.—
Fondation Bex & Arts, Bex, subside pour l'organisation de la Triennale de sculpture en plein air	1.500.—
Centre culturel suisse, Paris, subside pour exposition collective	5.000.—
OneNightStand, Bâle, garantie de déficit pour projet artistique	1.922.—
Caisse de secours pour artistes suisses, Zurich, contribution	1.195.—
Total.....	<u>67.867.—</u>

Résumé des dépenses effectuées pour les arts

	Fr.
Achat d'œuvres d'art.....	47.250.—
Cotisations, subsides et subventions	<u>67.867.—</u>
Total.....	<u>115.117.—</u>

8.7. Lettres

Subventions payées

	Fr.
Editions Metropolis, Genève, aide à l'édition pour l'ouvrage de Liliane Roskopf " <i>Une histoire de famille</i> "	4.000.—
Editions Empreintes, Moudon, aide à l'édition pour le recueil de poèmes de Hugues Richard " <i>A toi seule je dis oui</i> "	2.000.—
Editions Empreintes, Moudon, aide à l'édition pour le recueil de Caroline Schumacher " <i>Les grandes vacances</i> "	3.000.—
Editions Raymond Meyer, Pully, achat d'un exemplaire de " <i>Ta main aveugle</i> " illustré par des gravures de Catherine Bolle	850.—
Editions L'Age d'Homme, Lausanne, aide à l'édition pour l'ouvrage de Bernadette Richard " <i>Femmes de Sable</i> "	3.000.—
Editions L'Age d'Homme, Lausanne, aide à l'édition pour le recueil de poèmes de Luc Wenger " <i>Au lieu-dit des mots</i> "	3.000.—
Editions L'Age d'Homme, Lausanne, aide à l'édition pour l'ouvrage de Julien Dunilac " <i>La Méduse</i> "	4.000.—
Editions de l'Hèbe, Grolley, aide à l'édition pour l'ouvrage de Claude Darbellay " <i>L'art de grandir</i> "	4.000.—
Editions de l'Aire, Vevey, aide à l'édition pour l'ouvrage de Jean-Marie Adatte " <i>Les dieux préfèrent le pagné</i> "	3.000.—
Editions José Corti, Paris, aide à l'édition pour l'ouvrage de Pierre Chappuis " <i>A portée de la voix</i> "	1.600.—
Editions à la Carte, Sierre, aide à l'édition pour l'ouvrage de Francis Jeanneret-Gris " <i>Le Grand Rendez-vous ou une haute lice pour une œuvre annoncée</i> "	3.000.—
Editions à la Carte, Sierre, aide à l'édition pour l'ouvrage de Roger-Louis Junod " <i>Mirjana et les siens</i> "	1.500.—
Editions d'autre part, Delémont, aide à l'édition pour l'ouvrage de Francis Jeanneret-Gris et Sandro Marcacci " <i>Cruautés</i> "	2.000.—

Editions Zoé, Carouge, aide à l'édition pour l'ouvrage de Jean-Pierre Bregnard "Le Fil qui chante"	4.000.—
Claude Darbellay, La Chaux-de-Fonds, subside pour favoriser la création d'une œuvre littéraire (solde)	5.000.—
Thomas Sandoz, La Chaux-de-Fonds, subside pour favoriser la création d'une œuvre littéraire (solde)	5.000.—
Pier-Angelo Vay, La Chaux-de-Fonds, subside pour favoriser la création d'une œuvre littéraire.....	5.000.—
Jean-Pierre Bregnard, La Chaux-de-Fonds, subside pour favoriser la création d'une œuvre littéraire (acompte)	10.000.—
Roger Favre, Neuchâtel, subside pour favoriser la création d'une œuvre littéraire....	5.000.—
Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, Neuchâtel, subvention annuelle	1.000.—
Prix International Jeunes Auteurs, Genève, subvention	1.100.—
Revue Versants, Neuchâtel, subvention annuelle	1.000.—
Total.....	<u>72.050.—</u>

Cotisation payée

	Fr.
Fondation pour la collaboration confédérale, Soleure, contribution annuelle	<u>1.925.—</u>
Total.....	<u>1.925.—</u>

Résumé des dépenses effectuées pour les lettres

	Fr.
Subventions payées	72.050.—
Cotisation payée	<u>1.925.—</u>
Total.....	<u>73.975.—</u>

8.8. Acquisition de pièces de collection appartenant au patrimoine cantonal

	Fr.
Subside à l'Association Jean-Jacques Rousseau de Neuchâtel pour l'acquisition d'un important manuscrit musical autographe signé de J.J. Rousseau.....	<u>6.000.—</u>
Total.....	<u>6.000.—</u>

8.9. Actions et manifestations culturelles diverses

	Fr.
Association cantonale des Musiques neuchâteloises, Cortaillod, subvention pour l'organisation d'un concours de composition et d'exécution musicales lors d'Expo.02	20.000.—
Association Agora, La Chaux-de-Fonds, garantie de déficit pour le Festival de la Plage des Six Pompes (2001 et 2002).....	7.476.—
Association Plonk & Replonk, La Chaux-de-Fonds, subvention pour la participation à l'exposition collective intitulée "The Soho in Ottakring 2002", à Vienne	4.000.—
Association ArtCanal, Le Landeron, contribution du canton	150.000.—

Association Vivre La Chaux-de-Fonds, La Chaux-de-Fonds, subvention pour la manifestation " <i>Italie 2002</i> "	20.000.—
Association Aristoloche du Moulin de Bevaix, Bevaix, subvention pour son 10 ^e anniversaire	1.000.—
Société suisse des journées cinématographiques, Soleure, subvention en faveur du Fonds pour le sous-titrage de films suisses	1.000.—
Société de Musique de Neuchâtel, subvention pour son 125 ^e anniversaire	5.000.—
Société de musique La Cécilienne, Le Landeron, subside pour la participation aux festivités du Nouvel An chinois à Hong Kong	4.000.—
Société de chant L'Avenir, St-Blaise, aide à la création de l'opéra comique " <i>Le chalet</i> "	4.000.—
2300 Plan 9, La Chaux-de-Fonds, subvention pour la 3 ^e édition de 2300 Plan 9	2.000.—
Compagnie Léon, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour " <i>Tache</i> "	3.000.—
Passion Cinéma, Neuchâtel, subvention pour la manifestation " <i>Les Films du Sud</i> " ..	2.500.—
Maison de l'Europe transjurassienne, Neuchâtel, subvention pour les Cafés de l'Europe	18.000.—
Stapferhaus, Lenzburg, subvention pour " <i>Swiss Ping Pong</i> " (solde)	7.500.—
Opéra Décentralisé, Auvornier, subvention pour la création de " <i>Trouble in Tahiti</i> " et " <i>Savitri</i> "	100.000.—
Europe-Envirocom, Neuchâtel, subvention	5.000.—
Cinepel SA, Neuchâtel, garantie de déficit pour la Fête du cinéma 2001	5.000.—
Commission du 800 ^e , Travers, subvention pour l'édition de l'ouvrage historique à l'occasion du 800 ^e anniversaire de la commune de Travers	2.500.—
Musée des Beaux-Arts, Le Locle, subvention pour l'organisation de l'exposition <i>Lermite</i> à l'occasion du 25 ^e anniversaire de la Fondation Lermite	4.000.—
Noon Production, St-Imier, subvention pour l'organisation du Festival national de jazz " <i>Diagonales.03</i> ", à La Chaux-de-Fonds	1.000.—
Stalker Films, Neuchâtel, subvention pour la réalisation du film " <i>Je suis ton père</i> " ...	5.000.—
Théâtre ABC, La Chaux-de-Fonds, subvention pour le projet autour du peintre Nando	2.000.—
Daniele Pintaudi, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour le spectacle musical " <i>éRotativa</i> "	2.000.—
Giovanni Sammali, La Chaux-de-Fonds, subvention pour l'exposition " <i>Drapeau.02</i> " ..	2.000.—
Association Tout le reste et singerie, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour " <i>La Servante</i> "	80.000.—
Denis Schneider, Cernier, complément au Prix Bachelin 2002 de Beaux-Arts	2.000.—
Christiane Givord, Les Planchettes, participation au Salon du livre de contes et des conteurs, Vendôme, France	1.000.—
Ensemble Clef d'Art, La Chaux-de-Fonds, garantie de déficit pour opéra	2.000.—
Orchestre de Chambre de Neuchâtel, subvention pour le dossier " <i>Développement musicaux</i> "	3.000.—
Pierre-André Delachaux, Môtiers, subvention pour l'exposition suisse de sculptures " <i>Môtiers 2003</i> " (acompte)	25.000.—
Total	<u>490.976.—</u>

Les comptes du fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques se présentent comme suit pour l'exercice 2002:

	Charges	Revenus
	Fr.	Fr.
Achat d'oeuvres d'art.....	47.250.—	
Subventions pour les arts et les lettres	91.592.—	
Subsides pour l'acquisition de pièces de collection	6.000.—	
Subsides pour actions et manifestations culturelles diverses	490.976.—	
Dons et legs.....		0.—
Recettes diverses		300.—
Frais de gérance et divers	18.847.90	
Bonification budgétaire.....		750.000.—
Excédent de recettes.....	<u>95.634.10</u>	
	<u>750.300.—</u>	<u>750.300.—</u>
Capital au 1 ^{er} janvier 2002.....		587.397.45
Excédent de recettes.....		<u>95.634.10</u>
Capital au 31 décembre 2002		<u>683.031.55</u>

8.10. Décoration artistique des bâtiments officiels

A la suite de l'organisation d'un concours restreint, M. Jean-Claude Schweizer a réalisé une œuvre à l'entrée du nouveau bâtiment destiné à l'ODRP, sur le site de Beauregard, à La Chaux-de-Fonds. Le crédit destiné à la création de l'œuvre s'élève à 30.000 francs.

Dans le cadre de la construction, à La Chaux-de-Fonds, d'un bâtiment destiné aux services de la police cantonale, aux juges d'instruction et au service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises, un concours d'intervention artistique à deux degrés a été organisé. 21 projets ont été déposés et examinés par le jury dans le 1^{er} degré du concours. Deux projets ont été retenus pour le 2^e degré. Le jury a retenu celui présenté par M. Alain Nicolet. Le budget total du concours est de 170.000 francs, dont 150.000 francs pour la réalisation du projet retenu.

8.11. Lecture et bibliothèques

Une somme de 2.268.429 fr. 24 a été versée en 2002 à titre de subventions ou pour l'achat d'ouvrages. Ce montant est réparti de la façon suivante:

	Fr.
Société neuchâteloise des sciences naturelles, subvention annuelle	8.000.—
Société neuchâteloise de géographie, subventions annuelles 2001-2002	8.000.—
Société suisse de Préhistoire et d'Archéologie, Bâle, subvention pour la publication d'un guide archéologique consacré à la région des Trois-Lacs et du Jura.....	7.100.—
Institut neuchâtelois, subvention pour la publication du 29 ^e cahier	6.000.—
Institut suisse de Rome, Zurich, subvention annuelle.....	1.000.—
Revue de théologie et de philosophie, Lausanne, subvention annuelle	4.000.—
Revue historique neuchâteloise, abonnement au Musée neuchâtelois.....	2.080.—
Nouvelle revue neuchâteloise, subvention annuelle	4.000.—

Musée d'histoire naturelle, La Chaux-de-Fonds, subvention pour l'édition de l'ouvrage " <i>Les oiseaux du canton de Neuchâtel</i> " (acompte).....	20.000.—
Bibliothèque publique et universitaire, Neuchâtel, subvention annuelle	1.460.000.—
Bibliothèque Pestalozzi, Neuchâtel, subvention annuelle	7.000.—
Bibliothèque des Jeunes, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	7.000.—
Bibliothèque de la Ville, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	575.000.—
Bibliothèque communale, Le Locle, subvention annuelle	35.000.—
Bibliothèque communale, Fontainemelon, subvention annuelle	4.000.—
Bibliothèque communale, Peseux, subvention annuelle	12.000.—
Bibliothèque communale, Fleurier, subvention annuelle	3.000.—
Bibliothèque communale, Couvet, subvention annuelle	500.—
Bibliothèque pour Tous, Berne, subvention annuelle.....	11.000.—
Bibliothèque sonore romande, Lausanne, subvention annuelle	1.800.—
Bibliocentre de la Suisse romande, Lausanne, subvention pour la contribution du canton au Prix BPT de Bibliomedia Suisse	500.—
Bibliothèque des pasteurs, Neuchâtel, subvention annuelle.....	12.000.—
Bibliothèque des aveugles, Zurich, subvention annuelle	610.—
Le Petit Ami des Animaux, Neuchâtel, abonnement	1.080.—
Nos oiseaux, Neuchâtel, abonnement	960.—
Editions Casagrande, Bellinzone, subside pour la traduction en italien de l'ouvrage " <i>Le Vallon de l'Ermitage</i> " de Friedrich Dürrenmatt.....	3.000.—
Editions Fragnière, Fribourg, subside pour l'édition de l'ouvrage " <i>Trois Lacs – Un terroir</i> " / <i>A table au Pays de l'Expo.02</i>	5.000.—
Editions Cabédita, Yens-sur-Morges, subvention pour l'édition de l'ouvrage " <i>Mémoire d'une Suisse en guerre</i> "	4.000.—
Editions Cabédita, Yens-sur-Morges, subvention pour l'édition de l'ouvrage " <i>Les Borel, de Neuchâtel à San Francisco, du savetier au financier</i> "	5.000.—
Editions La Chatière, Chézard, subvention pour l'édition d'un ouvrage consacré aux indiennes neuchâteloises	5.000.—
Nouvelles Editions d'En-Haut, La Chaux-de-Fonds, subvention pour l'édition du roman de l'écrivain loclois Louis-Albert Zbinden " <i>Les Années adorables</i> "	3.500.—
Association Ferdinand Gonseth, St-Imier, subvention annuelle	5.000.—
Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, subside pour l'édition d'une publication regroupant des textes inédits des écrivains neuchâtelois et jurassiens ...	2.000.—
Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, subside action bibliothèque....	5.716.69
Club jurassien, Areuse, abonnement <i>Le Rameau de sapin</i>	2.070.—
AROLE, Lausanne, subvention annuelle	1.500.—
Fondation de l'œuvre suisse des lectures pour la Jeunesse, Zurich, subvention annuelle	1.950.—
Paroisse de Couvet, subvention pour l'édition de l'ouvrage " <i>Histoire de la paroisse et du temple de Couvet</i> "	2.000.—
Ben&Han Passerelles culturelles, Genève, subvention pour la manifestation " <i>Voyage autour de Blaise-Cendrars</i> ", lecture musicale et rencontres	500.—
Achat d'ouvrages	30.562.55

8.12. Bibliobus

Population desservie

En 2002, l'Association du Bibliobus neuchâtelois a desservi 41 communes:

- Jusqu'au mois de juillet 2002: 32 communes avec le bus et 9 communes par 6 succursales. La commune de Fresens a adhéré à la Bibliothèque intercommunale de La Béroche le 1^{er} janvier 2002.
- Dès le mois d'août 2002: 31 communes avec le bus et 10 communes par 7 succursales, suite à l'ouverture, à Marin-Epagnier, d'une nouvelle bibliothèque gérée par l'Association du Bibliobus neuchâtelois.

Le nombre d'habitants desservis était de 53'931 au 1^{er} janvier 2002 (53'470 au 1^{er} janvier 2001).

11'057 lecteurs étaient inscrits au 31 décembre 2002 (10'154 au 31 décembre 2001).

785 lecteurs n'empruntant plus de livres ont été retirés des fichiers et 1'688 nouvelles inscriptions ont été enregistrées.

Prêts

Le Bibliobus neuchâtelois a prêté 228'592 documents en 2002 (210'961 en 2001):

74'228 prêts dans le bus (32,5%) et
154'364 prêts dans les succursales (67,5%), ou

66'191 documents adultes (29%) et
162'401 documents enfants (71%)

Multimédias

Disques compacts

Au 31 décembre 2002, 4'236 disques compacts étaient disponibles et figuraient dans le catalogue informatisé.

3'480 disques compacts ont été prêtés en 2002.

Cassettes vidéo et DVD vidéo

Le prêt de DVD vidéo a débuté à Marin-Epagnier au mois d'août 2002. Ce nouveau service sera étendu progressivement à l'ensemble du réseau (bus et succursales).

Au 31 décembre 2002, 157 DVD vidéo et 1'361 cassettes vidéo (au total 1'518 films) étaient disponibles et figuraient dans le catalogue informatisé.

3'951 films ont été prêtés en 2002.

CD-Rom

Le service de prêt de CD-Rom était déjà proposé dans le bibliobus depuis 2001. Il a été introduit à la bibliothèque de Marin-Epagnier au mois d'août 2002 et sera étendu progressivement à l'ensemble du réseau.

Au 31 décembre 2002, 325 CD-Rom étaient disponibles et figuraient dans le catalogue informatisé.

686 CD-Rom ont été prêtés en 2002.

Réservations

12'092 réservations ont été satisfaites en 2002 (10'154 en 2001).

Fonds

L'exiguïté des locaux de La Chaux-de-Fonds (dépôt) a obligé le Bibliobus à procéder à un sévère désherbage de ses fonds. 6'021 documents (doublets ou livres usagés) ont ainsi été supprimés.

Stock de documents disponibles au 31 décembre 2002:

Au total: 119'524 documents (117'954 au 31 décembre 2001).

En tenant compte du désherbage, 7'591 nouveaux documents ont été introduits dans le catalogue en 2002.

Le fonds de documents se répartit comme suit:

Par âge:

- Documents adultes: 66'198
- Documents enfants: 53'326

Par genre:

- 109'979 livres (109'580 au 31 décembre 2001)
- 3'466 numéros de revues (3'367 au 31 décembre 2001)
- 4'236 disques compacts (3'932 au 31 décembre 2001)
- 1'361 cassettes vidéo (913 au 31 décembre 2001)
- 157 DVD vidéo (début du service en 2002)
- 325 CD-Rom (162 au 31 décembre 2002)

Comptes

Les comptes 2002 se présentent de la façon suivante:

Charges	Fr. 944'799.14
Recettes	<u>Fr. 919'009.25</u>
Excédent de charges	<u>Fr. 25'789.89</u>

L'excédent de charges de 25'789 fr. 89 a été porté en diminution de la fortune de 111.735 fr. 06 qui figurait au bilan au 31 décembre 2001. Ainsi la fortune, au 31 décembre 2002, s'élève à 85'945 fr. 17, montant auquel il y a lieu d'ajouter 40.000 francs représentant la réserve pour le renouvellement du matériel informatique.

8.13. Cinéma

Un montant de 83.962 fr. 80 a été versé à titre de subventions pour des réalisations ou aux institutions suivantes:

	Fr.
Association La Lanterne Magique, Neuchâtel, subvention annuelle	25.000.—
Association La Lanterne Magique, Neuchâtel, subside pour le sous-titrage en anglais du court-métrage " <i>La Malédiction du miroir</i> "	1.500.—
Daniel Kunzi, La Chaux-de-Fonds, subside pour la réalisation du film documentaire " <i>Quand la Suisse aidait la République espagnole</i> "	5.000.—
Daniel Kunzi, La Chaux-de-Fonds, subside pour la réalisation du film " <i>Des Suisses à l'aventure</i> "	5.000.—
Jean-Blaise Junod, La Chaux-de-Fonds, subside pour la réalisation du film " <i>Scènes du voyage</i> "	15.000.—
CAB Productions SA, Lausanne, subside pour la réalisation du film " <i>B comme Béjart</i> " de Marcel Schüpbach	5.000.—

Festival international du film fantastique, à Neuchâtel, subvention	10.000.—
Sand Films, Neuchâtel, subside pour la réalisation du film " <i>Le cheval frontière</i> " de Jacques Sandoz	5.000.—
I-Magus Production de films, Châtelat-Monible, subside pour la réalisation du film " <i>Eastern</i> " de Franz Rickenbach	8.000.—
Auby Films Productions, Neuchâtel, subside pour la réalisation du court-métrage " <i>Le vent de Beyrouth</i> " d'Ovidio El-Hout.....	3.000.—
Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel, Lausanne	1.462.80

8.14. Révision de la loi sur le cinéma

Par arrêté du 4 juillet 2001, le Conseil d'Etat a chargé le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles et le Département de l'économie publique de lui faire des propositions de modifications de l'actuelle loi cantonale sur le cinéma qui date de 1966.

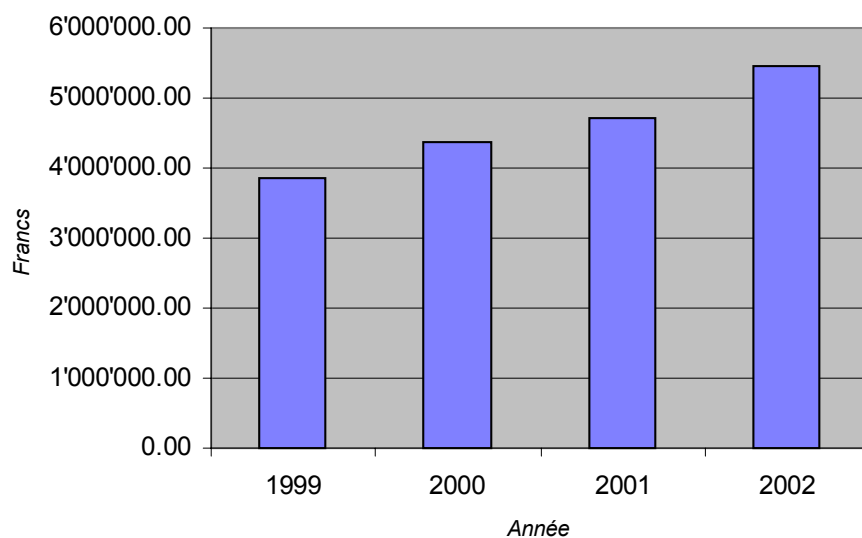
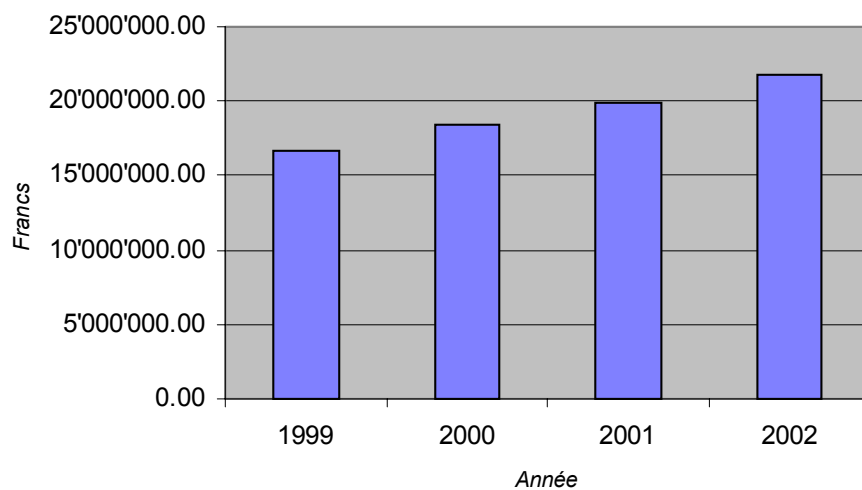
Le groupe de travail qui s'est penché sur l'adaptation de cette loi aux nouvelles dispositions fédérales a conclu qu'il fallait proposer une nouvelle loi au Grand Conseil, assortie d'une proposition de création d'un fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique.

8.15. Classement de films

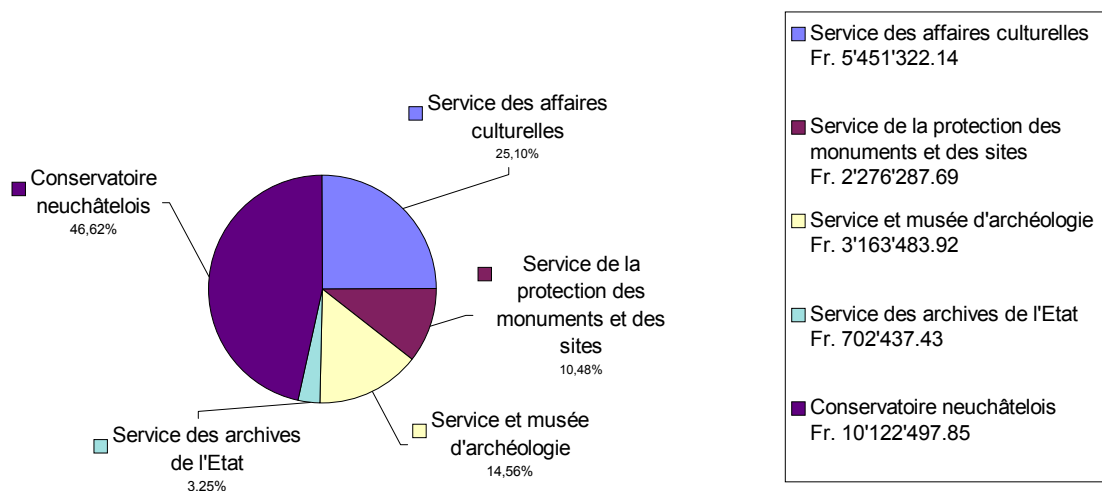
En 2002, le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles a été requis de prendre 182 décisions de classement pour des films programmés dans les salles du canton. 97 d'entre eux n'étaient autorisés qu'à partir de 12 ans contre 23 qui étaient visibles par tous. 4 dérogations ont en outre été accordées. En ce qui concerne les films dont le public ne pouvait être réparti dans des catégories pour enfants, 56 n'étaient autorisés qu'à partir de 16 ans et 2 au-delà de 18 ans.

8.16. Institut neuchâtelois

Une subvention de 4.000 francs a été versée, en 2002, à l'Institut neuchâtelois.

8.17. Evolution des charges nettes du Service des affaires culturelles**8.18. Evolution des charges nettes du secteur "Affaires culturelles du DIPAC"**

8.19. Répartition des charges du secteur "Affaires culturelles du DIPAC" – année 2002 (service des affaires culturelles, service de la protection des monuments et des sites, service et musée d'archéologie, service des archives de l'Etat et Conservatoire neuchâtelois)



9. CONSERVATOIRE NEUCHATELOIS

Généralités

La poursuite des travaux en vue de l'intégration du Conservatoire neuchâtelois au sein d'une Haute École de Musique Romande travaillant en réseau reste un objectif prioritaire. Depuis l'automne 2001, un mandat spécifique a été confié à René Michon. Dans cette perspective, la collaboration entre les deux écoles du canton s'est encore intensifiée dans tous les secteurs où cela était possible. En septembre 2002, un poste de bibliothécaire à 100% réparti sur les deux sites du Conservatoire neuchâtelois a été créé afin de réorganiser et informatiser les collections. La bibliothèque fait désormais partie de RERO, le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale.

Haute école de musique (HEM)

Le 20 septembre 2002, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP) a décidé du principe de créer une Haute école de musique pour l'ensemble des cantons romands. Cette école devra être organisée en réseau.

La CIIP a décidé de créer un groupe de travail ad hoc chargé de définir un modèle d'organisation, de direction et de fonctionnement de la HEMSR, de proposer une organisation du contrôle de la qualité, de ses principes et de ses critères, d'élaborer un projet d'accord intercantonal.

Le chef du Service des affaires culturelles et René Michon, chargé de mandat, représenteront le Conservatoire neuchâtelois au sein de ce groupe de travail qui entrera en activité au début 2003.

En outre et conformément à la décision prise par la CIIP, le Conservatoire neuchâtelois déposera au début de l'année 2003, auprès de la CDIP, un dossier de reconnaissance de ses diplômes professionnels.

Commission consultative du Conservatoire neuchâtelois

La commission s'est réunie deux fois en 2002 et a traité les éléments suivants:

- évolution du dossier HEM;
- variation du taux d'activité des professeurs du Conservatoire neuchâtelois;
- modification du règlement des études et des examens;
- propositions de nomination de professeurs;
- projet de construction d'un bâtiment destiné au Conservatoire de musique de Neuchâtel et la Haute école de gestion sur le site Crêt-Taconnet/Ecoparc, à Neuchâtel.

Comité de direction du Conservatoire neuchâtelois

Le comité s'est réuni à quatre reprises en séances plénières et cinq fois en comité restreint.

Les points principaux suivants ont été traités lors de ces réunions:

- Haute école de musique;
- bibliothèque du Conservatoire neuchâtelois;
- perfectionnement professionnel et formation continue;
- projet d'atelier lyrique;

- formation en psychopédagogie;
- révision du règlement et des études et des examens;
- comptes 2001 et budget 2003;
- bâtiment pour le Conservatoire de musique de Neuchâtel.

Groupe de travail "taux d'activité des professeurs du Conservatoire neuchâtelois"

Le 22 avril 2002, la Commission consultative du Conservatoire neuchâtelois a désigné un groupe de travail chargé notamment de trouver une solution visant à atténuer les effets salariaux découlant des variations du nombre d'élèves attribués aux professeurs du Conservatoire. Ce groupe de travail, présidé par le chef du Service des affaires culturelles, s'est réuni à cinq reprises en 2002.

Ses principales réflexions ont porté sur les éléments suivants:

- mise en place d'un système de thésaurisation personnelle proposé aux enseignants du Conservatoire neuchâtelois;
- développement de la formation continue et du perfectionnement professionnel des professeurs;
- modalités d'attribution des élèves.

Des propositions, sur ces thèmes, seront soumises à la Commission consultative du Conservatoire neuchâtelois, puis au Conseil d'Etat en vue d'une mise en application à la rentrée d'août 2003.

9.1. Conservatoire de musique de Neuchâtel

Généralités

En ville de Neuchâtel, la situation immobilière du Conservatoire (CMN) est toujours aussi préoccupante. Faute de locaux en suffisance, certains professeurs sont contraints d'assumer leur enseignement à domicile! Rappelons pour mémoire que la proposition d'implantation d'une nouvelle école rassemblant le Conservatoire (CMN) et la Haute École de Gestion (HEG) sur le site du Crêt-Taconnet faite par une commission ad hoc avait reçu l'aval du Conseil d'Etat l'année dernière. Un rapport a été adressé au Grand Conseil en automne 2002 et un crédit d'études de 1,5 million de francs a été accordé. La commission siège régulièrement avec comme objectif le dépôt d'un rapport définitif à l'intention du Grand Conseil pour le début de l'année 2004.

La pédagogie musicale reste bien sûr notre terrain privilégié. Il n'est plus à démontrer qu'au-delà d'être un simple loisir, l'apprentissage de la musique participe au développement de l'enfant. Les profonds changements qui façonnent l'environnement social nous obligent à repenser notre rôle. Cette prise de conscience a incité les professeurs à réviser et modifier l'offre en matière d'enseignement. Dès la rentrée scolaire, de nouvelles structures de cours ont été proposées et ont obtenu déjà un succès encourageant. Parmi les propositions les plus marquantes, notons la possibilité offerte aux professeurs le désirant de réunir toutes les quatre semaines un groupe de trois élèves pour développer un thème pédagogique parallèle à l'enseignement individuel.

La fin des études musicales non professionnelles (degré terminal) a été redéfinie afin de mieux correspondre aux besoins et possibilités des étudiants de cette section. Parallèlement à ces démarches, la formation continue s'est considérablement étoffée, car il est indispensable de doter le corps enseignant d'outils pédagogiques adaptés aux buts du Conservatoire.

Effectif des élèves

À la rentrée scolaire 2002, le Conservatoire compte 1'350 étudiants (1'365 en 2001) dont 117 élèves (116 en 2001) provenant des fanfares et harmonies neuchâteloises:

- Élèves amateurs (y compris les classes libres)	1'231	(1'243)
- Élèves préprofessionnels et professionnels	119	(122)

Corps enseignant

Actuellement, le Conservatoire compte 93 professeurs, dont 49 professeurs nommés, 43 chargés de cours et 1 stagiaire. Ont été fêtés pour 20 ans d'activité: M. Marc Borel et M^{me} Josette Donzé; pour 30 ans d'activité: M^{me} Danièle Othenin-Girard.

Départs

M. Christian Kummli a mis un terme à son activité d'enseignement de solfège pour fanfares et M. Jorge Fresno a pris sa retraite à fin août 2002.

Engagements

Ont été engagés en qualité de chargés de cours M^{me} Dominique Weibel (expression corporelle), MM. Stève Muriset (orchestre), Olivier Nussbaum (improvisation), Maurice Peretti (atelier jazz), Olivier Richard (Taï-Chi), Zoltàn Toth (alto).

M^{me} Joëlle Eichenberger a été engagée comme bibliothécaire.

Titres décernés

- 1 (0) Certificat supérieur d'études non professionnelles (chant)
- 4 (6) Certificats d'études non professionnelles (1 piano - 2 violon – 1 flûte traversière)
- 6 (7) Certificats d'entrée en section professionnelle (3 violon – 1 trombone – 1 trompette – 1 flûte traversière)
- 16 (7) Diplômes d'enseignement instrumental ou vocal (6 violon – 5 piano – 2 chant – 1 orgue – 1 trompette – 1 violoncelle)
- 4 (12) Attestations de perfectionnement instrumental (2 violoncelle – 1 violon – 1 chant)
- 1 (0) Attestation de perfectionnement en accompagnement (piano)
- 1 (0) Attestation de perfectionnement en musique de chambre (chant)
- 7 (3) Prix de virtuosité (4 chant - 2 piano – 1 violon)

Auditions, examens publics, concerts et autres manifestations

Auditions: 188 auditions ont eu lieu (181 en 2001), dont 173 dans les locaux du Conservatoire de Neuchâtel et 15 à l'extérieur (Temples de Colombier, Boudry, Peseux, Chapelle de Couvet, Collèges de La Fontenelle Cernier, de Cressier, de la Promenade Neuchâtel, Musée d'Art et d'Histoire Neuchâtel).

Examens publics des classes professionnelles (dans le cadre du Conservatoire neuchâtelois): 1^{ère} session (mars): 25 séances; 2^e session (mai/juin): 31 séances.

Concerts: "Les Enfantines", 1 concert-spectacle destiné aux petits; "Dimanches Nostalgie": 1 concert-conférence et 1 soirée musicale et gastronomique; "Samedis Promotion": 4 concerts donnés par de jeunes talents de l'Ecole de musique; "Récitals du Jeudi": 6 concerts de musique de chambre; "L'Orchestre de l'Ecole de musique et de l'Ecole secondaire" placé sous la direction de MM. Tomas Mercado et Steve Muriset a donné 2 concerts; "L'Harmonie du Conservatoire de Neuchâtel" placée sous la direction de V. Baroni a donné 3 concerts dont 2 dans le cadre d'Expo.02 (création musicale "Dame Helvétie" et prestations lors de la journée cantonale neuchâteloise); Le "Chœur et Ensemble vocal du Conservatoire" placés sous la direction de C. Keiser ont donné 2 concerts; "L'Orchestre du Conservatoire neuchâtelois" a donné 4 concerts dont 1 organisé avec l'Association des Amis du Conservatoire de Neuchâtel.

Autres manifestations: "Fête de la musique"; pendant deux jours le Conservatoire a proposé une trentaine de concerts/auditions/spectacles/ateliers/présentations et a profité de cette manifestation pour marquer sa Fête bisannuelle et organiser une opération "portes ouvertes". Dans le cadre des "Ateliers de l'Ecole de musique", le Conservatoire a organisé 2 cours destinés aux enfants et 5 cours destinés aux adultes. Dans le cadre de la section professionnelle, le Conservatoire a organisé 2 cours de Maître. De plus le CMN a organisé le concours de la Bourse "Maurice RUBELI". Quatre cérémonies de clôture ont été organisées: 1 à Neuchâtel, 1 à Peseux, 1 à Cernier, 1 à Môtiers.

Formation continue

Dans le cadre de la formation continue et des séminaires pédagogiques destinés aux enseignants et aux étudiants professionnels du Conservatoire neuchâtelois, 7 stages, dont 1 destiné également aux parents et aux intervenants de la petite enfance, ont été organisés.

Distinctions

Se sont distingués en 2002:

Francine Lehmann, classe de J. Roth, représentante de la Suisse pour la finale du concours Eurovision de la chanson. Dans les épreuves régionales du concours suisse de musique pour la jeunesse à Lausanne, se sont distingués: 1^{er} Prix avec mention: Saskia Bieler, violon, classe de A. Bauer, Daniel Meller, violon, classe de C. Haering, Carole Aubert et Lauriane Follonier, piano, classe de M. Pantillon; 1^{er} Prix: Julia Baniewicz, violon, classe S. Muhmenthaler; 2^e Prix: Matthias Zadory, violoncelle, classe de F. Hotz, Aurélien Saudan, saxophone, classe de L. Estpoppey; 3^e Prix: Ludovic Huguelet, saxophone, classe de L. Estpoppey, Robin Sarnau, violon, classe de A. Bauer. Daniel Meller, violon, membre du trio Antares, élève de C. Haering, a remporté le 3^e Prix du concours international de musique de chambre Charles Hennen à Heerlen aux Pays-Bas. Estelle Beiner, violon, classe de A. Bauer, est lauréate du concours de la Bourse Maurice Rubeli 2002. André Fischer, professeur de guitare, a remporté le 3^e Prix du concours international K. Scheit de Vienne. Marc Paquin, violon, classe de S. Muhmenthaler, est lauréat de la Fondation Jmanuel et Evamaria Schenk de Zofingen.

9.2. Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds/Le Locle

Généralités

L'important travail accompli par René Michon dans le secteur des études professionnelles a permis à l'équipe de direction de mieux concentrer ses efforts sur la section non professionnelle. Ainsi, et aussi grâce aux compétences et à l'engagement personnel des professeurs, des améliorations sensibles ont pu être apportées dans ce domaine, notamment par le développement du département jazz, la mise sur pied des "brunches musicaux" en collaboration avec le Centre d'Animation et de Rencontre (CAR), l'essor de la musique d'ensemble et surtout la réforme complète de l'enseignement du solfège. Ces éléments ont pour objectif de mettre l'enseignement

de la musique plus en phase avec les besoins et les attentes des jeunes d'aujourd'hui, sans préjudice de la qualité, ainsi que d'accentuer la présence du Conservatoire dans la vie de la Cité.

Ces évolutions, et surtout le succès qu'elles connaissent, ont amené le Conservatoire à se trouver en manque de locaux, aussi bien au Locle qu'à La Chaux-de-Fonds. Des solutions sont à l'étude, qui devraient permettre de résoudre ce problème de manière satisfaisante et à des conditions acceptables.

Mais de telles innovations obligent les professeurs à remettre en question l'enseignement traditionnel auquel ils avaient été formés, et qui n'avait que très peu évolué ces 30 dernières années. D'entente et en collaboration avec le Conservatoire de Neuchâtel, nous avons donc développé un plan de formation continue dont les premiers cours et ateliers ont reçu un accueil très favorable.

Effectif des élèves

A la rentrée d'août 2002, le Conservatoire de La Chaux-de-Fonds–Le Locle comptait au total 1'085 élèves (1'049 en 2001, 1'068 en 2000) répartis comme suit:

- élèves amateurs (y compris la classe libre): 981 (964)
- étudiants préprofessionnels et professionnels: 104 (85)

Corps enseignant

Le 31 décembre 2002, le Conservatoire compte 47 (45) professeurs nommés, 28 (24) chargés de cours et 3 (2) remplaçants.

Départs

M^{me} Elisabeth Rordorf, *rythmique*,
M^{me} Anne-Marie Corthésy, *piano*, décédée.

Engagements

MM. Claude Buri, *guitare jazz*, Pascal Desarzens, *violoncelle*, Enza Pintaudi, *flûte traversière*,
M. Alain Tissot, *batterie jazz*.

Titres décernés

- 6 (5) certificats d'études non professionnelles (clarinette 2; piano 2; trombone -option jazz- 1; violon 1)
- 1 (2) certificat supérieur d'études non professionnelles (trombone -option jazz)
- 6 (7) certificats d'entrée en section professionnelle (clarinette 1; cor 1; harpe 1; piano 1; saxophone 1; violoncelle 1)
- 9 (8) diplômes d'enseignement instrumental (clavecin 1; harpe 1; piano 5; violon 2)
- 5 (8) attestations de perfectionnement (clavecin/musique de chambre 1; clarinette 1; piano 1; violon 2)
- 3 (2) prix de virtuosité (flûte traversière 2; harpe 1)

Auditions, concerts et autres manifestations

118 (104) auditions ont eu lieu en 2002, auxquelles s'ajoutent 39 (20) séances d'examens publics et 3 (3) cérémonies de clôture. A noter que parmi les examens publics, 11 se sont déroulés à Neuchâtel accueillant les élèves de La Chaux-de-Fonds et 10 à La Chaux-de-Fonds, accueillant les élèves de Neuchâtel.

Concerts des Heures de Musique: Les 12 concerts des Heures de Musique ont eu lieu à la Salle Fallier, à l'exception de celui du 3 mai au Temple Allemand, celui du 21 décembre à l'église du Noirmont et celui du 22 décembre à la Salle de Musique de La Chaux-de-Fonds.

Des brunches musicaux ont été organisés à cinq reprises.

Le Kiosque à Musique/Radio Suisse Romande–La Première s'est déroulé le 16 mars avec la participation de La Camerata de Pierre-Henri Ducommun, de l'Ensemble de cuivres de Martial Rosselet, du Groupe vocal de Nicole Jaquet-Henry, du Big Band des Elèves du Conservatoire (BEC), des classes professionnelles et non professionnelles du Conservatoire, etc.

La finale du Concours suisse de musique pour la jeunesse (CSMJ), organisée par le Conservatoire a eu lieu du 2 au 5 mai.

La Fête de la Musique, du 21 au 23 juin, a vu la participation de l'Orchestre de chambre de La Chaux-de-Fonds, du BEC, de l'atelier d'improvisation, du quatuor de cuivres "Sofia", des classes de solfège, rythmique et instruments.

Six concerts ont été organisés par des tiers à la Salle Fallier.

Conférences, cours spéciaux, formation continue

Tous les cours spéciaux sont destinés aux étudiants et/ou aux professeurs de La Chaux-de-Fonds, aussi bien qu'à ceux de Neuchâtel.

12 et 13 janvier, stage sur le thème de la pédagogie de l'écoute avec la participation de Françoise Lombard.

26 et 27 janvier, 23 et 24 mars, 11 et 12 mai, 9 et 10 novembre, Pédagogie de la Musique et du Mouvement, stages dirigés par Anne-Marie Grosser, musicienne et ethnomusicologue, spécialisée dans le collectage et l'analyse de la chanson, ainsi que du jeu-chanté pour l'enfant.

9 – 17 février, 18 – 26 mars, 18 mai au 8 juin, 28 novembre au 7 décembre, cours d'interprétation pour l'ensemble des étudiants de la section professionnelle, par Marc Bourdeau.

7, 8 et 9 mars, 21, 22 et 23 mars, 5, 6, et 7 septembre, 19, 20 et 21 septembre, cours de pédagogie donné par Julio Fernandez.

19 - 25 août, accueil de l'Académie de Cor, organisée par Bruno Schneider.

26 et 27 octobre, stage "Le Jeu du Geste" par Dominique Weibel. Travail corporel pour musiciens, relaxation et introduction à la méthode Feldenkrais.

4 novembre, Masterclass de percussion par Fritz Hauser.

20 – 24 novembre, camp de Musique de chambre à Blonay avec la participation de Karl Engel, *pianiste*.

D'autres cours de formation continue ouverts aux professeurs et/ou aux élèves du Conservatoire de La Chaux-de-Fonds ont eu lieu au Conservatoire de Neuchâtel.

Échanges inter-Conservatoires

Du 25 au 29 avril 2002, les classes professionnelles de flûte sont allées suivre un stage en Sardaigne à la "Scuola Sívica di Cagliari" avec la classe de Ricardo Ghiani.

Concours

- 9 mars Concours jurassien des Solistes et Ensembles, nos élèves lauréats (section non professionnelle): Natacha Wermeille et Jessica Bouduban, flûtes.
- 16 et 17 mars Éliminatoires du Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse (CSMJ) à Lausanne. Nos élèves ont obtenu les distinctions suivantes: Aurélie Matthey, violon, 1^{er} prix avec mention, Noémy Braun, 1^{er} prix et Zoé Guinand, 3^e prix, violoncelle, catégorie I, Anne-Violaine Pécoud, 2^e prix et Anna Heusler, 3^e prix, violoncelle, catégorie II.
- 3, 4 et 5 mai Accueil et organisation de la Finale du Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse (CSMJ). Nos élèves lauréats: Noémy Braun, violoncelle, Aurélie Matthey, violon, Saskia Bieler, violon.
- 24 novembre Concours international de piano de l'Association "Jeune Musique" à Fribourg, Raphaël Kraiko, 2^e prix.

Chœur et orchestre

- 20 janvier Orchestre du Conservatoire neuchâtelois (ODCN) avec Ana Chumachenko, violon, David Porcelijn, direction, Temple du Bas, Neuchâtel.
- 3 février Oratorio de Noël de J-S Bach, Chorale Faller et Orchestre du Conservatoire, Temple Farel à La Chaux-de-Fonds.
- 22 février Concert du Chœur du Lycée Blaise-Cendrars et de l'orchestre du Conservatoire de La Chaux-de-Fonds – Le Locle, sous la direction de François Cattin, à la Salle de Musique de La Chaux-de-Fonds.
- 14-17 mai Les professeurs et les étudiants de la classe professionnelle de percussion constituent l'Orchestre de l'Arteplage de Neuchâtel pour le spectacle d'ouverture d'Expo.02.
- 25 mai Participation du Big Band du Conservatoire aux journées cantonales neuchâteloises dans le cadre d'Expo.02.
- 2 juillet Concert de Clôture, avec la participation de l'ODCN sous la direction de Nicolas Farine, des classes de piano et de solfège, de La Camerata et de l'option Jazz, salle de Musique de La Chaux-de-Fonds.
- 22-28 août Des membres du Big Band du Conservatoire ainsi que d'autres professeurs forment l'essentiel de l'orchestre de Jardins Musicaux pour les opéras Savitri, de Gustav Holz, et Trouble in Tahiti, de Léonard Bernstein.
- 24 août Dans le cadre des Jardins Musicaux, création de "L'œil du Cyclope", composition de Daniel Perrin, par le Big Band du Conservatoire.
- 27 octobre -
11 novembre Reprise au Théâtre de Carouge des opéras joués aux Jardins Musicaux.

Divers

- Les 10 février, 7 avril, 9 juin, le Conservatoire a hébergé l'Atelier de direction d'orchestre d'Eric Bauer.
- Du 6 au 17 mai ont eu lieu les traditionnelles "semaines portes ouvertes" du Conservatoire.
- Du 12 au 18 août, l'Orchestre de Jeunes de Winterthur a été accueilli au Conservatoire.
- Du 4 octobre au 3 novembre, le Conservatoire a abrité une exposition de photos de la région de Bergamo, dans le cadre de la manifestation "Italie 2002".

10. SERVICE DE LA PROTECTION DES MONUMENTS ET DES SITES

10.1. Généralités

Commission cantonale des biens culturels

La commission cantonale des biens culturels a siégé en séance plénière à trois reprises en 2002. Une sous-commission pour le patrimoine rural a été créée; elle se réunit en principe une fois par mois.

Personnel

9 personnes pour 7 postes selon la répartition suivante:

- 1 chef de service
- 1 architecte 60%
- 1 technicien
- 2 historiennes des monuments 90% et 80%
- 1 archéologue médiéviste 60%
- 1 technicien en archéologie 90%
- 2 collaboratrices administratives 70% et 50%

Autres collaborateurs

Deux collaborateurs ont été engagés temporairement, l'un pour le classement de la bibliothèque et l'autre pour la préparation d'une étude sur la villa gallo-romaine de Colombier. Par ailleurs, un informaticien a été engagé par le STI pour appuyer, à 50%, le développement de l'informatique du service.

10.2. Connaissance

Recensement des bâtiments

Au printemps 2002 a débuté le recensement architectural des zones rurales du canton de Neuchâtel; quatre personnes s'en occupent à temps partiel, deux collaborateurs du SPMS, M^{me} Nicole Froidevaux et M. Bernard Boschung, et deux chercheurs mandatés par la Société suisse des traditions populaires: M^{me} Annette Combe et M. Daniel Glauser. L'ensemble du recensement, qui s'inscrit dans le prolongement de celui des zones d'ancienne localité, sera achevé en 5 ans; il se prolongera par la publication des deux ouvrages neuchâtelois de la série "Les maisons rurales de Suisse". M^{me} Claire Pigué complète ce recensement par celui des bâtiments à caractère non rural les plus marquants des zones concernées.

Recherches historiques, archéologiques et architecturales, inventaires

Le service a mené ou participé à des recherches historiques, à des investigations archéologiques ou techniques et à des relevés dans différents bâtiments, en collaboration parfois avec le dendrochronologue du service et musée cantonal d'archéologie et des restaurateurs d'art. Les

principaux édifices concernés sont: châteaux de Boudry, Gorgier, Môtiers et Valangin; tour des prisons, immeuble Château 9, Le Minaret (Serrières) et ancienne abbaye de Fontaine-André à Neuchâtel; immeuble Grand Rue 1 à Auvernier; immeuble Grand'Rue 24 à Saint-Blaise; domaine de Montmirail à Thielle; immeuble Ville 20-22 au Landeron; écoles et salles communales de Colombier et Peseux; ferme rue Jean-Labran 4 à Chézard-Saint-Martin; moulin de Bayerel à Vilars; temple Saint-Jean, ferme de La Combeta, ferme des Brandt, Maison Blanche et théâtre à La Chaux-de-Fonds; ferme Combe des Enfers 2 au Locle; Grand-Cachot-de-Vent à La Chaux-du-Milieu; temple de Rochefort; prieuré et immeuble Grande Rue 7 à Môtiers; immeuble Grand Rue 10, chalet Vaucher-Delacroix et hôtel de ville à Fleurier. Enfin, le service a effectué le tri des archives du bureau Pizzera SA, avant leur dépose au service des archives de l'Etat, tandis que des recherches ont été consacrées à l'architecture orientaliste des 19^e et 20^e siècles dans le canton, aux bâtiments Heimatstil, aux premiers transformateurs électriques, ainsi qu'au patrimoine industriel.

Une étude des problèmes posés par la conservation de la "pierre jaune", matériau de construction particulièrement représenté dans le patrimoine du canton, est en cours de réalisation par l'Expert Center pour la conservation du patrimoine bâti (EPFL), en collaboration avec l'Institut de géologie de l'Université de Neuchâtel et le service. Elle sera achevée en 2003.

10.3. Protection

Arrêtés de mise sous protection

Le Conseil d'Etat a adopté des arrêtés de mise sous protection ou à l'inventaire pour les objets suivants:

Colombier: pavillon de jardin, rue Basse 17; **Marin-Epagnier:** cité Martini; **Le Cerneux-Péquignot:** statue de Notre-Dame du Gardot; **Neuchâtel:** ancienne abbaye de Fontaine-André; **Môtiers:** parc et dépendances de la maison Grande Rue 7.

Permis de construire et plans d'aménagement

Les dossiers de permis de construire soumis au service concernent principalement les bâtiments mis sous protection ou à l'inventaire, les bâtiments situés en zone d'ancienne localité ainsi que certains situés hors zone à bâtir.

Le nombre des dossiers soumis ces quatre dernières années se présente comme suit:

1999	2000	2001	2002
258	178	220	225

10.4. Conservation

Chantiers

Les travaux réalisés sur des immeubles ou des objets intéressants, le plus souvent au bénéfice d'une décision de subvention, ont été suivis à des degrés divers par le service. Celui-ci a également répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils techniques, notamment pour l'utilisation des mortiers de chaux, le traitement des maçonneries et de la pierre de taille.

Subventions cantonales et fédérales

En 2002, 27 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total 925.313 francs et 23 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant total de 400.529 francs, ont été adoptés par le Conseil d'Etat ou le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles. Les subventions cantonales versées en 2002 se sont élevées à 789.575 francs (non compris les subventions cantonales versées pour la restauration du théâtre de La Chaux-de-Fonds et de l'église Notre-Dame de Neuchâtel, octroyées par le Grand Conseil) et les subventions fédérales se montent à 1.815.601 francs.

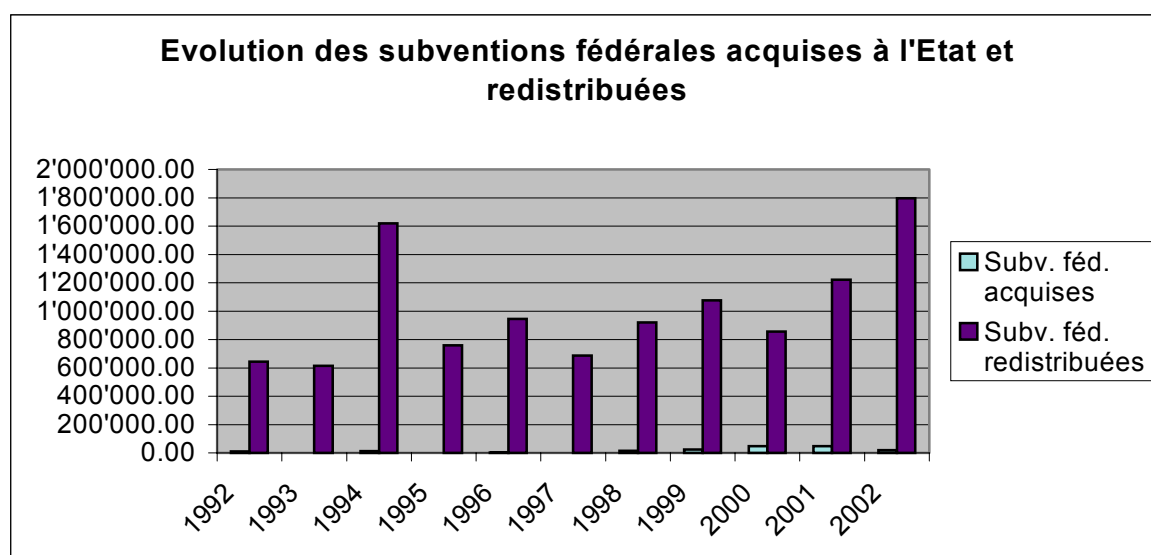
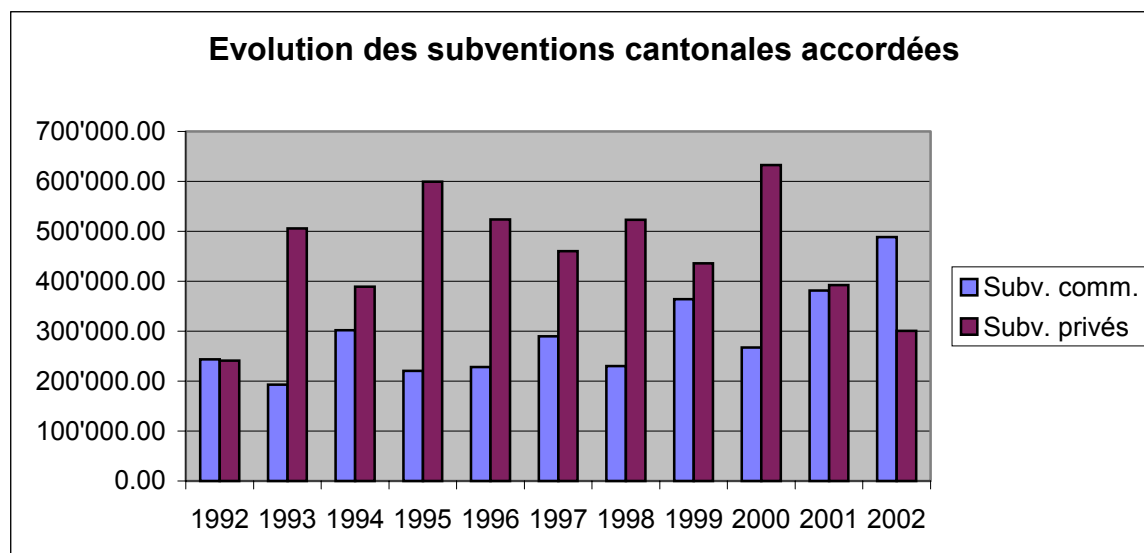
Le déroulement des chantiers les plus importants sur plusieurs années et l'échelonnement des paiements des subventions définitives permettent de planifier nos engagements financiers dans la limite des crédits budgétaires. Néanmoins, au 31 décembre 2002, le montant des subventions cantonales à honorer s'élevait à 1.728.490 francs, soit plus de deux ans du budget actuel.

La liste des objets concernés par des arrêtés en 2002 est la suivante:

Neuchâtel: bassin de la fontaine de la Justice, Escalier du Château 4, avenue de la Gare 24 "La Grande Rochette", Guillaume-Farel 11 "Le Minaret", Fleury 22, Musée d'histoire naturelle, Hôtel-de-Ville 4 "Maison du Concert", Bassin 14; **Auvernier:** recensement et restauration des puits et fontaines, Clos 2-4; **Le Landeron:** chapelle de Combes, Ville 20-22 "Maison de Vaumarcus"; **Les Verrières:** Grand-Bourgeau 73; **Boudry:** Louis-Favre 64, Louis-Favre 58, Vermondins 16, Louis-Favre 49; **La Sagne:** Temple; **La Chaux-de-Fonds:** Philippe-Henri-Mathey 19, inventaire des vitraux, Temple-Allemand 103, Eplatures-Grises 10b "Ferme de la Combeta", Promenade 8-10 "Le kikajon", Temple Saint-Jean, Sorbiers 21-23, Promenade 13, rue Neuve 6, Petites-Crosettes 6 "Ferme des Brandt"; **Saint-Blaise:** Grand-Rue 18 "Hôtel du Cheval-Blanc", église catholique; **Saint-Aubin:** temple; **Colombier:** Le Pontet; **Fleurier:** Temple 8 "Hôtel de ville"; **Coffrane:** recensement architectural; **Les Planchettes:** Temple; **Valangin:** Le Bourg; **Travers:** pont de pierre sur l'Areuse, château; **La Chaux-du-Milieu:** ferme du Grand-Cachot-de-Vent; **Bevaix:** Moulin de Bevaix; **Cernier:** fontaines; **Rochefort:** temple; **objet d'intérêt général:** participation cantonale au fonctionnement du Centre NIKE à Berne.

Le service est également sollicité dans le domaine de la protection des biens culturels en cas de conflit ou de catastrophe et suit à ce titre plusieurs dossiers cantonaux. Il a ainsi participé à la redistribution des subventions de l'Office fédéral de la protection civile pour l'inventaire de ses archives photographiques, pour l'établissement de l'inventaire des collections du Laténium, du Château et musée de Valangin et du Musée régional d'histoire et d'artisanat du Val-de-Travers à Môtiers, ainsi que pour le microfilmage des archives de la ville de Neuchâtel et pour la documentation de sécurité de la grange de l'abbaye de Fontaine-André.

Subventions accordées en 2002 par le Service de la protection des monuments et des sites					
Subventions aux communes	Subventions aux privés	Total	Subventions fédérales acquises à l'Etat	Subventions fédérales redistribuées	Total
488'646.00	300'929.00	789'575.00	19'545.00	1'796'056.00	1'815'601.00
61,89%	38,11%	100%	1,08%	98,92%	100%



10.5. Informations

Journées européennes du patrimoine et autres présentations

La 9^e édition des Journées européennes du patrimoine a eu lieu les 7 et 8 septembre 2002. Les visites se sont déroulées au Moulin de Bevaix, au théâtre de La Chaux-de-Fonds, à Montmirail et à la Fondation pour le patrimoine photographique à Neuchâtel. Environ 1'700 personnes y ont participé.

En outre, les collaborateurs ont mené plusieurs visites commentées et effectué des exposés à la demande de diverses associations et institutions. Jacques Bujard a, en particulier, prononcé une conférence au Berliner Kolloquium zur Bauforschung und Denkmalpflege de l'Université de Berlin sur ses travaux en Jordanie et donné trois cours sur les "Villes et villages, châteaux et églises du canton de Neuchâtel" à l'Université populaire neuchâteloise. Il a également siégé au sein de la Commission fédérale des monuments historiques, du comité de l'Icomos et de la commission

scientifique de l'Expert Center pour la conservation du patrimoine bâti et a présidé le Groupe de travail suisse pour l'archéologie du Moyen-Age et de l'époque moderne.

Publications

On peut signaler les publications suivantes des collaborateurs du service:

Jacques Bujard: "Les églises neuchâteloises à l'aube du Moyen Age", dans *Archéologie suisse*, 25.2002.2, pp. 58-65; "Les églises du haut Moyen Age dans l'arc jurassien", dans *Villes et villages. Tombes et églises. La Suisse de l'Antiquité tardive et du Haut Moyen-Age, Actes du colloque tenu à l'Université de Fribourg du 27 au 29 septembre 2001, Revue suisse d'art et d'archéologie*, vol. 59, cahier 3/2002, pp. 207-214; "Palais et châteaux omeyyades de Jordanie, Mchatta, Umm al-Walid et Khan al-Zabib", dans *Archéologie suisse*, 25.2002.3, pp. 24-31; Jacques Bujard et Jean-Daniel Morerod: "Colombier NE, de la villa au château - L'archéologie à la recherche d'une continuité", dans *De l'Antiquité tardive au Haut Moyen-Age (300-800) - Kontinuität und Neubegin*, éd. par Renata Windler et Michel Fuchs, Antiqua 35, Bâle, 2002, pp. 49-57.

Florence Hippenmeyer, Claire Piguet et al., "Montmirail, Evolution d'un site", *Nouvelle Revue Neuchâteloise*, no 74-75, 2002. Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine 2002, Claire Piguet a rédigé les textes neuchâtelois et coordonné avec Florence Hippenmeyer la publication de la plaquette *Journées européennes du patrimoine 02*, Genève, 2002, ainsi que les pages neuchâteloises et romandes du site Internet *Patrimoine romand.ch*.

Christian de Reynier a rédigé plusieurs notices du *Guide archéologique et historique de la région des Trois-Lacs et du Jura*, édité par la Société suisse de préhistoire et d'archéologie, Bâle, 2002 et préparé un dépliant sur le château de Valangin, offert aux visiteurs par L'Etablissement cantonal d'assurance immobilière.

11. SERVICE ET MUSEE D'ARCHEOLOGIE

Quinze mois après son inauguration, le Laténium fonctionne de manière réjouissante. Grâce aux compétences d'un personnel dévoué, il remplit les tâches pour lesquelles il a été conçu: accueil du public et des spécialistes, élaboration des données de fouilles, publications, enseignement universitaire. Un nouveau collaborateur y a été nommé: Béat Schweizer, informaticien, dont l'activité se partage entre SMA et SPMS. Présidée par Philippe Donner, architecte cantonal, la Commission de construction du Laténium a achevé son mandat. La Commission de gestion du Laténium lui succède, présidée par Daniel Ruedin, chef du Service des affaires culturelles.

11.1. L'année des thèses

Signe positif: la soutenance, à l'Université de Neuchâtel, de quatre thèses de doctorat ès Lettres et Sciences humaines. Deux d'entre elles sont d'ores et déjà publiées, deux sont en cours d'impression. En totalité ou en partie, les trois premières concernent des recherches menées durant ces dernières décennies sur le tracé de la route nationale 5: "*Du nodule à l'outil ou le silex dans tous ses états. Le matériel lithique des campements magdaléniens d'Hauterive-Champréveyres*", par Marie-Isabelle Cattin; "*Provenance des silex préhistoriques du Jura et des régions limitrophes*", par Jehanne Affolter; "*Typologie et chronologie de la céramique néolithique de Saint-Blaise / Bains des Dames. Céramostratigraphie d'un habitat lacustre*", par Robert Michel. Quant à la quatrième, elle traite de la naissance de la préhistoire européenne, sous le titre "*L'univers du préhistorien. Science, foi et politique dans l'œuvre et la vie d'Edouard Desor (1811 – 1892)*", par Marc-Antoine Kaeser.

11.2. Bonnes fréquentations

En tenant compte des journées d'inauguration du 7 au 9 septembre 2001, 85'800 visiteurs se sont rendus au Laténium en un an et trois mois. Bilan de l'exercice 2002: plus de 500 visites commentées et ateliers ont été organisés par l'équipe d'accueil ou les conservateurs, en cinq langues. Expo.02 n'a en rien dissuadé le public de se rendre au Laténium – au contraire. On peut espérer que la "découverte" de la région des Trois-Lacs par nos compatriotes alémaniques et tessinois les engage à y revenir.

La majorité des groupes guidés se compose d'écoles, associations diverses, institutions publiques, entreprises. Une catégorie de visiteurs particulièrement friands d'informations consiste dans les comités d'étude de nouveaux musées à créer en Suisse ou en Europe.

11.3. Rivage des millénaires

Tel est le slogan figurant en tête du prospectus du Laténium sorti de presse cette année. "*Ein Jahrtausendaltes Ufer*", "*Millenia shores*" relaient le concept au-delà du public francophone. La réalisation de ce soutien publicitaire fondamental est due à Jacques Röthlisberger, graphiste et photographe du musée, également auteur de l'affiche et de la mise en page du catalogue de l'exposition mentionnée ci-dessous.

11.4. "Objectif passé"

Ouverte le 3 mai et précédée d'une conférence de presse, la première exposition temporaire du Laténium fut consacrée à 125 ans de photographie archéologique en pays de Neuchâtel. Des négatifs sur verre aux plus récents clichés pris d'avion, elle présentait l'évolution parallèle de la chambre noire et de l'investigation des sites enfouis sous terre ou sous l'eau du lac. Denis

Ramseyer, conservateur adjoint et commissaire de l'exposition, sélectionna 70 documents parmi les 150'000 qui composent les archives photographiques du SMA. Jean-Jacques Luder, photographe neuchâtelois, a prêté de nombreux appareils de prise de vue du XIXe siècle et de la 1^{ère} moitié du XXe, ainsi que des daguerréotypes appartenant à son exceptionnelle collection.

Le discours d'inauguration fut prononcé par Claude-Henri Schaller, secrétaire général du DIPAC. Quant au prix du concours de lâcher de ballons, organisé lors de l'inauguration du Laténium, il fut attribué à Melissa Cercola, de Corcelles; poussé par le vent, son fragile message est parvenu aux alentours de l'aéroport d'Orly.

L'occasion parut favorable, également, à la présentation des lauréats du concours d'intervention artistique du Laténium: Charles-François Duplain et Yves Tauvel furent publiquement félicités par Pierre-André Delachaux pour l'idée et la réalisation des 75'000 "petits cailloux en bronze", qui ont été et seront encore semés dans le parc du musée.

11.5. Fouilles

La filière conduisant du terrain à la monographie ou à la vitrine implique de nombreux acteurs que dirige Bêat Arnold, archéologue cantonal, collaborateur du SMA depuis 30 ans. Six sites, essentiellement, eurent sa visite et celle de ses collaborateurs: restes d'un tumulus à Corcelles-La Chapelle, sur le parcours du futur contournement de la localité; Colombier (terrasse gallo-romaine); Cortaillod/Potat-Dessus, où deux fosses livrèrent de la céramique du Bronze ancien; Boudry, à l'emplacement de la zone industrielle en projet; Marin-Epagnier/Les Piécettes, magnifique gisement néolithique, où furent réalisés d'ultimes contrôles; Le Landeron-Les Bévières (Bronze final). Etant donné qu'il suffit parfois de creuser les fondations d'une villa pour y découvrir d'anciens vestiges, pages d'un livre d'histoire inachevé, il faut signaler aussi quelques sondages, heureusement effectués sans nuire aux projets de constructions.

Préoccupation non négligeable: le SMA est toujours en quête d'un lieu de stockage durable du matériel de fouilles (containers, outils, etc.).

11.6. Activités post-fouilles

Dans le cadre de l'ouverture du dépôt visitable du Laténium, mais aussi dans le but de classer définitivement le "butin" archéologique de quatre décennies, un grand travail de conditionnement est en cours. Il concernait cette année, en priorité, les fouilles d'Auvernier et celles de la deuxième correction des eaux du Jura, ainsi que les diapositives des fouilles autoroutières.

Subventionnés par la Confédération, 73 collaborateurs élaborent les données concernant les chantiers de l'A5, dont les revues *Archéologie suisse* (no 25/2) et *Tracés* (N° 17) offrent plusieurs résultats préliminaires.

11.7. Conservation et restauration

Quelque 1'250 objets ont passé entre les mains de Beat Hug, chef du laboratoire, et de ses collaborateurs(-trices). Tâches principales du présent exercice: veiller au maintien des conditions climatiques rigoureuses du nouveau musée; contribuer à l'aménagement du dépôt visitable; prolonger la vie d'objets antiques fragiles; réaliser des copies d'artefacts destinées, notamment, à développer la synergie entre Laténium et Hôtel Palafitte (Neuchâtel). Six stagiaires ont bénéficié de l'expérience du maître des lieux.

11.8. Dendrochronologie

Patrick Gassmann -20 ans d'activité au SMA- et Daniel Pilonel sont spécialistes du bois. Leurs activités se complètent harmonieusement car l'un date ce matériau, tandis que l'autre s'attache

plus particulièrement à ses techniques de façonnage. Parmi les tâches réalisées en 2002, on relève le catalogue des maisons préhistoriques du site d'Hauterive-Champréveyres, Bronze final (continuation du travail de Stéphane Böhringer) et la progression de la monographie consacrée à la problématique du bois dans ce même village.

11.9. Giratoires embellis

"Moderne Stonehenge" visible du ciel, le giratoire offre des emplacements de rêve à la vis de pressoir et à la gerle fleurie; mais aussi, parfois, au fac-similé d'un menhir (Bevaix) ou à la reconstitution de greniers celtiques (Marin-Epagnier).

11.10. Portes ouvertes

Outre la gratuité du premier dimanche matin de chaque mois, le Laténium offre chaque année deux journées particulièrement attrayantes. Le 12 octobre, 1'000 visiteurs s'y rendirent et assistèrent à des démonstrations ressuscitant le savoir-faire préhistorique: fonte de bronze, fabrication de perles en pierre. Le 12 mai déjà, une journée "portes ouvertes" avait été consacrée à la taille du silex.

Une autre forme de promotion consiste à faire connaître le Laténium par le biais de la télévision. Tel fut le cas de l'émission "*Zig-Zag Expo*"; réalisée par Jean-Philippe Rapp de la TSR, elle fut reprise par TV5 et visible aussi bien en Afrique qu'au Mexique.

11.11. Valentin Rychner (1945 – 2002)

Valentin Rychner fut associé dès 1970 à la vie du Séminaire de préhistoire - devenu Institut - de l'Université de Neuchâtel, mais aussi aux activités du SMA. Sa thèse de doctorat, "*L'âge du Bronze final à Auvernier*", fut soutenue en 1979. Nommé professeur associé en 1989, il laisse le souvenir d'un enseignant exigeant envers soi-même et autrui, nullement dépourvu d'enthousiasme ni d'humour. Sa vie est jalonnée de publications importantes: "*Auvernier 1968-1975. Le mobilier métallique du Bronze final*" (1987); "*Arsenic, nickel et antimoine. Une approche de la métallurgie du Bronze moyen et final*" (1995); "*L'atelier du bronzier en Europe du XXe au VIIIe siècle avant notre ère*" (1998); "*Age du Bronze*" (1998). Passionné par la nature, la musique, la photographie, Valentin Rychner vient de quitter le monde des préhistoriens, rongé par un mal qui détruit le corps mais non l'esprit. Il demeure un représentant éminent de la "Neuenburger Schule", comme disent les archéologues germaniques.

11.12. Publications

AFFOLTER Jehanne

- 2002 *Provenance des silex préhistoriques du Jura et des régions limitrophes*. Neuchâtel, Service et Musée cantonal d'archéologie (Archéologie neuchâteloise, 28).

ARNOLD Béat

- 2002a Logboats from Europe and the CD-ROM, or a solution to the endless search for documents (2000 edition). *The International Journal of Nautical Archaeology*, 31/1, pp. 129-132.
- 2002b Archéologie neuchâteloise: entre autoroute, zones industrielles et musée. *Archéologie suisse*, 25/2, pp. 12-19.
- 2002c Archäologie in Neuenburg: zwischen Autobahn, Industriegebiet und Museum. *Archäologie der Schweiz*, 25/2. pp. 12-19.

- 2002d Techniques de fouille: prospections et sondages. *Tracés, Bulletin technique de la Suisse romande*, 128, 17, pp. 8-11.

BECZE-DEÁK Judit, BEDNARZ Marcin, KRAESE Jeannette, LINIGER Cléa, REYNIER Patrice, THEW Nigel et ZEROUAL Essaïd

- 2000a Grand fossé gallo-romain à Bevaix-Les Pâquiers (Neuchâtel, Suisse). In: LOUWAGIE Geertrui et LANGOHR Roger (éd.), *Soils and Palaeoenvironment reconstruction applications in geo- and archaeopedology*. Société belge de pédologie (Pedologie-Themata, 2000-n°8), pp. 7-11.

BECZE-DEÁK Judit, BEDNARZ Marcin, MIRAUULT Chloé, KRAESE Jeannette, PARATTE JAIMES Martine, REYNIER Patrice, TRÉHOUX Alain et ZEROUAL Essaïd

- 2000b Studying soil characteristics on archaeological sites of the Bevaix Plateau (NE, Switzerland) – Contributions for the understanding and problems we face. *Ibid.*, pp. 13-20.

BUJARD Jacques

- 2001 Les églises de Môtiers: premiers résultats des recherches archéologiques. *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 95, pp. 7-16.
- 2002a Les églises neuchâteloises à l'aube du Moyen Age. *Archéologie suisse*, 25/2, pp. 58-65.
- 2002b Die frühmittelalterlichen Kirchen Neuenburgs. *Archäologie der Schweiz*, 25/2, pp. 58-60.

BURG Alexander von

- 2002a Le Campaniforme sur le plateau de Bevaix. *Archéologie suisse*, 25/2, pp. 48-57.
- 2002b Die Glockenbecherkultur auf dem Plateau von Bevaix. *Archäologie der Schweiz*, 25/2, pp. 48-57.

CATTIN Marie-Isabelle

- 2002 *Hauterive-Champréveyres, 13. Un campement magdalénien au bord du lac de Neuchâtel: exploitation du silex (secteur 1)*. Neuchâtel, Service et Musée cantonal d'archéologie (Archéologie neuchâteloise, 26).

CHAUVIÈRE François-Xavier

- 2002 Université et archéologie: itinéraires des étudiants de l'Institut de préhistoire. *Archéologie suisse*, 25/2, pp. 71-73.

CHENU Laurent et al.

- 2001 *Laténium pour l'archéologie. Le nouveau Parc et Musée d'archéologie de Hauterive*. Hauterive, Laténium.

COMBE Annette

- 2002 Le plateau de Bevaix (NE) antique et médiéval d'après les plans cadastraux anciens. *Archéologie suisse*, 25/4, pp. 16-24.

DUPLAIN Charles-François et TAUVEL Yves

- 2001 *Artefact*. Hauterive, Laténium.

EGLOFF Michel

- 2001a Laténium pour l'archéologie. In: *Laténium pour l'archéologie*, Hauterive, Laténium, pp. 24-27.
- 2001b Le temps, la pensée, l'objet. *Ibid.*, pp. 42-47.
- 2002a Laténium, Parc et musée d'archéologie de Neuchâtel. *Ville de Neuchâtel, Bibliothèques et musées*, 2001(paru en 2002), pp. 214-222.
- 2002b Quel avenir pour les musées d'archéologie? *Archéologie suisse*, 25/2., pp. 1-3.
- 2002c Worin liegt die Zukunft der archäologischen Museen? *Archäologie der Schweiz*, 25/2. pp. 1-3.
- 2002d Contributions à l'ouvrage: *Le livre à remonter le temps. Guide archéologique et historique de la région des Trois-Lacs et du Jura*. Bâle, Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie.
- 2002e Le Musée cantonal d'archéologie en 2001. *Bibliothèque et Musées de la Ville de Neuchâtel*, pp. 214-222.
- 2002f Avant-propos. In: *Objectif passé. Archéologie et photographie*. Hauterive, Laténium, p. 9.

GASSMANN Patrick

- 2002 La dendrochronologie ou l'étude des cernes grâce aux arbres. *Tracés, Bulletin technique de la Suisse romande*, 128, 17, pp. 17-20.

GRAU BITTERLI Marie-Hélène, LEUVREY Jean-Michel, RIEDER Julie et WÜTHRICH Sonia

- 2002a Deux espaces mégalithiques sur la rive nord du lac de Neuchâtel. *Archéologie suisse*, 25/2, pp. 20-30.
- 2002b Zwei neue Fundgebiete mit Megalithen am Nordufer des Neuenburgersees. *Archäologie der Schweiz*, 25/2. pp. 20-30.

HADORN Philippe, THEW Nigel, COOPE Russel G., LEMDAHL Geoffrey, HAJDAS Irka et BONANI Georges

- 2002 A Late-Glacial and Early Holocene environment and climate history for the Neuchâtel region (CH). In: RICHARD H. et VIGNOT A. (éd.), *Equilibres et ruptures dans les écosystèmes depuis 20'000 ans en Europe de l'Ouest. Actes du colloque international de Besançon 18-22 septembre 2000*. Besançon, Presses universitaires franc-comtoises (Annales littéraires; Environnement, sociétés et archéologie, 3), pp. 75-90.

HAVLICEK Elena et BECZE-DEÁK Judit

- 2002 Archéopédologie: un terme compliqué pour une discipline complexe. *Tracés, Bulletin technique de la Suisse romande*, 128, 17, pp. 12-16.

HELFER Ruedi

- 2002 Es geschah in dieser Höhle. *Spick* (Zurich), 245, pp. 11-14.

HONEGGER Matthieu et MICHEL Robert

- 2002a Nouveaux aspects de la civilisation de Cortaillod en pays neuchâtelois. *Archéologie suisse*, 25/2, pp. 31-39.
- 2002b Neue Aspekte der Cortaillod-Kultur im Neuenburgerland. *Archäologie der Schweiz*, 25/2. pp. 31-39.

HUG Beat

- 2002 Conserver et restaurer assure un avenir à notre passé. *Tracés, Bulletin technique de la Suisse romande*, 128, 17, pp. 21-24.

HUG Beat, FONTANNAZ Blaise et RAMSEYER Denis

- 2000 La chasse à l'arc en bord de Seine. *Archéologia*, 370, pp. 29-33.

HUNGER Olaf, MONNERAT Nicolas et PETITPIERRE Frank

- 2000 Visite d'un musée encore vide, lors d'une journée lumineuse, où lac et ciel se confondent avec l'horizon. *Ingénieurs et architectes suisses, Bulletin technique de la Suisse romande*, 126-04, pp. 58-63.

IAS

- 2000 Le "LATENIUM", Musée cantonal neuchâtelois d'archéologie. *Ingénieurs et architectes suisses, Bulletin technique de la Suisse romande*, 126-04, pp. 50-73.

JUD Peter

- 2002 Latènezeitliche Brücken und Strassen der Westschweiz. In: LANG A. et SALAC V. (éd.), *Fernkontakte in der Eisenzeit Konferenz Liblice 2000*, pp. 134-146.

KRAFT Anthony

- 2002a Laténium – Parc et musée d'archéologie. Laténium – Park und Archäologiemuseum von Neuenburg, 2068 Hauterive NE (CHENU, DUNNING, JÉQUIER). *Architecture suisse*, 31, 145, pp. 1-4.
- 2002b Exposition permanente au Laténium. Permanente Ausstellung des Laténium, 2068 Hauterive NE (ETTER Michel). *Architecture suisse*, 31, 145, pp. 5-6.
- 2002c Pour des nouveaux musées? Für neue Museen? (ETTER Michel). *Architecture suisse*, 31, 145, p. III.

LEBET Claude

- 2002 *A cordes et à vent. Les facteurs d'instruments dans le Pays de Neuchâtel, hier et aujourd'hui*. Hauterive, G. Attinger (Cahiers de l'Institut neuchâtelois, n.s.).

MATTHEY Bernard

- 2000 Bois de chauffage et eau souterraine au service du nouveau musée. *Ingénieurs et architectes suisses, Bulletin technique de la Suisse romande*, 126-04, pp. 68-69.

MICHEL Robert

- 2000 L'archéologie de terrain. Ibid., pp. 55-57.
- 2002 *Saint-Blaise/Bains des Dames, 3. Typologie et chronologie de la céramique néolithique. Céramostratigraphie d'un habitat lacustre*. Neuchâtel, Service et Musée cantonal d'archéologie (Archéologie neuchâteloise, 27).

MIÉVILLE Hervé

- 2002a Genèse et historique de la carte archéologique du canton. *Archéologie suisse*, 25/2, pp. 40-47.
- 2002b Entstehung und Geschichte der archäologischen Karten des Kantons Neuenburg. *Archäologie der Schweiz*, 25/2, pp. 40-47.

- 2002c A la rencontre d'un objet prestigieux. Un bronze des dieux romains de la semaine découvert à Gorgier (NE). *Archéologie suisse*, 25/2, pp. 74-75.

PILLONEL Daniel

- 1999 Travail et assemblage du bois dans le domaine circumalpin de l'Age du Bronze à La Tène. In: *Le génie des artisans celtes. Les arts du feu et du bois. Tisserands. Potiers et orfèvres (Actes de la deuxième journée d'étude, 8 mai 1999)*. Paris, Amis des Etudes celtiques, pp. 105-122.

PLISSON Hugues, BOCQUET Aimé, MALLET Nicole et RAMSEYER Denis

- 2002 Utilisation et rôle des outils en silex du Grand-Pressigny dans les villages de Charavines et de Portalban (Néolithique final). *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 99/4, Paris, 2002, pp. 1-9.

RAMSEYER Denis

- 2002b Hier ... entre Méditerranée et Mer du Nord. *Archéologie suisse*, 25/2, pp. 4-11.
- 2002c Gestern ... zwischen Mittelmeer und Nordsee. *Archäologie der Schweiz*, 25/2, pp. 4-11.
- 2002d *Objectif passé. Archéologie et photographie*. Catalogue d'exposition. Hauterive, Laténium.

RYCHNER Valentin

- 2002 L'archéologie préhistorique. In: *Histoire de l'Université de Neuchâtel, 3. L'Université de sa fondation en 1909 au début des années soixantes*. Hauterive, Attinger, pp. 335-345.

SCHWAB Hanni

- 2000 Ponts et ports celtes et romains de la Broye et de la Thielle (Suisse). In: BONNAMOUR L. (éd.), *Archéologie des fleuves et des rivières*. Paris, Editions Errance et Ville de Chalon-sur-Saône, pp. 216-220.
- 2002 *Archéologie de la 2^e correction des eaux du Jura. Vol 3 – Les artisans de l'âge du Bronze sur la Broye et la Thielle*. Fribourg, Editions Universitaires (Archéologie Fribourgeoise, 16).

WEBER-TIÈCHE Isabelle, SCHOELLAMMER Patrick et SORDOILLET Dominique

- 2002 Caractérisation minéralogique, micromorphologique et palynologique de la couverture holocène du plateau de Bevaix (Neuchâtel, Suisse); mise en évidence de l'évolution du paysage sous l'effet de l'anthropisation. In: RICHARD H. et VIGNOT A. (éd.), *Equilibres et ruptures dans les écosystèmes depuis 20000 ans en Europe de l'Ouest. Actes du colloque international de Besançon 18-22 septembre 2000*. Besançon, Presses universitaires franc-comtoises (Annales littéraires; Environnement, sociétés et archéologie, 3), pp. 223-237.

12. SERVICE DES ARCHIVES DE L'ETAT

12.1. Personnel

M. Steve Carollo-Hunziker, documentaliste, et M. Fabrice Gerber, bibliothécaire engagé à titre temporaire ont quitté le service le 31 janvier 2002. Pour leur succéder, Mme Géraldine Galfetti est entrée en fonction le 2 mai 2002 en qualité de bibliothécaire-documentaliste.

12.2. Informatisation du service

Le nouveau système de gestion électronique des documents (GED) a été enrichi de 7300 documents intéressant aussi bien les inventaires d'archives que le fonds documentaire, ce qui en fait un instrument de travail et de consultation apprécié du service et des lecteurs.

Le site Internet du service a été revu et refait selon la charte de publication de l'Etat et enrichi de vingt-huit inventaires qui peuvent être consultés sur le site de l'Etat. Le service met l'accent sur ces deux instruments de travail afin de faciliter les recherches de ses nombreux clients et rendre plus largement accessibles les richesses documentaires du service.

12.3. Travaux

Les archivistes ont rendu visite à vingt services, dont quatre archives communales. La bibliothécaire-documentaliste a classé quatre-cent cinquante deux notices de livres sur le réseau RERO, dont cinquante deux sont des notices nouvelles. La bibliothèque du service s'avère être d'une grande richesse tant du point de vue des ouvrages anciens que des ouvrages de référence.

Quinze documents ont été restaurés; le service a fait de très nombreuses recherches sur des sujets plus ou moins étendus: dans la salle de lecture on a dénombré deux mille seize lecteurs. Cinq mille cinq cents documents ont été consultés; il y a eu trois mille neuf cents recherches par écrit ou par téléphone ou à l'occasion de conseils prodigués à notre clientèle.

La Journée portes ouvertes, organisée le 16 novembre 2002 par le service dans le cadre de la journée des archives parrainée par l'Association des archivistes suisses, a connu un très grand succès; plus de mille personnes ont visité le service ce jour-là. A cette occasion, de nombreux fonds d'archives ont été déplacés et reconditionnés.

Neuf inventaires ont été achevés; le registre des mariages du Locle (1834-1844) a été répertorié. Le poste de microfilmateur du Registre foncier ayant été supprimé aucun microfilm n'a pu être exécuté. L'audit sur le service mené par la maison Trialog a été poursuivi: les résultats de cet audit ont fait l'objet d'un rapport détaillé quant aux mesures à prendre pour améliorer la situation du service et mettre en place une politique à long terme et coordonnée de protection des biens culturels au niveau cantonal. Dans la foulée de cet audit une commission AEN/PBC a été chargée de rédiger un rapport à l'intention du Conseil d'Etat, en vue de la présentation d'un message que le Conseil d'Etat présentera en 2003 au Grand Conseil afin de répondre aux demandes faites par le Grand Conseil lors de sa séance du 17 mai 2000.

L'archiviste cantonal collabore à une recherche de longue durée financée par le FNRS sur les "Espaces et modèles administratifs entre le Jura et l'Aare du XIV^e au XVI^e siècle". L'archiviste a participé en tant que membre du jury à la soutenance de thèse de M. François Demotz sur "La Bourgogne transjurane de 888 à 1059", thèse soutenue le 3 juillet 2002 devant l'Université de Lyon III. L'archiviste donne aussi un cours à l'institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel portant sur l'histoire médiévale suisse.

L'archiviste adjoint, dans le cadre de la CTJ, participe à la préparation d'un ouvrage sur l'histoire de l'Arc jurassien. Il prépare aussi avec le professeur Philippe Henry un livre sur les origines de la révolution de 1848. Il a fonctionné à mi-temps comme délégué cantonal de l'Expo.02.

12.4. Dépôts

Neuf services ont versé leurs archives; deux notaires ont versé leurs registres et minutes.

12.5. Locaux

L'archiviste cantonal participe à un groupe de travail étudiant l'éventuelle affectation du bâtiment des abattoirs de La Chaux-de-Fonds pour abriter les archives cantonales.

12.6. Divers

Les archivistes ont présenté le château aux invités du Conseil d'Etat. Ils participent à l'élaboration de divers ouvrages et articles de même qu'ils ont pris part à divers colloques. L'archiviste cantonal et la gestionnaire d'information ont pris part à l'assemblée générale de l'Association des archivistes suisses tenue à Altdorf les 12 et 13 septembre 2002.

13. COLLABORATION INTERCANTONALE

13.1. Conférence des chefs de département

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-CH)

Présidée par le conseiller d'Etat Hans-Ulrich Stöckling, chef du Département de l'instruction publique du canton de Saint-Gall, l'Assemblée plénière a tenu ses séances les 7 mars, 6 juin, 29 août ainsi que les 7 et 8 novembre 2001.

Au début 2002, la Conférence a approuvé une déclaration sur les résultats de l'enquête PISA 2000 de l'OCDE. Elle a décidé d'approfondir certaines questions à travers cinq études, qui seront menées jusqu'au début 2003 et qui portent sur les thèmes suivants: caractéristiques sociales et caractéristiques relatives au système éducatif permettant d'expliquer pourquoi les jeunes en Finlande, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande obtiennent de meilleurs résultats; similarités des systèmes éducatifs; encouragement des élèves allophones et/ou issus de milieux sociaux défavorisés; compétences, plans d'études et moyens d'enseignement et attentes à l'égard des élèves en fin de scolarité obligatoire; analyse approfondie des compétences en lecture des élèves de 9^e année; passage au secondaire II: projets de formation et chances de réussite. Dans le prolongement de cette enquête, la CDIP a réaffirmé son intention d'élaborer, en collaboration avec la Confédération, un programme de suivi de la formation, pour développer, collecter et traiter des indicateurs qui permettront à la fois de mieux apprécier la situation de l'instruction publique en Suisse.

En droite ligne de son programme d'activité, la Conférence a adopté, le 6 juin 2002, les lignes directrices d'un vaste projet d'harmonisation de la scolarité obligatoire au niveau national. Ce processus sera financé par un crédit-cadre spécial annuel de 500.000 francs, de 2003 à 2006 et visera à harmoniser les structures (âge d'entrée à l'école; durée de la scolarité obligatoire; degrés scolaires et types d'école, ainsi que leur durée), les contenus (définition de points de convergence dans les principales disciplines à la fin des différents degrés) et à modifier les règles et les structures de collaboration intercantonale (création d'une seule conférence alémanique; délégation de compétences ou normes de délégation au profit des conférences régionales). Relevons qu'il intégrera le PECARO élaboré par la CIIP.

La formation, le statut et l'image des enseignants ont figuré à l'ordre du jour des Assemblées plénières du 29 août, pour un débat ouvert au public sur l'Arteplage d'Yverdon, et des 7/8 novembre 2002. Ces débats font suite à la déclaration du 1^{er} juin 2001 et déboucheront sur un plan d'action dont le Comité de la CDIP sera saisi à fin avril 2003.

Enfin, les reports de charges croissants sur les cantons et les incertitudes en matière de financement de la Confédération, dans les secteurs de formation où elle légifère, sont très préoccupants pour l'ensemble des chefs de département de l'instruction publique. Après en avoir débattu, le 29 août 2002, la Conférence a adopté, à l'unanimité, une résolution appelant la Confédération à honorer ses engagements financiers dans les secteurs de la formation professionnelle, des formations santé-social, des HES et des universités.

Conférence intercantonale des chefs de département de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP-SR+Ti)

Présidée par M^{me} Martine Brunschwing Graf, conseillère d'Etat, directrice du Département de l'instruction publique du canton de Genève, puis par M. Thierry Béguin, conseiller d'Etat, chef du DIPAC, depuis le mois de juin 2002, la CIIP-SR+Ti, a tenu 4 séances, les 25 avril, 13 juin, 20 septembre et 12 décembre 2002. Elle s'est en outre réunie le 18 janvier 2002, en séance

extraordinaire, pour préparer la conférence de presse du 31 janvier 2002, à Lausanne, consacrée à la présentation des résultats de l'enquête PISA 2000 en Suisse romande.

A chacune de ses séances, la Conférence s'est penchée sur la Haute Ecole de Musique de Suisse romande (HEMSR). Elle a adopté, le 13 juin 2002, cinq thèses sur lesquelles devront s'articuler les réflexions et propositions d'un groupe de travail *ad hoc*. Il est prévu que la HEMSRO soit conçue en un réseau qui s'appuiera sur une structure juridique spécifique.

La Conférence a adopté les statuts de la fondation de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande, le 13 juin 2002.

Le 20 septembre 2002, la Conférence a rencontré une délégation du Syndicat des enseignants romands (SER) et a accepté de constituer une commission paritaire, dont le mandat porte sur l'ensemble des dimensions du métier d'enseignant, sur le plan pédagogique.

Lors de sa séance du 12 décembre, la Conférence a adopté les "Principes généraux et lignes d'action en matière d'éducation et de promotion de la santé" (EDUPRO) et a créé une commission temporaire pour en assurer la mise en œuvre. Elle a également débattu, en première lecture, la déclaration sur les objectifs et finalités de l'Ecole publique, appelée à chapeauter le PECARO.

Le 12 décembre, la Conférence a finalement nommé à l'unanimité M. Christian Berger, actuel chef du SFE2IS du DIPAC, en qualité de secrétaire général de la CIIP. M. Berger est appelé à succéder à M. Jean-Marie Boillat, qui prendra sa retraite en août 2003.

13.2. Conférence des chef-fe-s de service

La conférence des chef-fe-s de service de l'enseignement (CSE), présidée par M. Jean-François Lovey, chef du service de l'enseignement du canton du Valais, s'est réunie à six reprises, les 23 janvier, 13 mars, 8 mai, 5 juin, 18 septembre et 13 novembre 2002.

Elle a notamment traité les objets suivants:

- Libre passage et mobilité des élèves entre écoles de différents cantons: projet d'accord intercantonal
- Prise en charge des frais de remplacement pour le personnel cantonal engagé à temps partiel
- Avis lors des consultations sur les EDD, le développement coordonné du cycle élémentaire, le concept romand de scolarisation des enfants sourds et malentendants et la formation des enseignants dans le domaine des technologies de l'information
- Suivi du projet PECARO
- Formations et suivis des dossiers de moyens d'enseignement

Relevons également que la CSE a rencontré une délégation du Syndicat des enseignants romands (SER) pour aborder des thèmes tels PISA 2000 et PECARO.

13.3. Conférence des secrétaires généraux (CSG)

Présidée par M. Frédéric Wittwer, secrétaire général du Département de l'instruction publique du canton de Genève, puis par M. Claude-Henri Schaller, secrétaire général du DIPAC, la CSG s'est réunie à 8 reprises, les 9 janvier, 25 mars, 25 avril, 27 juin, 21 août, 3 octobre, 6 novembre et 12 décembre 2002.

La CSG, qui a pour tâche d'émettre des préavis à l'intention de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP-SR+Ti) a, en particulier, traité les objets suivants:

- Haute Ecole de Théâtre de la Suisse romande
- Haute Ecole de Musique: prise en charge et suivi des décisions de la Conférence
- Déclaration sur les objectifs et finalités de l'Ecole publique
- Plan d'études cadre romand (PECARO)
- Politique de l'enseignement des langues en Suisse

- Portfolio européen des langues
- Principes généraux et lignes d'action en matière d'éducation et de promotion de la santé (EDUPRO)
- Moyens d'enseignement: prise en charge et mise en place d'un nouveau dispositif
- Politique des consortium de la recherche
- Groupe paritaire SER-CIIP
- Intégration de la Conférence romande de la formation professionnelle dans les structures de la CIIP
- Education des enfants sourds: concept romand

La CSG a aussi procédé à une analyse détaillée du "Programme d'activités de la CDIP à partir de 2001", afin d'en dégager les conséquences politiques, organisationnelles et financières sur le plan régional et pour les cantons-membres de la Conférence.

13.4. Conférences des délégués cantonaux aux affaires culturelles

Les membres de la Conférence romande des délégués aux affaires culturelles se sont réunis six fois en 2002 et ont traité les dossiers principaux suivants:

- - atelier de Barcelone;
- - Haute école de théâtre de Suisse romande;
- - Haute école de musique en réseau;
- - aide à la production cinématographique (Régio-Films);
- - collaborations culturelles au plan romand;
- - échanges culturels au plan suisse.

Un nombre important de dossiers touchant un ou plusieurs cantons sont examinés lors de ces rencontres.

La Conférence suisse des délégués aux affaires culturelles a tenu trois réunions qui ont permis de se déterminer sur des objets d'intérêt général et d'arrêter des recommandations à l'intention des cantons. Ces séances favorisent grandement les contacts et les échanges.

13.5. Conférences universitaires

Conférence universitaire suisse

La Conférence universitaire suisse s'est réunie à cinq reprises: les 22 février, 4 avril, 27 juin, 26 septembre et 24 octobre. Elle s'est occupée de mettre sur pieds un nouvel organe pour l'accréditation et l'assurance qualité; elle a débattu du financement des universités cantonales; elle a encore débattu de la mise en place des principes de Bologne. Pour les années 2003 et 2004, elle s'est choisie une nouvelle présidente en la personne de la conseillère d'Etat genevoise, Martine Brunschwig-Graf.

Conférence universitaire de Suisse occidentale

La Conférence universitaire de Suisse occidentale s'est réunie à une seule reprise: le 13 juin à Neuchâtel. Outre les objets statutaires, elle a examiné l'opportunité de procéder à une révision de sa convention et a opté pour une prolongation de l'actuelle jusqu'à son échéance en 2006.

14. TABLEAUX STATISTIQUES

14.1. Personnel enseignant tenant les classes enfantines du canton au 31 décembre 2002 a)

Villes principales et districts	Personnel nommé	Personnel engagé	Totaux	
			Nombre d'enseignants à temps complet	Nombre d'enseignants à temps partiel
<u>Villes</u>				
Neuchâtel	30	5	15	20
Le Locle	14	1	3	12
La Chaux-de-Fonds	43c	11	23	31
<u>Districts b)</u>				
Neuchâtel (campagne)	17	6	15	8
Boudry	32d	5	13	24
Val-de-Travers	11	2	7	6
Val-de-Ruz	13	6	5	14
Le Locle (campagne)	5	0	1	4
La Chaux-de-Fonds (campagne)	2	0	1	1
Totaux	167	36	83	120
			203	

a) cette statistique ne comprend pas les enseignants préscolaires qui assurent un appui ou une décharge

b) sans les classes des trois villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds

c) dont un maître d'école enfantine

d) dont un maître d'école enfantine à Corcelles-Cormondrèche

14.2. Personnel enseignant titulaire des classes primaires du canton au 31 décembre 2002 (1)

Villes principales et districts	Personnel nommé			Personnel engagé (3)			Totaux		
	Instituteurs		Institutrices	Instituteurs		Institutrices	Nombre d'instituteurs(trices) à temps complet		Nombre d'instituteurs(trices) à temps partiel
		Total			Total			Total	
Villes									
Neuchâtel	17	109	92	1	12	11	47	121	74
Le Locle	4	40	36	3	13	10	22	53	31
La Chaux-de-Fonds	34	155	121	3	29	26	57	184	127
Districts (2)									
Neuchâtel (campagne)	11	73	62	3	19	16	40	92	52
Boudry	28	132	104	3	44	41	70	176	106
Val-de-Travers	15	38	23	3	24	21	32	62	30
Val-de-Ruz	16	62	46	0	20	20	29	82	53
Le Locle (campagne)	3	17	14	1	10	9	7	27	20
La Chaux-de-Fonds (campagne)	0	6	6	1	1	0	2	7	5
	128		504	18		154	306		498
Totaux		632			172			804	
								(4)	

1. Cette statistique ne comprend pas les maîtres spéciaux, ceux du soutien pédagogique, de l'éducation par le mouvement, de l'appui langagier, ni les enseignants assurant un appui ou une décharge.
2. Sans les classes des villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds.
3. Personnel possédant les conditions requises dans notre canton pour une nomination.
4. Au total : 146 instituteurs et 658 institutrices.

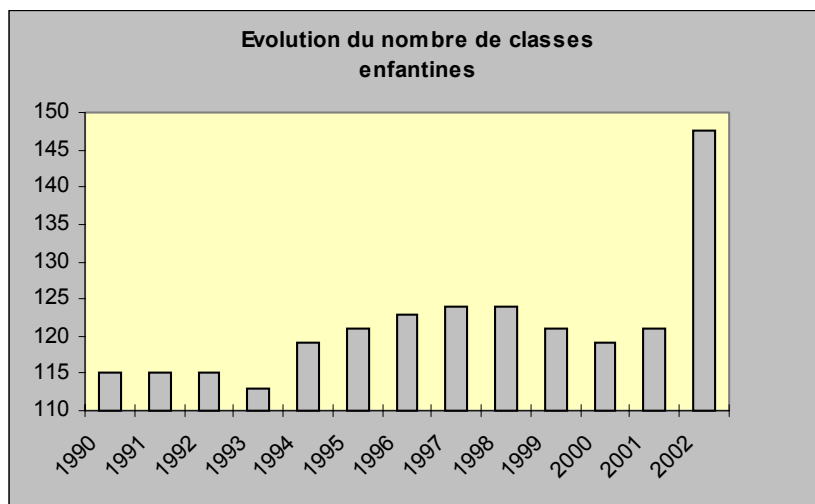
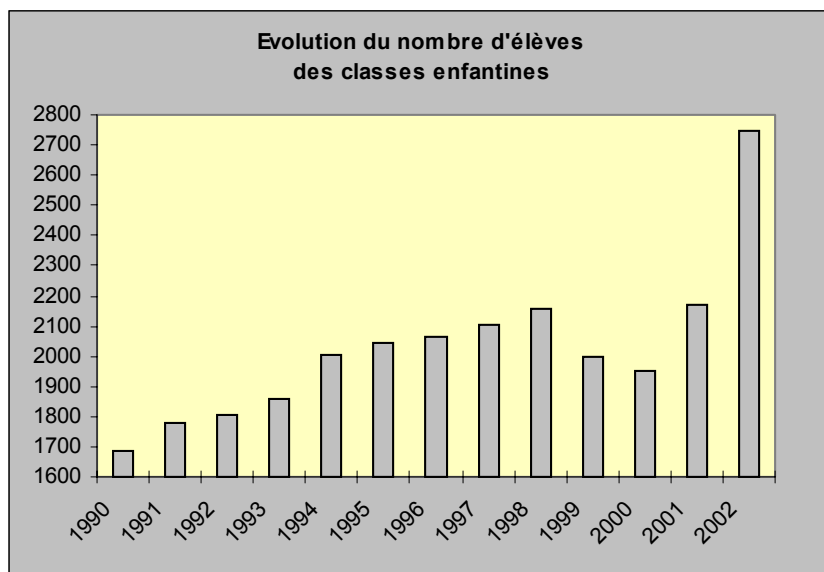
14.3. Ecoles enfantines - Année scolaire 2002-2003

LOCALITES	Nombre de classes reconnues	Effectif des élèves				Total	Personnel enseignant		
		4 ans		5 ans			Titulaires d'un poste complet	Titulaires d'un poste à temps partiel	Apuis et décharges a)
		filles	garçons	filles	garçons				
Neuchâtel	25	113	108	129	145	495	15	20	0
Hauterive	2	0	0	18	17	35	2	0	1
Saint-Blaise	2	0	0	19	14	33	2	0	0
Marin-Epagnier	4	20	26	12	20	78	4	0	1
Thielle-Wavre	1,5	6	3	9	6	24	0	3	0
Cornaux	1,5	5	4	8	7	24	1	1	0
Cressier	3	13	12	18	12	55	3	0	0
Le Landeron	4	15	29	31	17	92	3	2	0
Lignières- Enges	1	0	0	4	10	14	0	2	0
Boudry	4	0	0	41	34	75	3	2	0
Cortailod	3	0	0	29	32	61	3	0	1
Colombier	3	0	0	25	36	61	1	4	0
Auvernier	1	0	0	3	10	13	0	2	0
Peseux	3	0	0	37	30	67	2	2	1
Corc.-Cormondrèche	3	0	0	21	37	58	2	2	0
Bôle	1	0	0	10	10	20	0	2	0
Rochefort	1	0	0	3	9	12	0	1	0
Bevaix	3	0	0	22	25	47	1	4	1
Gorgier	1	0	0	7	14	21	0	2	1
Saint-Aubin-Sauges-									
Vaumarcus	2	0	0	17	27	44	1	2	0
Fresens-Montalchez	1	0	1	1	4	6	0	1	0
Môtiers-Boveresse	1	0	0	11	6	17	1	0	0
Couvet	2	0	0	17	10	27	1	2	0
Travers	1	0	0	6	6	12	1	0	0
Noirigue	1	5	4	4	2	15	0	1	0
Fleurier	3	0	0	19	30	49	2	2	0
Buttes-St-Sulpice	1	0	0	12	11	23	1	0	0
La Côte-aux-Fées	1	3	7	3	1	14	0	1	0
Les Verrières-									
Les Bayards	1	2	4	6	10	22	1	0	0
Cernier	2	6	6	11	10	33	0	3	1
Chézard-St-Martin	1	0	0	10	8	18	1	0	1
Dombresson-Villiers-									
Le Pâquier	2	0	0	10	23	33	1	2	1
Savagnier-Fenin-Vilars-									
Saules-Engollon	1	0	0	13	14	27	0	2	1
Fontaines-									
Boudevilliers	1	0	0	9	7	16	1	0	0
Fontainemelon	2	0	0	15	15	30	0	4	0
Les Hauts-Geneveys	1	0	0	5	8	13	0	1	0
Valangin	1	3	2	9	4	18	0	2	0
Coffrane-Montmollin	1	0	0	12	13	25	1	0	1
Les Gen.s.Coffrane	1	0	0	8	9	17	1	0	0
totaux à reporter	94	191	206	644	703	1744	55	72	11

Ecoles enfantines - Année scolaire 2002-2003 (suite)

LOCALITES	Nombre de classes reconnues	Effectif des élèves				Total	Personnel enseignant		
		4 ans		5 ans			Titulaires d'un poste complet	Titulaires d'un poste à temps partiel	Apuis et décharges a)
		filles	garçons	filles	garçons				
Report	94	191	206	644	703	1744	55	72	11
Le Locle	9	36	42	42	62	182	3	12	0
Les Brenets	1	0	0	8	4	12	0	2	0
La Brévine -									
Le Cerneux-Péquignot	1	0	0	3	4	7	0	1	0
La Chaux-du-Milieu	1	4	5	1	1	11	0	1	0
Les Ponts-de-Martel-									
Brot-Plamboz	1	0	0	11	13	24	1	0	1
La Chaux-de-Fonds	38,5	147	167	212	226	752	23	31	4
Les Planchettes	1	2	0	4	1	7	0	1	0
La Sagne	1	0	0	6	4	10	1	0	0
Totaux	147,5	380	420	931	1018	2749	83	120	16

a) ces postes sont partiels



14.4. Ecoles primaires année scolaire 2002-2003

Localités	Nombre de classes y compris classes spéciales	Effectif des élèves			Personnel enseignant		
		Filles	Garçons	Total	Postes à plein-temps ou à temps partiel (titulaires de classes)	Maîtres spéciaux EP, AMT, soutien pédagogique, éd. mouvement et appui langagier	Appuis et décharges
						1	2
Neuchâtel	87	728	755	1483	121	17	0
Hauterive	7	74	49	123	10	6	1
Saint-Blaise	10	91	90	181	12	4	1
Marin-Epagnier	12	124	127	251	18	5	2
Thielle-Wavre	3	23	36	59	4	2	1
Cornaux	5	45	29	74	8	4	0
Cressier	9	69	88	157	12	3	0
Enges	1	5	11	16	2	1	1
Le Landeron	15	157	130	287	21	6	0
Lignièrès	4	37	42	79	5	4	0
Total district	153	1353	1357	2710	213	52	6
Boudry	21	167	191	358	26	5	0
Cortailod	15	147	155	302	25	7	2
Colombier	17	172	164	336	21	7	2
Auvernier	5	39	41	80	6	3	0
Peseux	18	165	182	347	24	6	2
Corcelles-Corm.	13	118	140	258	19	6	0
Bôle	5	41	52	93	7	4	3
Rochefort	3	22	24	46	3	1	1
Bevaix	12	108	131	239	17	5	0
Gorgier	7	62	58	120	10	3	0
Saint-Aubin	10	92	101	193	16	5	0
Fresens	1	3	4	7	1	0	1
Vaumarcus	1	1	5	6	1	1	1
Total district	128	1137	1248	2385	176	53	12
Môtiers	4	30	39	69	5	1	0
Couvet	10	82	91	173	13	3	0
Travers	5	43	33	76	5	3	0
Noiraigue	3	19	28	47	4	4	0
Boveresse	1	12	11	23	2	2	1
Fleurier	13	115	122	237	15	5	0
Buttes	3	32	19	51	3	4	0
La Côte-aux-Fées	2	9	12	21	3	1	0
Saint-Sulpice	3	29	23	52	5	2	0
Les Verrières	3	20	24	44	4	3	0
Les Bayards	2	10	16	26	3	1	0
Total district	49	401	418	819	62	29	1
Pour report	330	2891	3023	5914	451	134	19

Ecoles primaires année scolaire 2002-2003 (suite)

Localités	Nombre de classes y compris classes spéciales	Effectif des élèves			Personnel enseignant		
		Filles	Garçons	Total	Postes à plein-temps ou à temps partiel (titulaires de classes)	Maîtres spéciaux EP, AMT, soutien pédagogique, éd. mouvement et appui langagier 1	Appuis et décharges 2
Report	330	2891	3023	5914	451	134	19
Cernier	6	54	57	111	8	3	0
Chézaré-St-Martin	6	50	66	116	11	4	0
Dombresson	8	68	75	143	11	4	1
Le Pâquier	1	7	8	15	2	0	0
Savagnier	4	28	40	68	5	2	1
Fenin-Vilars-S.-E.	3	24	25	49	5	1	0
Fontaines	5	41	54	95	7	3	0
Fontainemelon	6	45	48	93	9	3	0
Les Hauts-Geneveys	3	32	19	51	4	2	0
Boudevilliers	1	6	7	13	2	1	0
Valangin	2	17	22	39	3	2	0
Coffrane	3	23	23	46	5	2	0
Les Gen.s/Coffrane	5	39	52	91	5	3	1
Montmollin	3	22	22	44	4	2	0
Derrière-Pertuis	1	6	11	17	1	3	1
Total district	57	462	529	991	82	35	4
Le Locle	39	306	302	608	53	17	2
Les Brenets	4	31	32	63	6	1	0
Le Cern.-Péquignot	2	7	20	27	4	3	0
La Brévine	3	22	30	52	4	3	0
La Chx-du-Milieu	2	11	13	24	4	1	1
Les Pts-de-Martel	5	47	49	96	7	3	1
Brot-Plamboz	1	11	10	21	2	2	0
Total district	56	435	456	891	80	30	4
La Chaux-de-Fonds	127	1155	1117	2272	184	37	5
Les Planchettes	1	9	9	18	1	1	1
La Sagne	4	24	37	61	6	2	0
Total district	132	1188	1163	2351	191	40	6
Total	575	4976	5171	10147	804	239	33

Remarques:

1 La plupart de ces postes sont partiels

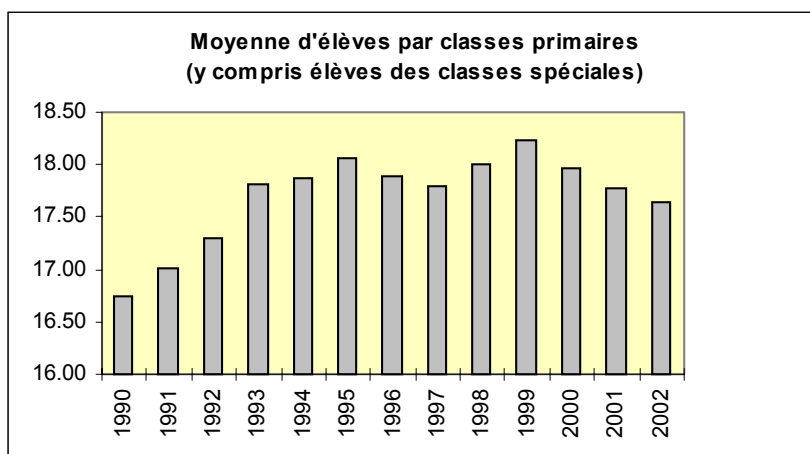
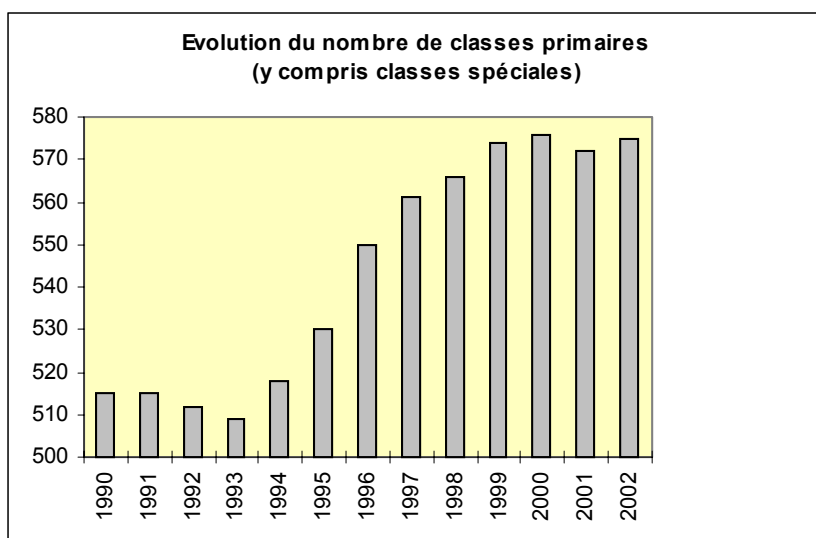
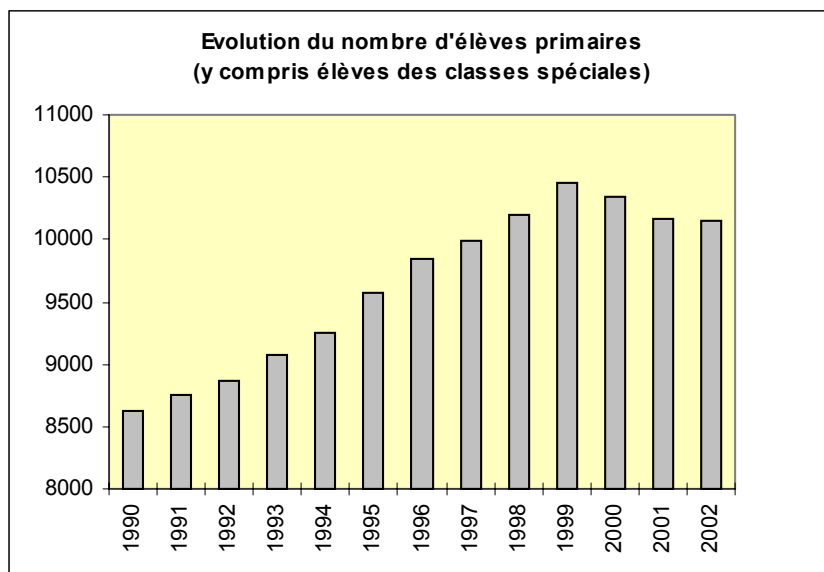
2 Ces postes sont partiels

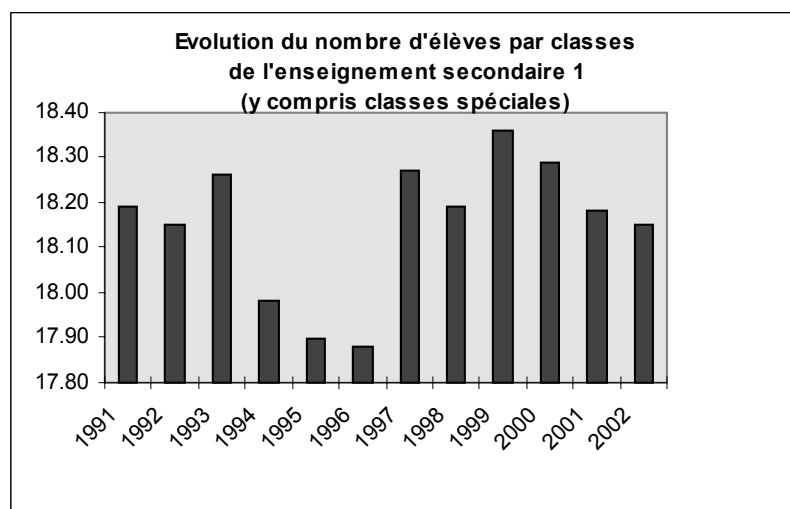
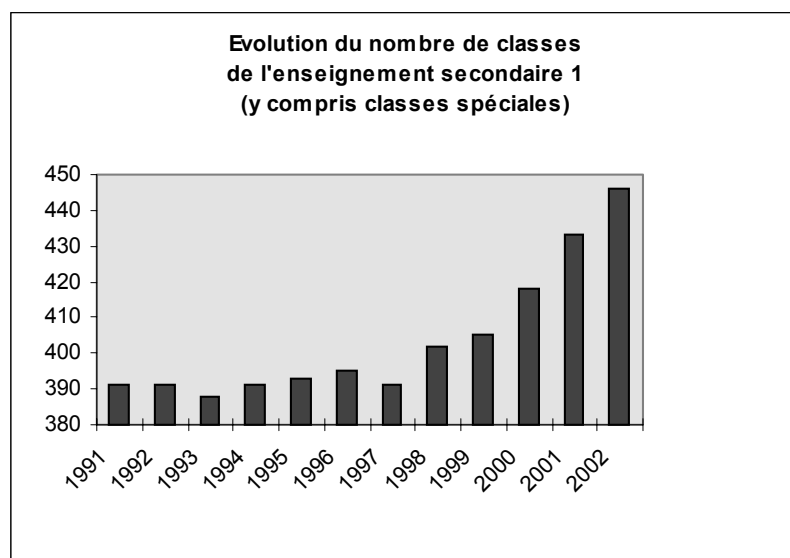
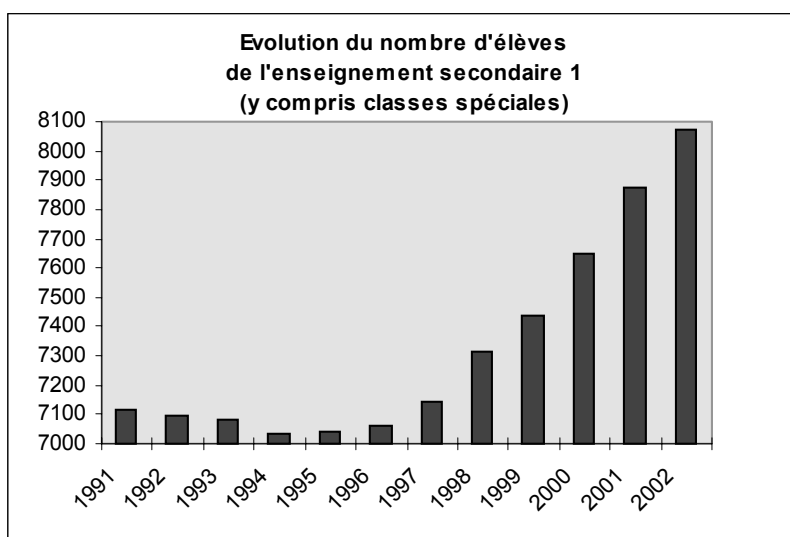
14.5. Ecoles secondaires

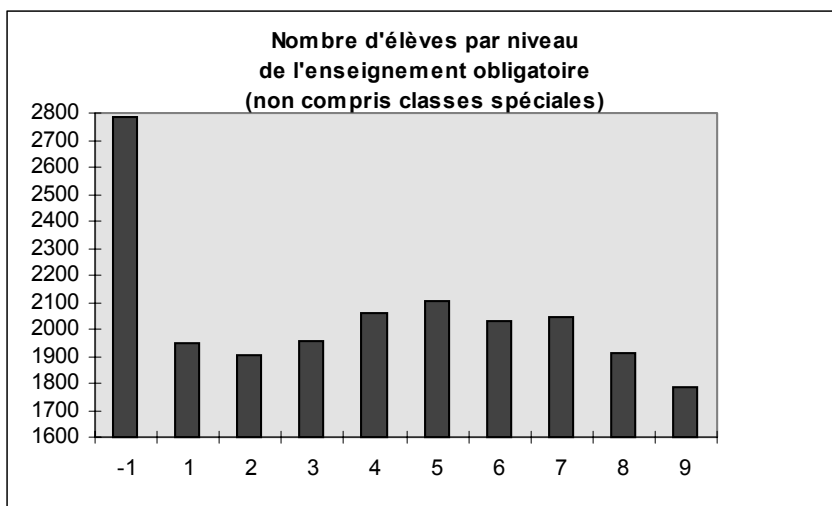
Ecoles	Section OR		Section CT		Section MA		Section MO		Section PP		Section TE		Section ACC *		Total classes	Total élèves	Elèves par classes	Nombre d'enseignants
	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves				
ESRN: Mail	8	153	2	23	10	201	5	104	8	130	2	17	1	21	36	649	18.03	78
Terreaux	7	134	2	20	9	184	5	102	5	84	1	8	0	0	29	532	18.34	57
Côte	7	139	2	26	10	207	6	114	7	117	1	11	0	0	33	614	18.61	76
Bas-Lac	4	77	1	9	6	124	5	90	5	81	1	9	0	0	22	390	17.73	50
Deux Thiellès	5	108	2	23	6	127	6	97	6	97	1	7	0	0	26	459	17.65	54
ESRN Total	31	611	9	101	41	843	27	507	31	509	6	52	1	21	146	2644	18.11	315
CESCOLE	8	173	1	13	13	271	8	150	8	130	1	8	0	0	39	745	19.10	84
CSC	7	144	1	12	10	191	7	135	5	82	2	16	0	0	32	580	18.13	73
CVT	7	143	3	34	11	211	9	172	8	143	2	19	0	0	40	722	18.05	89
CSV	8	154	1	14	10	182	9	187	9	158	1	6	0	0	38	701	18.45	78
ESLL	6	120	2	18	12	259	6	121	7	129	2	16	1	7	36	670	18.61	97
ESIP	1	23	0	4	0	0	3	32	1	30	1	8	2	0	8	97	12.13	14
ESCF	19	380	6	63	26	586	17	322	21	369	9	77	2	23	100	1820	18.20	219
CIVAB	0	20	0	1	0	0	0	0	0	22	0	0	2	0	2	43	21.50	7
F. CARREFOUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	6	0	0	1	6	6.00	1
F. SANDOZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	13	0	0	1	13	13.00	1
TOTAUX:	87	1768	23	260	123	2543	86	1626	90	1572	26	221	8	51	443	8041	18.15	978

y.c. filles et garçons

* CIVAB et ESIP : classes multi-degré







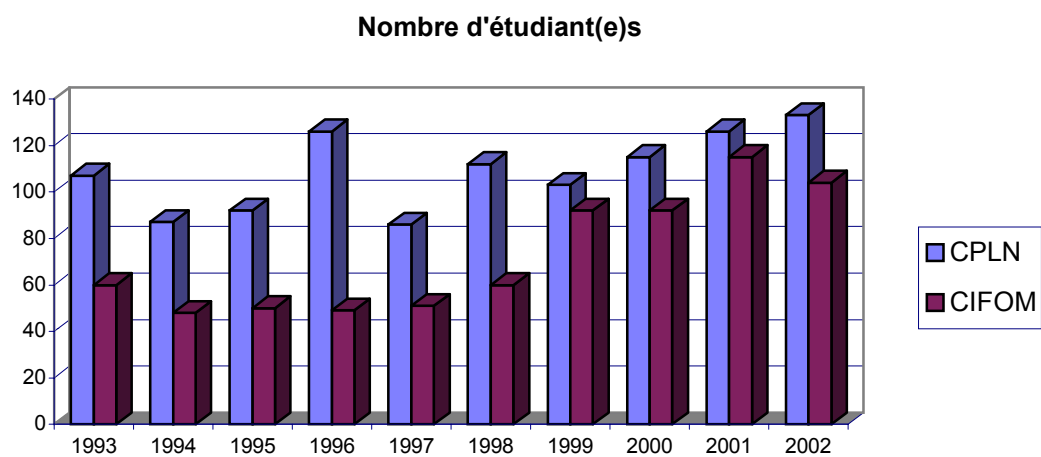
14.6. Statistiques relatives aux lycées

Ecoles	Nombre d'élèves août 2002	Nombre d'enseignants août 2002	Equivalent en nombre de postes complets août 2002	Nombre de titres délivrés juin 2002
Lycée Denis-de-Rougemont	685	117	72.5	261
Lycée Blaise-Cendrars	594	77	55,76	208
Lycée Jean-Piaget	1633	222	139,3	*422

*dont 190 maturités gymnasiales (y compris 72 type E), 30 maturités professionnelles commerciales (MPC), 111 diplômes de commerce (y compris 57 par la voie MPC), 69 diplômes EDD, 22 diplômes de secrétariat

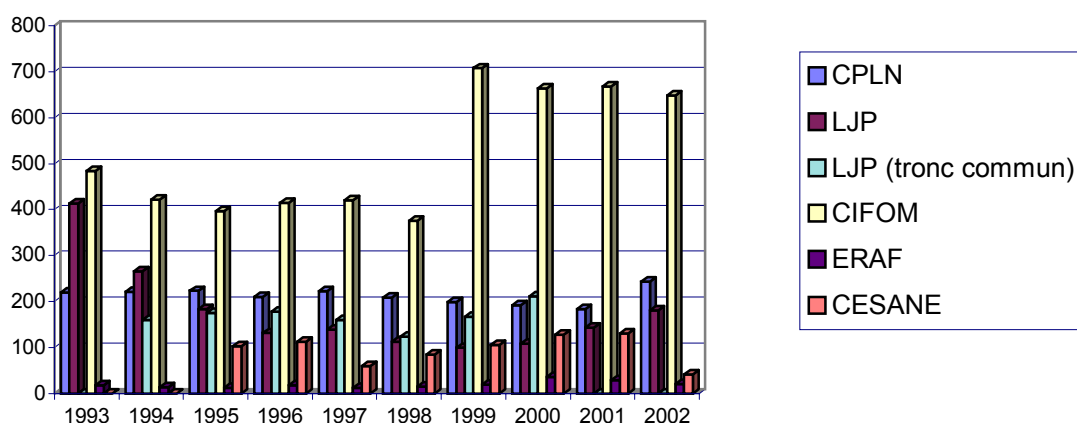
14.7. Préapprentissage – Année scolaire 2002-2003

Ecole	Nombre de classes	Effectif des élèves		
		Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
CPLN Ecole des arts et métiers	8	86	47	133
CIFOM Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	8	70	34	104
Total	16	156	81	237



14.8. Formations de base à plein temps – Année scolaire 2002-2003

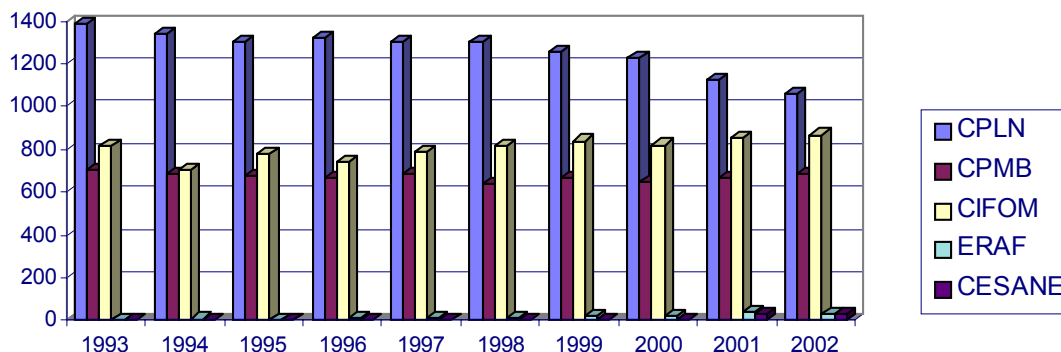
Ecole	Nombre de classes	Effectif des élèves		
		Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
CPLN				
Ecole technique	19	16	171	187
Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature	2	4	35	39
Ecole des arts et métiers (apprentissage +)	1	8	9	17
Lycée Jean-Piaget	8	111	69	180
CIFOM				
Ecole technique	35	29	169	198
Ecole d'art	10	84	40	124
Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	18	260	67	327
Ecole romande d'aides familiales	2	20	0	20
Centre neuchâtelois aux professions de la santé	2	39	2	41
Total	97	571	562	1133

Nombre d'étudiant(e)s

14.9. Formations de base à temps partiel – Année scolaire 2002-2003

Ecole	Nombre de classes	Effectif des élèves		
		Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
CPLN				
Ecole technique	4	17	68	85
Ecole des arts et métiers	34	178	160	338
Ecole professionnelle commerciale	31	367	92	459
Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature	14	96	80	176
CPMB				
Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment	55	21	665	686
CIFOM				
Ecole technique	56	40	406	446
Ecole d'art	0	45	34	79
Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	19	269	74	343
Ecole romande d'aides familiales	2	33	0	33
Centre neuchâtelois de formation aux professions de la santé	2	29	5	34
Total	217	1095	1584	2679

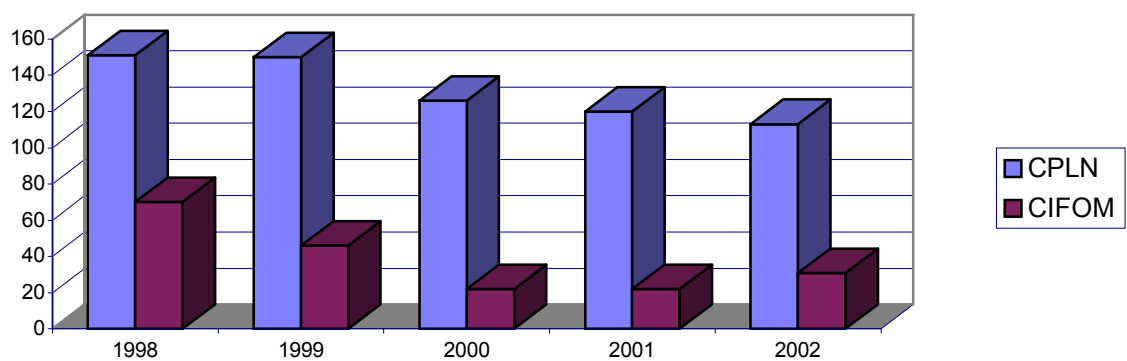
Nombre d'étudiant(e)s



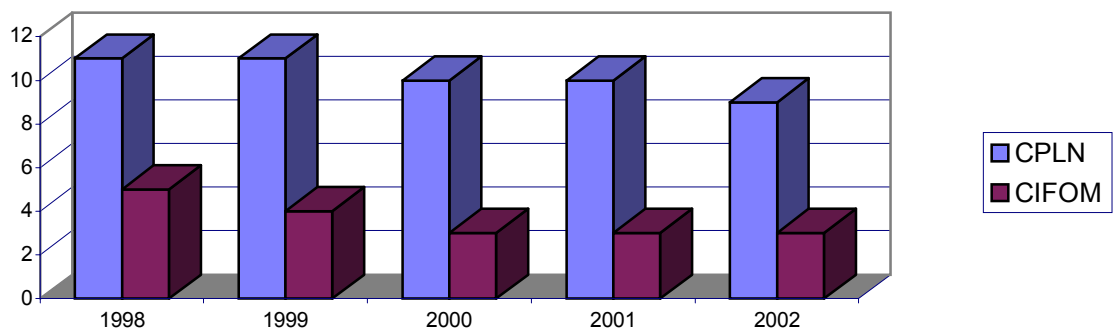
14.10. Cours préparatoires à la maturité professionnelle - Année scolaire 2002-2003

Ecole	Nombre de classes	Effectif des élèves		
		Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
CPLN Ecole technique	9	21	92	113
CIFOM Ecole technique	3	7	24	31
Total	12	28	116	144

Nombre d'étudiant(e)s



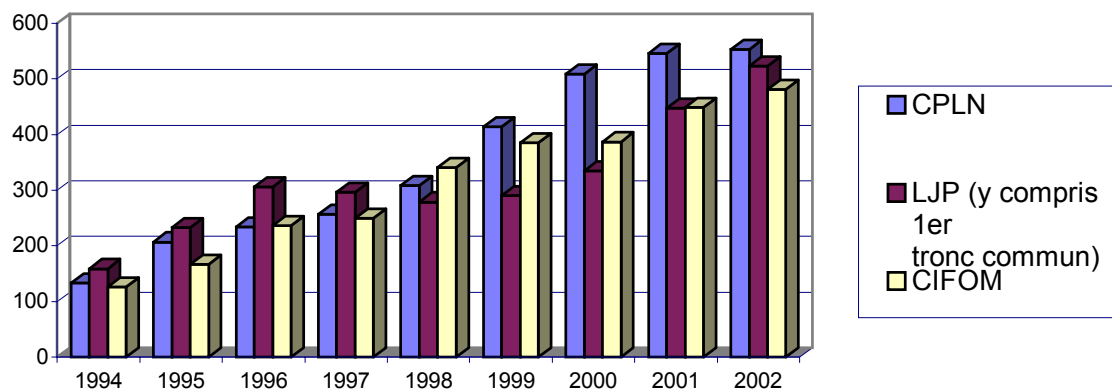
Nombre de classes

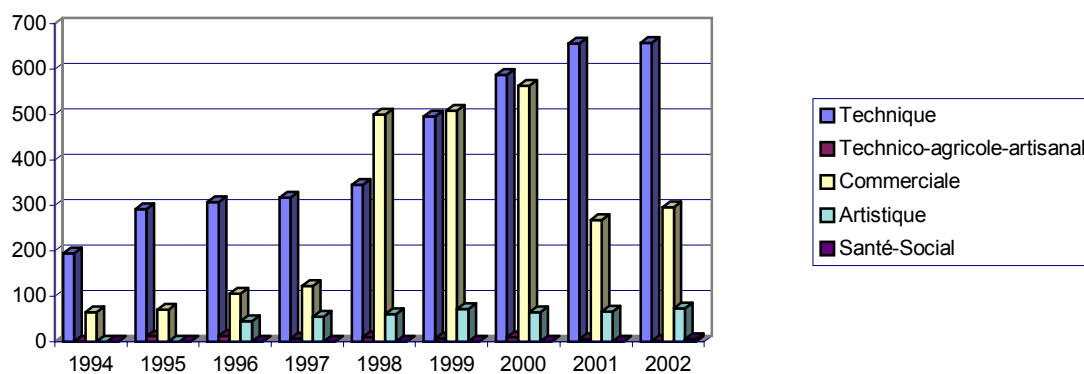
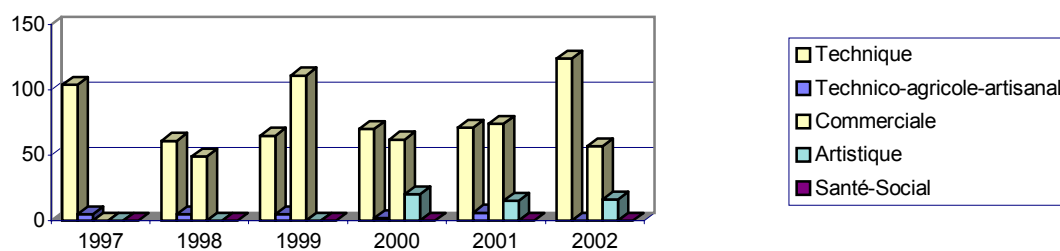


14.11. Maturités professionnelles - Année scolaire 2002-2003

Ecole	Nombre de classes	Effectif des élèves		
		Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
Technique				
CPLN - Ecole technique	32	32	364	396
CIFOM - Ecole technique	39	32	230	262
Technico-agricole - artisanal				
CPLN - Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature	0	0	1	1
Commerciale				
CPLN - Ecole professionnelle commerciale	10	120	36	156
Lycée Jean-Piaget	27	313	210	523
CIFOM - Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	7	101	39	140
Artistique				
CIFOM - Ecole d'art	4	49	24	73
Santé-Social				
CIFOM - Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	1	6	0	6
Total	120	653	904	1557

Nombre d'étudiant(e)s par école

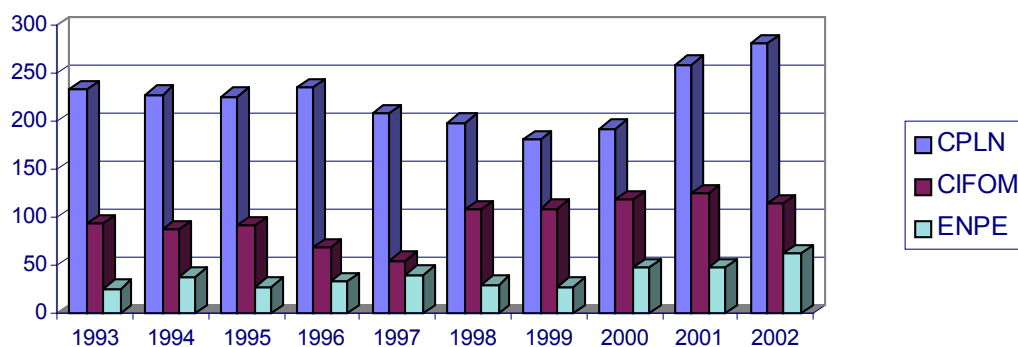


Nombre d'étudiant(e)s par types de maturités**Nombre de titres délivrés**

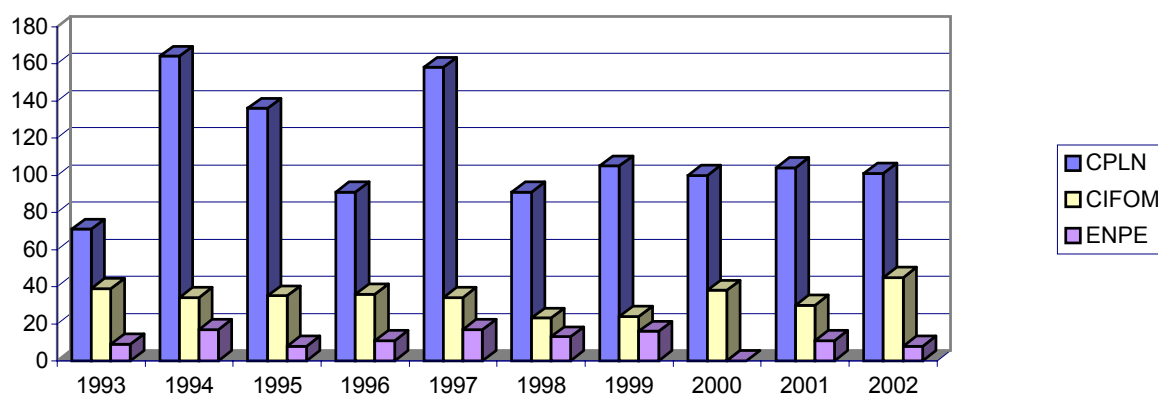
14.12. Formations supérieures à plein temps - Année scolaire 2002-2003

Ecole	Nombre de classes	Effectif des élèves		
		Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
CPLN				
Ecole technique	7	4	87	91
Ecole supérieure de droguerie	4	44	23	67
Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	2	10	58	68
Ecole cantonale de laborantines et laborantins médicaux	3	41	14	55
CIFOM				
Ecole technique	13	6	78	84
Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	2	6	24	30
Ecole neuchâteloise de puéricultrices-éducatrices	3	62	0	62
Total	34	173	284	457

Nombre d'étudiant(e)s

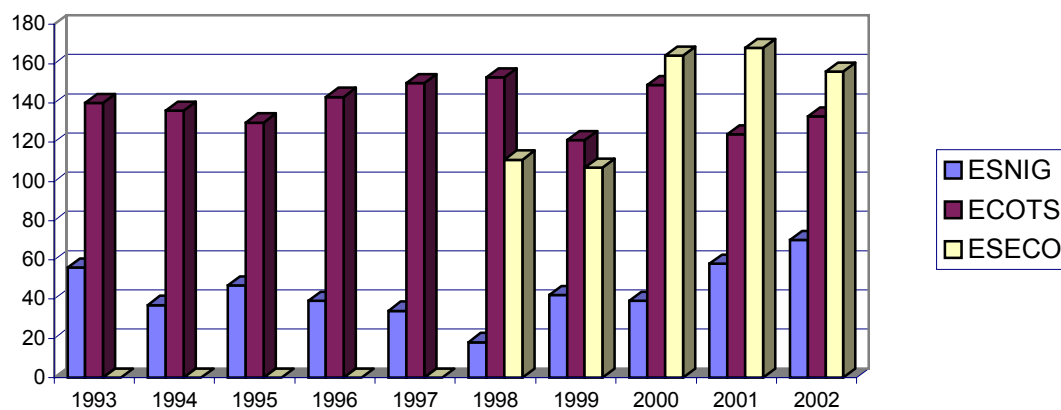
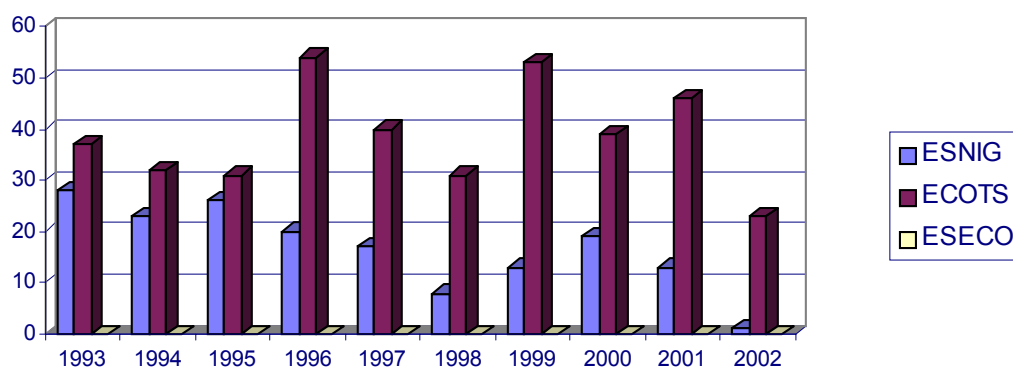


Nombre de titres délivrés



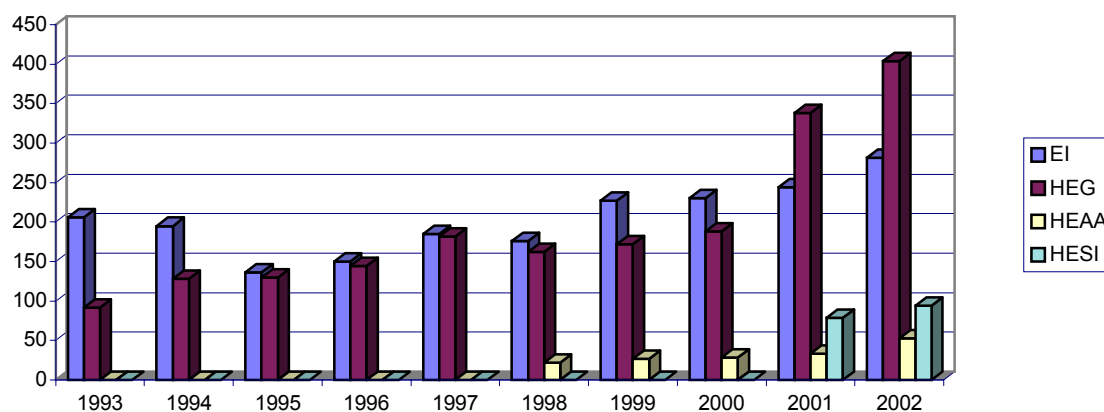
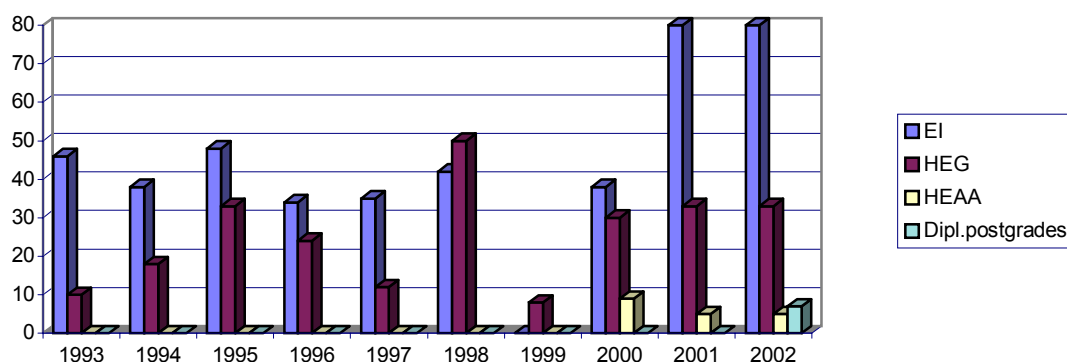
14.13. Formations supérieures à temps partiel - Année scolaire 2002-2003

Ecole	Nombre de classes	Effectif des élèves		
		Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
CPLN				
Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	5	9	61	70
Ecole technique du soir	8	5	128	133
Ecole supérieure de gestion commerciale	8	72	84	156
CIFOM				
Ecole technique du soir	2	2	30	32
Total	23	88	303	391

Nombre d'étudiant(e)s**Nombre de titres délivrés**

14.14. Haute école neuchâteloise - Année scolaire 2002-2003

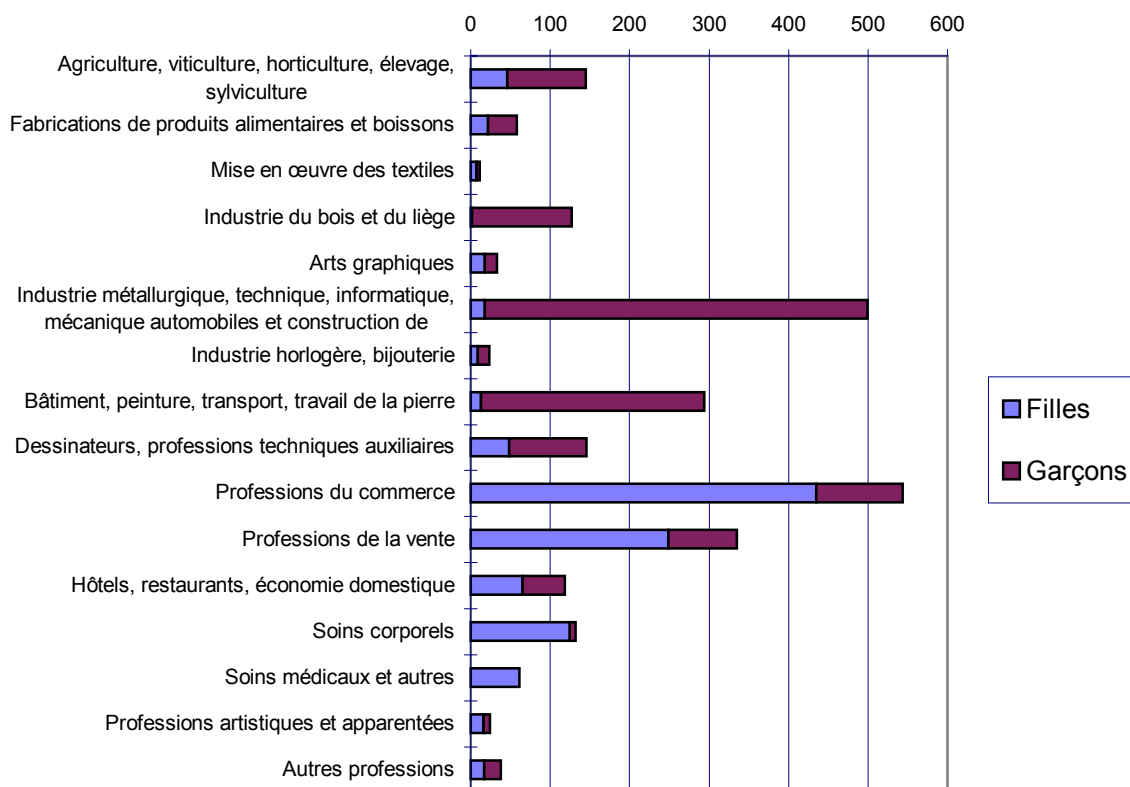
Ecole	Nombre de classes	Effectif des élèves		
		Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
Ecole d'ingénieurs - Le Locle	14	19	262	281
Haute école de gestion – Neuchâtel				
– Plein temps	8	63	96	159
– Temps partiel	8	39	83	122
– Postgrades	6	12	111	123
Haute école d'arts appliqués - La Chaux-de-Fonds	4	39	14	53
Haute école de soins infirmiers - Neuchâtel	4	82	12	94
Total	44	254	578	832

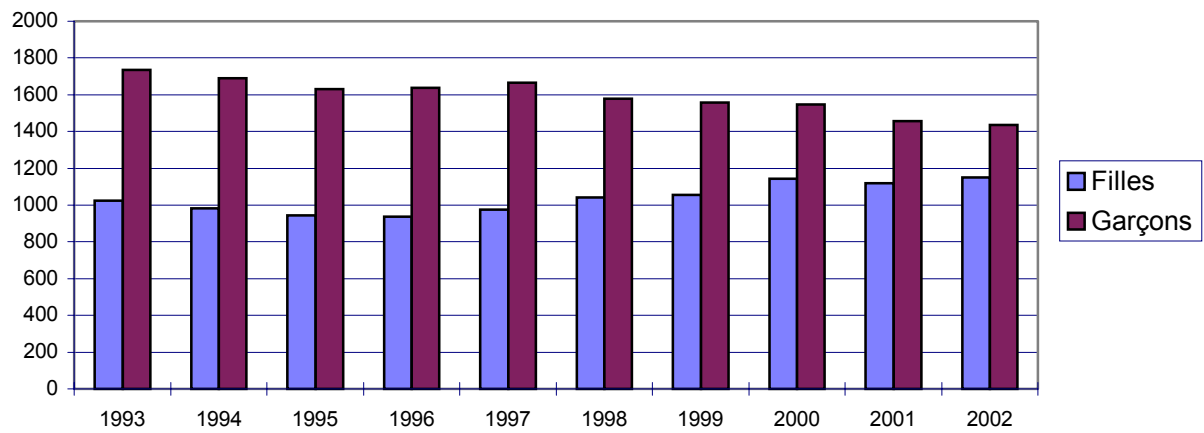
Nombre d'étudiant(e)s**Nombre de titres délivrés**

14.15. Contrats en cours – Formations duales - Année scolaire 2002-2003

Professions	Filles	Garçons
Agriculture, viticulture, horticulture, élevage, sylviculture	46	99
Fabrications de produits alimentaires et boissons	22	36
Mise en œuvre des textiles	7	4
Industrie du bois et du liège	2	125
Arts graphiques	18	15
Industrie métallurgique, technique, informatique, mécanique automobiles et construction de machines	18	481
Industrie horlogère, bijouterie	9	14
Bâtiment, peinture, transport, travail de la pierre	13	281
Dessinateurs, professions techniques auxiliaires	48	98
Professions du commerce	435	109
Professions de la vente	249	86
Hôtels, restaurants, économie domestique	65	53
Soins corporels	125	7
Soins médicaux et autres	61	0
Professions artistiques et apparentées	16	8
Autres professions	17	21
Total	1151	1437

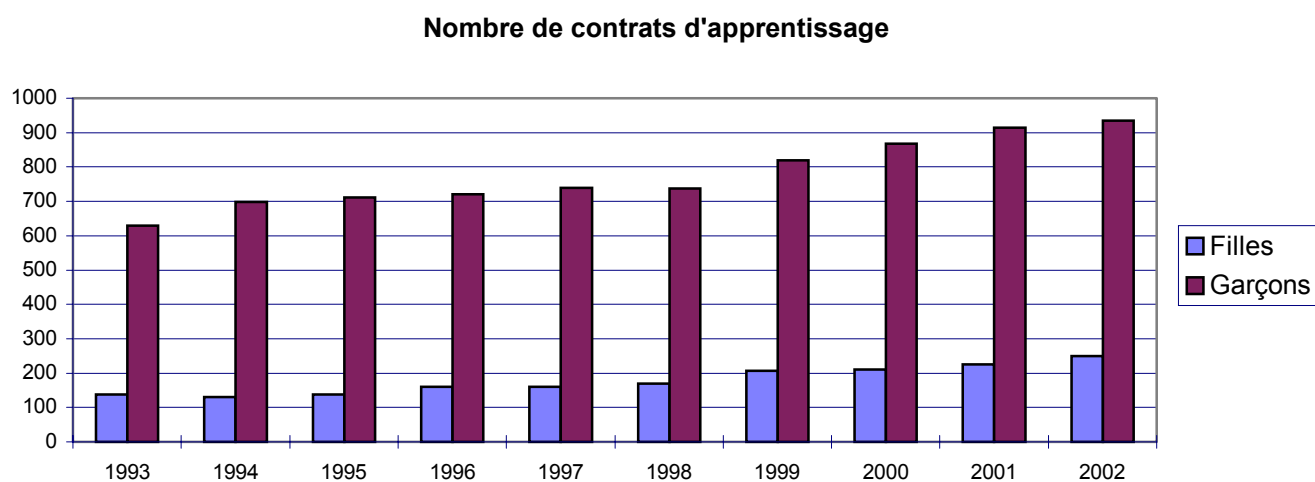
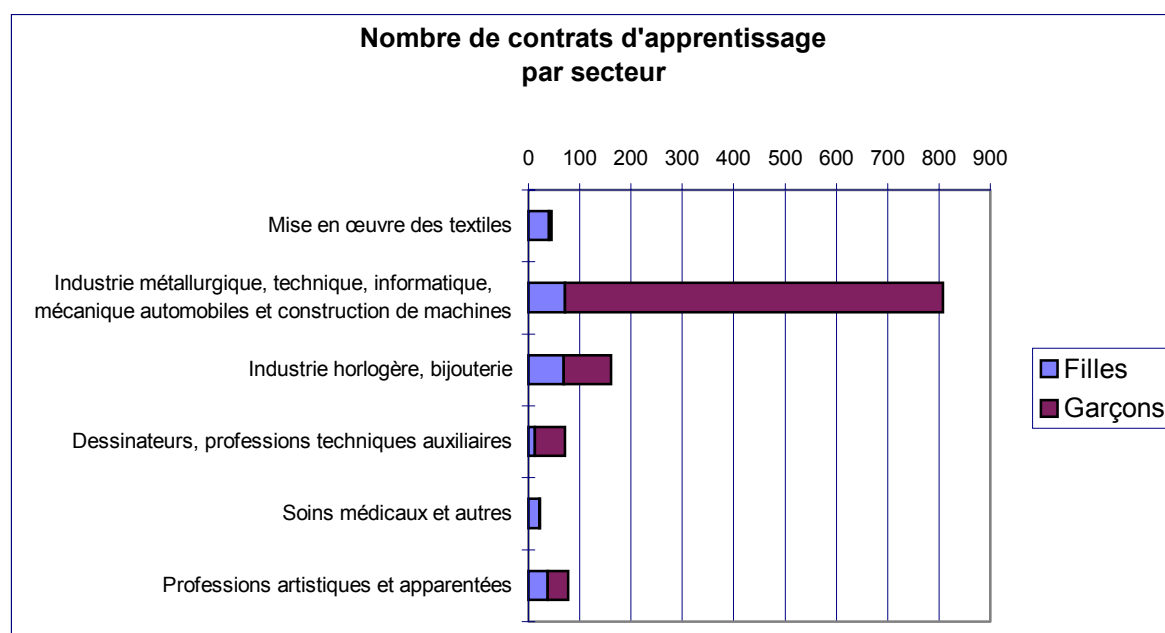
**Nombre de contrats d'apprentissage
par secteur**



Nombre de contrats d'apprentissage

14.16. Contrats en cours – Formations écoles - Année scolaire 2002-2003

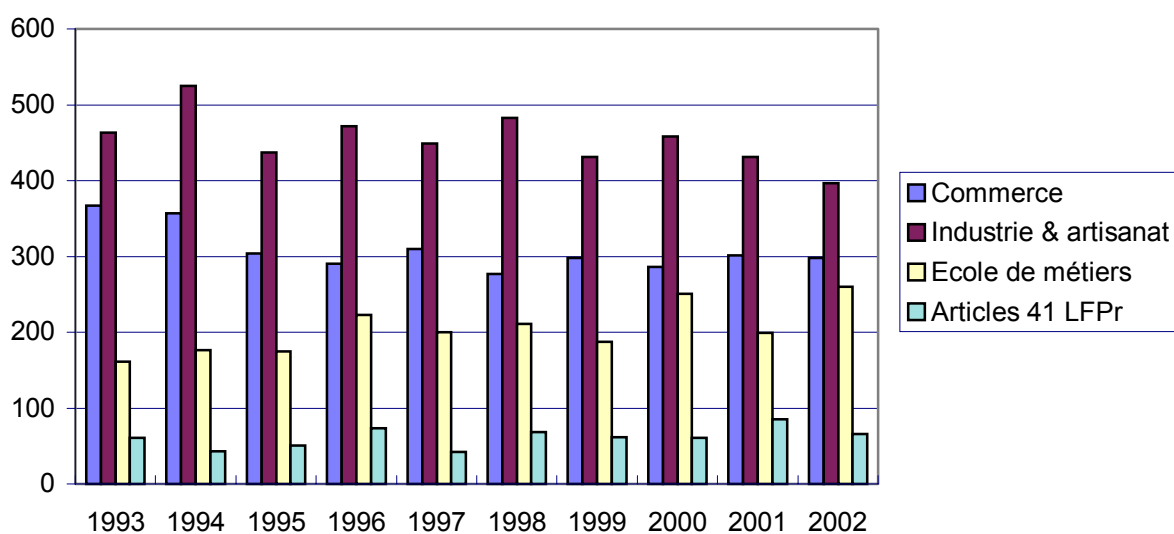
Professions	Filles	Garçons
Mise en œuvre des textiles	40	5
Industrie métallurgique, technique, informatique, mécanique automobiles et construction de machines	71	737
Industrie horlogère, bijouterie	69	92
Dessinateurs, professions techniques auxiliaires	12	59
Soins médicaux et autres	21	2
Professions artistiques et apparentées	37	40
Total	250	935



14.17. Examens de fin d'apprentissage

	Commerce	Industrie et artisanat	Ecoles de métiers	Articles 41	Totaux
Candidats	330	472	295	73	1170
CFC délivrés	298	397	260	66	1021
Echecs	32	75	35	7	149
Echecs en%	10%	16%	12%	10%	12.7%

Nombre de CFC délivrés par secteur



14.18. Université**Grades et diplômes 2002**

Tableau N° 1a

FACULTE	98-99	99-00	00-01	01-02
Lettres et sciences humaines				
– Doctorats	4	2	8	12
– Licences	80	70	63	73
– Certificats d'études supérieures	17	17	9	9
– Certificats de formation permanente en psychologie et pédagogie	1	6	-	1
– Diplômes d'orthophoniste	38	8	19	6
– Diplômes d'études supérieures de lettres	1	-	-	-
– Diplôme CUSO en ethno-anthropologie	-	-	-	7
– Diplôme CUSO en sciences de l'antiquité	-	-	-	2
– Diplômes d'études françaises (ILCF)	6	13	8	10
– Certificats d'études françaises (ILCF)	27	29	30	28
Sciences				
– Doctorats	48	41	46	51
– Licences et diplômes	77	81	68	76
– Certificats divers (dipl. 3 ^e cycle)	20	14	12	18
Droit et sciences économiques				
Droit:				
– Doctorats	-	4	3	6
– Licences	67	63	56	75
– Postgrade management, droit et sciences humaines du sport	-	-	24	22
Sc. économiques, politiques, sociales et psychologie:				
– Doctorats	3	1	7	1
– Licences	99	97	88	110
– Diplômes d'informatique de gestion	7	4	-	-
– Diplômes CUSO "Etudes approfondies en socio."	-	-	-	4
– Certificats de formation permanente	-	-	-	-
Théologie				
– Doctorats	1	1	2	2
– Licences	7	10	7	2
– Certificats d'études supérieures	-	-	2	5
– Diplômes de spécialisation	-	-	-	2

Grades et diplômes (répartition 2002)

Tableau N° 1b

FACULTE	Doctorats	Licences	Diplômes
Lettres et sciences humaines	12	73	6
Sciences	51	5	71
– chimie	-	-	5
– sciences de la terre (BENEFRI)	-	-	8
– biologie	-	-	38
– mathématiques (+appliquées à la finance)	-	-	4
– licences sans spécification	-	5	-
– physique	-	-	3
– électronique physique	-	-	7
– informatique.....	-	-	6
Droit et des sciences économiques	7	185	9
– droit.....	6	75	-
– sciences économiques	1	52	-
– sciences sociales	-	5	-
– psychologie.....	-	46	-
– sciences politiques	-	7	-
– informatique de gestion	-	-	-
– postgrade de statistique	-	-	9
Théologie.....	2	2	2

Autres certificats et autres diplômes 2002

Tableau N° 1c

Faculté des lettres et sciences humaines	
Diplômes d'orthophoniste	6
Certificats de formation permanente en psychologie et sciences de l'éducation	1
Diplômes de spécialisation postgrade CUSO	9
Diplôme d'études supérieures de lettres	-
Certificats d'études supérieures:	
– anglais	1
– histoire de l'art	1
– histoire	1
– italien	2
– linguistique	1
– psychologie	1
– géographie	2
Certificats d'éducation physique.....	8
Séminaire de français moderne	
Diplômes d'études françaises	10
Certificats d'études françaises	28
Faculté des sciences	
Diplômes de spécialisation en hydrogéologie (3 ^e cycle).....	17
Certificats d'études approfondies en parasitologie (3 ^e cycle)	-
Diplôme de spécialisation postgrade CUSO	-
Certificats d'études supérieures en informatique	1
Faculté de droit et des sciences économiques	
Diplômes en psychologie et travail.....	-
Diplôme postgrade en statistique	9
Certificat postgrade en statistique	5
Diplômes de spécialisation postgrade CUSO	4
Postgrade en management, droit et sciences humaines du sport.....	22
Faculté de théologie	
Certificats d'études supérieures	5
Diplômes de spécialisation en théologie	2

Effectif total des étudiants de l'Université

Tableau N° 2

	98-99	99-00	00-01	01-02
Total	3309	3249	3142	3215
dont étudiantes	1622	1632	1585	1671
%	49	50	50	52

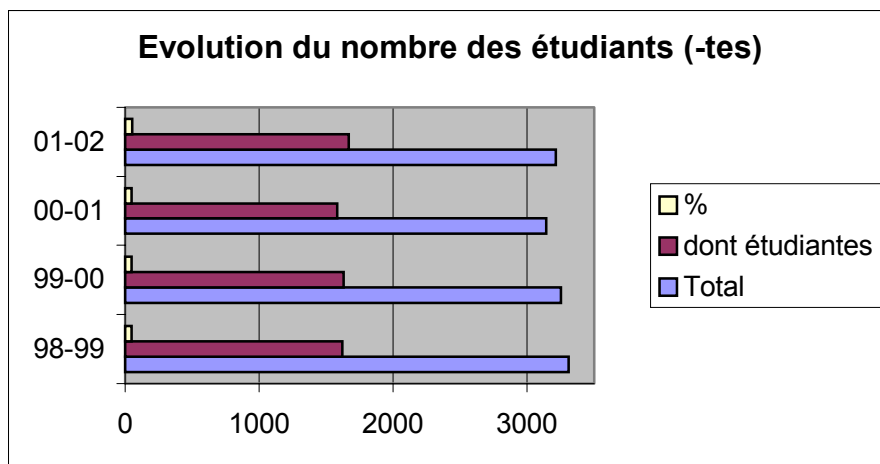
**Répartition par faculté en nombre**

Tableau N° 3

	98-99	99-00	00-01	01-02
Lettres et sciences humaines (sans SFM)	1249	1237	1171	1226
Sciences	893	886	845	814
Droit	418	424	427	406
Sciences éco., politiques et sociales	575	530	520	612
Théologie	65	58	54	43
Séminaire de français moderne	102	108	117	105
Certificat d'éducation physique	7	6	8	9

Etudiants selon le groupe d'études, le domicile des parents, la catégorie et le sexe
Tableau N° 4

	Domicile des parents Neuchâtel				Domicile des parents Suisse				Domicile des parents Etranger				Total			Total	
	Rég.	Aud.	Doc.	Total	Rég.	Aud.	Doc.	Total	Rég.	Aud.	Doc.	Total	Rég.	Aud.	Doc.	sans doct.	avec doct.
Lettres et sc. hum. (dont étudiantes)	389 270	0 0	39 17	428 287	573 406	0 0	53 21	626 427	99 74	0 0	45 23	144 97	1061 750	0 0	137 61	1061 750	1198 811
SFM (dont étudiantes)	0 0	0 0	0 0	0 0	4 1	0 0	0 0	4 1	101 75	0 0	0 0	101 75	105 76	0 0	0 0	105 76	105 76
Sciences (dont étudiantes)	191 51	0 0	63 12	254 63	243 96	0 0	68 13	311 109	69 27	0 0	121 38	190 65	503 174	0 0	252 63	503 174	755 237
Pharmacie (dont étudiantes)	8 6	0 0	0 0	8 6	15 9	0 0	0 0	15 9	0 0	0 0	0 0	0 0	23 15	0 0	0 0	23 15	23 15
Médecine (dont étudiantes)	24 14	0 0	0 0	24 14	12 7	0 0	0 0	12 7	0 0	0 0	0 0	0 0	36 21	0 0	0 0	36 21	36 21
Droit (dont étudiantes)	213 133	0 0	14 5	227 138	116 58	0 0	18 2	134 60	32 13	0 0	13 1	45 14	361 204	0 0	45 8	361 204	406 212
SEPS (dont étudiantes)	226 80	0 0	10 2	236 82	250 109	0 0	12 4	262 113	66 44	0 0	21 8	87 52	542 233	0 0	43 14	542 233	585 247
Théologie (dont étudiantes)	15 6	0 0	4 1	19 7	12 4	0 0	1 0	13 4	6 2	0 0	5 2	11 4	33 12	0 0	10 3	33 12	43 15
Sports (dont étudiantes)	7 2	0 0	0 0	7 2	2 1	0 0	0 0	2 1	0 0	0 0	0 0	0 0	9 3	0 0	0 0	9 3	9 3
Autres (licence interfac.)	18 10	0 0	0 0	18 10	31 20	0 0	0 0	31 20	6 4	0 0	0 0	6 4	55 34	0 0	0 0	55 34	55 34
Total	1091	0	130	1221	1258	0	152	1410	379	0	205	584	2728	0	487	2728	3215
(dont étudiantes)	572	0	37	609	711	0	40	751	239	0	72	311	1522	0	149	1522	1671

Statistique du personnel au 31.12.2002

Tableau N° 5

*	Statut	Budget ETAT		Fonds de tiers		Budget GLOBAL	
		Postes équivalents plein temps	Nombre de fonctions	Postes équivalents plein temps	Nombre de fonctions	Postes équivalents plein temps	Nombre de fonctions
P	Personnel administratif	78.26	126.00	26.29	46.00	104.55	172.00
P	Personnel administratif, apprentis	1.00	1.00			1.00	1.00
P	Personnel technique	45.34	54.00	43.30	61.00	88.64	115.00
P	Personnel technique, apprentis	34.00	34.00			34.00	34.00
P	Huissier, concierge	25.20	26.00			25.20	26.00
P	Service social	0.50	1.00			0.50	1.00
P	Personnel des bibliothèques	18.25	25.00			18.25	25.00
	Sous-total	202.55	267.00	69.59	107.00	272.15	374.00
E	Professeur ordinaire	98.31	102.00			98.31	102.00
E	Professeur extraordinaire	5.43	11.00			5.43	11.00
E	Professeur invité	0.18	1.00			0.18	1.00
E	Professeur assistant			5.25	6.00	5.25	6.00
E	Chargé de cours	17.75	88.00	0.20	2.00	17.95	90.00
E	Chargé d'enseignement	8.00	41.00			8.00	41.00
E	Professeur SFM	2.67	3.00			2.67	3.00
E	Lecteur	2.89	6.00			2.89	6.00
E	Privat-docent	1.20	12.00			1.20	12.00
E	Directeur de recherches	8.80	9.00			8.80	9.00
E	Professeur associé	0.00	25.00			0.00	25.00
E	Maître de sports	2.25	4.00			2.25	4.00
E	Professeur honoraire	0.00	56.00			0.00	56.00
	Sous-total	147.47	358.00	5.45	8.00	152.92	366.00
I	Maître-assistant	41.40	66.00			41.40	66.00
I	Assistant licencié	136.25	236.00			136.25	236.00
I	Chercheur licencié	2.80	6.00	118.81	180.00	121.61	186.00
I	Doctorant FNS			83.90	86.00	83.90	86.00
I	Assistant non licencié	8.05	17.00			8.05	17.00
I	Chercheur non licencié			50.11	81.00	50.11	81.00
I	Assistant volontaire	7.50	75.00			7.50	75.00
	Sous-total	196.00	400.00	252.81	347.00	448.81	747.00
	Totaux	546.02	1'025.00	327.86	462.00	873.88	1'487.00

* (P = Personnel administratif et technique / E = Corps enseignant / I = Corps intermédiaire)

Tableau No 6

COMPTABILITE ETAT								Tableau N° 6
NATURES		UNIVERSITE	ADM.CENTRALE	LETTRES	SCIENCES	DROIT	SECO	THEOLOGIE
		Totaux 1-6	1	2	3	4	5	6
Salaires	300-302+309	50'847'787.41	6'737'027.95	12'315'952.64	20'903'458.42	3'338'256.25	6'156'117.90	1'396'974.25
Charges sociales	303 - 308	9'283'001.43	1'190'073.98	2'293'296.43	3'855'855.92	633'254.60	1'063'724.25	246'796.25
Equipement	311	2'092'057.76	1'158'527.02	29'427.35	819'897.34	9'683.40	70'913.30	3'609.35
Matériel de consommation	310+312-316	7'631'426.71	1'943'970.28	777'615.69	4'005'403.12	328'580.50	511'712.45	64'144.67
Déplacements	317	548'139.31	209'134.92	87'195.68	164'672.23	21'519.35	50'357.35	15'259.78
Dépenses diverses	318-319	1'296'275.99	674'090.10	222'435.15	200'004.04	26'410.88	149'280.44	24'055.38
Amortissements	331-332	4'696'569.00	4'696'569.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions accordées	360-367	2'961'516.31	2'031'366.31	71'800.00	731'650.00	43'700.00	62'700.00	20'300.00
TOTAL DES DEPENSES		79'356'773.92	18'640'759.56	15'797'722.94	30'680'941.07	4'401'404.98	8'064'805.69	1'771'139.68
Revenus des biens		26'407.34	20'373.63	0.00	27.45	0.00	6.26	6'000.00
Contributions		2'894'475.81	50'142.02	1'005'144.75	1'003'478.37	311'119.50	500'190.24	24'400.93
Dédomm. collectivités publ.		12'746'482.08	40'434.80	5'840'077.60	3'317'884.74	1'301'131.25	2'096'823.15	150'130.54
Subventions acquises		19'688'131.75	297'834.00	5'759'925.10	8'999'612.58	1'529'471.72	2'460'489.28	640'799.07
TOTAL DES RECETTES		35'355'496.98	408'784.45	12'605'147.45	13'321'003.14	3'141'722.47	5'057'508.93	821'330.54
EXCEDENT		-44'001'276.94	-18'231'975.11	-3'192'575.49	-17'359'937.93	-1'259'682.51	-3'007'296.76	-949'809.14

14.19 Effectif du personnel enseignant des écoles cantonales au 31 décembre 2002

Désignation de l'école	Nombre de postes complets	Nombre de postes partiels	Total en valeur de postes complets
Conservatoire de musique de Neuchâtel	9	84	48.50
Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds/Le Locle	6	72	39.37
Lycée Denis-de-Rougemont, Neuchâtel	35	82	72.5
Lycée Blaise-Cendrars, La Chaux-de-Fonds	26	51	55.76
Haute école neuchâteloise	10	36	26.6
- Haute école de gestion, Neuchâtel			
- Ecole d'ingénieurs, Le Locle	81	30	93.8
- Ecole supérieure d'art appliqué, La Chaux-de-Fonds	5	28	13.4
- Haute Ecole de Soins Infirmiers	7	7	12
Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment, Colombier	18	47	31.8
Ecole cantonale de laborantines et laborantins médicaux, Neuchâtel	1	11	2.9
Université de Neuchâtel (sans les assistants ni les maîtres-assistants)	110	247	147.47
Total	308	695	544.10

15. COMPTES

15.1. Ecoles enfantines, enseignement primaire, comptes 2001

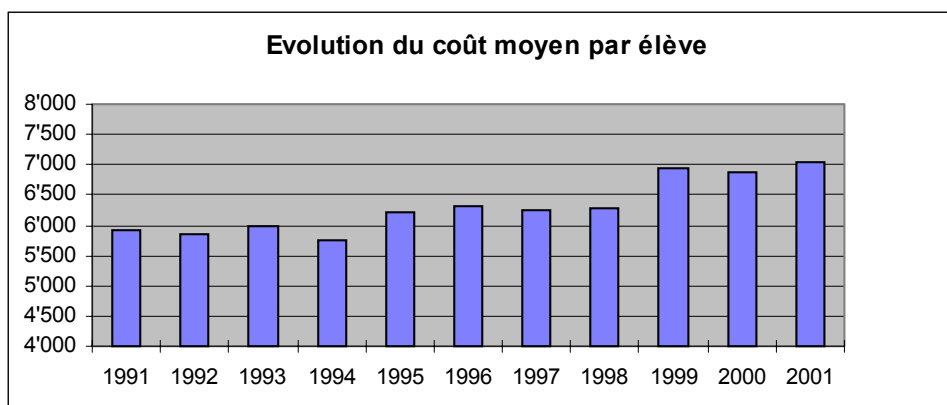
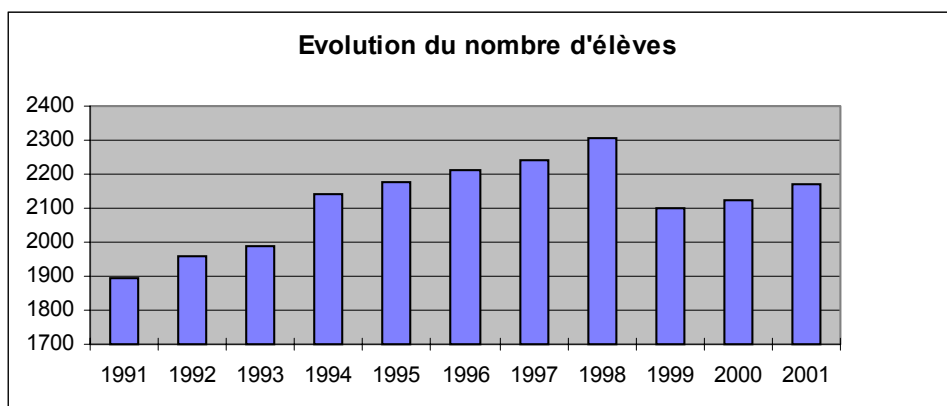
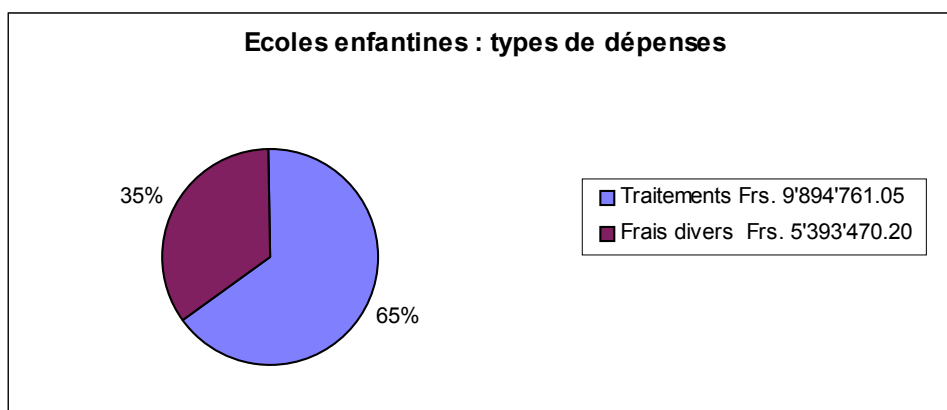
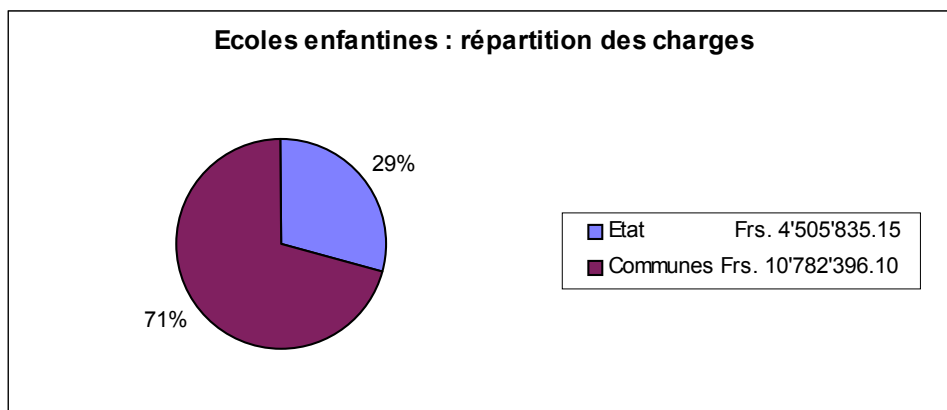
Ecoles enfantines

Districts	REVENUS		CHARGES		TOTAUX
	Part de l'Etat	Part des communes	Traitements	Frais divers	
Neuchâtel	1'190'898.95	3'370'673.20	2'600'073.40	1'961'498.75	4'561'572.15
Boudry	1'010'744.05	1'798'486.80	2'246'098.10	563'132.75	2'809'230.85
Val-de-Travers	369'075.40	656'097.00	820'167.45	205'004.95	1'025'172.40
Val-de-Ruz	376'550.65	712'192.20	836'779.15	251'963.70	1'088'742.85
Le Locle	419'016.70	785'409.70	906'459.70	297'966.70	1'204'426.40
La Chaux-de-Fonds	1'139'549.40	3'459'537.20	2'485'183.25	2'113'903.35	4'599'086.60
Total	4'505'835.15	10'782'396.10	9'894'761.05	5'393'470.20	15'288'231.25

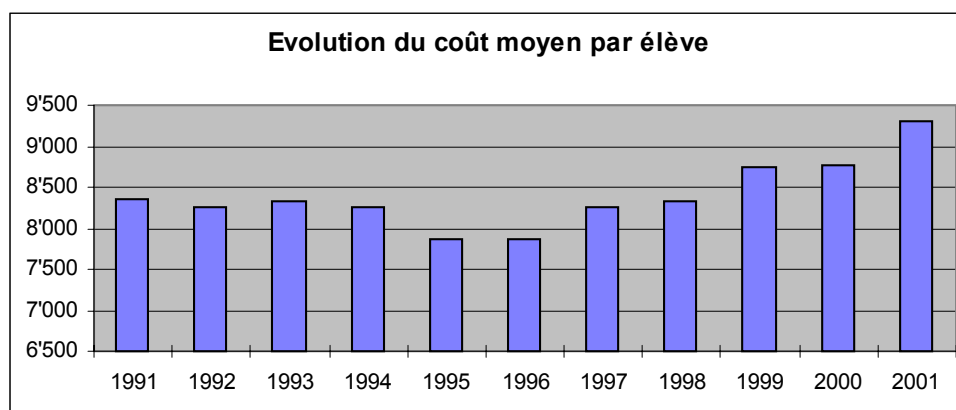
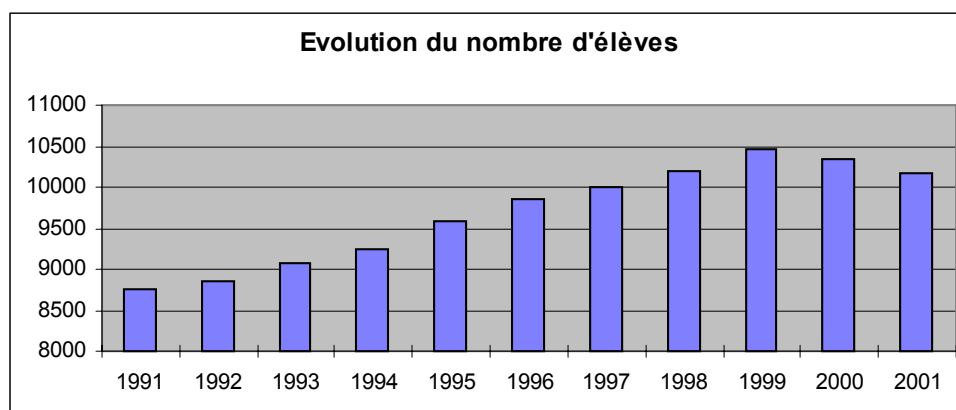
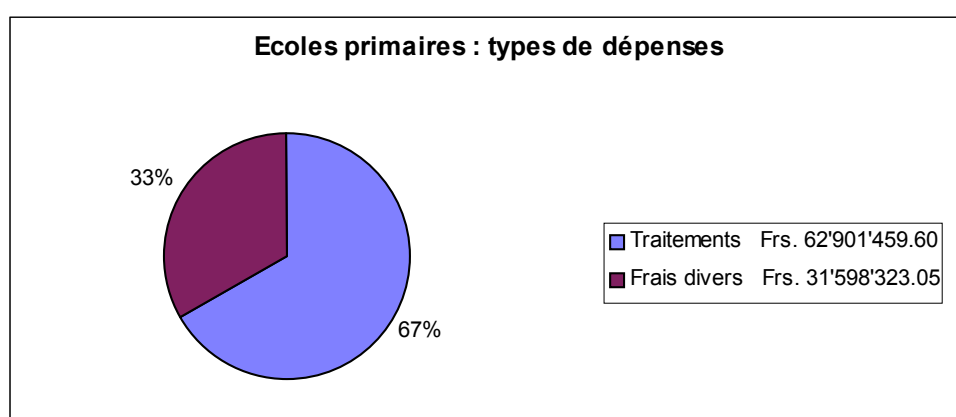
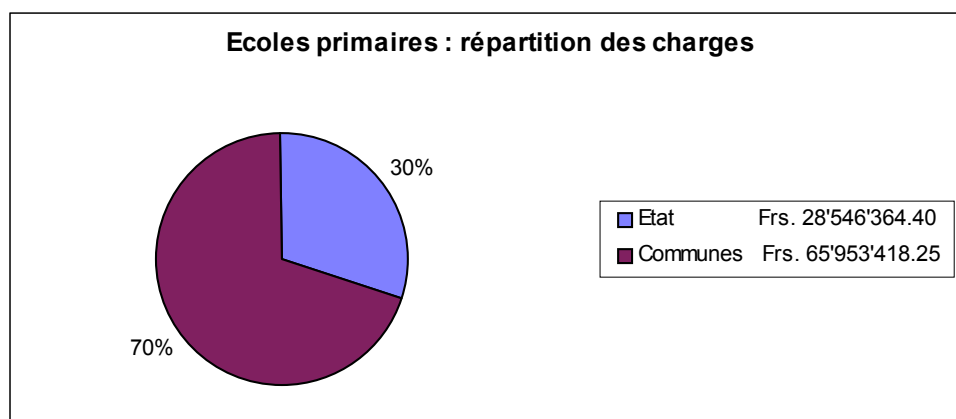
Ecoles primaires

Districts	REVENUS		CHARGES		TOTAUX
	Part de l'Etat	Part des communes	Traitements	Frais divers	
Neuchâtel	7'606'623.95	19'249'280.90	16'736'005.95	10'119'898.90	26'855'904.85
Boudry	6'345'450.00	14'175'908.15	14'100'999.90	6'420'358.25	20'521'358.15
Val-de-Travers	2'337'244.90	5'641'019.50	5'193'877.75	2'784'386.65	7'978'264.40
Val-de-Ruz	2'791'117.55	6'255'794.45	6'202'483.45	2'844'428.55	9'046'912.00
Le Locle	2'776'309.40	5'739'158.15	5'964'227.40	2'551'240.15	8'515'467.55
La Chaux-de-Fonds	6'689'618.60	14'892'257.10	14'703'865.15	6'878'010.55	21'581'875.70
Total	28'546'364.40	65'953'418.25	62'901'459.60	31'598'323.05	94'499'782.65

15.2. Ecoles enfantines, 2001

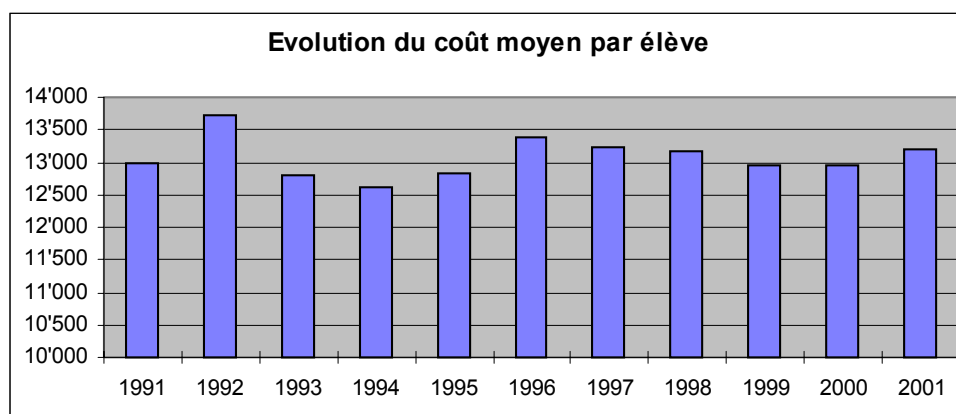
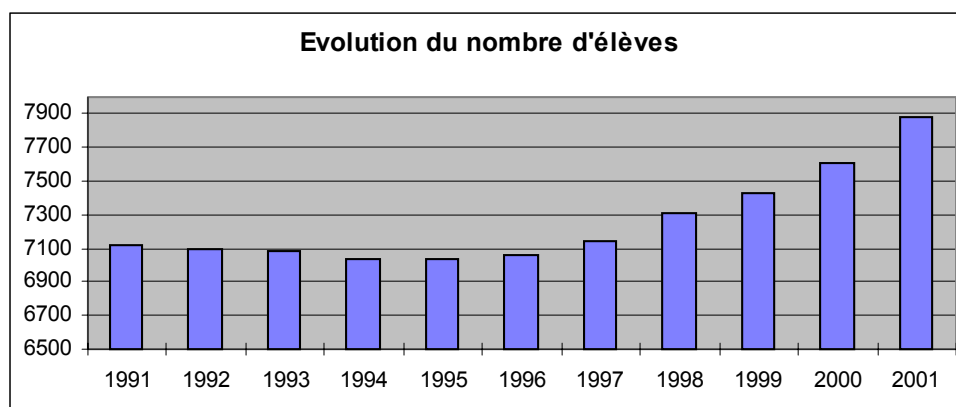
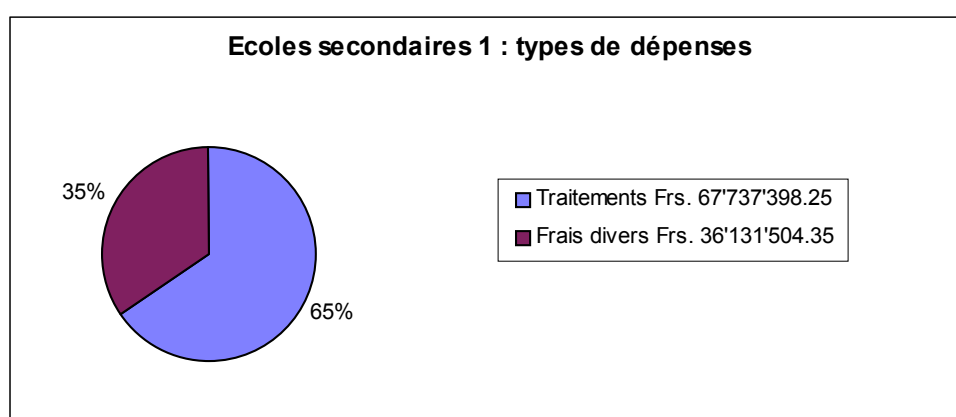
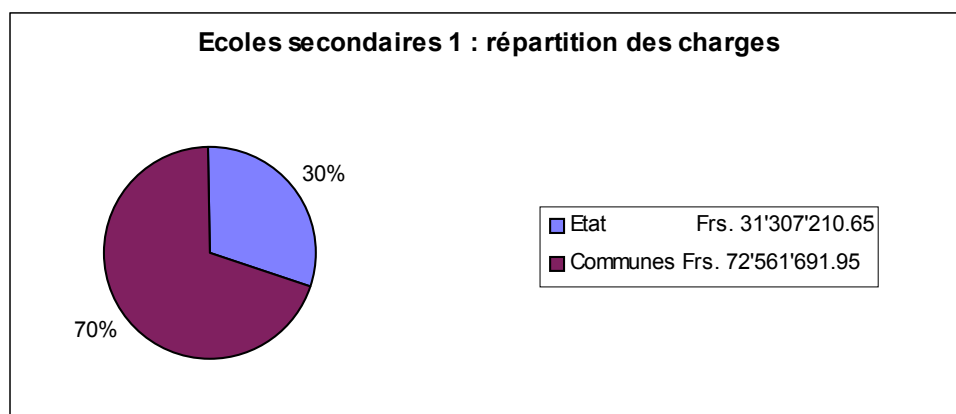


15.3. Ecoles primaires, 2001



15.4. Enseignement secondaire 1, comptes 2001

ECOLES	REVENUS		CHARGES		TOTAUX
	Part de l'Etat	Part des communes	Traitements	Frais divers	
ESRN	10'876'649.35	26'343'650.87	23'518'256.10	13'702'044.12	37'220'300.22
CESCOLE	2'863'803.50	6'365'788.20	6'209'851.35	3'019'740.35	9'229'591.70
CSC	2'114'374.15	5'375'998.80	4'550'396.50	2'939'976.45	7'490'372.95
CVT	2'594'181.35	5'800'293.70	5'617'116.00	2'777'359.05	8'394'475.05
CSVR	2'673'869.95	6'300'232.46	5'824'710.55	3'149'391.86	8'974'102.41
ESLL	2'606'108.40	5'469'208.45	5'650'475.20	2'424'841.65	8'075'316.85
ESIP	518'711.80	1'147'596.10	1'114'134.60	552'173.30	1'666'307.90
ESCH	6'920'325.35	15'395'890.07	14'943'514.90	7'372'700.52	22'316'215.42
CIVAB	139'186.80	363'033.30	308'943.05	193'277.05	502'220.10
Total	31'307'210.65	72'561'691.95	67'737'398.25	36'131'504.35	103'868'902.60

15.5. Ecoles secondaires 1, 2001

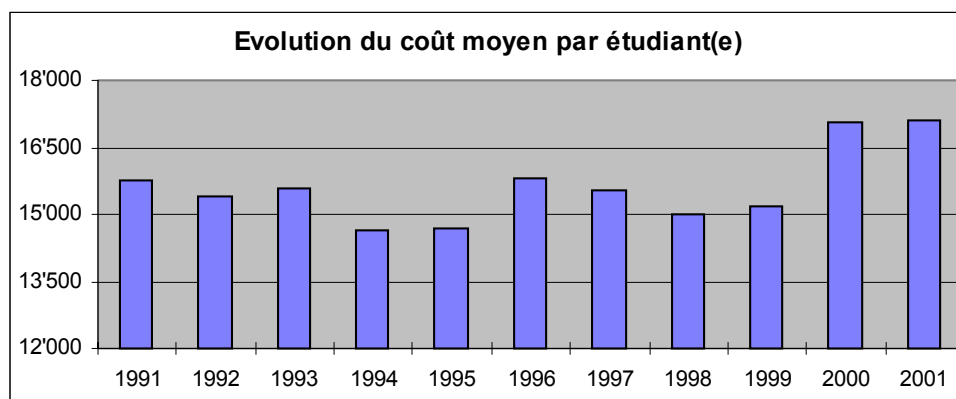
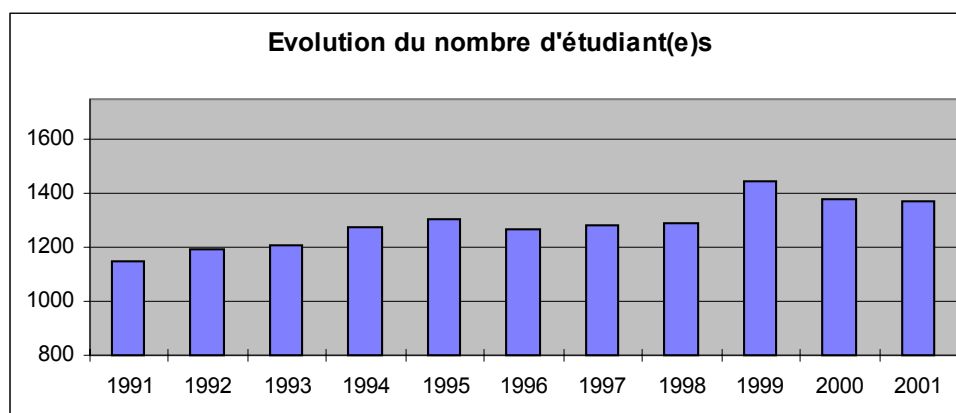
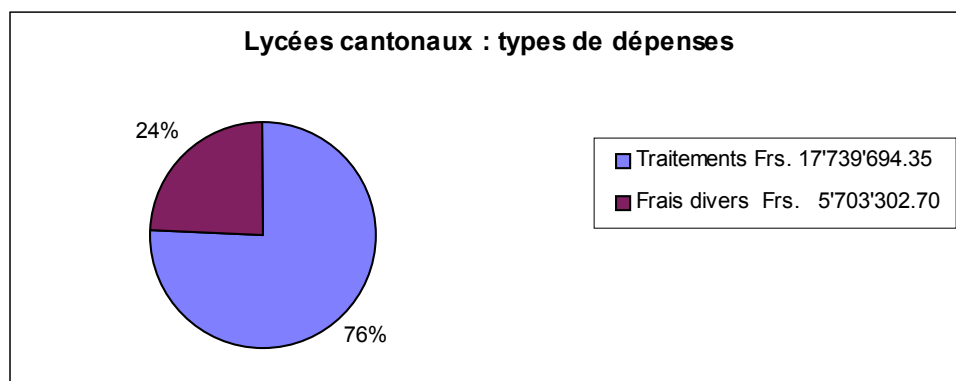
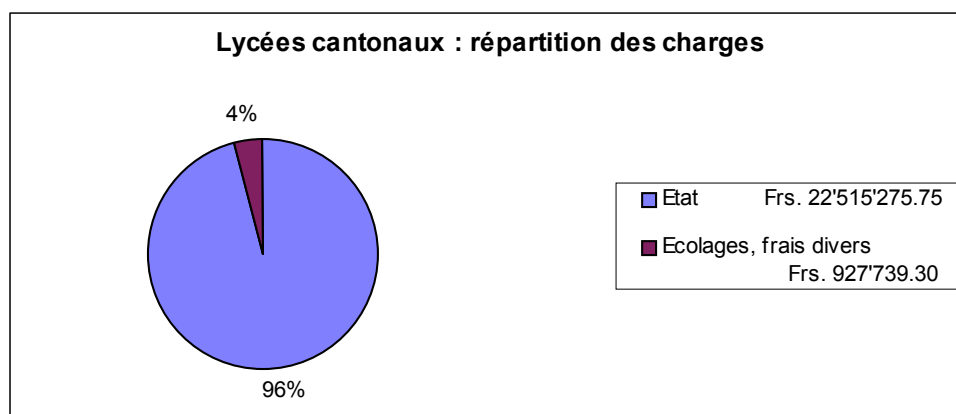
15.6. Enseignement secondaire 2, comptes 2001

Lycées cantonaux

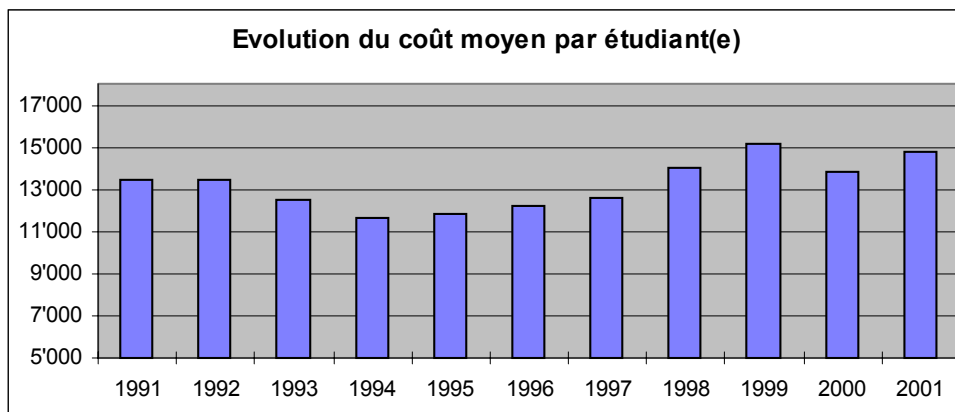
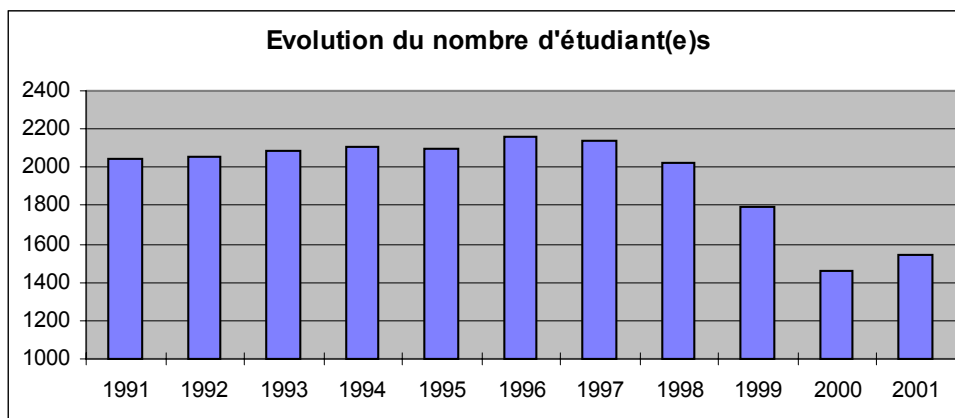
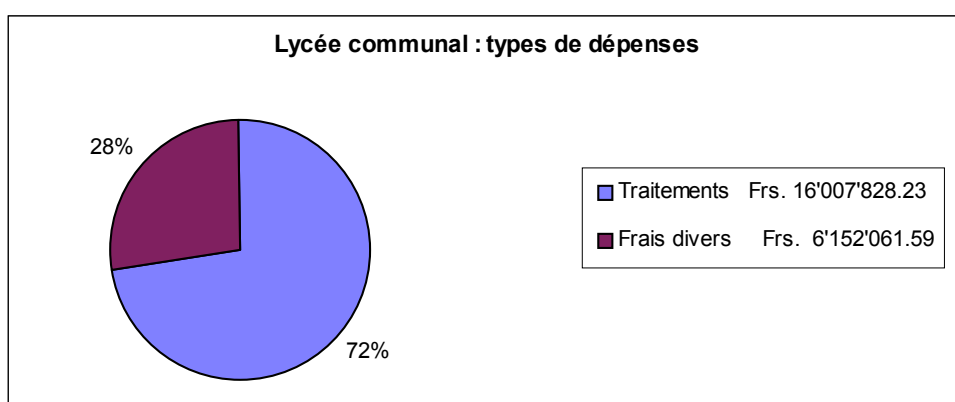
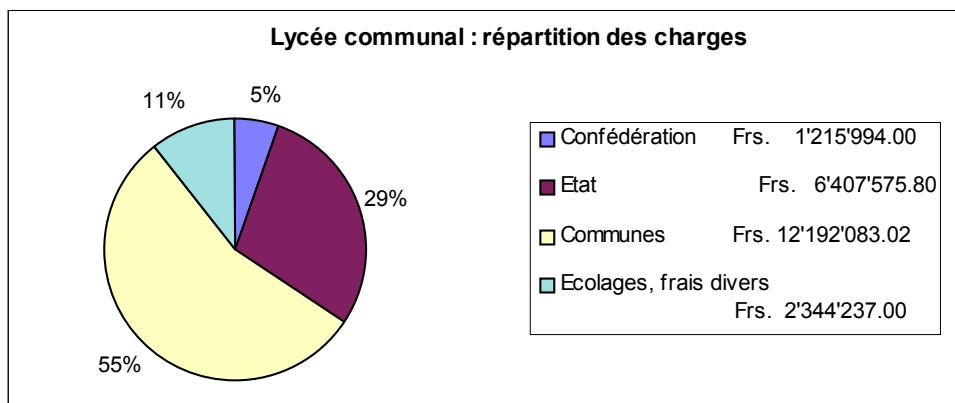
ECOLES	REVENUS		CHARGES		TOTAUX
	Part de l'Etat	Ecolages, recettes div.	Traitements	Frais divers	
Lycée Denis-de-Rougemont, Neuchâtel, Fleurier	12'728'104.40	171'284.50	10'100'423.65	2'798'965.25	12'899'388.90
Lycée Blaise-Cendrars, La Chaux-de-Fonds	9'787'171.35	756'454.80	7'639'270.70	2'904'355.45	10'543'626.15
Total	22'515'275.75	927'739.30	17'739'694.35	5'703'320.70	23'443'015.05

Lycée communal

ECOLE	REVENUS				CHARGES		TOTAUX
	Part de la Confédération	Part de l'Etat	Part des communes	Dons, ecolages, divers	Traitements	Frais divers	
Lycée Jean-Piaget, Neuchâtel	1'215'994.00	6'407'575.80	12'192'083.02	2'344'237.00	16'007'828.23	6'152'061.59	22'159'889.82

15.7. Lycées cantonaux, 2001

15.8. Lycée communal, 2001



15.9. Formation professionnelle, comptes 2001

Ecoles cantonales et autres écoles relevant de la formation professionnelle

ECOLES	REVENUS				CHARGES		TOTAUX
	Part de la Confédération	Part de l'Etat	Part des communes/ autres cantons	Dons, écolages divers	Traitements	Frais divers	
- Haute école neuchâteloise	3'741'679.00	12'780'038.35	0.00	2'054'465.65	10'938'776.70	7'637'406.30	18'576'183.00
- Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment, Colombier	1'237'747.55	2'383'731.65	1'790'974.00	903'158.80	4'036'608.95	2'279'003.05	6'315'612.00
- Ecole de laborantines médicales	0.00	531'023.00	0.00	607'542.30	896'770.10	241'795.20	1'138'565.30
- Ecole romande d'aides familiales	113'506.00	202'497.00	10'000.00	328'682.75	434'939.85	219'745.90	654'685.75
- Ecole neuchâteloise d'éducatrices de la petite enfance	0.00	602'765.35	0.00	399'713.05	690'129.70	312'348.70	1'002'478.40
- Centre neuchâtelois aux formations de la santé	0.00	3'889'182.30	0.00	576'756.05	2'720'175.70	1'745'762.65	4'465'938.35
	5'092'932.55	20'389'237.65	1'800'974.00	4'870'318.60	19'717'401.00	12'436'061.80	32'153'462.80

Ecoles communales

FORMATIONS DE BASE	REVENUS				CHARGES		TOTAUX
	Part de la Confédération	Part de l'Etat	Part des communes	Dons, écolages divers	Traitements	Frais divers	
Centre professionnel du Littoral neuchâtelois, Neuchâtel							
- Ecole technique	2'954'987.00	7'231'636.55	2'317'189.00	952'290.86	7'316'050.72	6'140'052.69	13'456'103.41
- Ecole des arts et métiers	1'005'763.00	1'248'788.10	3'125'751.93	209'912.75	3'523'234.36	2'066'981.42	5'590'215.78
- Section formation continue	229'562.00	304'262.30	0.00	791'874.75	850'716.72	474'982.33	1'325'699.05
- Ecole professionnelle commerciale	931'796.00	2'130'144.65	1'551'095.45	472'021.75	3'631'598.24	1'453'459.61	5'085'057.85
- ECMTN - Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature, Cernier	237'258.00	555'574.85	556'451.50	454'315.35	1'094'285.45	709'314.25	1'803'599.70
Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises							
- ETMN - Ecole technique des Montagnes neuchâteloises	3'530'267.00	7'655'562.75	4'897'409.00	1'790'045.25	10'105'626.93	7'767'657.07	17'873'284.00
- EAMN - Ecole d'art des Montagnes neuchâteloises	1'622'921.00	2'201'538.75	1'768'552.00	640'866.25	3'598'953.53	2'634'924.47	6'233'878.00
- ESTER - Ecole du secteur tertiaire commercial-paramédical-social	984'901.00	4'026'313.00	5'297'175.00	988'846.00	3'434'627.17	7'862'607.83	11'297'235.00
- Classe JET (août - déc. 2001)	0.00	30'342.05	97'553.75	0.00	86'342.72	41'553.08	127'895.80
- Formation continue	254'984.00	329'462.80	0.00	661'991.20	898'673.94	347'764.06	1'246'438.00
Totaux	11'752'439.00	25'713'625.80	19'611'177.63	6'962'164.16	34'540'109.78	29'499'296.81	64'039'406.59

Ecoles communales (suite)

FORMATIONS SUPERIEURES	REVENUS				CHARGES		TOTAUX
	Part de la Confédération	Part de l'Etat	Part des communes	Dons, écolages divers	Traitements	Frais divers	
Centre professionnel du Littoral neuchâtelois, Neuchâtel							
- Ecole technique	515'291.00	633'318.30	585'420.65	580'508.95	1'639'661.69	674'877.21	2'314'538.90
- Ecole suisse de droguerie	167'733.00	150'000.00	50'000.00	1'183'931.70	785'823.65	765'841.05	1'551'664.70
- ESNIG - Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	483'890.00	1'058'266.35	417'153.65	1'227'164.55	1'727'465.20	1'459'009.35	3'186'474.55
- ECOTS - Ecole technique du soir	160'516.00	248'874.60	29'037.60	420'946.65	607'435.53	251'939.32	859'374.85
- ESGC - Ecole sup. de gestion commerciale	96'673.00	138'409.05	91'211.45	437'770.25	392'466.29	371'597.46	764'063.75
Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises							
- ETMN - Ecole technique	617'130.00	690'079.15	1'076'605.00	51'874.85	1'674'295.22	761'393.78	2'435'689.00
- ESNIG - Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	86'456.00	87'690.30	87'796.70	186'717.25	220'333.81	228'326.44	448'660.25
Totaux	2'127'689.00	3'006'637.75	2'337'225.05	4'088'914.20	7'047'481.39	4'512'984.61	11'560'466.00

15.10. Résumé des charges de l'instruction publique et des affaires culturelles en 2001

	Part de la Confédération	Part de l'Etat	Part des communes	Dons, écolages, divers	TOTAUX
Secrétariat général	0.00	2'396'996.76	2'532'228.00	76'181.05	5'005'405.81
* Office des bourses	2'701'079.00	2'325'109.25	59'036.50	0.00	5'085'224.75
** Constructions scolaires	0.00	10'576'312.00	0.00	0.00	10'576'312.00
Conservatoire neuchâtelois	0.00	9'620'721.98	0.00	2'490'328.00	12'111'049.98
Service de l'enseignement obligatoire	97'975.55	11'348'139.38	0.00	13'435.40	11'459'550.33
Ecoles enfantines	0.00	4'505'835.15	10'782'396.10	0.00	15'288'231.25
Enseignement primaire	0.00	28'546'364.40	65'953'418.25	0.00	94'499'782.65
Enseignement secondaire 1	0.00	31'307'210.65	72'561'691.95	0.00	103'868'902.60
Service de la formation des enseignants, du secondaire 2 et de l'informatique scolaire	0.00	19'039'611.78	0.00	407'628.95	19'447'240.73
* Lycée communal, enseignement secondaire 2	1'215'994.00	6'407'575.80	12'192'083.02	2'344'237.00	22'159'889.82
Lycées cantonaux	0.00	22'515'275.75	927'739.30	0.00	23'443'015.05
* Formation professionnelle, administration	340'105.80	8'003'976.99	1'079'651.55	784'714.45	10'208'448.79
* Formation professionnelle, écoles cantonales et autres écoles	5'092'932.55	20'389'237.65	1'800'974.00	4'870'318.60	32'153'462.80
* Formation professionnelle, écoles communales, form. de base	11'752'439.00	25'713'625.80	19'611'177.63	6'962'164.16	64'039'406.59
* Formation professionnelle, écoles communales, form. sup.	2'127'689.00	3'006'637.75	2'337'225.05	4'088'914.20	11'560'466.00
Service de l'enseignement universitaire	0.00	10'037'343.95	0.00	0.00	10'037'343.95
Université	19'828'781.00	41'125'118.64	0.00	14'457'645.85	75'411'545.49
A reporter	43'156'995.90	256'865'093.68	189'837'621.35	36'495'567.66	526'355'278.59

* Part de la Confédération et d'autres cantons

** Comptes des investissements

	Part de la Confédération	Part de l'Etat	Part des communes	Dons, écolages, divers	TOTAUX
Report	43'156'995.90	256'865'093.68	189'837'621.35	36'495'567.66	526'355'278.59
Service de la Jeunesse	0.00	1'047'281.46	0.00	0.00	1'047'281.46
Office de recherche et de statistique de l'enseignement	0.00	1'170'609.71	0.00	5'008.30	1'175'618.01
Offices régionaux d'orientation scolaire et prof.	0.00	4'938'190.48	0.00	438'574.75	5'376'765.23
Office médico-pédagogique	0.00	1'405'140.43	0.00	3'560'201.60	4'965'342.03
Centre de psychomotricité	0.00	629'489.70	0.00	229'517.40	859'007.10
Office de la petite enfance	0.00	36'547.60	0.00	0.00	36'547.60
Service des sports, administration	0.00	4'175'097.82	0.00	0.00	4'175'097.82
Service des sports, camps	0.00	-104'246.42	0.00	3'212'691.10	3'108'444.68
Service des sports, Jeunesse et sport	360'891.70	3'468.65	0.00	231'444.50	595'804.85
Panespo	0.00	30'882.60	0.00	91'614.95	122'497.55
Service des affaires culturelles	0.00	4'714'042.40	0.00	0.00	4'714'042.40
Service de la protection des monuments et sites	1'221'754.00	1'825'176.26	0.00	22'054.00	3'068'984.26
Service d'archéologie	191'348.00	1'201'459.70	0.00	62'289.60	1'455'097.30
Parc et musée d'archéologie		1'731'304.18	0.00	155'674.80	1'886'978.98
Service des archives	0.00	739'832.49	0.00	616.50	740'448.99
Amortissements	0.00	19'531'000.00	0.00	23'674.70	19'554'674.70
Totaux en 2001	44'930'989.60	299'940'370.74	189'837'621.35	44'528'929.86	579'237'911.55
Totaux en 2000	46'401'892.85	276'940'097.60	186'000'026.07	48'960'446.95	558'302'463.47
	-1'470'903.25	23'000'273.14	3'837'595.28	-4'431'517.09	20'935'448.08

Nombre d'habitants en 2001 : 166'642

Nombre d'habitants en 2000 : 166'476

Augmentation

Charge moyenne par habitant

Charge moyenne par habitant

3'475.95 Fr.

3'353.66 Fr.

122.29 Fr.

15.11. Résumé comparatif des charges relatives à l'instruction publique et aux affaires culturelles en 2001

Répartition des charges

	Montant des charges	En pour-cent
Part de la Confédération	Fr. 44'930'989.60	soit 7.76%
Part de l'Etat	Fr. 299'940'370.74	soit 51.78%
Part des communes	Fr. 189'837'621.35	soit 32.77%
Charges couvertes par les dons, écolages, revenus de fonds scolaires, produit de travail des élèves (pour les écoles professionnelles seulement), allocation pour perte de gain, revenus divers	<u>Fr. 44'528'929.86</u>	soit <u>7.69%</u>
Charges totales	Fr. 579'237'911.55	soit 100.00%

Part consacrée à l'instruction publique en pour-cent des impôts, pour 2001

	Impôt	Montant des charges	En pour-cent
Etat	Fr. 534'542'847.00	Fr. 299'940'370.74	soit 56.11%
Communes	Fr. 522'265'720.00	Fr. 189'837'621.35	soit 36.35%
Etat + communes	Fr. 1'056'808'567.00	Fr. 489'777'992.09	soit 46.35%

15.12. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'école enfantine en 2001

LOCALITES	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES 2001				
	Traitements subventionnés personnel enseignant	Subvention 45%	Traitements subventionnés direction	Subvention 25%	Subvention globale
Neuchâtel	1'347'218.40	606'248.30	83'463.35	20'865.85	627'114.15
Hauterive	125'386.55	56'423.95	0.00	0.00	56'423.95
Saint-Blaise	169'741.90	76'383.85	0.00	0.00	76'383.85
Marin-Epagnier	256'809.75	115'564.40	0.00	0.00	115'564.40
Thielle-Wavre	72'841.35	32'778.60	0.00	0.00	32'778.60
Cornaux	94'033.00	42'314.85	0.00	0.00	42'314.85
Cressier	188'699.50	84'914.80	0.00	0.00	84'914.80
Le Landeron	266'259.65	119'816.85	0.00	0.00	119'816.85
Lignières	79'083.30	35'587.50	0.00	0.00	35'587.50
Boudry	352'169.20	158'476.15	0.00	0.00	158'476.15
Cortailod	343'251.60	154'463.20	0.00	0.00	154'463.20
Colombier	272'349.60	122'557.30	0.00	0.00	122'557.30
Auvernier	83'587.60	37'614.40	0.00	0.00	37'614.40
Peseux	254'688.55	114'609.85	0.00	0.00	114'609.85
Corcelles-Cormondrèche	255'975.40	115'188.90	0.00	0.00	115'188.90
Bôle	93'032.50	41'864.65	0.00	0.00	41'864.65
Rocheftort	80'982.15	36'441.95	0.00	0.00	36'441.95
Bevaix	220'938.80	99'422.45	0.00	0.00	99'422.45
Gorgier	95'375.35	42'918.90	0.00	0.00	42'918.90
St-Aubin-Sauges	172'621.20	77'679.55	0.00	0.00	77'679.55
Fresens	21'126.15	9'506.75	0.00	0.00	9'506.75
Môtiers	88'024.90	39'611.20	0.00	0.00	39'611.20
Couvét	179'461.50	80'757.70	0.00	0.00	80'757.70
Travers	95'640.35	43'038.15	0.00	0.00	43'038.15
Noiraique	68'098.45	30'644.30	0.00	0.00	30'644.30
Fleurier	172'549.00	77'647.05	0.00	0.00	77'647.05
Buttes	71'075.10	31'983.80	0.00	0.00	31'983.80
La Côte-aux-Fées	52'663.95	23'698.80	0.00	0.00	23'698.80
Les Verrières	92'654.20	41'694.40	0.00	0.00	41'694.40
Cernier	127'187.55	57'234.40	0.00	0.00	57'234.40
Chézard-St-Martin	88'731.85	39'929.35	0.00	0.00	39'929.35
Dombresson	81'698.40	36'764.30	0.00	0.00	36'764.30
Fenin-Vilars-Saules	110'425.30	49'691.40	0.00	0.00	49'691.40
Fontaines	90'251.20	40'613.05	0.00	0.00	40'613.05
Fontainemelon	91'477.65	41'164.95	0.00	0.00	41'164.95
Les Hauts-Geneveys	65'251.60	29'363.20	0.00	0.00	29'363.20
Valangin	63'585.45	28'613.45	0.00	0.00	28'613.45
Coffrane	50'048.15	22'521.65	0.00	0.00	22'521.65
Les Geneveys-s/Coffrane	68'122.00	30'654.90	0.00	0.00	30'654.90
Le Locle	634'027.60	285'312.35	44'439.65	11'109.90	296'422.25
Les Brenets	88'024.20	39'610.90	0.00	0.00	39'610.90
La Brévine	54'800.20	24'660.10	0.00	0.00	24'660.10
La Chaux-du-Milieu	28'167.45	12'675.35	0.00	0.00	12'675.35
Les Ponts-de-Martel	101'440.25	45'648.10	0.00	0.00	45'648.10
La Chaux-de-Fonds	2'384'686.70	1'073'109.00	84'867.75	21'216.95	1'094'325.95
Les Planchettes	35'209.50	15'844.30	0.00	0.00	15'844.30
La Sagne	65'287.05	29'379.15	0.00	0.00	29'379.15
Totaux	9'894'761.05	4'452'642.45	212'770.75	53'192.70	4'505'835.15

15.13. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'enseignement primaire en 2001

LOCALITES	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES 2001				
	Traitements subventionnés personnel enseignant	Subvention 45%	Traitements subventionnés direction	Subvention 25%	Subvention globale
Neuchâtel	9'525'510.50	4'286'479.75	301'684.75	75'421.20	4'361'900.95
Hauterive	612'233.35	275'505.00	0.00	0.00	275'505.00
Saint-Blaise	1'133'008.10	509'853.65	0.00	0.00	509'853.65
Marin-Epagnier	1'339'307.50	602'688.40	0.00	0.00	602'688.40
Thielle-Wavre	327'627.95	147'432.60	0.00	0.00	147'432.60
Cornaux	593'656.65	267'145.50	0.00	0.00	267'145.50
Cressier	895'056.20	402'775.30	0.00	0.00	402'775.30
Enges	171'350.85	77'107.90	0.00	0.00	77'107.90
Le Landeron	1'704'801.60	767'160.70	0.00	0.00	767'160.70
Lignières	433'453.25	195'053.95	0.00	0.00	195'053.95
Boudry	2'441'606.10	1'098'722.75	0.00	0.00	1'098'722.75
Cortailod	1'668'480.00	750'816.00	0.00	0.00	750'816.00
Colombier	1'812'984.10	815'842.85	0.00	0.00	815'842.85
Auvernier	476'321.45	214'344.65	0.00	0.00	214'344.65
Peseux	1'932'948.10	869'826.65	0.00	0.00	869'826.65
Corcelles-Cormondrèche	1'413'438.75	636'047.45	0.00	0.00	636'047.45
Bôle	576'487.70	259'419.45	0.00	0.00	259'419.45
Rocheftort	320'893.35	144'402.00	0.00	0.00	144'402.00
Bevaix	1'418'425.10	638'291.30	0.00	0.00	638'291.30
Gorgier	753'052.55	338'873.65	0.00	0.00	338'873.65
St-Aubin-Sauges	1'063'004.75	478'352.15	0.00	0.00	478'352.15
Fresens	95'422.40	42'940.10	0.00	0.00	42'940.10
Vaumarcus	127'935.55	57'571.00	0.00	0.00	57'571.00
Môtiers	410'226.20	184'601.80	0.00	0.00	184'601.80
Couvet	1'116'785.85	502'553.65	0.00	0.00	502'553.65
Travers	527'622.90	237'430.30	0.00	0.00	237'430.30
Noiraique	243'330.70	109'498.80	0.00	0.00	109'498.80
Boveresse	184'607.25	83'073.25	0.00	0.00	83'073.25
Fleurier	1'473'133.90	662'910.20	0.00	0.00	662'910.20
Buttes	272'997.55	122'848.90	0.00	0.00	122'848.90
La Côte-aux-Fées	196'392.55	88'376.65	0.00	0.00	88'376.65
Saint-Sulpice	275'966.15	124'184.75	0.00	0.00	124'184.75
Les Verrières	310'333.90	139'650.25	0.00	0.00	139'650.25
Les Bayards	182'480.80	82'116.35	0.00	0.00	82'116.35
Cernier	709'582.30	319'312.05	0.00	0.00	319'312.05
Chézard-St-Martin	879'972.90	395'987.80	0.00	0.00	395'987.80
Dombresson	853'532.70	384'089.70	0.00	0.00	384'089.70
Le Pâquier	159'737.10	71'881.70	0.00	0.00	71'881.70
Savagnier	409'867.75	184'440.50	0.00	0.00	184'440.50
Fenin-Vilars-Saules	254'612.10	114'575.45	0.00	0.00	114'575.45
Fontaines	420'370.40	189'166.70	0.00	0.00	189'166.70
Fontainemelon	583'971.05	262'786.95	0.00	0.00	262'786.95
Les Hauts-Geneveys	343'714.05	154'671.30	0.00	0.00	154'671.30
Boudevilliers	114'307.55	51'438.40	0.00	0.00	51'438.40
Valangin	237'156.05	106'720.20	0.00	0.00	106'720.20
Coffrane	315'596.65	142'018.50	0.00	0.00	142'018.50
Les Geneveys-s/C.	597'030.35	268'663.65	0.00	0.00	268'663.65
Montmollin	323'032.50	145'364.65	0.00	0.00	145'364.65
Sous-total	42'233'367.05	19'005'015.20	301'684.75	75'421.20	19'080'436.40

**Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour
l'enseignement primaire en 2001 (suite)**

LOCALITES	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES 2001				
	Traitements subventionnés personnel enseignant	Subvention 45%	Traitements subventionnés direction	Subvention 25%	Subvention globale
Sous-total	42'233'367.05	19'005'015.20	301'684.75	75'421.20	19'080'436.40
Le Locle	4'168'665.00	1'875'899.20	369'628.45	92'407.10	1'968'306.30
Les Brenets	432'879.65	194'795.85	0.00	0.00	194'795.85
Le Cerneux-Péquignot	198'693.80	89'412.20	0.00	0.00	89'412.20
La Brévine	294'756.65	132'640.50	0.00	0.00	132'640.50
La Chaux-du-Milieu	225'546.10	101'495.75	0.00	0.00	101'495.75
Les Ponts-de-Martel	538'804.75	242'462.15	0.00	0.00	242'462.15
Brot-Dessus	104'881.45	47'196.65	0.00	0.00	47'196.65
La Chaux-de-Fonds	14'146'010.50	6'365'704.70	291'517.10	72'879.30	6'438'584.00
Les Planchettes	166'030.20	74'713.60	0.00	0.00	74'713.60
La Sagne	391'824.45	176'321.00	0.00	0.00	176'321.00
Totaux	62'901'459.60	28'305'656.80	962'830.30	240'707.60	28'546'364.40

15.14. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes et aux écoles pour l'enseignement secondaire 1 en 2001

ECOLES	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES 2001				
	Traitements subventionnés personnel enseignant	Subvention 45%	Traitements subventionnés direction	Subvention 25%	Subvention globale
ESRN	23'518'256.10	10'583'215.30	1'173'736.10	293'434.05	10'876'649.35
CESCOLE	6'209'851.35	2'794'433.15	277'481.40	69'370.35	2'863'803.50
CSC	4'550'396.50	2'047'678.40	266'782.90	66'695.75	2'114'374.15
CVT	5'617'116.00	2'527'702.25	265'916.15	66'479.10	2'594'181.35
CSVN	5'824'710.55	2'621'119.80	211'011.05	52'750.15	2'673'869.95
ESLL	5'650'475.20	2'542'713.80	253'578.30	63'394.60	2'606'108.40
ESIP	1'114'134.60	501'360.55	69'405.05	17'351.25	518'711.80
ESCH	14'943'514.90	6'724'581.65	782'974.80	195'743.70	6'920'325.35
CIVAB	308'943.05	139'024.30	650.00	162.50	139'186.80
Total	67'737'398.25	30'481'829.20	3'301'535.75	825'381.45	31'307'210.65

15.15. Tableau des subventions versées par l'Etat à la ville de Neuchâtel pour l'enseignement secondaire 2 en 2001

ECOLE	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES 2001								
	Traitements pris en considération	Subvention fédérale et écolages à déduire	Montant subventionné	Subvention	Matériels divers et mobilier scolaire	Subvention fédérale à déduire	Part subventionnée	Subvention	Subvention globale
Lycée Jean-Piaget, Neuchâtel	16'007'828.23	3'560'231.00	12'447'597.23	6'223'798.60	250'524.75	15'325.05	235'199.70	83'368.20	6'307'166.80

15.16. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour la formation professionnelle en 2001

Ecoles	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES DE 2001								
	Traitements pris en considération	Ecolage à déduire	Montant subventionné	Subvention	Matériel d'enseignement	Recettes à déduire	Part subventionnée	Subvention	Subvention totale
Centre professionnel du Littoral neuchâtelois, Neuchâtel									
- Ecole technique	8'955'712.41	99'544.70	8'856'167.71	3'099'658.70	657'830.13	107'246.50	550'583.63	192'704.25	3'292'362.95
- Ecole des arts et métiers	3'523'234.36	5'945.20	3'517'289.16	1'231'051.20	50'676.84	0.00	50'676.84	17'736.90	1'248'788.10
- Section formation continue	850'716.72	0.00	850'716.72	297'750.85	18'604.15	0.00	18'604.15	6'511.45	304'262.30
- Ecole professionnelle commerciale	3'631'598.24	11'853.05	3'619'745.19	1'266'910.80	37'854.45	0.00	37'854.45	13'249.05	1'280'159.85
- ECMTN - Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature, Cernier	1'094'285.45	15'398.35	1'078'887.10	377'610.50	35'499.06	0.00	35'499.06	12'424.65	390'035.15
- Services centralisés	401'559.91	0.00	401'559.91	140'545.95	88'792.36	3'637.30	85'155.06	29'804.25	170'350.20
- Services centralisés, Maladière	0.00	0.00	0.00	0.00	22'886.85	0.00	22'886.85	8'010.40	8'010.40
- Ecole technique	1'639'661.69	0.00	1'639'661.69	573'881.60	178'572.63	8'753.50	169'819.13	59'436.70	633'318.30
- ESNIG - Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	1'473'744.01	40'913.20	1'432'830.81	501'490.80	185'810.80	0.00	185'810.80	65'033.80	566'524.60
- ECOTS - Ecole technique du soir	607'435.53	0.00	607'435.53	212'602.45	9'417.50	0.00	9'417.50	3'296.15	215'898.60
- ESNIG - Formation continue	253'721.19	0.00	253'721.19	88'802.40	0.00	0.00	0.00	0.00	88'802.40
- ESGC - Ecole supérieure de gestion commerciale	392'466.29	0.00	392'466.29	137'363.20	2'988.10	0.00	2'988.10	1'045.85	138'409.05
Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises									
- ETMN - Ecole technique des Montagnes neuchâteloises	10'105'626.93	132'345.00	9'973'281.93	3'490'648.70	1'685'036.50	5'605.00	1'679'431.50	587'801.05	4'078'449.75
- EAMN - Ecole d'art des Montagnes neuchâteloises	3'598'956.53	20'499.00	3'578'457.53	1'252'460.15	323'610.33	0.00	323'610.33	113'263.60	1'365'723.75
- ESNIG - Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	3'350'607.00	155'440.00	3'195'167.00	1'597'583.50	67'499.00	0.00	67'499.00	33'749.50	1'631'333.00
- ESTER - Ecole du secteur tertiaire commercial-paramédical-social	3'434'627.17	38'964.50	3'395'662.67	1'188'481.95	-76'093.25	0.00	-76'093.25	-26'632.65	1'161'849.30
- Formation continue	898'673.94	0.00	898'673.94	314'535.90	42'648.30	0.00	42'648.30	14'926.90	329'462.80
- Classe JET (Août-Déc. 2001)	86'342.72	0.00	86'342.72	30'219.95	348.80	0.00	348.80	122.10	30'342.05
- Comptes généraux	604'524.24	0.00	604'524.24	211'583.50	20'651.80	0.00	20'651.80	7'228.15	218'811.65
- ETMN - Ecole technique des Montagnes neuchâteloises	1'674'295.22	0.00	1'674'295.22	586'003.35	297'359.60	0.00	297'359.60	104'075.85	690'079.20
- ESNIG - Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	209'925.52	36'200.00	173'725.52	60'803.95	66'409.88	0.00	66'409.88	23'243.45	84'047.40
- ESNIG - Formation continue	10'408.29	0.00	10'408.29	3'642.90	0.00	0.00	0.00	0.00	3'642.90
Totaux	46'798'123.36	557'103.00	46'241'020.36	16'663'632.30	3'716'403.83	125'242.30	3'591'161.53	1'267'031.40	17'930'663.70

15.17. Tableaux généraux de la répartition des dépenses pour le matériel scolaire en 2002

Ecoles enfantines

* Part de l'Etat: crédits forfaitaires : 20% dépenses générales: 20%

* Part des communes: crédits forfaitaires : 80% dépenses générales: 80%

Nos	Communes	Dépenses générales	Crédits forfaitaires	Dép. gén. + crédits forfaitaires	Part * de l'Etat	Part * des communes	Nombre d'élèves en septembre 2002	Dépense moyenne par élève en 2002
		Totaux	Totaux					
101	Neuchâtel	2'559.50	14'076.00	16'635.50	3'327.10	13'308.40	274	60.71
3	Hauterive	377.80	1'083.00	1'460.80	292.15	1'168.65	35	41.74
4	Saint-Blaise	295.00	1'662.00	1'957.00	391.40	1'565.60	33	59.30
5	Marin-Epagnier	435.20	2'619.00	3'054.20	610.85	2'443.35	32	95.44
6	Thielle-Wavre	138.00	579.00	717.00	143.40	573.60	15	47.80
7	Cornaux	94.20	537.00	631.20	126.25	504.95	15	42.08
8	Cressier	217.00	2'124.00	2'341.00	468.20	1'872.80	30	78.03
10	Le Landeron	451.50	2'787.00	3'238.50	647.70	2'590.80	48	67.47
11	Lignières	73.20	537.00	610.20	122.05	488.15	14	43.59
201	Boudry	434.00	2'946.00	3'380.00	676.00	2'704.00	75	45.07
2	Cortailod	328.80	3'240.00	3'568.80	713.80	2'855.00	61	58.50
3	Colombier	402.30	2'745.00	3'147.30	629.45	2'517.85	61	51.60
4	Auvernier	84.00	789.00	873.00	174.60	698.40	13	67.15
5	Peseux	456.00	3'081.00	3'537.00	707.40	2'829.60	67	52.79
6	Corcelles-Corm.	457.10	2'031.00	2'488.10	497.60	1'990.50	58	42.90
7	Bôle	182.00	831.00	1'013.00	202.60	810.40	20	50.65
8	Rochefort	100.50	621.00	721.50	144.30	577.20	12	60.13
10	Bevaix	272.00	2'409.00	2'681.00	536.20	2'144.80	47	57.04
11	Gorgier	108.80	915.00	1'023.80	204.75	819.05	21	48.75
12	St-Aubin-Sauges	343.00	1'956.00	2'299.00	459.80	1'839.20	44	52.25
13	Fresens	12.00	159.00	171.00	34.20	136.80	5	34.20
301	Môtiers	127.50	663.00	790.50	158.10	632.40	17	46.50
2	Couvet	187.30	1'536.00	1'723.30	344.65	1'378.65	27	63.83
3	Travers	84.60	537.00	621.60	124.30	497.30	12	51.80
4	Noiraigue	47.20	579.00	626.20	125.25	500.95	6	104.37
6	Fleurier	258.00	1'452.00	1'710.00	342.00	1'368.00	49	34.90
7	Buttes	161.00	1'083.00	1'244.00	248.80	995.20	23	54.09
8	La Côte-aux-Fées	54.50	327.00	381.50	76.30	305.20	4	95.38
10	Les Verrières	156.50	873.00	1'029.50	205.90	823.60	16	64.34

(suite)

* Part de l'Etat: crédits forfaitaires : 20% dépenses générales: 20%
 * Part des communes: crédits forfaitaires : 80% dépenses générales: 80%

Nos	Communes	Dépenses générales	Crédits forfaitaires	Dép. gén. + crédits forfaitaires	Part * de l'Etat	Part * des communes	Nombre d'élèves en septembre 2002	Dépense moyenne par élève en 2002
		Totaux	Totaux					
401	Cernier	265.00	1'167.00	1'432.00	286.40	1'145.60	21	68.19
2	Chézard-St-Martin	165.10	957.00	1'122.10	224.40	897.70	18	62.34
3	Dombresson	20.00	1'494.00	1'514.00	302.80	1'211.20	33	45.88
7	Savagnier	164.10	1'209.00	1'373.10	274.60	1'098.50	27	50.86
8	Fontaines	135.50	957.00	1'092.50	218.50	874.00	16	68.28
9	Fontainemelon	228.50	915.00	1'143.50	228.70	914.80	30	38.12
10	Les Hts-Geneveys	134.30	621.00	755.30	151.05	604.25	13	58.10
12	Valangin	76.00	537.00	613.00	122.60	490.40	13	47.15
13	Coffrane	120.00	663.00	783.00	156.60	626.40	25	31.32
14	Les Gen.-s/Coffrane	156.20	663.00	819.20	163.85	655.35	17	48.19
501	Le Locle	743.60	6'144.00	6'887.60	1'377.55	5'510.05	104	66.23
2	Les Brenets	94.10	495.00	589.10	117.80	471.30	7	84.16
4	La Brévine	94.70	621.00	715.70	143.15	572.55	12	59.64
5	La Chaux-du-Milieu	72.30	138.00	210.30	42.05	168.25	2	105.15
6	Les Ponts-de-Martel	234.00	915.00	1'149.00	229.80	919.20	24	47.88
601	La Chaux-de-Fonds	3'235.30	20'688.00	23'923.30	4'784.70	19'138.60	438	54.62
2	Les Planchettes	57.00	159.00	216.00	43.20	172.80	5	43.20
3	La Sagne	56.00	747.00	803.00	160.60	642.40	10	80.30
	Totaux	14'950.20	93'867.00	108'817.20	21'763.45	87'053.75	1'949	55.83

Enseignement primaire

Nos	Communes	Dépenses générales	Part de l'Etat	Part des communes versée à la Comptabilité de l'Etat	Nombre d'élèves en sept. 2002	Dépense moyenne par élève	
		Totaux	20%	80%		en 2002	de 1993 à 2002
101	Neuchâtel	186'759.95	37'352.00	149'407.95	1483	125.93	98.57
3	Hauterive	14'118.90	2'823.80	11'295.10	123	114.79	98.22
4	Saint-Blaise	24'399.90	4'880.00	19'519.90	181	134.81	118.75
5	Marin-Epagnier	30'756.65	6'151.35	24'605.30	251	122.54	111.92
6	Thielle-Wavre	8'347.45	1'669.50	6'677.95	59	141.48	125.35
7	Cornaux	8'968.35	1'793.65	7'174.70	74	121.19	103.90
8	Cressier	22'872.35	4'574.45	18'297.90	157	145.68	127.79
9	Enges	2'656.25	531.25	2'125.00	16	166.02	150.78
10	Le Landeron	30'767.20	6'153.45	24'613.75	287	107.20	108.64
11	Lignières	12'282.65	2'456.55	9'826.10	79	155.48	136.47
201	Boudry	44'211.40	8'842.30	35'369.10	358	123.50	111.30
2	Cortailod	32'143.95	6'428.80	25'715.15	302	106.44	101.57
3	Colombier	43'734.45	8'746.90	34'987.55	336	130.16	103.33
4	Auvernier	14'433.05	2'886.60	11'546.45	80	180.41	152.85
5	Peseux	41'352.45	8'270.50	33'081.95	347	119.17	114.31
6	Corcelles-Cormondrèche	32'753.80	6'550.75	26'203.05	258	126.95	108.58
7	Bôle	11'013.55	2'202.70	8'810.85	93	118.43	101.99
8	Rochefort	5'070.20	1'014.05	4'056.15	46	110.22	116.00
10	Bevaix	24'335.75	4'867.15	19'468.60	239	101.82	98.84
11	Gorgier	19'832.60	3'966.50	15'866.10	120	165.27	132.48
12	Saint-Aubin-Sauges	24'866.45	4'973.30	19'893.15	193	128.84	115.29
13	Fresens	729.20	145.85	583.35	7	104.17	149.19
15	Vaumarcus	1'054.95	211.00	843.95	6	175.83	134.50
301	Môtiers	6'497.10	1'299.40	5'197.70	69	94.16	112.04
2	Couvet	23'299.00	4'659.80	18'639.20	173	134.68	122.26
3	Travers	9'795.70	1'959.15	7'836.55	76	128.89	125.51
4	Noirigue	4'353.45	870.70	3'482.75	47	92.63	135.04
5	Boveresse	3'633.30	726.65	2'906.65	23	157.97	108.24
6	Fleurier	34'661.80	6'932.35	27'729.45	237	146.25	129.84
7	Buttes	6'733.70	1'346.75	5'386.95	51	132.03	111.46
8	La Côte-aux-Fées	3'044.00	608.80	2'435.20	21	144.95	133.10
9	Saint-Sulpice	5'215.65	1'043.15	4'172.50	52	100.30	129.23
10	Les Verrières	7'043.10	1'408.60	5'634.50	44	160.07	138.04
11	Les Bayards	2'857.45	571.50	2'285.95	26	109.90	134.40
401	Cernier	19'247.95	3'849.60	15'398.35	111	173.40	121.19
2	Chézard-St-Martin	14'176.20	2'835.25	11'340.95	116	122.21	115.03
3	Dombresson	18'492.70	3'698.55	14'794.15	143	129.32	116.49
5	Le Pâquier	1'816.65	363.35	1'453.30	15	121.11	99.68
6	Savagnier	10'495.45	2'099.10	8'396.35	68	154.34	128.44
7	Fenin-Vilars-Saules	5'578.60	1'115.70	4'462.90	49	113.85	114.76
8	Fontaines	13'971.30	2'794.25	11'177.05	95	147.07	118.23
9	Fontainemelon	11'620.05	2'324.00	9'296.05	93	124.95	108.95
410	Les Hauts-Geneveys	7'520.25	1'504.05	6'016.20	51	147.46	120.01
11	Boudevilliers	4'961.95	992.40	3'969.55	13	381.69	158.47
12	Valangin	5'106.70	1'021.35	4'085.35	39	130.94	116.59
13	Coffrane	5'690.40	1'138.10	4'552.30	46	123.70	113.38
14	Les Geneveys-s/Coffrane	9'748.70	1'949.75	7'798.95	91	107.13	113.17
15	Montmollin	4'771.10	954.20	3'816.90	44	108.43	100.25
16	Derrière-Pertuis	1'553.10	310.60	1'242.50	17	91.36	131.81

(suite)

Nos	Communes	Dépenses générales	Part de l'Etat	Part des communes versée à la Comptabilité de l'Etat	Nombre d'élèves en sept. 2002	Dépense moyenne par élève	
		Totaux	20%	80%		en 2002	de 1993 à 2002
501	Le Locle	75'622.75	15'124.55	60'498.20	608	124.38	107.42
2	Les Brenets	7'310.05	1'462.00	5'848.05	63	116.03	100.28
3	Le Cerneux-Péquignot	3'249.85	649.95	2'599.90	27	120.36	128.53
4	La Brévine	7'511.70	1'502.35	6'009.35	52	144.46	120.69
5	La Chaux-du-Milieu	2'891.80	578.35	2'313.45	24	120.49	115.64
6	Les Ponts-de-Martel	12'014.60	2'402.90	9'611.70	96	125.15	110.41
7	Brot-Plamboz	2'098.85	419.75	1'679.10	21	99.95	102.99
601	La Chaux-de-Fonds	304'597.80	60'919.55	243'678.25	2261	134.72	117.05
2	Les Planchettes	2'083.05	416.60	1'666.45	18	115.73	127.25
3	La Sagne	8'788.95	1'757.80	7'031.15	61	144.08	130.43
	Inst. "Clos-Rousseau", Cressier	964.15	192.80	771.35	25	38.57	100.71
	Centre pédagogique, Dombresson	3'548.20	709.65	2'838.55	31	114.46	186.23
	Centre pédagogique, Malvilliers	10'759.95	2'152.00	8'607.95	56	192.14	164.15
	Fondation	3'702.80	740.55	2'962.25	16	231.43	243.94
	"Les Billodes", Le Locle						
	Centre I.M.C., La Chaux-de-Fonds	8'362.90	1'672.60	6'690.30	52	160.83	139.86
	"Les Perce-Neige", Neuchâtel	5'051.30	1'010.25	4'041.05	75	67.35	47.24
	"Les Perce-Neige", La Chaux-de-Fonds	6'616.60	1'323.30	5'293.30	50	132.33	60.97
	Totaux	1'344'522.10	268'904.40	1'075'617.70	10441	128.77	113.31

Enseignement secondaire

	Communes		Dépenses générales	Part de l'Etat	Part des communes	Nombre d'élèves en sept. 2002	Dépense moyenne par élève
			Totaux	20%	80%		
	Neuchâtel	ESRN	450'409.65	90'081.95	360'327.70	2'667	168.88
	Colombier	CESCOLE	135'244.75	27'048.95	108'195.80	745	181.54
	Gorgier	CSC	110'451.75	22'090.35	88'361.40	580	190.43
	Fleurier	CVT	124'465.05	24'893.00	99'572.05	722	172.39
	Cernier	CSVR	122'604.05	24'520.80	98'083.25	701	174.90
	Le Locle	ESLL	102'250.00	20'450.00	81'800.00	670	152.61
	Les Ponts-de-Martel	ESIP	14'087.15	2'817.45	11'269.70	97	145.23
	La Chaux-de-Fonds	ESCF	283'919.30	56'783.85	227'135.45	1'830	155.15
	La Brévine	CIVAB	6'775.85	1'355.15	5'420.70	43	157.58
	Fondation J. et M. Sandoz, Le Locle		923.65	184.75	738.90	13	71.05
	Totaux		1'351'131.20	270'226.25	1'080'904.95	8'068	167.47

Fournitures scolaires

Evolution des dépenses de 1992 à 2002

a) Enseignement primaire

	Dépenses totales	Nombre d'élèves	Dépense moyenne par élève
1992	959'894.35	9'070	105.83
2002	1'344'522.10	10'441	128.77
Différence	<u>384'627.75</u>	<u>1'371</u>	<u>22.94</u>
	40.07%	15.12%	21.68%

b) Enseignement secondaire

	Dépenses totales	Nombre d'élèves	Dépense moyenne par élève
1992	1'420'642.20	7'098	200.15
2002	1'351'131.20	8'068	167.47
Différence	<u>-69'511.00</u>	<u>970</u>	<u>-32.68</u>
	-4.89%	13.67%	-16.33%

Neuchâtel, le 3 mars 2003

Le Conseiller d'Etat, chef du
Département de l'instruction
publique et des affaires culturelles
Thierry Béguin

TABLE DES MATIERES

2002 EN BREF	1
1. SECRETARIAT GENERAL	7
1.1. Législation générale	7
1.2. Personnel administratif du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles	8
1.3. Bâtiments scolaires communaux	9
1.4. Activités générales et sociales	10
1.5. Contentieux	12
2. CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC	13
3. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE	14
3.1. Enseignement préscolaire	14
3.2. Enseignement primaire	15
3.3. Enseignement secondaire 1	17
3.4. Législation	19
3.5. Commissions consultatives	19
3.6. Renseignements relatifs au personnel enseignant et au nombre de classes	20
3.7. Epreuves	21
4. SERVICE DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS, DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 2 ET DE L'INFORMATIQUE SCOLAIRE	24
4.1. Rapport du service	24
4.2. Prestations de l'office de recherche et de la statistique scolaire (ORESTE)	26
4.3. Lycée Denis-de-Rougemont	27
4.4. Lycée Blaise-Cendrars	28
4.5. Lycée Jean-Piaget	30
4.6. Université populaire neuchâteloise	31
5. SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	32
5.1. Rapport du service	32
5.2. Législation	34
5.3. Hautes écoles spécialisées	34
5.4. Ecoles de la formation professionnelle, de la santé et du social	36
5.5. Apprentissage dans l'industrie, l'artisanat et le commerce	41
5.6. Commissions consultatives	42
5.7. Titres délivrés	44
5.8. Cours de perfectionnement	45
5.9. Ecole technique du soir	46
6. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE	47
6.1. Législation générale	48
6.2. Rapport du rectorat de l'Université de Neuchâtel sur l'année universitaire 2001/2002	48
6.3. Subventions fédérales et participation financière des autres cantons	58
7. SERVICE DE LA JEUNESSE	60
7.1. Prestations de l'Office des bourses	61
7.2. Prestations de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle	64
7.3. Prestations de l'Office médico-pédagogique	75
7.4. Coordination des prestations d'orthophonie	79
7.5. Centre de psychomotricité	81
7.6. Office de la petite enfance	82
7.7. Mesure de lutte contre la délinquance juvénile la violence à l'école	87
7.8. Service des sports	93
8. SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES	99
8.1. Généralités	99
8.2. Commission – Groupe de travail – Sous-commission	101

8.3.	Musique	103
8.4.	Théâtre et centres culturels	105
8.5.	Fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques	107
8.6.	Arts	107
8.7.	Lettres	108
8.8.	Acquisition de pièces de collection appartenant au patrimoine cantonal	109
8.9.	Actions et manifestations culturelles diverses	109
8.10.	Décoration artistique des bâtiments officiels	111
8.11.	Lecture et bibliothèques	111
8.12.	Bibliobus	113
8.13.	Cinéma	114
8.14.	Révision de la loi sur le cinéma	115
8.15.	Classement de films	115
8.16.	Institut neuchâtelois	115
8.17.	Evolution des charges nettes du Service des affaires culturelles	116
8.18.	Evolution des charges nettes du secteur "Affaires culturelles du DIPAC"	116
8.19.	Répartition des charges du secteur "Affaires culturelles du DIPAC" – année 2002 (service des affaires culturelles, service de la protection des monuments et des sites, service et musée d'archéologie, service des archives de l'Etat et Conservatoire neuchâtelois)	117
9.	CONSERVATOIRE NEUCHATELOIS	118
9.1.	Conservatoire de musique de Neuchâtel	119
9.2.	Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds/Le Locle	121
10.	SERVICE DE LA PROTECTION DES MONUMENTS ET DES SITES	125
10.1.	Généralités	125
10.2.	Connaissance	125
10.3.	Protection	126
10.4.	Conservation	126
10.5.	Informations	128
11.	SERVICE ET MUSEE D'ARCHEOLOGIE	130
11.1.	L'année des thèses	130
11.2.	Bonnes fréquentations	130
11.3.	Rivage des millénaires	130
11.4.	"Objectif passé"	130
11.5.	Fouilles	131
11.6.	Activités post-fouilles	131
11.7.	Conservation et restauration	131
11.8.	Dendrochronologie	131
11.9.	Giratoires embellis	132
11.10.	Portes ouvertes	132
11.11.	Valentin Rychner (1945 – 2002)	132
11.12.	Publications	132
12.	SERVICE DES ARCHIVES DE L'ETAT	137
12.1.	Personnel	137
12.2.	Informatisation du service	137
12.3.	Travaux	137
12.4.	Dépôts	138
12.5.	Locaux	138
12.6.	Divers	138
13.	COLLABORATION INTERCANTONALE	139
13.1.	Conférence des chefs de département	139
13.2.	Conférence des chef-fe-s de service	140
13.3.	Conférence des secrétaires généraux (CSg)	140
13.4.	Conférences des délégués cantonaux aux affaires culturelles	141
13.5.	Conférences universitaires	141
14.	TABLEAUX STATISTIQUES	142
14.1.	Personnel enseignant tenant les classes enfantines du canton au 31 décembre 2002 a)	142
14.2.	Personnel enseignant titulaire des classes primaires du canton au 31 décembre 2002 (1)	143
14.3.	Ecoles enfantines - Année scolaire 2002-2003	144
14.4.	Ecoles primaires année scolaire 2002-2003	147

14.5. Ecoles secondaires	149
14.6. Statistiques relatives aux lycées.....	153
14.7. Préapprentissage – Année scolaire 2002-2003.....	153
14.8. Formations de base à plein temps – Année scolaire 2002-2003.....	155
14.9. Formations de base à temps partiel – Année scolaire 2002-2003.....	156
14.10. Cours préparatoires à la maturité professionnelle - Année scolaire 2002-2003	157
14.11. Maturités professionnelles - Année scolaire 2002-2003.....	158
14.12. Formations supérieures à plein temps - Année scolaire 2002-2003.....	160
14.13. Formations supérieures à temps partiel - Année scolaire 2002-2003	161
14.14. Haute école neuchâteloise - Année scolaire 2002-2003	162
14.15. Contrats en cours – Formations duales - Année scolaire 2002-2003.....	163
14.16. Contrats en cours – Formations écoles - Année scolaire 2002-2003	165
14.17. Examens de fin d'apprentissage.....	166
14.18. Université	167
15. COMPTES.....	175
15.1. Ecoles enfantines, enseignement primaire, comptes 2001	175
15.2. Ecoles enfantines, 2001	176
15.3. Ecoles primaires, 2001	177
15.4. Enseignement secondaire 1, comptes 2001.....	178
15.5. Ecoles secondaires 1, 2001	179
15.6. Enseignement secondaire 2, comptes 2001.....	180
15.7. Lycées cantonaux, 2001.....	181
15.8. Lycée communal, 2001	182
15.9. Formation professionnelle, comptes 2001.....	183
15.10. Résumé des charges de l'instruction publique et des affaires culturelles en 2001	186
15.11. Résumé comparatif des charges relatives à l'instruction publique et aux affaires culturelles en 2001	188
15.12. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'école enfantine en 2001	189
15.13. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'enseignement primaire en 2001	190
Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'enseignement primaire en 2001 (suite)	191
15.14. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes et aux écoles pour l'enseignement secondaire 1 en 2001	192
15.15. Tableau des subventions versées par l'Etat à la ville de Neuchâtel pour l'enseignement secondaire 2 en 2001	193
15.16. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour la formation professionnelle en 2001	194
15.17. Tableaux généraux de la répartition des dépenses pour le matériel scolaire en 2002	195